
B 829,142


1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE





HISTOIRE DIPLOMATIQUE

DE LA

GUERRE FRANCO-ALLEMANDE

PARIS. TYPOGRAPHIE DE E. PLON ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE.

HISTOIRE DIPLOMATIQUE

DE LA

GUERRE FRANCO-ALLEMANDE

PAR

ALBERT SOREL

PROFESSEUR A L'ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

TOME SECOND



PARIS

E. PLON ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

RUE GARANCIÈRE, 10

1875

HISTOIRE DIPLOMATIQUE

DE LA

GUERRE FRANCO-ALLEMANDE

CHAPITRE PREMIER

LA CAPITULATION DE METZ

I

La nature de cette étude commande de n'avancer que par courtes étapes, de s'arrêter à chaque instant, de considérer les alentours du chemin que l'on vient de parcourir, de changer les points de vue et d'en chercher de nouveaux. Tout l'intérêt d'un travail de ce genre consiste à établir le rapport des faits, à montrer les concordances des événements et à faire ressortir leurs mutuelles dépendances. Il faut raconter maintenant les actes de la diplomatie prussienne pendant que M. Thiers voyageait en Europe.

La défense de Paris avait surpris les Prussiens et contrarié leurs plans. Ils avaient compté que le Gouvernement du 4 septembre serait incapable de contenir la révolution qui l'avait porté au pouvoir et qu'il périrait dans les séditions[1]. A

[1] M. de Bismarck le dit au général Burnside. *Notes Dréo*, 2 octobre.

peine M. J. Favre eut-il quitté Ferrières que M. de Bismarck regretta d'avoir rompu si brusquement : au fond, il ne souhaitait pas la continuation de la guerre ; il était prêt à traiter avec tout pouvoir établi qui lui présenterait des garanties suffisantes pour l'exécution du traité. Il songea de nouveau à tenter le maréchal Bazaine. Il avait Régnier sous la main, et Régnier lui parut un instrument convenable à ses desseins. Dans la conversation qu'il avait eue avec lui le 20 dans la matinée, il lui avait fort habilement suggéré l'idée de se rendre à Metz. Régnier se persuada que cette idée lui appartenait ; « ma flèche de Parthe était lancée, » dit-il. Il roula toute la journée ce projet dans son esprit, et le soir il demanda une seconde audience au chancelier. Il fut reçu à huit heures et offrit de partir pour Metz : son dessein était de proposer au maréchal Bazaine de réunir les Chambres dissoutes le 4 septembre et de traiter au nom de l'Empire. M. de Bismarck lui fit donner des passes, puis, afin d'exciter son zèle, il lui dit en le quittant : « Sans doute un armistice sera signé demain à midi ; mais ce n'est qu'une question de fait de guerre, qui n'engage à rien et ne reconnaît aucun droit ; il fallait venir plus tôt. » Régnier passa la nuit à Ferrières ; avant de partir, il écrivit au chancelier et proposa de faire sortir de Metz soit le général Bourbaki, soit le maréchal Canrobert avec une mission pour l'impératrice.

Avant même d'avoir reçu une réponse à cette lettre il se mit en route, le 21 septembre au matin. Il arriva le 23 au quartier général du prince Frédéric-Charles, à Corny; le prince était prévenu de son arrivée ; il lui donna les moyens de se rendre à un avant-poste français. Vers la fin du jour, Régnier était introduit chez le maréchal Bazaine. Il se présenta comme un émissaire de l'impératrice, puis il exposa l'objet de sa mission : c'était de traiter au nom de l'impératrice et d'employer l'armée de Metz tant à maintenir l'ordre à l'intérieur de la

France qu'à faire exécuter les clauses du traité. Il ajouta que l'Allemagne exigeait comme gage la remise de la place de Metz. « Je répondis, à déclaré le maréchal Bazaine, que bien certainement si nous pouvions sortir de l'impasse où nous étions avec armes et bagages [1], en un mot complétement constitués, nous maintiendrions l'ordre à l'intérieur et ferions respecter les clauses de la convention ; mais qu'il ne pouvait être question de la place de Metz dont le gouverneur, nommé par l'empereur, ne relevait que de lui. » Régnier montra alors au maréchal les vues de Hastings et le pria de joindre sa signature à celle du prince impérial ; cette signature, disait-il, lui servirait de signe de ralliement, dans le cas où il retournerait près de M. de Bismarck au lieu de se rendre à Wilhemshœhe. Le maréchal y consentit. Régnier avait touché quelques mots de l'envoi d'un général français à Hastings ; mais n'étant pas sûr du consentement de M. de Bismarck, il n'insista pas. Il emportait de cette première visite des renseignements précieux pour les Prussiens : il pouvait leur donner l'assurance que le maréchal était prêt à entrer en négociations ; qu'à partir du 18 il n'y aurait plus de chevaux pour traîner les canons ; que l'extrême limite des approvisionnements serait atteinte au 25 octobre [2]. Les Prussiens avaient donc tout intérêt à négocier : s'ils ne réussissaient pas à traiter, il leur suffisait d'occuper le maréchal pendant trois semaines pour que l'armée de Metz cessât d'être un instrument d'action.

Régnier quitta le quartier général français le 23 au soir, mais il fut retenu aux avant-postes et ne rejoignit le quartier général allemand que le 24, dans la matinée. Il fut conduit immédiatement chez le prince Fréderic-Charles et lui

[1] C'est ce que le maréchal entendait par « les honneurs de la guerre. »

[2] *Déposition de Régnier,* corroborée par le commandant Lamey. *Procè ,* p. 548 et 560.

rendit compte de son entrevue avec le maréchal. Le prince lui répondit que sans la reddition de Metz, il serait bien difficile de traiter, puis il lui communiqua deux télégrammes de M. de Bismarck qui lui étaient destinés. Le premier ne contenait que ces mots : « Vous êtes parti trop tôt ; » cela signifiait que la négociation d'armistice était rompue avec le Gouvernement de Paris. Le second indiquait, par une phrase convenue à l'avance, que M. de Bismarck autorisait Régnier à faire sortir de Metz le maréchal Canrobert ou le général Bourbaki [1]. Régnier devait retourner à Metz ; il fallait trouver le moyen de dissimuler le départ de l'officier général qui l'accompagnerait. C'est alors que le chef d'état-major du prince Fréderic-Charles, le général de Stiehle, proposa un expédient fort ingénieux. Le gouvernement luxembourgeois avait demandé au quartier général prussien des passes pour sept médecins du Grand-Duché, qui étaient entrés dans Metz avec leurs ambulances ; le général de Stiehle transmit, en l'appuyant, cette demande au maréchal Bazaine ; seulement au lieu de *sept* médecins, il en compta *neuf*, ce qui permettrait à Régnier et à son compagnon de sortir incognito au milieu des Luxembourgeois [2].

Régnier revint à Metz, vit le maréchal Bazaine et fut mis successivement en présence du maréchal Canrobert et du général Bourbaki. Le maréchal Canrobert souffrait d'une blessure, il refusa de partir ; le général Bourbaki accepta. « Le 24 septembre, a-t-il dit, nous ne pouvions plus sortir, parce que nous n'avions plus d'attelages capables de porter

[1] *Quel est votre nom?* p. 39.

[2] *Procès*, p. 185 et 549. La lettre du général de Stiehle est datée du 23, et c'est seulement le 24 qu'il fut question de cette affaire entre Régnier et le prince Frédéric-Charles. Mais, comme le prince avait été averti par M. de Bismarck des projets de Régnier, il est fort vraisemblable que le géneral de Stiehle avait, dès le 23, trouvé et préparé son expédient.

nos pièces à une demi-étape... L'armée devait finir ou par une capitulation ou par une destruction : il n'y avait plus d'autre ressource ; l'intérêt de la France se trouvait complétement d'accord avec celui de l'armée, c'était de faire la paix pendant qu'il y avait une armée très-respectable et respectée à Metz et que l'armée tenait encore... Régnier avait l'air de dire que c'était très-avancé, qu'il ne fallait qu'une chose, un peu d'appui moral auprès de l'impératrice, pour que la paix fût faite. Cela semblait quelque chose de très en train [1]. » Régnier se présentait comme un envoyé de l'impératrice ; il parlait de Hastings et des personnes qui s'y trouvaient en homme qui les connaît à merveille ; il le disait en rapports avec la propre sœur du général Bourbaki ; enfin, il avait l'autographe du prince impérial. Dans la situation critique où se trouvait l'armée de Metz, dans l'ignorance profonde où elle était demeurée sur les événements qui se passaient en France, ces signes devaient suffire. Il n'est pas surprenant que le maréchal Bazaine s'en soit contenté pour entamer une négociation, et que le général Bourbaki n'ait point hésité à suivre l'homme qui les lui présentait. L'histoire est remplie d'exemples de ce genre. La négociation qui s'est terminée par la paix d'Utrecht a commencé de cette façon. C'est par des moyens analogues que la Prusse se mit, en 1794, en rapports avec la Convention et prépara le traité de Bâle. M. de Talleyrand, en 1814, eut aussi recours aux mêmes procédés pour s'accorder avec les Bourbons.

Le général Bourbaki quitta Metz le 25 septembre. Il n'emportait point d'instructions détaillées : il devait faire connaître l'état de l'armée et s'informer des dispositions de l'impératrice. Quant à Régnier, il devait se rendre près de M. de Bismarck,

[1] *Déposition*, p. 545-546.

lui rapporter les propositions du maréchal et transmettre à Metz, avant le 30 septembre, la réponse du chancelier. Le général Bourbaki ne fit route avec Régnier que jusqu'au quartier général prussien. En chemin, divers signes d'intelligence entre Régnier et les Prussiens inquiétèrent le général; il vit qu'il était reconnu, et il conçut des soupçons sur la sincérité de son guide. Mais il était engagé, il fallait aller jusqu'au bout, et tandis que Régnier se dirigeait sur Ferrières, il prit la route d'Angleterre. Deux jours après, il arrivait à Chislehurst. La plus cruelle déception l'y attendait. « La visite du sieur Régnier était complétement oubliée, raconte un témoin, lorsque, vers le 27, je crois, j'entendis le bruit d'une voiture, et parmi les personnes qui en descendirent, je reconnus le général Bourbaki. Extrêmement étonné, je me précipitai vers lui et lui dis : — D'où venez-vous, général? Metz s'est donc rendu? — Le général devint pâle et répondit : — Vous ne m'attendiez pas, n'est-ce pas? — Non ! — Ah! on m'a trompé![1] »

Le général Bourbaki nous a raconté lui-même ses entrevues avec l'impératrice. « L'impératrice, dit-il, fut fort étonnée de me voir... Je lui racontai ce que je savais de l'armée de Metz, et je lui dis que très-certainement elle serait réduite à une perdition ou matérielle ou morale. Je lui dis encore dans quel état étaient les villages de la Lorraine, et elle eut alors un paroxysme de douleur tel que cela m'empêcha de continuer la conversation. Le lendemain matin, je la revis de bonne heure, et elle me dit qu'elle était complétement décidée, qu'elle croirait entraver le gouvernement de la Défense nationale qui, au total, pouvait faire un miracle, en traitant avec qui que ce soit; que, par conséquent, elle refu-

[1] *Proces*, p. 536.

sait de traiter [1]. » C'était le moment où M. Thiers s'efforçait d'obtenir une médiation des puissances [2]. L'impératrice fit appel à l'empereur d'Autriche : sans lui révéler toutes les inquiétudes que lui inspirait l'état de l'armée de Metz, elle lui indiqua du moins son intention de ne point gêner, par des complications intérieures, les pénibles négociations de la paix. La lettre est datée du 28 septembre ; elle coïncide donc avec l'arrivée du général Bourbaki.

« Les malheurs sont venus fondre sur nous, Sire. L'empereur prisonnier ne peut en ce moment rien pour son pays. Pour moi, éloignée de France par des circonstances étrangères à ma volonté, je suis spectatrice d'une lutte qui déchire mon cœur, et je ne puis me taire devant tant de douleurs et tant de ruines. Je crois qu'en m'adressant à Votre Majesté, elle comprendra que ma seule préoccupation est la France, et que c'est pour elle *seule* que mon cœur, fortement éprouvé, fait des vœux. Je conçois l'espérance que Votre Majesté emploiera son influence à préserver mon pays d'exigences humiliantes et à lui obtenir une paix qui respecte l'intégrité de son territoire. »

Le général Bourbaki n'avait plus rien à faire à Londres. Il essaya vainement de rentrer dans Metz ; malgré l'intervention de la diplomatie anglaise, il n'y parvint pas. C'est alors qu'il offrit loyalement son épée au gouvernement de la Défense nationale, et accepta le commandement d'une armée dans le Nord.

Cependant Régnier s'était rendu à Ferrières. Il fut reçu par M. de Bismarck le 28 septembre, dans la soirée. M. de Bismarck se montra « surpris et fâché que Régnier ne fût pas sorti de Metz avec une reconnaissance de ses droits de traiter plus formelle qu'une photographie avec la signature du maréchal. — Je le regrette, ajouta le chancelier, mais je me vois

[1] *Procès*, p. 545.

[2] Il arrivait à Pétersbourg au moment où le général Bourbaki arrivait à Chislehurst.

forcé de cesser toute communication ultérieure, jusqu'à ce que vous ayez des pouvoirs plus étendus [1]. » Régnier obtint alors de faire parvenir à Metz un télégramme ainsi conçu :

« Le maréchal Bazaine acceptera-t-il, pour la reddition de l'armée qui se trouve devant Metz, les conventions que stipulera M. Régnier, restant dans les instructions qu'il tiendra de M. le maréchal? »

Ce télégramme arriva le 29 au Ban-Saint-Martin ; le maréchal écrivit immédiatement au général de Stiehle qui lui avait transmis la dépêche. Il ne pouvait, disait-il, répondre d'une façon affirmative aux questions qui lui étaient posées. Il ne connaissait pas Régnier, et, rappelant les paroles qu'il l'avait chargé de porter à M. de Bismarck, il ajoutait :

« Je lui ai répondu que la seule chose que je pusse faire serait d'accepter une capitulation avec les honneurs de la guerre; mais que je ne pouvais comprendre la place de Metz dans la convention à intervenir... Dans le cas où S. A. R. le prince Frédéric-Charles désirerait de plus complets renseignements sur ce qui s'est passé à ce propos entre moi et M. Régnier, M. le général Boyer, mon premier aide de camp, aura l'honneur de se rendre à son quartier général au jour et à l'heure qu'il lui plaira d'indiquer. »

La reddition de la place de Metz était la condition nécessaire de la négociation, et sous ce rapport M. de Bismarck n'entendait pas se montrer plus facile avec les représentants de l'Empire qu'avec ceux de la République. Le maréchal refusait : la famine en moins de trois semaines aurait réduit l'armée de Metz; il n'y avait plus qu'à laisser le temps faire son œuvre, sauf à tenir le maréchal en suspens par des espérances incertaines et des « négociations dilatoires. » Le maréchal montrait à cet égard les dispositions que désirait la Prusse; mais, comme le 30 septembre il n'avait pas reçu de réponse de M. de Bismarck, il put croire la négociation manquée; il

[1] *Quel est votre nom?* p. 44.

dut chercher les moyens de la renouer. C'est là que les Prussiens l'attendaient. Quant à Régnier, son rôle semblait fini ; M. de Bismarck le congédia ; il le qualifia même de *farceur*, dans sa correspondance avec M. de Bernstorff[1]. C'est que le chancelier savait alors à quoi s'en tenir sur la prétendue mission de cet aventurier ; il était instruit et de l'accueil fait par l'impératrice au général Bourbaki et de la résolution où elle paraissait être de n'entrer dans aucune négociation avec la Prusse. Sans écarter aussi nettement l'idée d'une négociation, l'empereur Napoléon III montrait au sujet de la paix les mêmes dispositions. M. de Bismarck l'avait fait pressentir à Wilhemshœhe ; l'empereur répondit par une note datée du 26 septembre, que le général Castelnau porta, dit-on, au quartier général prussien. L'empereur ne voyait que deux moyens de terminer la lutte : « la ruine complète d'un des deux adversaires, ou leur étroite et loyale réconciliation. » Cette réconciliation serait sanctionnée par le démantèlement « de forteresses devenues alors inutiles » et par le payement « d'une indemnité de guerre à fixer par état. — On est certain, disait l'empereur, de ne jamais s'adresser vainement au cœur du peuple français par des procédés héroïques, tandis qu'on est sûr de n'en rien obtenir, si l'on essaye de faire vibrer dans son sein les cordes de l'égoïsme ou de la crainte. » L'empereur désapprouvait la démarche de M. J. Favre, mais il comprenait fort bien que l'on eût repoussé les propositions d'armistice. « Nul, disait-il, ne saurait blâmer un Français d'avoir réparé une démarche imprudente en refusant de souscrire à des propositions peu en rapport avec notre passé glorieux[2] ».

[1] Lord Granville à lord Lyons, 12 octobre 1870.

[2] Cette lettrea été publiée par le journal bonapartiste la *Situation*, qui paraissait à Londres, en français. HIRTH, 21-22. D'HEILLY, I, 433.

II

M. de Bismarck n'avait eu qu'une pensée : traiter de la paix aux conditions qu'il avait fixées le 15 et le 16 septembre, c'est-à-dire avec la cession de l'Alsace, de la Lorraine allemande et de Metz. Il lui était indifférent de traiter avec l'Empire ou avec la République, mais il prétendait imposer à l'Empire et à la République les mêmes conditions; la République les avait repoussées, l'Empire les repoussait à son tour. Il n'avait dès lors aucun intérêt à ajouter aux difficultés de la paix celles d'une restauration bonapartiste : il se retourna donc vers le gouvernement de la Défense nationale. Avant tout, il tenait à établir devant l'Europe que si l'entrevue de Ferrières n'avait pas abouti, la faute en retombait uniquement sur M. J. Favre. Ce fut l'objet d'une circulaire qu'il adressa le 28 septembre aux agents de la Confédération du Nord. Il y rectifiait, à son point de vue, certaines assertions du rapport de M. J. Favre, et tâchait d'adoucir, au moins dans la forme, la rigueur des conditions qu'il avait posées au négociateur français. Il déclarait qu'il n'avait été question de la paix que d'une manière incidente ; il ajoutait que les élections auraient été possibles, « *même dans les parties de la France occupées par les troupes allemandes.* » Il ne mentionnait point la restriction qu'il avait faite pour l'Alsace et la Lorraine. Il laissait entendre ainsi que si l'on savait insister, on obtiendrait une concession sur ce point. Cette concession, il était décidé à l'accorder; il y avait intérêt, mais il voulait la faire payer. C'est la procédure habituelle aux juristes diplomatiques de la Prusse : refuser d'abord ce que l'on est d'avance résolu à céder plus tard, discuter longuement, paraître convaicu, se donner ainsi des apparen-

ces conciliantes et s'en faire un argument pour repousser d'autres demandes ou maintenir d'autres exigences. La Prusse en effet, tout en contestant aux Alsaciens et aux Lorrains le droit de disposer de leur destinée, tenait à ce que les élections pour l'Assemblée nationale eussent lieu en Alsace et en Lorraine. On s'est mépris, en général, sur ces dispositions de la Prusse, et cette méprise est venue de ce que l'on a confondu deux principes de droit public, qui sont fort différents.

Les Alsaciens et les Lorrains n'auraient pu être consultés sur leur annexion à l'Allemagne qu'après que la France, contrainte de les abandonner, les aurait rendus maîtres de leur sort. Tant que leur pays faisait partie de la France, la France seule avait le droit de décider s'ils continueraient ou non à rester Français. Le principe de la souveraineté du peuple n'implique point pour une ou plusieurs provinces le droit de se détacher de l'État auquel elles appartiennent. La Convention ne l'a jamais admis pour les anciennes provinces de la France ; les États-Unis d'Amérique ont soutenu une guerre acharnée pour maintenir l'union malgré la volonté de leurs confédérés du Sud. Lors donc que les Français et avec eux les hommes les plus éclairés de l'Europe demandaient que l'Alsace et la Lorraine fussent consultées, ils n'entendaient pas donner à ces provinces la faculté de se séparer de la France par un acte de leur volonté; ils entendaient qu'une fois rendues à elles-mêmes, elles pussent décider de leur destinée et ne fussent pas malgré elles annexées à l'Allemagne. Ce droit, la Prusse ne le leur reconnaissait pas. Elle s'en tenait au droit ancien qui fait de la conquête une conséquence légitime de la victoire, mais d'après ce droit même une cession de territoire, pour être valable, doit être ratifiée par les mandataires de l'État auquel on l'impose ; et c'est pour cela que le vote de l'Alsace et de la Lorraine était nécessaire. Si l'empe-

reur Napoléon III avait été sur le trône, si l'impératrice régente avait conservé son autorité, la signature de l'empereur ou celle de l'impératrice, apposées dans les formes constitutionnelles au bas d'un traité, auraient suffi pour rendre ce traité valable, et il n'y aurait pas eu besoin d'élections. Mais le pouvoir était vacant, la souveraineté du peuple était alors le fondement dudroit public des Français; une Assemblée nationale avait seule le pouvoir de stipuler pour la France; si cette Assemblée n'était pas élue par tous les Français, ses droits pouvaient être contestés. Donc aussi longtemps que les habitants de l'Alsace et de la Lorraine étaient Français, leur concours était indispensable pour former une Assemblée qui fût la représentation complète et légale de la France. Ces déductions étaient d'une logique implacable, et ces conséquences de la souveraineté du peuple étaient singulièrement douloureuses pour ceux qui devaient les subir; on vit, en effet, quelques mois plus tard l'Alsace et la Lorraine rendre à l'unanimité un vote qui protestait contre leur cession à l'Allemagne, et le seul effet de ce vote devait être de rendre valable cette cession qu'ils réprouvaient. Mais la Prusse ne se souciait guère de ces contradictions : ce qu'elle voulait c'était un traité en bonne forme, un traité incontestable, et pour l'avoir, il lui fallait des élections libres dans toute la France.

Une discussion aurait pu s'ouvrir sur ce sujet. Le Gouvernement de Paris, absorbé par le rêve de la lutte à outrance, accablé sous le faix du pouvoir, flottant selon les caprices d'une démocratie exaltée, était incapable de s'arrêter à des considérations aussi diplomatiques. Le fait est que le seul mot de paix exaspérait les Parisiens, et que le Gouvernement ne voulait pas traiter. M. de Bismarck essaya plus d'une fois par des ouvertures indirectes de l'attirer dans une négociation; il s'y refusa. Du reste, les communications prussiennes, toujours

rudes, souvent insolentes, n'étaient pas faites pour apaiser des esprits qui avaient perdu depuis longtemps le calme et la mesure. Dès la fin de septembre, quelques jours seulement après l'entrevue de Ferrières, une première occasion se présenta de rentrer en rapports. Les diplomates étrangers qui étaient restés à Paris s'étaient réunis le 23 septembre. Ils décidèrent de demeurer à leur poste jusqu'au moment où, « suivant l'usage diplomatique, la notification du bombardement aurait été reçue. » En attendant, ils demandaient l'autorisation d'envoyer, une fois par semaine, un courrier à leurs gouvernements respectifs. M. J. Favre transmit leur demande le 24 septembre à M. de Bismarck qui répondit le 26 par un refus déguisé. Il offrait de laisser sortir de Paris les lettres des agents étrangers, mais il exigeait que ces lettres fussent ouvertes. « Il m'est impossible, ajoutait-t-il, d'admettre les conséquences de la manière de voir de ceux qui veulent considérer l'intérieur des fortifications de Paris comme un centre approprié à des relations diplomatiques[1]. » Le ton de la lettre de M. de Bismarck n'était rien moins qu'aimable pour M. J. Favre, et cependant le messager qui l'apportait était chargé par M. de Bismarck de pressentir le ministre français sur une reprise des négociations interrompues à Ferrières.

C'était un général américain, M. Burnside. Les sympathies de l'Amérique du Nord pour la Prusse s'étaient déclarées dès le début de la crise ; elles s'étaient fortifiées avec les victoires des armées allemandes. Depuis le 4 septembre il se mêlait à l'expression de ces sentiments quelques phrases banales sur « la jeune République ; » au fond, la cause de l'Allemagne

[1] Les diplomates refusèrent d'envoyer des lettres ouvertes. M. Washburne, ministre des États-Unis, obtint seul, par faveur spéciale, le droit de recevoir et d'expédier des valises. M. Washburne avait été chargé de la protection des sujets allemands et de leurs intérêts à Paris.

restait populaire aux États-Unis. La conquête n'avait rien qui choquât ces démocrates. M. Bancroft, ministre américain à Berlin, écrivait le 29 septembre, après l'entrevue de Ferrières : « Dans l'opinion de l'Europe, les conditions offertes étaient modérées:... Strasbourg vient de se rendre, cent quatre-vingt-neuf ans, jour pour jour, après que Louis XIV s'en était emparé. Il est très-difficile de se figurer quelles peuvent être les espérances du gouvernement français. » Le 30, remerciant M. de Bismarck d'une lettre amicale, le même diplomate le félicitait des grandes choses accomplies en France par les Allemands et congratulait le chancelier du « travail de rajeunissement » qui s'opérait en Europe par ses soins. Les Américains cependant ne négligeaient point l'occasion de s'enrichir aux dépens de la « république sœur, » et leur amitié pour l'Allemagne n'allait pas jusqu'à s'interdire un trafic avantageux. Mais tandis que le commerce des armes, qui se faisait en Angleterre sur une assez petite échelle, provoquait d'amères récriminations de la part de la Prusse, la chancellerie de M. de Bismarck ne contestait que pour la forme les vastes opérations qui se faisaient entre la France et les États-Unis. Le général Burnside avait été curieux d'étudier de près la guerre de France. Il s'était présenté au quartier général prussien en compagnie du colonel Forbes. Ils avaient été fort bien reçus, et ils profitèrent, dit-on, de ce bon accueil pour exprimer des sentiments sympathiques à la France. Ils se montrèrent disposés à se rendre à Paris et à chercher des moyens de conciliation. Des intermédiaires aussi peu compromettants convenaient à M. de Bismarck.

Ils furent autorisés à franchir les lignes, et le chancelier les chargea de porter sa lettre à M. J. Favre. Au moment où ils quittaient le quartier général, le 1er octobre, et comme pour marquer le point de départ de la négociation qu'ils

pourraient engager, M. de Bismarck adressait aux agents de la Confédération du Nord une circulaire qui fut immédiatement livrée à la publicité. C'était une réponse à la proclamation où les délégués de Tours attribuaient à la Prusse l'intention de réduire la France à l'état de puissance de second ordre. Cette assertion, selon M. de Bismarck, ne pouvait venir que de gens ignorant « la langue diplomatique et la géographie. » Il la discutait néanmoins :

« La cession exigée par nous de Strasbourg et de Metz avec leurs dépendances territoriales, entraînerait pour le territoire français une réduction équivalente à peu près à l'agrandissement qui est résulté de l'annexion de la Savoie et de Nice; en population ce serait une perte d'environ trois quarts de million d'habitants sur le chiffre où cette annexion avait élevé la population française. Cette diminution ne changerait en rien l'importance de la France devant l'étranger. Elle laisserait à ce grand empire les éléments de puissance qui lui ont permis d'exercer, en Crimée et en Italie, une influence décisive sur les destinées de l'Europe. Vous pouvez être assuré d'ailleurs que je me suis abstenu soigneusement de parler, d'une façon blessante, des conséquences de la guerre actuelle sur le rang que la France occupera à l'avenir dans le monde. »

Après avoir affirmé de la sorte la « modération » de ses exigences, M. de Bismarck attendit le retour des négociateurs officieux qui venaient d'entrer dans Paris. Ils arrivèrent le 1er octobre [1]; le 2, M. J. Favre les alla voir chez M. Washburne. Ils lui remirent la lettre du comte de Bismarck, sans aucun commentaire; puis ils rendirent visite au général Trochu. Le général discourut sur le siége; les Américains l'écoutèrent. Le soir il fut question d'eux au Conseil : M. Gambetta fut d'avis qu'on ne leur permît point de repartir : il se méfiait. Son opinion ne prévalut pas. Le lendemain, le général Burnside et M. Forbes se présentèrent chez M. J. Favre,

[1] FAVRE. *Gouvernement*, note du 9 octobre; *notes Dréo*, 2 octobre.

accompagnés de M. Washburne. Cette fois il se décidèrent à parler. Ils ne possédaient, dirent-ils, aucun caractère officiel; ils n'avaient pas causé avec M. de Bismarck, mais « ils pensaient cependant qu'un armistice pour traiter de la paix pourrait être accepté. » M. J. Favre répondit qu'il n'y avait pas de paix possible sans Assemblée pour la conclure; qu'il fallait un armistice pour convoquer l'Assemblée, et que si on n'en avait point conclu ce n'était pas sa faute ; il était prêt à reprendre la négociation, bien qu'on fût résolu à la défense la plus énergique. Il ajouta quelques phrases sur la « généreuse amitié des deux citoyens de la libre Amérique. » Ces derniers lui demandèrent s'il leur permettait de rapporter ses paroles à M. de Bismarck. M. J. Favre y consentit, en ajoutant toutefois que l'intégrité du territoire restait toujours la condition nécessaire de la paix. Là-dessus, les deux Américains repartirent.

Pendant ces pourparlers, M. de Bismarck dressait ses batteries ; il lui importait de rejeter d'avance sur les hommes du 4 septembre la responsabilité de l'échec, d'ailleurs probable, de ces nouvelles négociations. Un *Memorandum* fut adressé le 4 octobre aux agents de la Confédération du Nord, avec l'ordre de le publier dans les journaux. Il parut le 7 dans le *Times*. On y lisait :

« Les conditions d'armistice faites à M. Jules Favre, sur le principe desquelles il eût été possible, en France, de préparer le retour à un ordre de choses régulier, ont été rejetées par lui et ses collègues... Le pays va avoir à supporter les conséquences de la résolution que les membres du Gouvernement de Paris ont prise d'une lutte à outrance. Ses sacrifices s'accroîtront inutilement, et la décomposition de l'état social prendra des proportions de plus en plus dangereuses... Paris doit tomber dans un temps plus ou moins long. Si ce temps est prolongé par le gouvernement de la Défense nationale jusqu'à ce que la famine, devenue imminente, force à capituler, il doit en résulter des conséquences effrayantes... Les destructions immenses de chemins de fer, de ponts et de canaux n'ont pu arrêter la marche

des armées allemandes, mais elles entraveront longtemps les communications de Paris avec les provinces. Le Commandement des armées allemandes est hors d'état de pourvoir, même pour quelques jours, à la subsistance des deux millions d'habitants. Le résultat infaillible est que des centaines de milliers de personnes périront de faim. Le Gouvernement de Paris doit le voir aussi clairement que le Commandement des armées allemandes : il ne nous reste plus qu'à poursuivre jusqu'à la fin la lutte qui nous est offerte; mais si les choses doivent en venir à de telles extrémités, la responsabilité en retombera sur le Gouvernement de Paris. »

Il n'y avait malheureusement que trop de vraisemblance dans cette lourde apocalypse de chancellerie; ces sinistres prévisions furent sur le point de se réaliser au mois de février; elles étaient bien faites pour émouvoir les imaginations. Toutefois l'impression produite ne fut pas, comme on le verra bientôt, celle que désirait le chancelier : il avait frappé trop fort et trop tôt. Cependant le quartier général prussien s'était avancé. De Ferrières le roi se transportait à Versailles; il y arriva le 5 octobre. C'était une grande imprudence, au dire même des Allemands [1]; mais M. de Moltke comptait sur la médiocrité de ses adversaires, et, cette fois encore, sa témérité le servit. Comme on lui objectait qu'un coup de main des Français pourrait menacer la sûreté du roi. « Ils le pourraient faire, répondit-il, mais ils ne le feront pas. » Le roi s'installa donc dans la ville de Louis XIV, et les patriotes tudesques se réjouirent de voir préparer, « sous le souffle de la Némésis de l'histoire la plus grande humiliation des Français, au centre même de leur domination passée, au lieu d'où partit l'ordre d'annexer l'Alsace et d'incendier le Palatinat : [2]»

Ce fut à Versailles que M. de Bismarck retrouva le général Burnside. Il faut croire qu'il prit l'affaire au sérieux, car il eut

[1] Wickede, *Geschichte des Krieges*, p. 334.
[2] *Id.*, p. 33.

quatre entrevues avec les deux Américains[1]. C'était d'ailleurs le moment où M. Thiers intercédait à Pétersbourg pour obtenir une médiation ; M. de Bismarck en était averti. Il connaissait les dispositions de M. Thiers ; il put croire, au moins un instant, que le Gouvernement de Paris consentirait à traiter[2]. Il jugea nécessaire, pour préparer le terrain, de corriger l'effet de ses précédentes déclarations, et le 6 octobre il adressait à l'agence Reuter, à Londres, le télégramme suivant :

« Je ne suis pas d'avis que les institutions républicaines de la France constituent un danger pour l'Allemagne; et, contrairement à ce qui est affirmé le 17 dans le *Daily Telegraph*, je n'ai jamais exprimé une semblable opinion à M. Mallet ni à aucune autre personne. »

M. de Bismarck indiquait par là qu'il était prêt à traiter avec la République; mais dans le même temps les prétentions de l'Allemagne sur l'Alsace se déclaraient de la façon la plus officielle. Le 8 octobre, le comte de Bismarck-Bohlen, gouverneur général de l'*Alsace*[3], s'établissait à Strasbourg, et il engageait les habitants à revenir *à la patrie allemande.* « Il dépend, disait-il, de la population de se faciliter à elle-même la transition à un nouvel ordre de choses, en prenant la main que nous lui tendons. Cet ordre de choses, amené par une volonté supérieure, ne peut être changé ; car *Strasbourg, à partir d'aujourd'hui, sera et restera une ville allemande.* » C'était une réponse aux conseils de modération donnés au roi de Prusse par l'empereur de Russie et aux réserves de M. J. Favre sur l'intégrité du territoire; c'était le commen-

[1] Note Favre, 9 octobre.
[2] Voir Tome Ier, p. 407-408
[3] Ce gouvernement comprenait, comme on le sait, l'Alsace et le *nouveau département de la Moselle*, c'est-à-dire tous les territoires qui furent annexés lors de la paix.

taire des propositions d'armistice que MM. Burnside et Forbes furent chargés de rapporter à Paris.

Ces conditions étaient : un demi-armistice pour préparer des élections par toute la France, sauf les départements de l'Alsace et de la Lorraine; la faculté de communiquer entre Paris et Tours; l'armée de Metz serait exclue de l'armistice, et Paris ne serait point ravitaillé [1]. M. J. Favre reçut MM. Burnside et Forbes le 9 octobre; le général Trochu assistait à l'entretien, et il en fut référé au conseil du Gouvernement. Les propositions parurent inacceptables; M. Jules Favre demanda si, dans la réponse qu'il y ferait, il ne serait pas opportun de ménager un moyen de discussion. M. de Rochefort dit qu'il doutait de l'efficacité de pourparlers « qui n'avaient rien de régulier diplomatiquement, » et le conseil décida que l'on ne poursuivrait pas la négociation. Une note fut rédigée le jour même par M. J. Favre et remise au général Burnside. « Le gouvernement, disait M. J. Favre, ne repousse la proposition que parce qu'elle est subordonnée à des conditions qui en rendent l'exécution absolument impossible. » Nonobstant les scrupules diplomatiques de M. de Rochefort, l'observation de M. J. Favre était sensée, et l'on s'en aperçut bientôt.

M. de Bismarck n'attendait point sans doute un résultat bien sérieux de cette négociation; mais il tira le parti le plus habile du refus trop absolu dans la forme, que lui opposait le Gouvernement de Paris. Il en avertit les puissances, et en prit acte pour dégager de nouveau la responsabilité de l'Allemagne. On pourrait croire cependant que malgré la confiance absolue de l'état-major prussien dans l'issue de la guerre, malgré l'ignorance où il était sur les forces de

[1] Note Favre, 9 octobre. Notes Dréo.

l'armée de la Loire, malgré son scepticisme sur la défense de Paris, M. de Bismarck conservait encore le désir d'entrer en négociation; on le voit en effet, quelques jours après, envoyer à M. Wahsburne des extraits de journaux où l'incident du général Burnside était rapporté. « M. de Bismarck, y disait-on, aurait déclaré au général Burnside qu'en face du refus du gouvernement de la Défense nationale, il n'y avait plus qu'à poursuivre le siége de Paris. » Ces journaux furent remis, le 13, à M. J. Favre, et le conseil en prit connaissance. Cette fois encore, M. J. Favre se doutant que M. Wahsburne n'agissait point de son propre chef, demanda s'il ne devait pas répondre au ministre américain de manière « à laisser toujours entr'ouverture pour de nouvelles négociations. » M. de Rochefort s'y opposa; M. Arago trouva la proposition contraire à la dignité du pays. C'était l'avis de M. Garnier-Pagès. M. Picard insista pour qu'on essayât de négocier. « Il ne faut pas, disait-il très-sagement, qu'on puisse nous accuser un jour, en cas d'insuccès, d'avoir volontairement négligé les occasions de paix. » L'intervention du général Trochu décida la majorité du conseil. Le général considérait les conditions de M. de Bismarck comme « des conditions d'égorgement, » et il déclara qu'il n'en fallait tenir aucun compte[1]. La proposition, en effet, n'était pas acceptable, et l'on fit bien de la repousser; mais il est fâcheux que, par une affectation de faux héroïsme, le Gouvernement de Paris ait écarté l'idée même d'une discussion et fourni de nouveaux arguments à la Prusse[2].

[1] Notes Dréo, 13 octobre.

[2] Ici se place un épisode trop peu important pour qu'on risque, en l'intercalant dans le récit, de détourner l'attention du lecteur. Il est pourtant curieux et mérite qu'on le mentionne. M. Jules Favre avait reçu d'un agent espagnol à Paris des confidences surprenantes. Cet agent offrait à la Défense nationale un corps de 50 à 80,000 hommes qui seraient à la solde de la France; la France se serait engagée à s'employer pour la pacification de Cuba et « la con-

III

M. de Bismarck dut naturellement concevoir des doutes sur les résultats de l'entrevue que la Russie cherchait à lui ménager avec M. Thiers. Cependant la résistance qu'il avait rencontrée près des bonapartistes et des républicains, le refus que des partis politiques, d'ailleurs si divisés en France, opposaient à ses conditions de paix, ne paraissent pas avoir exercé la moindre influence sur son esprit, ni modifié en quoi que ce soit ses résolutions. Il lui fallait l'Alsace et Metz, et il était décidé à continuer la guerre jusqu'à ce qu'un gouvernement quelconque se résignât à enregistrer la paix qu'il lui dicterait. Comme l'armée de Metz n'était pas encore réduite aux extrémités, comme il lui restait à subir une agonie de trois semaines et que les dernières convulsions pouvaient être terribles, le chancelier jugeait utile d'endormir la volonté du maréchal Bazaine et de paralyser les efforts de ses lieutenants.

stitution d'un État ibérique. » M. Jules Favre vit dans cette combinaison des avantages précieux pour la France, et il chargea M. de Kératry d'engager une négociation avec le gouvernement espagnol (2 octobre). M. de Kératry quitta Paris en ballon. Le 19 il voyait le maréchal Prim. L'Espagne était alors en train de négocier avec l'Italie la candidature du prince Amédée au trône de Madrid. Prim répondit aux ouvertures de M. de Kératry : « Obtenez que l'Italie marche la première et l'Espagne suivra... » M. de Kératry crut pouvoir lui offrir, au nom de la France, la présidence de la république *ibérique*. « C'est impossible, répondit le maréchal. L'Espagne ne veut pas la république; elle est essentiellement monarchique. » M. de Kératry se retourna vers les républicains. Il eut une conférence avec MM. Castelar, Figueras, Pi y Margal. Ils convinrent de mettre le marché à la main au maréchal, et s'il refusait, de se passer de lui. Ils demandaient trois millions en or « pour la solde des troupes. » Ces trois millions n'étaient vraisemblablement pas compris dans le subside que la France accorderait à l'armée de secours. M. Gambetta, « jaloux de sauver la France à lui tout seul, » refusa les trois millions. L'affaire en resta là; un mois après, Amédée Ier était proclamé roi d'Espagne. (Dépêche Jules Favre à Kératry, 12 octobre. — *Rapport Kératry*, 19 octobre. — GLAIS-BIZOIN, p. 257.

Il ne risquait rien à reprendre la partie équivoque engagée par Régnier. Si l'impératrice se décidait à traiter, c'était un plein succès; si elle refusait, M. de Bismarck gardait l'avantage d'inquiéter par le bruit de ces pourparlers le gouvernement de la Défense et de l'attirer dans une nouvelle négociation : enfin il importait qu'au moment où M. Thiers paraîtrait à Versailles, la question de Metz fût résolue en fait, c'est-à-dire que la place fût aux mains des Allemands.

On ne connaît point encore, et il est probable que l'on ne connaîtra pas d'ici à bien longtemps la vérité sur les rapports du maréchal Bazaine avec le prince Frédéric-Charles. On a lieu de croire que ces rapports furent fréquents et que beaucoup de lettres ont disparu [1]. Les inductions, en une matière aussi délicate, seraient fort périlleuses; il faut s'en tenir aux faits constatés; ces faits sont peu nombreux, mais ils sont tous significatifs, et il est bien difficile de les expliquer si l'on n'y voit point les résultats d'un travail occulte, dont le secret nous échappe. Il paraît certain qu'à la date du 30 septembre, le maréchal attendait une réponse de Régnier et croyait que cette réponse serait favorable à ses desseins. Il se préparait à quitter Metz avec son armée [2]. La réponse ne vint pas, les vivres diminuaient, les jours étaient comptés. Le 7 octobre, après un combat qui n'était qu'une simple démonstration militaire, le maréchal demanda par écrit à ses chefs de corps de lui donner leur avis sur la situation. Il les réunit le 10; il ne leur fit point connaître le résultat de ses premières négociations; il est probable que s'ils en avaient été instruits, les chefs de corps auraient donné un avis différent de celui auquel ils s'arrêtèrent. Ils résolurent d'engager des

[1] *Procès*, p. 57.
[2] *Procès*, p. 48.

pourparlers en vue d'une convention militaire, et de tenter un effort suprême, dans le cas où l'ennemi « voudrait imposer des conditions incompatibles avec l'honneur et le sentiment du devoir militaire. » Il fut décidé en conséquence que le général Boyer serait autorisé à se rendre à Versailles. On se rappelle que, dans sa lettre du 29 septembre, le maréchal Bazaine avait déjà désigné cet officier général comme négociateur et demandait au prince Frédéric-Charles s'il lui convenait de le recevoir[1]. Le prince avait-il répondu? La proposition que le maréchal présenta le 10 octobre à la réunion des chefs de corps était-elle entièrement spontanée? Il ne nous est point permis de le dire. Le général Boyer partit le 12 octobre. Il emportait des instructions écrites dont la singularité montre par quelles conceptions chimériques l'esprit du maréchal Bazaine était alors dirigé:

« Au moment où *la société est menacée par l'attitude qu'a prise un parti violent et dont les tendances ne sauraient aboutir à une solution que cherchent les bons esprits*, le maréchal commandant l'armée du Rhin, s'inspirant du désir qu'il a de sauver son pays et de le sauver de ses propres excès, interroge sa conscience et se demande si *l'armée placée sous ses ordres n'est pas destinée à devenir le palladium de la société.*

« La question militaire est jugée; les *armées allemandes sont victorieuses*, et S. M. le roi de Prusse ne saurait attacher un grand prix au stérile triomphe qu'il obtiendrait en dissolvant la seule force qui puisse aujourd'hui maîtriser l'anarchie dans notre malheureux pays, et assurer à la France et à l'Europe un calme devenu si nécessaire après les violentes commotions qui viennent de les agiter.

« L'intervention d'une armée étrangère, même victorieuse, dans un pays aussi impressionnable que la France, dans une capitale aussi nerveuse que Paris, pourrait manquer le but, surexciter les esprits et amener des malheurs incalculables.

« L'action d'une armée française encore toute constituée, ayant

[1] Conf., p. 8.

son moral, et qui, après avoir loyalement combattu l'armée allemande, a la conscience d'avoir su conquérir l'estime de ses adversaires, pèserait d'un poids immense dans les circonstances actuelles. Elle rétablirait l'ordre et protégerait la société, dont les intérêts sont communs avec ceux de l'Europe. Elle donnerait à la Prusse, par l'effet de cette même action, une garantie des gages qu'elle pourrait avoir à réclamer dans le présent, et enfin elle contribuerait à l'avénement d'un pouvoir régulier et légal, avec lequel les relations de toute nature pourraient être reprises sans secousse et naturellement.

« Ban-Saint-Martin, 10 octobre 1870. »

C'était, à peu de chose près, le plan que Régnier avait naguère présenté au maréchal Bazaine. Pendant son voyage, le général Boyer fut gardé à vue et traité comme un parlementaire dans les lignes ennemies. Il arrivait à Versailles le 14 octobre: d'après les renseignements rapportés par Régnier; Metz n'avait plus que pour quatre jours de vivres; les Prussiens n'avaient donc que bien peu de temps à gagner pour réduire le maréchal Bazaine à merci.

Le général Boyer fut conduit auprès de M. de Bismarck vers une heure de l'après-midi[1]. Le chancelier débuta par des considérations générales. Il fit de l'état de la France une description dont le romantisme excessif ne corrigeait point l'inexactitude: Paris était livré à l'anarchie, la province au fanatisme religieux; le gouvernement n'était pas obéi dans le Sud; au Nord les grandes villes demandaient des garnisons prussiennes ; il n'y avait sur la Loire que des troupes désorganisées, fuyant devant l'armée allemande. Quant aux hommes de la Défense nationale, M. de Bismarck s'exprima sur leur compte avec le sans gêne qui lui est particulier. Il parla de la mission de MM. Burnside et Forbes. Pour eux, dit-il, l'Hôtel de ville « est une maison de fous habitée par des

[1] Boyer. *Dépositions devant la commission d'enquête et devant le conseil de guerre.*

singes. » Il critiqua dans les termes les plus vifs la manière dont M. J. Favre avait raconté l'entrevue de Ferrières, «c'est un grand comédien, dit-il, il ma joué de la façon la plus complète; mais il m'a lui-même dessillé les yeux, en faisant imprimer dans les journaux cette scène larmoyante dans laquelle j'ai eu vraiment pitié de lui... Il ne m'y reprendra plus. » M. Thiers ne fut pas épargné davantage. « Il demande à venir à Versailles, dit le comte; c'est un homme qu'on reçoit toujours. Mais vraiment, il joue en ce moment-ci en Europe un rôle bien piteux... Il a été reçu à Saint-Pétersbourg avec les égards qui lui étaient dus; toutefois, l'empereur lui a dit : — Si l'Autriche entre en lutte et prend parti pour la France, je déclare immédiatement la guerre à l'Autriche. — Voilà donc avec quel compliment M. Thiers a quitté Saint-Pétersbourg. Il partit pour Vienne; on connaissait alors quelles étaient les intentions du cabinet de Saint-Pétersbourg; on lui fit froide mine. De là, il repartit pour Florence, où il est en ce moment-ci; qu'y fait-il? Je n'en sais rien; j'ai bien d'autres soucis en tête que de chercher ce que M. Thiers peut faire à Florence. » M. de Bismarck se complaît en ces propos humoristiques qui lui rappellent, dit-on, les facéties exubérantes de ses années d'université. Il aborda bientôt des sujets plus sérieux et s'enquit des désirs du maréchal Bazaine; le général Boyer les fit connaître. « Si votre mission, répondit le comte, est de demander seulement une convention militaire, je dois vous dire à l'avance que le conseil du roi ne vous accordera pas d'autres conditions que celles qu'il a accordées à Sedan... Mais, ajouta-t-il, je puis, moi, faire valoir des considérations politiques au roi et à son conseil, et je puis obtenir pour l'armée française des conditions que je vous ferai connaître demain. » En ce moment, comme il craignait d'être entendu par les personnes qui occupaient la chambre voisine, M. de

Bismarck emmena le général Boyer dans le jardin où l'entretien continua. Le chancelier s'informa si l'armée de Metz avait reconnu le gouvernement de la Défense nationale. « Nous avons prêté serment à l'Empereur, répondit le général; nous serons fidèles à notre serment jusqu'à ce que le pays en ait décidé autrement. » Alors M. de Bismarck exposa son plan : « L'armée de Metz déclarerait qu'elle était toujours l'armée de l'empire, décidée à soutenir le gouvernement de la Régence. — Cette déclaration coïnciderait avec un manifeste de l'impératrice au peuple français qui serait appelé au besoin à se prononcer sur la forme du gouvernement. — — Ces déclarations seraient accompagnées d'un acte signé par un délégué de la Régence, acceptant les bases d'un traité à intervenir entre l'Allemagne et la Régence. » A ces conditions, l'armée pourrait sortir du camp retranché; la place de Metz restant d'ailleurs en dehors de la convention. C'était, en définitive, un blanc seing que M. de Bismarck exigeait de l'armée et de l'impératrice. « Si l'on veut sortir avec les honneurs de la guerre, dit-il, il faut que l'impératrice consente à signer un traité, et que vous déclariez que vous suivrez l'impératrice. » Il ne s'expliqua point sur l'étendue des cessions territoriales qu'il exigerait dans les préliminaires de paix; il se contenta de dire au général Boyer : « Il faudra que l'impératrice accepte ces conditions et les signe, quelque exorbitantes qu'elles puissent paraître. » M. de Bismarck était alors bien éloigné de faire à l'Empire des concessions et de lui accorder des avantages. Si l'Empire consentait à subir la paix que la Prusse prétendait imposer, la Prusse permettrait aux bonapartistes de tenter une restauration, mais ne les y aiderait point. « Le gouvernement allemand, disait M. de Bismarck, n'est point hostile à la dynastie impériale, il croit même, au contraire, que l'Empire est la forme de gou-

vernement qui convient le mieux à la nation française. Mais néanmoins, ajoutait-il, il faut bien le dire, nous ne voulons pas renouveler la faute que nous avons commise en 1815, et imposer à la France un gouvernement; elle le choisira elle-même, ou elle le sanctionnera. » M. de Bismarck savait fort bien qu'en 1815 la Prusse n'avait pas imposé les Bourbons à la France; mais il savait aussi que la restauration d'un gouvernement conforme aux vœux des alliés les avait engagés à ménager la France; c'était là, selon la diplomatie prussienne, la véritable faute de 1815, et c'est cette faute-là que M. de Bismarck ne voulait pas renouveler.

Le lendemain, M. de Bismarck fit connaître au général Boyer que le roi et son conseil adhéraient à ce projet : un officier supérieur devait se rendre soit à Wilhemshœhe, soit auprès de l'impératrice, pour engager les négociations. Le général Boyer repartit immédiatement pour Metz. Le 18, une réunion des chefs de corps fut convoquée par le maréchal Bazaine; le général Boyer exposa les résultats de sa mission. L'accord ne put se faire entre les généraux; une nouvelle réunion eut lieu le lendemain; les avis étaient encore partagés, les uns désirant lutter jusqu'au bout, les autres considérant la lutte comme impossible, d'autres enfin répugnant à entrer dans des combinaisons politiques qui ressemblaient à un *pronunciamiento*. Toutefois, on arrêta que le général Boyer se rendrait auprès de l'impératrice. Il partit le 20 octobre.

Le 22 il se présentait devant l'impératrice. Il considérait l'armée comme perdue; il pressa l'impératrice d'agir pour la sauver. Au premier abord, les propositions de M. de Bismarck effrayèrent l'impératrice; elle se borna à écrire au chancelier par le télégraphe : elle demandait pour l'armée un armistice de quinze jours avec ravitaillement, et priait M. de Bismarck de faire connaître les conditions des préliminaires de paix.

Le lendemain, une sorte de conseil se réunit à Londres. MM. Rouher, de La Valette, Chevreau, de Persigny, Jérôme David y assistaient. On s'y entretint des conditions de la paix. Le général Boyer avait vu M. de Bernstorff; il rapporta que, d'après l'ambassadeur prussien, ces conditions devraient entraîner des cessions de territoire; toutefois, M. de Bernstorff avait ajouté que la Prusse serait moins rigoureuse avec l'Empire qu'avec tout autre gouvernement. Une phrase aussi vague n'engageait guère M. de Bernstorff; elle ne suffisait pas à rassurer l'impératrice. Fidèle au rôle qu'elle s'était donné, l'impératrice ne voulait entrer dans aucune combinaison qui entraînerait un démembrement de la France. Elle écrivit au roi de Prusse, faisant appel « à son cœur et à sa générosité de soldat; » elle le « suppliait » d'être favorable à la demande qu'elle avait adressée à M. de Bismarck. Le succès de cette démarche, ajoutait-elle, « est la condition indispensable pour la suite des négociations. » M. de Bismarck n'eut pas de peine à comprendre que l'impératrice demeurait ferme dans son dessein et qu'elle repousserait ses conditions. Il répondit le 23 que le ravitaillement était impossible; que pour les autres questions, il devait prendre les ordres du roi. Il les prit et écrivit le 25 octobre à Chislehurst :

« Les questions posées hier ne donnent ni à l'impératrice, ni à nous, les assurances de garanties de paix.

« L'armée de Bazaine n'a pas fait son acte d'adhésion, et nous serions obligés de poursuivre par nos armes et probablement contre l'armée de Bazaine, l'exécution du traité.

« Le roi ne traitera que sous les conditions que j'ai fait connaître au général Boyer et dont aucune n'a été remplie. »

Le même jour, le roi de Prusse répondit à son tour à la lettre qu'il avait reçue de l'impératrice : il confirmait le langage de M. de Bismarck. Cependant l'impératrice avait

demandé une entrevue au comte de Bernstorff; elle le reçut le 25 au soir, dans une maison tierce; l'ambassadeur de Prusse dit qu'il croyait connaître les conditions de la paix, mais qu'il ne pouvait les révéler sans un ordre du roi. Le 27, M. de Bismarck fit savoir à l'impératrice qu'il n'avait, à cet égard, rien à ajouter à ce qu'il avait déjà dit. C'était se référer aux circulaires du 13 et du 16 septembre, et par conséquent rompre la négociation. Elle était rompue avec Metz depuis le 24 octobre. A cette date, M. de Bismarck avait écrit au maréchal Bazaine :

« Je dois vous faire observer que depuis mon entrevue avec M. le général Boyer, aucune des garanties que je lui avais désignées comme indispensables avant d'entrer en négociation avec la Régence impériale, n'a été réalisée, et que l'avenir de la cause de l'empereur n'étant nullement assuré par l'attitude de la nation et de l'armée françaises, il est impossible au roi de se prêter à des négociations dont Sa Majesté seule aurait à faire accepter les résultats à la nation française. Les propositions qui nous arrivent de Londres sont, dans la situation actuelle, absolument inacceptables, et je constate, à mon grand regret, que je n'entrevois plus aucune chance d'arriver à un résultat par des négociations politiques. »

Metz, en effet, était à bout de ressources; le maréchal Bazaine se trouvait à la discrétion des Prussiens. Si M. de Bismarck n'avait pas encore réussi à faire signer la paix qu'il entendait imposer, il était sûr du moins de réaliser une des conditions principales de cette paix : la capitulation de Metz n'était plus désormais qu'une question d'heures.

CHAPITRE II

LA DIPLOMATIE DE TOURS

I

Tandis que M. Thiers achevait son voyage en Europe et que M. de Bismarck essayait de négocier à Metz, à Chislehurst et à Paris, M. de Chaudordy continuait de déployer à Tours la plus vive et la plus intelligente activité. Il avait dû renoncer à rompre la ligue des neutres ; il chercha les moyens de tourner cette ligue au profit de la France. Comme il se doutait déjà des arrangements conclus entre la Prusse et la Russie et qu'il voyait d'ailleurs la Russie favoriser, sinon par son langage, au moins par sa conduite, les desseins de la diplomatie prussienne, il jugea que l'Angleterre seule pourrait trouver un intérêt à aider la France, et c'est de ce côté qu'il dirigea tous ses efforts. Les circonstances le secondaient. Les Anglais commençaient à se préoccuper de la Russie. Ils se demandaient si la diplomatie russe ne leur préparait pas quelque surprise, si, dans ce cas, ils n'auraient pas besoin de la France, et si la France, abandonnée par eux, ne se jetterait pas dans les bras de leurs adversaires.

Lord Lyons avait trop l'expérience de l'Orient pour ne pas concevoir de ce côté de sérieuses inquiétudes. M. de Chaudordy avait soin de l'entretenir dans cette disposition. « J'ai profité, écrivait-il à M. J. Favre, du voyage de M. Thiers à Saint-Pétersbourg pour éveiller les inquiétudes et les jalousies du cabinet de Londres, en activant cette action

par un travail sur l'opinion publique en Angleterre [1]. » Le 4 octobre, M. de Chaudordy fit lire à lord Lyons le télégramme où M. Thiers racontait avec une certaine complaisance l'accueil qu'il avait reçu en Russie et les espérances qu'il en avait conçues. Lord Lyons ne laissa pas d'en être ému ; malheureusement M. Crémieux, fort peu diplomate malgré toute sa finesse, éprouva deux jours après le besoin de s'entretenir avec lord Lyons. Il le pria de s'arrêter un instant chez lui en sortant du cabinet de M. de Chaudordy. « Il n'avait rien de particulier à lui apprendre, dit-il ; il voulait seulement *se tranquilliser l'esprit* en causant avec lui. » Les principales inquiétudes de M. Crémieux lui venaient de la Russie. Il confia à lord Lyons que le « tzar et son ministre n'avaient, après tout, donné à M. Thiers que de belles paroles ; ils n'avaient même pas retiré l'interdiction qu'ils faisaient peser sur l'Autriche, ils n'avaient pas bougé eux-mêmes, ils n'avaient fait parvenir à la Prusse aucun avis officiel. » Il parut à lord Lyons que ces aveux étaient de nature à « *tranquilliser l'esprit* » du comte de Granville, et il l'en avertit sans plus attendre [2].

Cet incident soulevé par M. Crémieux compromit un moment l'effet des démarches de M. de Chaudordy. Vainement fit-il savoir à lord Lyons que la France pourrait, le cas échéant, se résigner à des démantèlements de forteresses [3] ; lorsque le 8 octobre il pressa de nouveau l'ambassadeur anglais de travailler à une intervention des neutres pour déterminer les conditions de la paix, lord Lyons répondit par les fins de non-recevoir qu'il avait invoquées tant de fois. Cependant M. de Chaudordy ne se découragea point. Il écri-

[1] *Rapport du 25 octobre.*
[2] *Rapport Lyons,* 6 octobre.
[3] 6 octobre.

vait le 10 à M. J. Favre : « Désespérant d'une action armée que je vois chaque jour plus difficile, j'ai proposé la conférence des neutres, et je crois qu'à moins de nouveaux malheurs, ils parviendront à s'entendre pour fixer des limites aux exigences de la Prusse. » L'Italie paraissait en effet très-disposée à entrer dans cette combinaison, et l'Autriche s'y prêtait avec plus d'énergie qu'on n'aurait pu le supposer. Après avoir vu M. Thiers, qui revenait de Russie, le comte de Beust écrivit le 12 au comte Chotek, à Pétersbourg ; il développait les idées que M. de Chaudordy avait présentées à lord Lyons :

« Ce n'est pas seulement, disait-il, à critiquer les exigences du vainqueur que devraient tendre les efforts combinés des puissances; c'est encore à adoucir l'amertume des sentiments qui doivent accabler le vaincu et à faciliter à un peuple si cruellement éprouvé et si délicat sur le point d'honneur les résolutions que lui impose la nécessité. Je suis confirmé dans cette opinion par ce que m'écrit le prince de Metternich ; il pense que les conditions qu'on dictera à la France, si dures qu'elles puissent être, seraient bien plus facilement consenties si elles lui étaient recommandées par la voix unanime des puissances impartiales, que si elle avait simplement à subir la loi du vainqueur [1]. »

M. de Beust se hasarda même jusqu'à présenter à Berlin de timides observations. Il prit pour prétexte le *memorandum* de M. de Bismarck sur les conséquences du siége de Paris. « Pour ne point porter la peine des fautes du gouvernement, écrivait-il le 13 à M. de Wimpffen, les hommes de la République sont prêts à des résolutions extrêmes; c'est un étrange moyen de les en détourner, que de ne laisser venir à eux que la voix du vainqueur. »

[1] *Rapport Lyons*, 8 octobre.

II

Malgré leur flegme volontaire, malgré les confidences rassurantes de M. Crémieux, les Anglais étaient bien forcés de s'émouvoir. Les Prussiens le prenaient d'un peu trop haut avec eux, et le vieil orgueil britannique se sentait atteint. Le 10 octobre, M. de Bernstorff remit au comte de Granville une note sur le commerce des armes, qui se terminait par une phrase assez peu gracieuse pour le cabinet. L'ambassadeur prussien reprochait au ministère anglais sa partialité pour la France. Le comte de Granville sembla se piquer d'honneur et il écrivit à Tours en termes un peu plus obligeants pour la France. « Je serai toujours sur le qui-vive, lui répondait lord Lyons le 13 octobre, dans l'espoir de découvrir quelque ouverture qui pourrait amener des négociations pratiques pour la paix. »

Le lendemain, lord Lyons se rendit chez M. de Chaudordy. Celui-ci écrivait à M. Tissot : il le priait d'adresser au comte de Granville de nouvelles représentations ; il en fit connaître l'objet à lord Lyons. « L'Angleterre, disait-il, en se mettant à la tête de la ligue des neutres, a pris dans les événements qui se produisent une part de responsabilité évidente..... Sans vouloir dire que ce fût un moyen de nous enlever des alliés probables, nous ne pouvons nous empêcher de faire observer que l'influence de cette combinaison nous a été funeste. En tout cas, en agissant ainsi l'Angleterre semblait s'être imposé un devoir que nous pourrions comparer à celui que remplissent les témoins d'un duel. S'ils empêchent les uns et les autres d'y prendre part, c'est à la condition de donner leur avis et d'intervenir aussi souvent qu'ils croient possible de faire cesser le combat [1]. » M. de Chaudordy ajouta que

[1] Dépêche à M. Tissot, 14 octobre.

l'Europe, habituée à chercher des conseils et une direction en Angleterre, ne les y trouvait plus, et que l'Angleterre s'exposait à perdre l'influence que tant d'illustres hommes d'État lui avaient gagnée au prix de tant d'efforts. « D'ici à quelques années, disait-il, la politique de M. Gladstone aura conduit l'Angleterre à un isolement complet, et nous croyons que le sentiment du peuple se trouvera bientôt en opposition avec celui du ministère. Quant à nous, nous serons forcés de chercher un nouveau point d'appui. » Il montra les dangers de l'entente de la Russie dominant l'Orient, et de la Prusse faisant la loi à l'Occident. « On doit encore craindre, dit-il en finissant, que la France à la dernière extrémité ne se décide à accepter le concours de la Russie, à n'importe quelles conditions. » Lord Lyons, déjà fort inquiet, sentit toute la portée de cet argument. « Je répondis, écrivit-il à lord Granville [1], que, sans aucun doute, les changements dans la puissance, dans la politique et dans les alliances des États de l'Europe qui pourraient résulter de la présente guerre, sont un sujet de graves et anxieuses réflexions. J'avouai cependant que ce n'étaient pas ces considérations qui m'occupaient le plus en ce moment critique. Mon vif désir était que les horreurs de la guerre fussent arrêtées, et surtout qu'un armistice intervînt à temps pour préserver Paris des calamités épouvantables qui le menacent... — Le Gouvernement de la reine guette l'occasion d'exercer ses bons offices avec efficacité, » dit-il en terminant; et il invita M. de Chaudordy à lui déclarer nettement ce qu'il attendait de l'Angleterre. C'était la question que désirait M. de Chaudordy. Il découvrit alors le plan qu'il avait conçu.

« Après le rejet des ouvertures de M. J. Favre à Ferrières,

[1] 16 octobre.

dit-il, la France ne peut plus s'adresser à la Prusse, même indirectement. L'Angleterre, de son propre mouvement, sans paraître *soufflée* par la France, devrait, soit d'accord avec les puissances, soit au besoin de sa seule autorité, demander à la Prusse ses conditions de paix. On les demanderait ensuite à la France, puis les puissances entreraient en conférence, déclareraient quelles sont, à leur avis, les conditions équitables et inviteraient les belligérants à les accepter. La Prusse et la France feraient à l'Europe des concessions qu'elles ne se feraient jamais l'une à l'autre. Mais, ajouta M. de Chaudordy, si l'Angleterre consentait à suivre ce plan, ce qu'il y aurait à faire devrait être fait complétement en dehors de nous. » Cette réserve était nécessaire : avec le programme qu'il avait posé, le gouvernement français ne pouvait pas solliciter une médiation qui le forcerait sans doute à abandonner ce programme ; il fallait, pour sauvegarder sa dignité, qu'il parût céder aux conseils de l'Europe. Ces réflexions parurent frapper l'esprit de lord Lyons; il jugeait d'ailleurs que le moment était opportun pour agir : à ses yeux, le *Memorandum* de M. de Bismarck était un signe que la Prusse désirait en finir, et il ne le cacha pas à M. de Chaudordy [1].

C'était aussi l'impression de M. de Beust [2]. M. de Chaudordy lui fit connaître les efforts qu'il tentait à Londres et le pria de les appuyer. Il écrivait le 17 octobre à M. de Mosbourg :

« On sent que l'inertie montrée par les ministres anglais en Occident est l'indice de celle qu'ils montreraient en Orient, s'il y survenait des complications susceptibles de porter atteinte à des intérêts considérés jusqu'ici comme essentiels par la nation britannique; l'abandon par l'Angleterre de son ancienne politique crée une situation dont les puissances intéressées ne tarderont pas à se prévaloir.

[1] Dépêche de M. de Chaudordy à M. de Mosbourg, 17 octobre.
[2] *Id.*

Ces impressions ne pouvaient manquer de se manifester aussi en Orient. Elles nous ont déjà été signalées. »

La proposition de M. de Chaudordy offrait aux Anglais l'occasion qu'ils « guettaient », selon le mot de lord Lyons; le comte de Granville en avait eu connaissance le 15 octobre; le 16 il écrivait à sir A. Buchanan par le télégraphe :

« L'état des affaires entre la France et la Prusse est tellement critique, que le gouvernement a anxieusement examiné s'il ne serait pas possible de faire quelques démarches en vue de la paix. Il y a certaines raisons de croire que le gouvernement de la France consentirait à ce que les fortifications de Metz et de Strasbourg fussent rasées; il s'agit de savoir si l'Allemagne veut insister pour obtenir de la France les concessions qu'elle a déjà demandées. Je prie Votre Excellence de demander au prince Gortchakow si, dans son opinion, il ne serait pas possible à l'Angleterre et à la Russie d'arriver à une entente sur les conditions auxquelles la paix pourrait être conclue; si sa réponse était affirmative, vous lui demanderiez en outre s'il pense qu'il y ait quelque possibilité de mettre fin au siége de Paris, dans le cas où l'Angleterre et la Russie, avec les autres puissances neutres, feraient appel à l'humanité du roi de Prusse et recommanderaient la modération au gouvernement français. »

Sir A. Buchanan vit le prince Gortchakow le 17, dans la soirée [1]. Le chancelier répondit à ses ouvertures avec un peu de sécheresse et un peu de dédain : — La Prusse, dit-il, a indiqué ses conditions de paix, une victoire seule pourrait les modifier et cette victoire n'est pas vraisemblable. Les Allemands ne lèveront le siége de Paris que si on les y force : des conversations confidentielles entre l'Angleterre et la Russie seraient donc sans objet. D'ailleurs la Russie a fait plus que toutes les autres puissances. L'empereur a écrit au roi de Prusse pour recommander une paix sans annexions; ses démarches n'ont pas eu de résultat. Si l'Angleterre peut ima-

[1] *Rapport du 17 octobre.*

giner des termes de paix acceptables aux belligérants, elle peut les porter elle-même au quartier général prussien, elle peut les faire appuyer par l'Europe; toutefois l'action isolée est préférable, car des représentations communes auraient toujours un caractère plus ou moins menaçant. Le roi de Prusse répondra poliment, mais il ne tiendra aucun compte des observations. Quant à la France, il est à craindre qu'il ne soit inutile de lui recommander la modération. Elle a rejeté les conditions d'armistice proposées par le général Burnside qui les trouvait très-acceptables. Nous le regrettons. — Le prince Gortchakow annonça d'ailleurs, en terminant, qu'il soumettrait à l'empereur la proposition du comte de Granville.

La démarche de sir A. Buchanan avait surpris et désappointé les Russes [1]. Ils se croyaient maîtres du terrain : M. Thiers les avait laissés dans la confiance que l'Angleterre ne ferait rien, que la Russie était le seul espoir des Français; ils avaient combiné leurs plans en conséquence, et voilà que tout à coup l'Angleterre se réveillait et rentrait sur la scène! La négociation allait-elle leur échapper? D'ailleurs l'intervention de l'Angleterre était pour eux une menace; si la proposition anglaise aboutissait, l'alliance de Crimée pouvait se renouer, et les projets de dénonciation du traité de Paris seraient fort entravés. C'était la raison pour laquelle la Russie repoussait toute idée de médiation commune avec l'Angleterre. Les arguments invoqués par le prince Gortchakow n'étaient que des prétextes : le chancelier savait fort bien qu'une médiation européenne n'offusquait la Prusse que par suite de la nécessité où elle serait d'y condescendre. Mais l'objet principal des Russes n'était pas d'adoucir les conditions de la paix; s'ils tenaient tant à ne pas froisser la Prusse, c'est qu'ils

[1] VALFREY, II, 38.

avaient besoin d'elle : une intervention commune les aurait détournés de leur but, une action isolée pourrait seule leur assurer le résultat qu'ils désiraient obtenir. Le prince Gortchakow s'employa donc à faire échouer la proposition anglaise; il servait ainsi ses propres desseins tout en obligeant M. de Bismarck.

Il est fort probable qu'il y eut un échange de télégrammes entre Pétersbourg et Versailles, car le 17 octobre, lorsque sir A. Buchanan se rendit à Czarkoë-Sélo pour recevoir la réponse de l'empereur, le prince Gortchakow lui présenta une contre-proposition qui avait l'agrément de la Prusse et qui modifiait complétement la tournure de la négociation. « Sa Majesté, dit le chancelier, croit que tout arrangement entre les puissances neutres serait une œuvre stérile et sans résultat pratique. Cependant, l'empereur a reçu des nouvelles de Versailles. Il a des raisons de croire qu'un armistice de quarante jours pourrait être obtenu, à la condition que quelques forteresses de second rang seraient remises aux armées prussiennes. Toutes facilités seraient accordées pour les élections; mais l'investissement de Paris continuerait. » Le prince Gortchakow ajouta qu'il espérait qu'avant l'expiration de l'armistice, un arrangement pourrait être conclu pour procurer à Paris une certaine quantité d'approvisionnements. Il ne se contenta pas de communiquer ses idées à sir A. Buchanan, il chargea M. de Brunnow de les recommander à Londres. On ne pouvait retourner le jeu avec plus de dextérité ni servir plus finement les intérêts de la Prusse.

Il importe de bien marquer ici la différence des deux combinaisons. L'Angleterre avait proposé une médiation, la Russie refuse et propose, en retour, de recommander un armistice aux belligérants. La proposition anglaise avait pour objet de faire régler les conditions de paix par les puissances neutres,

la proposition russe devait avoir pour effet de laisser la France et la Prusse en tête à tête. C'était ce que M. de Bismarck n'avait cessé de réclamer, c'était le dessein qu'il poursuivait et qu'il finit par accomplir : il entendait écarter l'Europe de la négociation, discuter seul avec la France, signer un armistice sans ravitaillement, autoriser la réunion d'une Assemblée, et, si cette Assemblée était pacifique, profiter de la menace de famine qui pèserait sur Paris pour dicter des préliminaires de paix. Tel était le plan très-simple et très-pratique qui ressortait de la proposition soumise à l'Angleterre par la Russie « sur des nouvelles reçues de Versailles ». M. de Bismarck ne se préoccupait d'ailleurs que médiocrement de l'intervention isolée de la Russie; il laissait volontiers aux diplomates de Pétersbourg l'honneur facile d'avoir préparé l'armistice; il ne s'offusquait même point de les voir en tirer avantage auprès des Français. C'était un échange de bons procédés auxquels on s'était habitué depuis longtemps entre les deux chancelleries. Il suffisait à la Prusse que l'Europe ne se mêlât de rien.

Cependant l'Angleterre poursuivait son essai d'intervention. Le 19, lord Lyons vint trouver M. de Chaudordy et lui dit qu'un conseil de cabinet allait être tenu à Londres le jour même, pour aviser aux démarches qu'il serait possible de faire en faveur de la paix. Le comte de Granville demandait s'il lui serait permis de dire qu'il entreprendrait ces démarches avec l'autorisation de la France. M. de Chaudordy refusa [1]; il fallait selon lui que l'Angleterre prît l'initiative des négociations. Ces réserves étaient imposées à M. de Chaudordy. Des instructions formelles lui interdisaient de faire, en principe, aucune concession sur la paix future : il avait été déjà très-loin en

[1] *Rapport à M. Jules Favre*, 20 octobre. — *Rapport Lyons*, *id.*

parlant de démanteler les forteresses. Il savait que le gouvernement n'osait pas ou ne voulait pas s'écarter du programme de M. J. Favre. Si, comme il était malheureusement probable, la paix ne pouvait être conclue qu'au prix de cessions de territoire, il fallait, pour que le gouvernement consentît à négocier, lui présenter la négociation comme engagée par l'Europe; autrement les gouvernants n'en auraient *jamais* pris la responsabilité. Cette situation était fâcheuse et absolument antipolitique : les conséquences s'en firent immédiatement sentir.

Le conseil de cabinet se réunit à Londres le 19. Il décida qu'il n'y avait pas lieu de s'enquérir des conditions de paix et de se poser en modérateur commun; mais il pensa que l'heure était venue de proposer aux deux belligérants de conclure un armistice qui permettrait de réunir une Assemblée. L'Angleterre se rapprochait ainsi de la combinaison indiquée par le prince Gortchakow à M. Thiers d'abord, puis tout récemment au comte de Granville; mais il y avait de notables différences entre les procédés des deux puissances : la Russie s'était engagée à transmettre à la Prusse une demande d'armistice venant de la France, l'Angleterre proposait à *la* Prusse et à la France, en même temps, de se mettre en rapports; la Russie laissait l'initiative à la France, et les termes mêmes dans lesquels elle avait annoncé à M. Thiers qu'elle demanderait pour lui une entrevue avec M. de Bismarck indiquaient de la part des Français de la résignation et de la fatigue [1]; l'Angleterre prenait l'initiative : elle parlait dans l'intérêt des deux belligérants et les plaçait sur un pied d'égalité complète; enfin la Russie se bornait à recommander l'armistice aux deux parties, l'Angleterre s'efforça d'y faire

[1] Conf. Tome I, p. 409.

intervenir l'Europe. Le comte de Granville ne perdit pas un instant. Il écrivit, dès le 20, par le télégraphe à sir A. Buchanan ; il fit prévenir M. de Beust et vit le ministre d'Italie à Londres : il demandait à la Russie, à l'Autriche et à l'Italie de faire à la France et à la Prusse *des représentations pressantes* pour appuyer celles qu'il allait adresser lui-même aux deux belligérants [1].

Une dépêche datée du 20 chargea lord Lyons d'engager officiellement le gouvernement français à entrer en négociation pour un armistice. Elle se terminait par cette phrase : « Le gouvernement de la reine est tellement pénétré de l'urgence de cette proposition, qu'il n'a pas hésité à insister auprès du gouvernement prussien sur l'importance de conclure promptement un armistice *et de modérer ses conditions.* » C'était beaucoup déjà, et l'on sait que le comte de Granville cherchait, sous le couvert de cette proposition d'armistice, à organiser une médiation des puissances. La dépêche qu'il écrivit à lord Loftus à Berlin était datée également du 20 octobre : une copie en fut adressée directement au comte de Bismarck. C'était une légère dérogation aux usages diplomatiques. Le comte de Granville s'en excusait auprès de M. de Bismarck en disant que le temps était précieux et que la route de Londres au quartier général en passant par Berlin était un peu trop longue dans l'état des choses. Après les préambules diplomatiques, au milieu des précautions oratoires dont le comte de Granville s'enveloppe, on retrouve dans cette dépêche quelques phrases dignes de l'Angleterre.

« Je n'ignore pas, écrivait lord Granville, quels arguments puissants peuvent être invoqués pour motiver l'emploi de mesures extrêmes

[1] *Rapport de sir A. Buchanan,* 21 octobre; *de sir A. Paget,* 22 octobre. Dépêche de M. de Beust à Berlin, 22 octobre.

contre Paris. Mais en supposant qu'une attaque contre Paris ait. dans un temps rapproché, des résultats favorables, il est sage de mettre en regard de ces avantages les inconvénients qui peuvent en résulter dans l'avenir. Quelques-uns de ces inconvénients sont du domaine de l'humanité et de la raison; le gouvernement de la reine n'en croit pas moins devoir les exposer au roi et à ses conseillers. Le souvenir amer des trois mois qui viennent de s'écouler peut s'effacer avec le temps, par la justice rendue à la conduite et à la valeur de l'ennemi sur le champ de bataille. Mais l'exaspération a ses degrés : la probabilité d'une guerre nouvelle et implacable s'accroîtrait grandement, si une génération de Français assistait à la ruine de la capitale, à la mort d'une foule d'individus désarmés et sans ressources, à la destruction de travaux des arts, des sciences, de l'histoire, dont le prix est inestimable et qu'on ne saurait remplacer.

« Le gouvernement français, pour des raisons qu'il croit légitimes, a refusé depuis l'entrevue de M. de Bismarck et de M. Jules Favre de proposer des négociations de paix. Le gouvernement de la reine a pris la responsabilité de presser la France de conclure un armistice, de réunir une Assemblée, de rétablir la paix; il a représenté au gouvernement français la nécessité de faire toutes les concessions compatibles avec son honneur. Sans être autorisé à le dire, le gouvernement de la reine ne peut croire que ces représentations soient demeurées sans effet. Durant cette guerre, deux causes morales ont apporté un immense appoint à la puissance matérielle des Allemands : ils ont pris les armes pour repousser une invasion étrangère et soutenir leur droit de constituer leur pays selon leur volonté. La gloire de leurs efforts sera plus grande encore, si l'histoire peut dire que le roi de Prusse a épuisé tous les moyens d'amener la paix avant que l'ordre d'attaquer Paris ait été donné, et que les conditions de paix étaient justes, modérées, d'accord avec la véritable politique et les sentiments de notre siècle. »

III

La proposition du comte de Granville fut communiquée à M. de Chaudordy le 21 octobre. Il promit de la soumettre immédiatement à la Délégation. Par un hasard assez singulier, M. Thiers arrivait à Tours au même moment: un conseil avait

été convoqué pour entendre le récit de sa mission; M. de Chaudordy fut invité à se réunir aux délégués. La délibération s'ouvrit sur la proposition anglaise présentée par M. de Chaudordy et la proposition russe présentée par M. Thiers. Il n'était pas aisé de les faire accepter aux délégués; MM. Crémieux et Glais-Bizoin craignaient fort de se compromettre; M. Gambetta, qui avait vu se déployer autour de lui et sous son impulsion une activité très-sérieuse, se laissait emporter au premier élan de la confiance et ne voulait pas entendre parler de paix. Quant aux élections, il y était absolument opposé, à moins qu'elles ne fussent « vraiment républicaines », c'est-à-dire si on excluait du scrutin tous les candidats suspects d'avoir été favorables à l'Empire[1]. Il n'admettait l'armistice que comme un moyen de fortifier l'état militaire de la France. La bataille de Coulmiers[2] a prouvé que M. Gambetta ne se faisait pas alors de trop grandes illusions sur l'armée de la Loire. Il est certain qu'un succès militaire, si minime qu'il fût, devait être d'un grand poids dans les négociations.

M. de Chaudordy croyait à la valeur des troupes du général d'Aurelle. Il pensait, en conséquence, qu'il était bon d'accepter la proposition anglaise, mais qu'il était sage de gagner quelques jours et de laisser à l'armée de la Loire le temps de se montrer. Il n'espérait pas, à la vérité, que Metz pût tenir bien des jours encore, il se rendait compte de l'importance qu'il y aurait à entrer en négociations avant la capitulation de cette place; mais, convaincu que la Prusse voulait annexer l'Alsace et Metz, il se disait que si la capitulation était imminente, M. de Bismarck ne s'engagerait pas dans des pourparlers de paix avant d'être maître de Metz, et il pensait qu'une

[1] Dépêche à M. Jules Favre, 24 octobre.
[2] 9 novembre.

intervention des neutres pourrait seule obliger la Prusse à modérer ses conditions. D'autre part, il avait appris de source sûre[1] qu'à Versailles les Prussiens paraissaient fatigués de la guerre ; c'était une raison de plus de soutenir par un effort militaire l'action des neutres; cette action d'ailleurs n'était qu'à ses débuts, et M. de Chaudordy désirait que l'Angleterre s'engageât davantage[2]. En résumé, son opinion était que la France devait laisser l'Angleterre, appuyée certainement par l'Autriche et l'Italie, préparer l'armistice, au lieu de le négocier directement avec les Prussiens. Tel n'était pas le sentiment de M. Thiers. Il arrivait à Tours avec des opinions arrêtées et le désir d'exécuter le plan qu'il avait rapporté de Pétersbourg. Il croyait qu'en traitant sans intermédiaire avec M. de Bismarck il aurait plus de chances d'obtenir des conditions modérées et par conséquent de sauver Metz. Il désirait donc partir le plus tôt possible afin de faire comprendre dans l'armistice l'armée du maréchal Bazaine. A Tours, dit-il[3], « je fus reçu avec empressement et joie par ceux qui désiraient la paix; avec moins de satisfaction par ceux qui, par l'entraînement des circonstances, étaient engagés dans la guerre à outrance. » — « Tous ses discours, écrivait M. Gambetta[4], peuvent se résumer en une seule phrase : il croit la France épuisée et incapable de vaincre, il veut la paix et, redoutant la responsabilité qui doit incomber à ceux qui la signeront, il cherche à provoquer la constitution d'une assemblée qui devrait l'assumer. » Il ne savait rien des négociations poursuivies pendant son voyage. Il en montra quelque surprise et en fit compliment à M. de Chaudordy. « Vous avez obtenu,

[1] Dépêche du 22 octobre.
[2] *Déposition*, p. 23.
[3] *Déposition*.
[4] A M. Favre, 24 octobre.

lui dit-il, des choses extraordinaires[1]. » Cependant il était d'avis de suivre la combinaison du prince Gortchakow; il proposa de demander un sauf-conduit par l'entremise de la Russie et de se rendre à Paris pour y prendre les instructions du gouvernement.

Cet avis prévalut; les délégués y furent amenés à la fois par l'influence de M. Thiers et par des considérations d'un autre ordre qui les préoccupaient très-vivement. Ils étaient avertis par plusieurs agents et notamment par M. Tachard, ministre à Bruxelles, que M. de Bismarck négociait avec l'impératrice et le maréchal Bazaine. Le fait est que le jour même où la Délégation délibérait à Tours, le général Boyer était en route pour se rendre en Angleterre auprès de l'impératrice[2]. Le bruit d'une restauration prochaine de l'Empire s'était répandu en Belgique et à Londres. Les délégués avaient grand peur de s'engager dans une négociation avec la Prusse et de paraître capituler avec leurs principes; ils craignaient bien davantage une restauration de l'Empire; sans doute ils refusaient de signer une paix contraire aux engagements qu'ils avaient pris; mais si la paix était inévitable, ils tenaient à ne pas se laisser prévenir par les bonapartistes. A tous égards, il leur parut indispensable de se concerter le plus tôt possible avec leurs collègues de Paris; le voyage de M. Thiers leur en donnait le moyen; ils autorisèrent donc M. Thiers à demander immédiatement des sauf-conduits au prince Gortchakow et à se rendre à Paris; mais, pour bien marquer qu'ils ne prenaient la responsabilité d'aucune ouverture de paix, ils ajoutèrent que M. Thiers ne s'arrêterait pas à Versailles, c'est-à-dire qu'il ne s'engagerait dans aucuns pourparlers avec

[1] CHAUDORDY. *Déposition.*
[2] Conf. p. 27.

M. de Bismarck sans l'avis préalable du gouvernement de Paris.

C'est dans ces dispositions d'esprit que les délégués examinèrent la proposition anglaise. M. de Chaudordy l'exposa en ces termes : — « *L'Angleterre offre de proposer à la France et à la Prusse, de son initiative, un armistice pendant lequel la France procéderait aux élections de l'Assemblée nationale.* » Les délégués ne comprirent pas toute l'importance de cette démarche de l'Angleterre. Ils ne sentirent point l'intérêt qu'il y avait pour eux à gagner du temps, à accepter une invitation qui pouvait conduire à une négociation européenne; ils ne s'attachèrent qu'à dégager leur responsabilité personnelle, et, loin de se rendre avec empressement à l'offre obligeante de l'Angleterre, loin de faciliter aux Anglais l'intervention à laquelle ils semblaient disposés, les délégués s'environnèrent de réserves et posèrent des conditions. M. Gambetta refusa nettement de souscrire au projet anglais; ses collègues voulurent bien permettre à M. Thiers de transmettre et même d'appuyer à Paris la proposition du comte de Granville, mais ils eurent soin d'ajouter que rien ne permettait de soupçonner « qu'ils avaient jamais eu la pensée de suggérer une pareille proposition, » et que, dans leur pensée, l'armistice devait être « au moins de vingt-cinq jours avec ravitaillement de toutes les places assiégées [1]. »

Ainsi, sous la double influence des conseils de M. Thiers et des craintes d'une restauration de l'Empire, la Délégation acceptait la combinaison russe et repoussait au second plan la proposition anglaise; elle ne s'y rendait en quelque sorte que par acquit de conscience et avec des réserves qui compliquaient le rôle de l'Angleterre au lieu de le faciliter. Les évé-

[1] Procès-verbal du conseil du 21 octobre.

nements ne tardèrent pas à montrer combien cette conduite était impolitique. « Elle permit au gouvernement anglais, écrit M. de Chaudordy, de se dégager d'une négociation où son concours et celui des puissances qui le suivaient nous eussent été si utiles [1]. » L'Angleterre avait agi en effet et trouvé en Italie et en Autriche une grande bonne volonté. Le jour même du conseil tenu à Tours, le 21, M. Visconti-Venosta disait à sir A. Paget « que le moment était venu pour les neutres d'entrer en action, et qu'avec une légère pression sur les deux belligérants, on pourrait arriver à des conditions de paix [2]. » Le comte de Beust écrivait à M. de Wimpffen de s'associer à Berlin aux démarches de lord Loftus [3]. La Russie au contraire déclarait qu'elle ne saurait les appuyer. Le 21, sir A. Buchanan s'entretint de l'armistice avec le prince Gortchakow et le pressa de seconder l'Angleterre. Le chancelier répondit qu'il avait donné pour instructions à M. Okounew de faire toute sorte de représentations au gouvernement français et de dire que la Russie n'acceptait pas les théories de M. Gambetta sur la paix; mais lorsque sir A. Buchanan demanda que l'on parlât dans le même sens à Berlin, le prince Gortchakow lui dit « que l'empereur ne saurait parler avec plus d'insistance qu'il ne l'avait fait dans sa correspondance avec le roi de Prusse, et qu'il croyait que Sa Majesté ne saurait rien ajouter de plus [4]. Le prince Gortchakow indiquait ici clairement dans quelle mesure la Russie entendait intervenir pour la France au quartier général prussien.

Telle était la pensée du chancelier lorsqu'il reçut, le lende-

[1] *Déposition.*

[2] Rapport A. Paget, 22 octobre.

[3] Télégramme du 22 octobre et dépêche de M. de Chaudordy à M. Tissot, 23 octobre, à M. Jules Favre, 25 octobre.

[4] *Rapport A. Buchanan*, 21 octobre.

main 22, la demande de M. Thiers et expédia au roi de Prusse le télégramme convenu. En même temps, et comme pour corriger l'effet de cette ombre d'intervention, l'empereur Alexandre adressait au prince Albert de Prusse la lettre suivante :

« Czarkoë-Sélo, le 22 octobre 1870.

« Mon cher oncle, les opérations militaires qui ont répandu un nouvel éclat sur les annales glorieuses de la vaillante armée prussienne ont donné à V. A. R. l'occasion de déployer des qualités militaires éclatantes. En témoignage de la façon dont je les apprécie, j'ai conféré à V. A. R. la croix de Saint-Georges de 3e classe, dont je vous remets les insignes ci-joints. En même temps que je vous prie d'accepter de moi cette croix comme preuve de ma haute estime, je vous renouvelle l'assurance de l'attachement inaltérable avec lequel je suis, de V. A. R., mon cher oncle, le dévoué neveu,

« ALEXANDRE. »

Tandis que ces communications partaient de Pétersbourg, lord Lyons apprenait à Tours, le 22 au matin, par M. de Chaudordy, que les délégués acceptaient l'idée d'une armistice. En quittant M. de Chaudordy, l'ambassadeur anglais se rendit chez M. Thiers. Lord Lyons avait exercé une grande influence sur les dernières résolutions de son gouvernement. Son expérience particulière des choses de l'Orient le mettait en garde contre les habiletés de la politique russe, et ce n'était pas sans quelque appréhension qu'il cherchait à se renseigner sur les véritables résultats du voyage de M. Thiers à Pétersbourg. M. Thiers lui dit que « le mode de conduite proposé par l'Angleterre était précisément celui qu'il était lui-même prêt à recommander... A ses yeux, l'affaire la plus urgente était de lui procurer les moyens de se rendre à Paris. Il ajouta que, durant son voyage, il avait fait quelques arrangements à ce sujet, mais qu'il serait fort obligé à lord

Granville d'obtenir du quartier général prussien les autorisations nécessaires. » M. Thiers dit en outre qu'il était prêt à négocier l'armistice, si le gouvernement le désirait. Il était d'avis de ne pas mêler la discussion des conditions de la paix à celle de l'armistice : avec le tempérament du peuple français une discussion prématurée sur ce sujet ne pousserait que trop vraisemblablement à un rejet sommaire de l'armistice. Il était certain qu'une fois les hostilités suspendues, on ne les reprendrait pas. Les adversaires pourraient alors, selon lui, se faire des concessions auxquelles ils n'auraient point consenti pendant l'ardeur de la lutte [1]. Au demeurant, sa principale préoccupation était d'obtenir les sauf-conduits. Il ne semblait pas qu'il attendît autre chose de l'Angleterre : loin de vouloir l'attirer dans la négociation, il paraissait au contraire désireux de négocier directement avec la Prusse.

Ce langage était fort différent de celui que M. de Chaudordy tenait depuis quinze jours; lord Lyons en conçut naturellement le soupçon que M. Thiers avait un plan arrêté. Ces soupçons furent singulièrement fortifiés le lendemain, 23, par M. Okounew, qui raconta à son collègue anglais toute l'histoire de la dépêche russe. Lord Lyons s'empressa d'en avertir le comte de Granville par le télégraphe; il ajoutait : « M. Thiers m'a dit, et M. de Chaudordy m'a confirmé que M. Thiers avait fait, durant son voyage, quelques arrangements qui, selon toute probabilité, le mettraient à même d'entrer dans Paris. » Le comte de Granville venait justement d'écrire à M. de Bernstorff pour demander des sauf-conduits. Il s'était flatté dans toute cette affaire de devancer la Russie; il dut être médiocrement flatté d'apprendre qu'on lui faisait solliciter ce que la Russie s'était déjà fait fort d'obte-

[1] *Rapport Lyons*, 22 octobre.

nir. Mais la Russie avait annoncé qu'elle interviendrait isolément auprès de la Prusse; M. Thiers n'insistait nullement pour une médiation européenne ; on pouvait croire qu'ils s'étaient mis d'accord ; la nature de leurs engagements réciproques était encore inconnue ; dans le doute, la diplomatie anglaise avait pour devoir de veiller. Le comte de Granville jugea qu'il ne devait pas s'écarter de la négociation ; en conséquence le 23, au reçu de la dépêche de lord Lyons, il écrivit au comte de Bernstorff pour réclamer les sauf-conduits de M. Thiers.

Ces sauf-conduits, M. Thiers les avait, depuis le 21, fait demander par la Russie. Le 23, il n'avait pas encore de réponse, et s'en montrait fort agité. Les délégués partageaient ses préoccupations : ils craignaient à la fois que les Prussiens ne traitassent avec l'Empire et que Metz ne capitulât avant que la négociation d'armistice fût entamée. Ils avaient songé un instant à envoyer à Versailles la maréchale Bazaine qui s'était réfugiée à Tours dans un couvent. Elle devait chercher les moyens d'instruire le maréchal du véritable état des choses. Elle se préparait à partir. M. de Chaudordy invoquait en même temps l'assistance de l'Angleterre. « On peut demander, écrivrait-il à M. Tissot le 23, qu'au moment où des négociations s'engagent pour arriver à un armistice entre la France et la Prusse, cette dernière cesse de négocier séparement avec le commandant en chef de l'une des armées françaises, qui, par suite de l'isolement où il se trouve depuis plusieurs mois, ne peut savoir ce qui se passe en France. » On s'efforçait enfin d'obtenir d'un des ambassadeurs étrangers, en mission à Tours, qu'il écrivît à l'impératrice et lui représentât les inconvénients que ces doubles négociations entraînaient pour la défense du pays.

M. Thiers, ne pouvant contenir davantage son inquiétude,

prit le parti de s'adresser directement aux Prussiens, et, dans cette même journée du 23, il demanda un sauf-conduit au général bavarois de Thann, commandant des troupes alliées à Orléans. M. de Bismarck avait eu ses raisons pour ne pas répondre à la demande présentée par la Russie : il désirait, avant d'entrer en rapports avec M. Thiers, savoir à quoi s'en tenir sur les dispositions de l'impératrice; il voulait être sûr de la capitulation de Metz; enfin, il entendait non-seulement que M. Thiers négociât sans médiateur, mais qu'il sollicitât lui-même l'autorisation de se rendre à Paris [1]. Le 24 et le 25, M. de Bismarck rompit, comme on l'a vu [2], les négociations avec le maréchal Bazaine et l'impératrice; il savait alors que l'armée de Metz n'avait plus que le temps de capituler; il envoya les sauf-conduits à M. Thiers et en avertit le comte de Bernstorff; mais ces sauf-conduits étaient pour Versailles et non pour Paris : M. de Bismarck voulait obliger M. Thiers à conférer avec lui avant de se rendre auprès du gouvernement de Paris. « Les choses pourraient être alors arrangées entre eux, » dit M. de Bernstorff au comte de Granville, en lui annonçant que M. de Bismarck avait déféré au désir de M. Thiers [3].

Le 27, lord Lyons porta cette nouvelle à M. Thiers. M. Thiers lui répondit qu'en effet il avait reçu de l'évêque d'Orléans une lettre contenant le sauf-conduit du général de Thann. Il ajouta qu'il en était fort embarrassé. La Délégation avait spécifié que la France resterait étrangère à la proposition d'armistice, que cette proposition devait venir des puissances, et, pour mieux marquer cette résolution, elle avait décidé que M. Thiers ne passerait pas par Versailles. Le

[1] Lord Granville à lord Lyons, 27 octobre.
[2] Conf., p. 28 et 29.
[3] Lord Granville à lord Lyons, 24 octobre. — *Rapport Lyons*, 27 octobre.

sauf-conduit du général de Thann était donc inutile. M. Thiers dit à lord Lyons qu'il ne s'agissait pas pour lui d'aller à Versailles, mais d'aller à Paris, que le tzar lui avait promis de l'y faire entrer et de l'en faire sortir, que l'Angleterre l'avait promis aussi. Il pressa lord Lyons de faire une nouvelle démarche auprès de son gouvernement; lord Lyons y consentit et dépêcha sur-le-champ un télégramme au Foreign-Office[1].

Le comte de Granville avait reçu la veille, le 24, les dépêches de sir A. Buchanan du 17 et du 18; il avait reçu aussi une communication du baron de Brunnow; il savait que la Russie écartait l'idée d'une médiation commune et se bornait à recommander un armistice aux belligérants. La manière dont la Délégation avait accueilli ces propositions avait déjà quelque peu découragé le comte de Granville. L'empressement de M. Thiers à mêler la Russie aux essais de négociation tentés par l'Angleterre l'avait légèrement froissé; il en ressentait en même temps une certaine inquiétude. Les nouvelles de Pétersbourg la dissipèrent en partie : il comprit que la Russie, qui ne voulait pas d'action commune, n'avait pas grande envie d'agir isolément. Ne se voyant pas soutenu par elle, ne pouvant pas parler au nom de la France, il ne se crut pas de force à exécuter seul l'ingénieuse combinaison suggérée par M. de Chaudordy. Il y renonça et rentra dans sa réserve. Il montra même une certaine froideur lorsque, le 25, M. Tissot se présenta au Foreign-Office, d'après les instructions qu'il avait reçues de M. de Chaudordy[2]. Il insista près du principal secrétaire d'État pour que l'Angleterre demandât à la Prusse ses conditions d'armistice. La convention, dit M. Tissot, devrait être purement militaire et n'entraîner

[1] *Rapport Lyons*, 27 octobre.
[2] Circulaire et dépêche Chaudordy, 23 octobre.

aucun effet de nature à préjuger les conditions de la paix; il appartiendrait à l'Assemblée de traiter, si la Prusse voulait introduire dans l'armistice des garanties relatives à la paix future, on y verrait le désir de continuer la guerre, et le gouvernement français ne pourrait consentir aucune garantie de ce genre. Quant à la paix même, M. Tissot revint à l'idée souvent exprimée par M. de Chaudordy et montra l'intérêt qu'il y aurait pour la France à faire débattre par les neutres les clauses du traité futur. On vit paraître ici tous les inconvénients qu'avait pour la diplomatie française la divergence complète d'opinions entre M. Thiers et M. de Chaudordy; M. Thiers voulant négocier directement, M. de Chaudordy voulant négocier par l'entremise des neutres. Le comte de Granville répondit que, sur l'armistice, l'Angleterre était trop mal renseignée pour avoir une opinion; qu'en principe, le système du *statu quo* lui paraissait le meilleur, mais qu'il hésitait beaucoup à intervenir auprès de la Prusse et se demandait s'il ne vaudrait pas mieux remettre toute l'affaire « entre les mains compétentes de M. Thiers. » Quant aux conditions de paix, il fit observer malicieusement à M. Tissot que les instructions de M. de Chaudordy « semblaient annulées par ce qui s'était passé au sujet de la mission de M. Thiers, » et, trop content de trouver une défaite, il ajouta que la combinaison de M. Thiers lui semblait la plus sage [1]. Cependant comme M. Tissot le pressait beaucoup, il consentit à écrire à M. de Bernstorff; il lui dit que, dans la pensée du gouvernement français, l'armistice devait être purement militaire et qu'il le priait d'en informer M. de Bismarck; « car il y avait des raisons d'humanité qui semblaient appuyer cette opinion [2]. » Cette lettre était déjà expédiée quand arriva le télégramme envoyé

[1] Dépêche de lord Granville à lord Lyons, 26 octobre.
[2] Lettre du 25 octobre.

de Tours par lord Lyons après sa conversation avec M. Thiers sur les saufs-conduits. Lord Granville écrivit immédiatement au comte de Bernstorff : il lui expliqua le malentendu et demanda un sauf-conduit qui permît à M. Thiers d'entrer dans Paris sans s'arrêter à Versailles.

Lord Lyons fut averti le lendemain 26 des démarches du comte de Granville; il se hâta de faire connaître à M. Thiers l'empressement avec lequel l'Angleterre avait déféré à *son* désir. M. Thiers remercia lord Lyons et lui dit que M. Okounew venait justement de lui annoncer que, sur la demande de son souverain, le roi de Prusse avait promis d'accorder un sauf-conduit pour Paris. Ce n'était pas la première fois que lord Lyons, apportant une nouvelle favorable, se trouvait devancé par la Russie. Le soin avec lequel M. Thiers mettait la Russie en avant et affectait, malgré la conduite et le langage des diplomates russes, de l'associer à la négociation poursuivie par l'Angleterre, ne laissait pas de préoccuper sérieusement l'ambassadeur britannique. A la fin, il voulut savoir à quoi s'en tenir sur le fond des choses. Le 27, il eut un long entretien avec M. Thiers; ils causèrent de la Russie. M. Thiers s'étendit sur ce sujet avec son abondance habituelle. « Le bruit a couru, dit-il, que j'étais arrivé à quelque entente et que j'étais entré dans quelque arrangement avec la Russie au sujet de la politique future de la France; rien de pareil n'a eu lieu. Il n'existe ni entente ni engagement. Si l'empereur de Russie avait offert de marcher avec 300,000 hommes contre la Prusse, j'aurais été tenté de faire quelques concessions en retour. Cependant je ne nie pas que, jusqu'à un certain point, la Russie n'ait témoigné à la France plus de sympathie que les autres puissances. » Et, sans doute pour piquer son interlocuteur, il ajouta : « Les hommes d'État de Saint-Pétersbourg ont paru désirer qu'il fût bien compris que la Russie, contre laquelle la

France a combattu en Crimée, montrait envers elle, au milieu des difficultés présentes, des dispositions plus amicales que l'Angleterre, alors son alliée militaire[1]. » C'était aller un peu loin; au lieu de piquer les Anglais, M. Thiers les tranquillisa trop. Sachant qu'il n'existait point d'accord secret entre M. Thiers et l'empereur Alexandre, ils se dirent que la Russie ne cachait point son jeu, ainsi qu'ils l'avaient tant redouté. Si elle se tenait à l'écart, c'était, en réalité, parce qu'elle ne voulait rien faire. De tout ce redoutable échafaudage de diplomatie il ne subsista plus rien, aux yeux des Anglais, sinon les étranges illusions de M. Thiers sur la Russie.

Ce qui se passait à Pétersbourg ne pouvait que les affermir dans cette confiance. Le 23, sir A. Buchanan écrivait au comte de Granville : « J'ai des raisons de croire que le gouvernement impérial n'est nullement disposé à exercer une pression quelconque sur la Prusse par voie diplomatique, pour appuyer la proposition d'armistice présentée par le gouvernement de la reine. » Et le lendemain, après avoir revu le prince Gortchakow, sir A. Buchanan ajoutait : « Le chancelier m'a dit qu'une correspondance au sujet de l'armistice serait entamée directement entre l'empereur et le roi de Prusse, l'empereur préférant exprimer son opinion à cet égard dans une correspondance personnelle avec Sa Majesté prussienne. » Une lettre fut expédiée en effet; le général prussien de Werder, attaché militaire en Russie, fut chargé de la porter à son maître. Elle fit assez de bruit dans le monde diplomatique. Le tzar, dit-on, y recommandait au roi d'accepter l'armistice : il exprimait l'espoir que la paix s'ensuivrait; il dissuadait son oncle d'exiger des cessions territoriales qui rendraient la paix impossible[2]. Toutefois il ne marquait point

[1] *Rapport Lyons*, 27 octobre.
[2] Rapport Loftus, 26 octobre. — Granville à Buchanan, 8 et 12 novembre.

les limites où, selon lui, la modération cesserait et où les cessions territoriales rendraient la paix impossible. On a vu que les conditions de M. de Bismarck ne paraissaient point, dans l'état des choses, exorbitantes au prince Gortchakow.

Le *Journal de Saint-Pétersbourg* publia le 26 octobre, un article officieux où il était dit que la Russie n'avait cessé de recommander l'armistice, et qu'en ce moment même elle appuyait les démarches de l'Angleterre. Cet article, qui produisit un certain effet sur le public, n'émut point les diplomates. Le comte de Granville savait désormais à quoi s'en tenir sur le concours effectif que la Russie prêterait à la France. Le 28, il avait reçu une dépêche de lord Loftus rapportant que, la veille, les ministres d'Autriche et d'Italie avaient, sur l'ordre de leurs gouvernements, recommandé à la Prusse l'acceptation d'un armistice. M. d'Oubril, le ministre de Russie, n'avait point reçu d'instructions à ce sujet. Les diplomates accrédités en Prusse s'en étonnaient : « Il est assez singulier, écrivait lord Loftus le 26 octobre, que la Russie, après avoir en mainte circonstance prouvé son désir de la paix, se tienne ainsi à l'écart et préfère une action isolée à l'action commune. » Le 31, le comte de Granville reçut de Vienne des nouvelles analogues. M. de Beust avait dit le 26 à lord Bloomfield : « La Russie réserve encore son opinion; on ne peut rien tirer d'elle dans un sens ni dans l'autre [1]. » Avant les confidences de M. Thiers à lord Lyons, les Anglais se seraient fort effrayés de cette réserve; ils y auraient vu le signe d'une dissimulation profonde; mais persuadés que la Russie ne masquait aucune manœuvre, ils ne s'inquiétèrent plus de rien, même de la lettre particulière du tzar au roi de Prusse. Rassurés du côté de Pétersbourg, ils jugèrent inutile de s'exposer à la redoutable

[1] *Rapport Bloomfield*, 26 otobre.

inimitié de la Prusse : ils se dirent qu'ils n'avaient plus aucun intérêt à se mêler de la négociation, et, comme on leur avait donné le moyen d'en sortir, ils ne s'en mêlèrent plus. C'est ainsi qu'après avoir proposé la négociation d'armistice pour éviter une entente trop intime entre la Russie et la France, l'Angleterre y renonça lorsqu'elle eut acquis la certitude que cette entente n'existait pas et que la Russie ne ferait aucun effort pratique pour l'établir.

Ce fut une déception cruelle pour M. de Chaudordy qui, par des confidences habiles, des réticences ingénieuses, grâce surtout à une intelligence pénétrante des choses de l'Europe, était parvenu à entraîner l'Angleterre. « Elle va se trouver engagée avec nous, au moins diplomatiquement, dans les événements qui vont se produire, » écrivait-il le 25 octobre. Ce qui lui donnait cette confiance, c'est qu'à ses yeux le péril qu'il signalait à l'Angleterre était réel et imminent : la circulaire russe du 31 octobre prouva qu'il ne se trompait pas. Les œuvres de la diplomatie sont des œuvres subtiles : un coup d'adresse les fonde, un faux mouvement les ruine. Celle qu'avait tentée M. de Chaudordy était conçue avec art et préparée avec dextérité ; elle aurait pu réussir : il aurait suffi que l'Angleterre demeurât huit jours de plus dans le doute, jusqu'au moment où la dénonciation du traité de Paris par la Russie, en confirmant toutes ses inquiétudes, l'aurait forcée à s'assurer l'amitié de la France. Vainement M. de Chaudordy essaya-t-il d'obtenir des puissances une déclaration portant que des cessions territoriales ne seraient ni justes en elles-mêmes, ni profitables à l'Allemagne [1]. L'Italie répondit qu'à la vérité une paix sans annexion serait préférable, mais qu'avant de faire une déclaration, elle voulait s'accorder avec

[1] Circulaire du 29 octobre.

les neutres. L'Autriche laissa entendre que l'on pourrait consulter les populations; M. de Beust épancha ses regrets dans une dépêche au comte Apponyi, il indiqua ce qu'il aurait fallu faire et ce qu'il ne faisait pas lui-même. L'Angleterre s'en remit à la future Assemblée française dont M. Thiers provoquerait la convocation, et la Russie s'abstint [1].

Cependant la Délégation était momentanément délivrée d'une de ses plus vives inquiétudes. Le 24 octobre, le diplomate étranger auquel M. de Chaudordy avait demandé d'ecrire à Chislehurst s'y était prêté de bonne grâce. « Les nouvelles de Paris sont vraiment bonnes, et l'armée de la Loire n'est pas un mythe, disait-il à l'impératrice... Si ce n'était la pensée de voir Metz capituler, la situation s'améliore chaque jour. » Avant que cette lettre lui fût parvenue, l'impératrice avait déjà donné toutes les assurances que l'on attendait d'elle. Le comte de Granville l'avait fait avertir des craintes du gouvernement de Tours : elle n'eut, pour les dissiper, qu'à faire connaître la conduite qu'elle avait tenue. Le 25, lord Granville dit à M. Tissot que, d'après ses informations, les négociations étaient closes entre les Prussiens et le maréchal Bazaine. Le même jour il écrivit à lord Lyons :

« J'ai reçu par l'intermédiaire d'un haut personnage anglais un message de l'impératrice, m'informant de certains faits. Sa Majesté dit qu'elle m'a fait cette communication, non pour provoquer de ma part un jugement qu'il m'est impossible de formuler, comme elle le reconnaît, mais pour démontrer qu'elle est résolue à respecter l'hospitalité que l'Angleterre lui a donnée et à s'abstenir de tout ce qui pourrait avoir l'apparence d'une intrigue. »

Le jour suivant, le 26, l'impératrice répondit par le télégraphe à la lettre du diplomate de Tours :

[1] *Rapport A. Paget*, 2 novembre. — Dépêche Beust, 27 octobre. — Valfrey, II, 72-73.

« La reddition de Metz est une affaire d'heures; les vivres manquent. On ne saurait donc trop se hâter de conclure l'armistice... Vous ne pouvez douter de mon ardent patriotisme qui me fait m'efforcer aujourd'hui, tout en réservant nos droits, à la conclusion de la paix. »

L'impératrice rachetait par cette conduite noble et désintéressée la déplorable légèreté qui l'avait quelques mois auparavant jetée dans le parti de la guerre. La Délégation aurait manqué à toutes les convenances si elle n'avait pas donné à la souveraine déchue une marque de reconnaissance et de respect. M. Tissot reçut l'ordre de remercier officiellement l'impératrice. Il ne fut point reçu à Camden-Place, l'impératrice ne voulant point entrer en rapport direct avec un représentant du gouvernement de la Défense; mais elle chargea le général Boyer d'aller voir M. Tissot et de le mettre au courant de toutes les négociations[1].

Deux émissaires arrivés de Metz venaient alors d'apporter à Tours des nouvelles analogues à celles qu'envoyait l'impératrice. La situation était désespérée et la capitulation imminente. Ce fut un motif de plus pour M. Thiers de hâter son départ. Il avait reçu ses sauf-conduits dans la journée du 27; il partit le 28 au matin. En route, il apprit que le maréchal Bazaine avait capitulé. C'était une difficulté de plus pour la paix, car il fallait désormais disputer aux Allemands une cité qu'ils ne se contentaient plus de revendiquer; ils en étaient maîtres. Cette prise de possession assurait à la Prusse tous les avantages dans les négociations. Ces avantages étaient évidents, et la diplomatie la moins perspicace aurait dû prévoir que M. de Bismarck n'engagerait point les négociations avant de se les être assurés. La combinaison que M. Thiers avait fait adopter aux Délégués, le 21 octobre, avait ainsi

[1] *Déposition Boyer*, p. 253. — *Procès*, p. 781.

porté à faux et tournait au préjudice de la France. M. Thiers s'était persuadé qu'il obtiendrait des conditions meilleures en traitant directement avec la Prusse, sous les auspices de la Russie, seule puissance dont il espérât quelque concours ; il avait eu hâte de se rendre à Paris, voulant prévenir à la fois un traité avec l'Empire et la capitulation de Metz ; son principal soin fut d'obtenir des sauf-conduits, il subordonna tous les intérêts à celui-là. Or la Russie, à laquelle il réservait le principal rôle, ne fit rien d'efficace, et M. de Bismarck n'accorda les sauf-conduits qu'après avoir suspendu ses relations avec l'impératrice et s'être assuré la possession de Metz. Le seul résultat de cette conduite fut donc de décourager l'Angleterre et de fournir aux neutres un prétexte pour se retirer de la négociation. Ainsi, du temps de la République comme du temps de l'Empire, et malgré les efforts intelligents de M. de Chaudordy, le gouvernement français continuait à faire le jeu de ses ennemis. M. de Bismarck en était arrivé à ses fins : l'intervention de l'Europe était écartée, la France était réduite à se débattre seule à seule avec lui, et il tenait en ses mains tous les territoires qu'il avait résolu de conquérir. Il reste à dire comment les Prussiens s'étaient emparés de Metz, et dans quelles dispositions M. de Bismarck attendait le négociateur français.

IV

Le 24 octobre, le maréchal Bazaine avait appris par une lettre du prince Frédéric-Charles qu'il n'y avait « plus aucune chance d'arriver à un résultat par des négociations politiques. » L'armée était à bout de ressources : il fallait capituler. On savait qu'en ce cas les Prussiens seraient aussi rigoureux qu'ils l'avaient été à Sedan. Le général Changarnier tenta d'obtenir

quelques adoucissements; le prince Frédéric-Charles reçut le général Changarnier avec les égards qui lui étaient dus; mais sur les clauses de la convention, il se montra implacable. Le maréchal Bazaine aurait pu alors donner l'ordre de brûler les drapeaux. Cet ordre ne fut point donné en temps utile [1]; quant au matériel de guerre, le maréchal ne prescrivit point de le détruire : il croyait, disait-il, que la place et l'arsenal de Metz feraient, lors de la paix, retour à la France [2]. La persistance avec laquelle les Prussiens avaient fait naguère de la remise de Metz la condition préalable de toute négociation, aurait dû éclairer le maréchal. Les explications qu'il a présentées ne justifient point sa conduite. Il y a lieu de supposer qu'avant la négociation officielle de la capitulation, le maréchal s'était engagé avec le prince Frédéric Charles. Par quelles suggestions singulières les Prussiens parvinrent-ils à égarer à ce point la conscience du maréchal? Ne fut-il que la dupe d'une diplomatie astucieuse? Céda-t-il aux entraînements d'une ambition confuse et incertaine? Rêva-t-il une Régence? Se forgea-t-il, pour le couronnement d'une carrière brillante, un idéal de dictacture militaire et de semi-royauté à la manière des maréchaux aventuriers de l'Espagne? C'est son secret, et les Prussiens seuls en ont reçu la confidence. On a reproché au maréchal de n'avoir su ni employer les forces de son armée, ni ménager les ressources dont il disposait : on assure qu'avec plus de prudence et de sagacité, il aurait pu tenir sous Metz au moins jusqu'à la fin de novembre. Les conditions de la lutte auraient été alors modifiées, et la Prusse n'aurait pas pu lancer sur les corps encore incomplétement organisés de la Loire, les 200,000 hommes du prince Frédéric-Charles. Le maréchal a été accusé de n'avoir pas fait pour

[1] *Procès*, p. 65-66.
[2] *Procès*, p. 201.

défendre l'armée dont le commandement lui était confié tout ce que lui prescrivaient le devoir et l'honneur. Après une enquête minutieuse, après des débats de plus de deux mois, la justice militaire a condamné le maréchal. L'avenir jettera peut-être quelque lumière sur le fond, encore très-obscur, de ce procès tragique. L'histoire ne peut, jusque-là, qu'enregistrer l'arrêt qui l'a terminé.

Le 27 octobre, le prince Frédéric-Charles avait annoncé à ses troupes la capitulation de l'armée du Rhin et la prise de Metz. « Avec ce boulevard que nous rendons à l'Allemagne, disait-il, d'immenses approvisionnements en canons, armes et matériel sont tombés entre nos mains. Le grand et mémorable succès remporté aujourd'hui a été préparé par les batailles que nous avons livrées avant de cerner Metz... c'est cela seulement qui a rendu possible la grande œuvre que vous voyez accomplie aujourd'hui avec l'aide de Dieu, c'est-à-dire l'anéantissement de la France. » Et trois jours après, dans un document officiel, le gouvernement prussien écrivait : « *Ce qui excite en nos soldats une joyeuse fierté, c'est qu'ils ont conscience d'avoir conquis, dans la place d'armes dont ils viennent de triompher, le plus fort boulevard pour la défense future de l'Allemagne du côté de l'Ouest, et la plus sûre garantie du maintien de la paix* [1]. » Le gouvernement prussien poursuivait l'exécution du dessein qu'il avait formé dès le début de la guerre : la conquête de l'Alsace et de Metz. Le décret du 20 août avait dessiné la frontière que l'Allemagne devait exiger à la paix ; les circulaires du 12 et du 16 septembre n'avaient été, en quelque sorte, qu'une promulgation européenne de ce décret. En entrant à Strasbourg, les Allemands avaient annoncé qu'ils garderaient l'Alsace ; en s'emparant de

[1] *Staatsanzeiger*, 30 octobre.

Metz, ils déclaraient en termes aussi clairs que Metz resterait à l'Allemagne. On s'est plu à répéter que la Prusse aurait fait à l'Empire des conditions meilleures qu'à la République ; les Prussiens l'ont dit : c'était de leur part un trait de diplomatie ; quelques Français l'ont cru, c'était une pure illusion qui doit se dissiper devant les documents.

Après avoir annoncé la prise de Metz et l'annexion future, le *Moniteur officiel* prussien déclarait[1] que le maréchal Bazaine n'aurait pas pu « déployer plus de courage, d'audace et de fermeté dans la défense. » Les autres journaux renchérirent encore sur ces témoignages. Ceux qui n'avaient eu que des railleries pour le malheur du maréchal de Mac Mahon, n'eurent que des éloges pour la chute du maréchal Bazaine. La presse allemande a montré, durant cette guerre, des instincts trop peu chevaleresques, elle s'est trop piquée de réalisme et de sens pratique pour qu'on accepte à la lettre ces témoignages officieux d'une admiration de commande. Il semble que les publicistes allemands aient senti, dès ce moment, que la gloire de leur conquête était singulièrement ternie par le mystère dont s'environnait leur victoire ; ils cherchaient, en relevant le caractère et l'intelligence du maréchal Bazaine, à rehausser leur propre mérite et à jeter quelque éclat sur un succès auquel manquait le prestige des luttes à ciel ouvert. Ce n'était pas sans motif que, dans sa proclamation, le prince Frédéric-Charles avait rappelé les grandes batailles du mois d'août ; mais ces batailles n'avaient ni détruit, ni même désorganisé l'armée française ; les défenses de Metz demeuraient intactes ; deux mois s'étaient écoulés depuis lors, et si, au bout de ces deux mois, l'armée avait été forcée de déposer les armes, si Metz avait été contrainte d'ouvrir ses portes, c'était à la suite

[1] 30 octobre.

d'événements où la politique avait joué un rôle plus grand que la stratégie, où l'habileté avait pris la place de l'héroïsme. Cette fois, l'adage de Blücher était en défaut : la plume des diplomates avait gagné ce que l'épée des généraux n'avait pas pu conquérir.

En Allemagne, les populations ne virent dans la conquête de Metz qu'un triomphe éclatant et décisif; on ne croyait pas à l'armée de la Loire, on pensa que la capitulation de l'armée du Rhin allait mettre fin à la guerre. L'enthousiasme fut très-vif. La rhétorique des cours n'y manqua point, et le roi de Bavière, aux applaudissements d'une galerie de princes, décerna au roi de Prusse le nom de « Guillaume le Victorieux. » Ces adulations officielles s'adressaient moins à la personne du roi Guillaume qu'aux populations du midi de l'Allemagne. La situation des souverains du Sud était assez critique ; il importe de la faire connaître, car les négociations qu'ils poursuivaient alors à Versailles se trouvèrent rattachées à celles que M. Thiers allait y engager.

L'Europe paraissait disposée à tout permettre et l'Allemagne à tout accepter : la Prusse en profita pour imposer aux États du Sud des traités que plus tard peut-être ils auraient hésité à signer. Comme Napoléon Ier avait personnifié devant ses peuples la Révolution française, M. de Bismarck, aux yeux des Allemands, personnifiait l'unité nationale. Il avait le rare privilége de se poser en grand patriote allemand et d'accroître en même temps la puissance prussienne. Il fit à sa manière une vérité de l'étrange parole de Frédéric-Guillaume IV : « *Tout ce qui est acquis à la Prusse est acquis à l'Allemagne.* » Le grand-duc de Bade qui, depuis 1866, servait d'éclaireur à la Prusse dans l'Allemagne du Sud, avait réclamé,

[1] Télégramme du 28 octobre.

le 2 septembre, dans un écrit adressé à la chancellerie du Nord, des liens plus étroits entre les États du Sud, une union plus intime avec le Nord, la constitution d'une autorité centrale militaire et diplomatique. Le 7, la proposition badoise fut prise en considération à Berlin, et le président de l'office de la chancellerie fédérale, M. Delbrück se rendit au quartier général pour y prendre les instructions de M. de Bismarck. On croyait pouvoir compter sur l'adhésion des autres États du Sud.

La Hesse-Darmstadt était déjà, de fait, liée à la confédération du Nord. « Il suffira d'une simple pression pour décider le grand-duc, » écrivait M. Bancroft[1]. En Wurtemberg et en Bavière, les populations étaient fortement travaillées par la presse et le parti prussien. Les souverains de ces États n'avaient point suivi l'armée; ils ne voyaient pas sans inquiétude et sans envie l'éclat que les victoires de l'Allemagne projetait sur les princes de la maison de Hohenzollern. Ils sentaient que la comparaison n'était pas à leur avantage, et ils s'efforçaient de suppléer au prestige militaire en flattant les passions nationales. Dans un discours prononcé le 7 septembre, le roi de Wurtemberg exprima les mêmes vœux que le grand-duc de Bade; le 12, il envoyait au quartier général son ministre de la guerre, M. de Suckow, connu par ses tendances unitaires. Les unitaires wurtembergeois trouvèrent un puissant allié dans leur compatriote le docteur Strauss. Le fameux critique de Tubingue tenait à honneur de soutenir son rôle de coryphée de l'infaillibilité germanique. Il adressa le 29 septembre une seconde lettre à M. Renan ; il y parlait sur un ton d'apologiste de la « modération traditionnelle des Hohenzollern, de la supériorité du Prussien sur les autres

[1] 14 septembre.

Allemands, comme *animal politique* ;» il concluait à l'hégémonie de la Prusse, à la nécessité des annexions, et il engageait les Français à se rendre à ces doctrines; « alors, disait-il, l'humanité aura fait un grand pas dans la voie de son développement [1]. » Une légion de journalistes répandait ce dernier Évangile du docteur Strauss, et « vulgarisait, » comme on dit, les nouveaux principes de la philosophie allemande.

En Bavière, il y avait conflit entre les tendances unitaires d'une partie de la population et le désir général que l'on avait de maintenir l'autonomie du royaume. Le parti catholique et particulariste résistait de son mieux. Le parti national s'agitait : les meneurs unitaires de Berlin, MM. de Bennigsen, Lasker, Bamberger, Forkenbeck accoururent au secours de leurs alliés du Sud et firent, du 15 au 20 septembre, un voyage à Munich. Le gouvernement bavarois était fort perplexe : condamnée par sa position même à l'équivoque, si ce n'est à la duplicité, la Bavière sentait que le mouvement qui entraînait l'Allemagne vers l'unité était irrésistible : elle y cédait pour n'en être point renversée. Le gouvernement comprenait que, par une résistance intempestive, il se rendrait impopulaire et perdrait le bénéfice de l'initiative ; s'il se montrait empressé, il espérait au moins obtenir de la Prusse une récompense proportionnée au concours militaire qu'il lui avait prêté. Il comptait d'ailleurs que la paix allait se conclure, et la Prusse lui laissait entendre que peut-être il obtiendrait une extension de frontières vers le Palatinat. Le 12 septembre, le conseil des ministres bavarois soumit au roi un rapport concluant à une négociation destinée à établir entre tous les États allemands une union plus intime. Le 17, la *Gazette d'Augsbourg* publia, sous forme officieuse, le programme des conditions que

[1] Voir dans le remarquable ouvrage intitulé « *la Réforme intellectuelle et morale* » la belle et patriotique réponse de M. Renan.

la Bavière mettrait à son entrée dans la confédération du Nord. La première de ces conditions était que la Bavière serait représentée dans les négociations de la paix : elle tenait avant tout à sa part de curée ; elle prétendait s'immiscer en toute circonstance dans la politique extérieure de la confédération ; elle demandait à placer un conseiller de légation bavarois dans toutes les ambassades fédérales ; elle réclamait pour son armée une autonomie complète, elle refusait de contribuer aux dépenses de la flotte fédérale, enfin, car c'est en Bavière une question politique, *la consommation de la bière* resterait exclusivement soumise aux lois financières du pays, de même que les chemins de fer, les postes et les télégraphes [1].

Quelques jours après, le 21 septembre, sur la demande des ministres de Bavière et de Wurtemberg, M. Delbrück, revenu du quartier général, se rendit à Munich. Il avait pour mission d'écouter les mandataires de ces deux gouvernements et de recueillir leurs idées sur la constitution future de l'Allemagne. Les conférences commencèrent. Les Bavarois considéraient la mission de M. Delbrück comme un hommage rendu à leur pays ; ils partirent de là pour discuter avec plus d'autorité : ils ne présentèrent pas moins de quatre-vingts amendements à la constitution fédérale du Nord. Le ministre wurtembergeois, M. de Mittnacht, assistait aux conférences. Ces prétentions parurent exorbitantes à l'envoyé prussien. Il quitta Munich le 28 septembre.

M. de Bismarck croyait au succès [2] ; la veille un télégramme parti du quartier général avait annoncé l'adhésion des États du Sud à la constitution du Nord, sauf certaines réserves de détail. Le *Moniteur* wurtembergeois démentit le fait ; le

[1] KLÜPFEL, p. 362-363. — SCHULTHESS, p. 211.

[2] Rapport Bancroft, 25 septembre.

parti unitaire se crut trahi ; il commença une nouvelle et plus ardente campagne de manifestations. En même temps une certaine réaction se fit dans le public. La guerre continuait; il fallait envoyer des renforts à l'armée; les contingents du Sud, les Bavarois surtout, avaient été fort éprouvés : il devenait clair que les conquêtes communes ne profiteraient qu'à l'Allemagne : on n'en détacherait point un lambeau pour la couronne de Bavière. Les Bavarois, même les plus unitaires, n'entendaient point s'annexer à la confédération du Nord, ils désiraient que cette confédération se fondît au contraire dans une vaste alliance des États allemands[1]. L'idée de l'Empire, caressée depuis longtemps par toutes les imaginations, surgit et se répandit partout. La même tendance se manifestait dans le Wurtemberg: un article du *Moniteur* du 9 octobre le déclarait très-nettement. Ces deux petits royaumes espéraient conserver quelque apparence d'autonomie dans un empire fédéral; le vasselage au moins y serait déguisé. Ces dispositions ne contrariaient pas absolument les desseins de M. de Bismarck, mais il n'entendait point laisser languir plus longtemps les négociations. Il invita le Wurtemberg et Bade à envoyer des plénipotentiaires à Versailles, où il se réservait de diriger lui-même les conférences. La Bavière en fut avertie, mais on la laissa libre d'agir selon ses convenances. Elle jugea plus sage de se joindre aux autres gouvernements du Sud. La Hesse-Darmstadt fit de même, et le 15 octobre il fut décidé que des plénipotentiaires des quatre États se rendraient au quartier général[2].

[1] Schulthess, p. 212.

[2] Tous ceux qui connaissaient les habitudes politiques de la Bavière n'avaient aucun doute sur le résultat. « Il ne peut être question que du Wurtemberg et de la Bavière, écrivait M. Vogt, le 21 octobre. Le Wurtemberg est déjà monté sur la portière du wagon; la Bavière parlemente encore, et trouve que

Ces diplomates se mirent en route du 19 au 24 octobre; c'étaient, pour la Bavière, MM. de Bray, de Pranchk et Lutz, tout les trois membres du cabinet; pour le Wurtemberg, MM. de Suckow et de Mittnacht; pour Bade, MM. Jolly et de Freydorff; pour la Hesse, M. de Dalwigk. Afin de leur donner une compagnie, d'éclairer leur patriotisme et de réchauffer leur zèle, M. de Bismarck manda près de lui le chef du cabinet saxon, M. de Friesen, et appela à la rescousse trois membres influents du parlement du Nord, MM. de Bennigsen, Friedenthal et Blankenburg. Les conférences s'ouvrirent le 25 octobre. M. de Bismarck trouva les ministres du Sud, le comte de Bray surtout, fort empressés de conclure la paix. La négociation d'armistice arrivait donc fort à propos, et M. de Bismarck ne dut négliger aucun moyen de convaincre ces ministres que, si les pourparlers de paix n'aboutissaient pas, la faute n'en serait pas à lui[1]. Il était donc résolu, au moins dans les débuts, à se montrer conciliant. Mais il préparait l'opinion publique à un échec probable des négociations. On lisait le 26 dans la *Correspondance provinciale,* journal ministériel de Berlin :

« Les événements de la guerre, sa fin prochaine ajoutent à la difficulté d'une suspension d'armes pure et simple; si en effet la convention d'armistice n'emporte pas avec elle les garanties politiques de la paix future, il sera nécessaire de stipuler des garanties militaires pour que l'armistice ne détruise pas les avantages sur lesquels nous comptons devant Paris. Il est peu vraisemblable que les détenteurs actuels du pouvoir en France aient changé sur ces questions leur manière de voir, et par conséquent il est difficile de croire à un succès de la négociation. »

la porte d'entrée est trop étroite pour sa taille et son ventre gonflé de bière. Mais si on élargit un peu la porte pour elle, elle ne se fera pas prier longtemps. »

[1] VALFREY, II, 39.

CHAPITRE III

LES NÉGOCIATIONS D'ARMISTICE

I

Le dimanche matin 30 octobre, M. Thiers arrivait à Versailles[1]. Il vit M. de Bismarck qui le reçut « de la façon la plus amicale, » non sans se plaindre cependant des Parisiens qui tiraient sur les parlementaires ; à Ferrières, il avait débuté avec M. J. Favre par des allusions aux méfaits des francs-tireurs. Il semble que le chancelier se soit fait une habitude de ce genre d'exorde : il n'y manqua dans aucune des occasions où il eut à traiter avec un Français. « Je ne puis vous parler, lui dit M. Thiers, que pour vous dire que je ne puis vous parler. » M. Thiers reçut une escorte et partit pour Paris. Il ne cachait pas son désir de la paix[2]; les Allemands en accueillaient l'espérance avec une joie qu'ils ne cherchaient pas à dissimuler; mais peut-être eût-il été plus politique de montrer moins de découragement et moins de dispositions à traiter. Dans les lignes françaises, M. Thiers trouva les mêmes sentiments.

En même temps que son message pacifique, M. Thiers apportait la nouvelle officielle de la capitulation de Metz. Cette

[1] THIERS, *Déposition devant la commission du 4 septembre*, p. 23-27; *id.*, 18 mars, p. 15-22. — *Rapport aux puissances*, 9 novembre. — *Circulaire du comte de Bismarck*, 8 novembre. — *Rapport de M. de Rainneville à l'Assemblée nationale.*

[2] Voir le curieux récit d'un des officiers allemands qui accompagnaient M. Thiers. HIRTH, p. 3,014.

nouvelle, annoncée déjà par M. Félix Pyat et démentie par le gouvernement, consterna les Parisiens. Le conseil du gouvernement se réunit le 30 au soir, et M. Thiers rendit compte de sa mission. « Il insista particulièrement, dit un écrivain bien informé [1], sur certaines déclarations de l'empereur de Russie, qu'il considérait comme nettement favorables au maintien de l'intégrité du territoire français. » Il ne montrait aucune confiance dans les armées « qu'on cherchait en vain, dit-il, à reformer sur la Loire, sans cadres, sans matériel de guerre [2]. » Il refusa d'ailleurs de donner des détails sur ces armées; il ne croyait pas que son rôle de négociateur le lui permît. Le conseil se plaignit plus tard amèrement de « ces réticences systématiques [3]. » L'impression qui subsista de ces récits de M. Thiers était mauvaise; elle confirma le gouvernement dans l'idée fausse que toutes les forces de la défense se concentraient dans Paris. Les rapports mélodramatiques de M. Gambetta, loin de corriger cette impression, ne firent que la fortifier; on ne vit en ses discours qu'exagération pure. Le conseil tomba d'accord « qu'il fallait terminer cette série de malheurs et qu'un armistice serait un premier pas, pas très-considérable dans la voie de la paix [4]. » Quant aux conditions de l'armistice, elles furent indiquées le lendemain par une note du *Journal officiel* : c'était le ravitaillement proportionnel des places assiégées et les élections dans le pays tout entier. Mais avec la maladresse et la frivolité qui caractérisent presque tous ses actes politiques, le gouvernement avait jugé bon de publier, dans le même numéro du *Journal officiel*, un dis-

[1] VALFREY, II, 18.
[2] *Déposition*, p. 24, et TROCHU, *Déposition*, p. 302.
[3] *Notes Dréo*, 5 novembre.
[4] THIERS, *Déposition*, p. 24.

cours tenu le 20 par M. J. Favre aux maires de Paris. On y lisait des phrases comme celles-ci :

« Nous n'avons pas voulu suivre les leçons des froids et égoïstes docteurs qui nous disaient : Vous êtes vaincus, sachez être vaincus, c'est de votre part un détestable orgueil que de conserver des prétentions quand la fortune les repousse... Nous ferons notre devoir sans arrière-pensée. Et quand on dit qu'il serait plus commode d'abandonner deux provinces; quand on nous dit que, grâce aux alliances qu'un plus sage gouvernement nous donnerait, dans un espace très-court, nous les arracherions à l'ennemi, repoussons un parti semblable. »

Ainsi la République était placée au-dessus même du salut de la France ! Il est pénible d'opposer ce langage à celui que l'impératrice Eugénie venait de tenir, au désintéressement avec lequel le comte de Chambord et les royalistes avaient abdiqué toutes leurs prétentions devant le danger du pays. M. Thiers vit M. J. Favre quelques heures après qu'il avait prononcé ce déplorable discours. « Il fut, dit M. Thiers, fort heureux d'apprendre la possibilité de la paix. » Ce sentiment était sincère; il ne faut voir dans le discours aux maires que de vaines déclamations, de la rhétorique de siége; mais ces déclamations et cette rhétorique engageaient le gouvernement, et les Prussiens surent en tirer parti. Tels étaient les humiliants compromis, les fautes continuelles auxquelles était condamné le gouvernement de Paris. Il fallait qu'il vécût au jour le jour, qu'il ménageât les émeutiers, qu'il parlât sans mesurer les paroles et jurât sans peser les serments : tandis que l'adversaire, soutenu par une nation obéissante, commandant à une armée disciplinée, méditait ses mots et ses actes et guettait, de sang-froid, pour en tirer profit, toutes les imprudences du gouvernement qu'il combattait.

Le 31, M. Thiers passa la matinée à discuter avec MM. Favre et Magnin la question du ravitaillement. Pendant qu'ils

conféraient, la sédition s'emparait de Paris. M. Thiers partit vers deux heures, à peu près au moment où l'Hôtel de ville était envahi. Il ignorait la gravité de l'émeute, et il était plein de confiance dans le résultat de la négociation. L'impression de son entourage était alors que la paix allait se faire, que l'intervention européenne était certaine et sérieuse, que la France pouvait surtout compter sur la Russie.

Sa première conférence officielle avec M. de Bismarck eut lieu le 1er novembre, à midi. Le chancelier commença par faire ses réserves sur l'immixtion des neutres, qu'il n'admettait point. Suivant méthodiquement ses procédés ordinaires, il ne manqua pas de parler de l'Empire. « Il y a, dit-il, en ce moment, à Cassel les restes d'un gouvernement qui cherche à se reformer et qui jusqu'ici est le seul reconnu par l'Europe. » M. Thiers, qui savait à quoi s'en tenir sur ce sujet, ne se laissa point troubler; il répondit fort sensément que si la Prusse négociait avec lui, c'est qu'elle n'était pas engagée avec l'Empire. Après ce préambule, la discussion s'engagea. « Il faut faire, disait M. Thiers, la paix en deux volumes. Occupons-nous du premier, le second viendra ensuite. » Le premier volume, c'était l'armistice avec les élections. Après un examen général de la question, la conférence fut levée. M. Thiers en sortait avec l'espérance qu'on allait s'entendre. Cette espérance paraissait partagée par les Prussiens, et, prévoyant sans doute la grande fortune à laquelle serait bientôt appelé M. Thiers, quelques-uns d'entre eux commençaient à l'entourer et lui faisaient leur cour.

La discussion prit un tour plus précis et plus pratique le 2 novembre. M. de Bismarck avait intérêt à paraître conciliant; il est vraisemblable que, voyant M. Thiers disposé pour la paix, il crut possible de la négocier. « L'armistice nous est défavorable, disait-il; notre armée est loin de ses centres de

ressources; nous serons forcés de laisser stationnaires les troupes que la capitulation de Metz a rendues disponibles; la France au contraire pourra compléter l'organisation de ses troupes en voie de formation [1]. » Tout en faisant valoir ainsi les concessions auxquelles il consentirait, le chancelier se montra plus accommodant qu'on ne pouvait l'espérer. M. Thiers demandait un armistice de vingt-cinq à trente jours; M. de Bismarck sembla disposé à en concéder vingt-huit. On tomba d'accord sur le principe du *statu quo* militaire. « Les armées seraient tenues de s'arrêter là même où elles se trouveraient le jour de la signature de l'armistice; une ligne reliant tous les points où elles se seraient arrêtées formerait la ligne de démarcation qu'elles ne devraient pas franchir, mais au dedans de laquelle elles pourraient se mouvoir, sans toutefois se livrer à aucun acte d'hostilité. » Le règlement des élections était moins aisé. « L'armistice, disait M. Thiers, ne doit préjuger aucune des questions qui pourraient être agitées à l'occasion d'un traité de paix; par conséquent, les élections devaient être libres dans tout le territoire. » M. de Bismarck en tomba d'accord; il ne fit d'exceptions que pour « certaines parties des territoires, voisines de la frontière et allemandes, disait-il, d'origine et de langage. » Cependant, pressé par M. Thiers, il consentit à ce que ces districts fussent représentés par des notables; il ajouta même que la Prusse « ne demanderait compte à aucun habitant d'avoir figuré comme représentant de ses compatriotes dans une assemblée nationale française. » C'était quelque chose déjà; il n'est pas douteux que si les chances de paix avaient paru plus grandes, M. Thiers n'eût obtenu ce que M. J. Favre obtint au mois de janvier, sans même avoir besoin de le demander explicitement : des élections libres, même

[1] Circulaire du 8 novembre.

en Alsace et en Lorraine. Il n'y avait de difficultés sérieuses que sur la question du ravitaillement. La clause de ravitaillement n'est pas de rigueur dans les armistices[1]. M. de Bismarck parut d'abord disposé à y consentir, et l'on se mit à discuter sur les quantités. C'est que le chancelier pouvait croire alors que l'armistice serait le « premier volume » de la paix : dans ce cas il pouvait, sans compromettre les avantages obtenus par les Allemands, autoriser l'entrée d'un certain nombre de convois de vivres dans Paris.

Les entretiens qu'il avait avec M. Thiers le fortifiaient dans cette opinion. Le soir, les affaires finies, les deux négociateurs se retrouvaient au coin du feu et causaient des événements de la guerre. M. de Bismarck demandait à M. Thiers la permission de fumer ; il témoignait, paraît-il, une déférence singulière pour l'esprit et l'expérience de son interlocuteur et l'invitait à l'abandon en lui donnant l'exemple. « C'est un sauvage plein de génie, » disait quelques jours après M. Thiers[2]. Il se convainquit, rapporte-t-il, des sentiments

[1] M. Calvo. *Le droit international théorique et pratique*, t. II, Paris, 1872. — « La plupart des publicistes, dit M. Calvo, sont restés à peu près muets sur la question du ravitaillement des places assiégées pendant les trêves ou armistices... L'histoire nous montre que c'est le plus souvent l'objet de stipulations spéciales, même dans les actes diplomatiques portant convention d'armistice » (p. 285-186). Cela revient à dire que la solution dépend des intérêts réciproques des parties et de l'habileté avec laquelle les négociateurs conduisent la discussion. En 1801, les Français autorisèrent le ravitaillement de Mantoue qu'ils assiégeaient (armistice de Trévise, art. 12). « Il eût été facile, toutes proportions gardées, dit M. Calvo, de prendre le texte de cet armistice pour modèle de la rédaction des conditions de la trêve proposée au mois de novembre 1870. »

[2] Boucher (p. 320), d'après la conversation de M. Thiers à l'évêché d'Orléans. « M. de Bismarck était enchanté d'entendre un causeur aussi spirituel que M. Thiers, aussi riche en idées, aussi versé dans la connaissance de son temps. Un soir, comme M. de Bismarck laissait passer les heures dans un babil de médisance qui lui semblait délicieux, M. Thiers lui rappela les affaires sérieuses qu'il avait à traiter. Alors, avec un mouvement d'effusion singulière, M. de Bismarck lui prit la main en s'écriant : « Laissez-moi, je vous en supplie, laissez-moi ; il est si bon de se trouver un peu avec la civilisation. »

peu sympathiques de la Prusse pour la dynastie déchue M. de Bismarck apprit probablement que la France était lasse, qu'elle désirait traiter et qu'elle ne comptait, au fond, que sur l'appui de la Russie.

Jusqu'alors les événements du 31 octobre étaient inconnus à Versailles ; c'est une preuve, entre beaucoup d'autres, que le fameux système de police politique des Prussiens n'était pas aussi parfait qu'on l'assure. Le 3 novembre, en abordant le chancelier, M. Thiers le trouva soucieux. « Le comte de Bismarck est un homme très-supérieur, dit-il, *mais* il dissimule rarement[2]. » M. de Bismarck avait appris la sédition du 31 octobre. Il la croyait victorieuse et demanda des renseignements à M. Thiers. M. Thiers ne savait rien ; il proposa d'envoyer à Paris un de ses compagnons de voyage, l'ex-député M. Cochery, ce qui fut accordé. Cette mauvaise nouvelle n'était pas la seule. On avait reçu au quartier général la furieuse proclamation par laquelle M. Gambetta dénonçait à l'armée la « trahison » du maréchal Bazaine et proclamait la nécessité de « la guerre à outrance. » Il paraît que le roi de Prusse, bien disposé pour l'armistice parce qu'il désirait la paix, changea brusquement d'avis. L'insurrection de Paris et la proclamation de Tours le persuadèrent que la paix n'était pas possible aux conditions qu'il prétendait imposer. Ce sentiment fut partagé par la plupart des diplomates et des princes allemands réunis à Versailles[3]. M. de Bismarck leur avait donné des preuves marquées de ses dispositions pacifiques; il put dès lors se montrer plus rigoureux. Il éleva des difficultés sur le ravitaillement et les mit sur le compte du « parti militaire. » Le « parti militaire » joue un rôle considérable dans

1 *Déposition*, p. 25.
2 *Déposition*, 18 mars, p. 18.
3 Thiers, *Déposition*, p. 26.

les négociations de la France avec la Prusse. Les négociateurs le font toujours intervenir au moment décisif; cela leur est d'autant plus aisé que le « parti militaire » n'a point de représentants attitrés auxquels on puisse s'adresser. Il est fort possible d'ailleurs que M. de Bismarck ait sincèrement désiré la paix, et qu'il se soit produit des divergences réelles d'opinion au quartier général prussien.

Cependant M. Cochery avait pu se renseigner. A la fin de la soirée, il rapporta la nouvelle que l'émeute était à peu près comprimée. M. Thiers reprit de l'espoir et courut chez M. de Bismarck. Il voulait continuer la discussion sur le ravitaillement; les quantités qu'il avait demandées étaient assez élevées[1], et il s'était réservé le moyen de faire des concessions. Mais le chancelier n'admettait plus la discussion sur ce point; il soulevait maintenant la question de fond et contestait le principe même du ravitaillement. « J'allais faire un sacrifice très-grand, disait-il; ce sacrifice eût été inutile; la paix n'eût pas été plus facilement conclue dans deux mois qu'aujourd'hui[2]. » M. Thiers objectait que le ravitaillement était nécessaire, car « sans cette précaution, disait-il, un armistice suffirait pour prendre les plus fortes places du monde. » M. de Bismarck répondait que, la paix devenant douteuse, tout était changé : les Allemands espéraient réduire Paris par la famine dans un délai rapproché; si ce délai était prolongé d'un mois, les armées de province, formées à la faveur de l'armistice, pourraient forcer les Allemands à lever le siége de Paris. Si la Prusse faisait une concession aussi désavantageuse pour elle, il faudrait lui accorder en retour des *équivalents militaires*. M. de Bismarck fit quelques difficultés pour déterminer le sens de cette expression. « C'est,

[1] *Déposition*, 18 mars, p. 18.
[2] *Id.*, p. 20.

dit-il enfin, un fort, peut-être plus d'un. » M. Thiers refusa d'accepter la discussion sur ce point. « C'est Paris que vous me demandez, » dit-il.

M. Thiers pensa que le moment était alors venu de parler de la paix. Il s'en ouvrit à M. de Bismarck ; le langage du chancelier lui donna lieu de croire que les conditions auraient été moins rigoureuses qu'elles ne le furent plus tard [1]. M. de Bismarck fut-il plus explicite? Alla-t-il jusqu'à déterminer l'étendue des cessions territoriales et de l'indemnité de guerre, ou bien voyant M. Thiers disposé à la paix, se contenta-t-il d'assertions générales pour l'entraîner dans une négociation? J'inclinerais pour cette hypothèse. Il est invraisemblable qu'après les circulaires du 13 et du 16 septembre, après la capitulation de Metz et la déclaration du 30 octobre [2], M. de Bismarck ait pu affirmer sérieusement, dans une conversation officielle, qu'il renonçait à prendre Metz. Il est plus probable qu'il se contenta de suggestions plus ou moins transparentes et laissa à M. Thiers le soin d'en déduire les conséquences. Dans tous les cas, il n'engagea point son gouvernement et se réserva toujours le moyen, lorsque les négociations seraient en train, d'élever ses prétentions, en faisant intervenir le roi et le parti militaire [3]. C'est sans doute à cet épisode des négociations que se rapporte une anecdote assez piquante sur les rapports de la Russie et de M. Thiers. M. Thiers assurait que la Russie s'alarmait et s'irritait. M. de Bismarck se leva et sonna : « Apportez, dit-il, le carton où sont les lettres de

[1] *Déposition*, p. 27.

[2] Conf. p. 62.

[3] D'après les notes recueillies à Orléans par M. Boucher, M. Thiers aurait indiqué comme conditions l'Alsace et la Lorraine allemande, *sans Metz*, avec deux milliards. « Voilà la paix que je vous offre, aurait dit M. de Bismarck. J'aurai de la peine à décider le roi, mais je finirai par le convaincre » (p. 319)

Russie. » Le carton apporté, il donna les lettres à M. Thiers et le pria de les lire. M. Thiers apprit alors à quoi se bornaient les recommandations du tzar : c'étaient des conseils amicaux et rien de plus[1]. La Prusse restait libre de ses mouvements, et la chancellerie russe ne montrait aucun désir de les embarrasser. Cette révélation ne pouvait que fortifier M. Thiers dans le dessein où il était de traiter immédiatement. Il résolut de se rendre à Paris, de voir par lui-même l'état des choses et de se concerter avec le Gouvernement. En le quittant, M. de Bismarck lui donna l'autorisation de proposer au Gouvernement un court armistice sur le principe du *statu quo*, ou la simple convocation des électeurs sans armistice, avec toutes les libertés et facilités qui ne seraient pas de nature à compromettre la sûreté militaire des Allemands. Ces conditions étaient dures. M. Thiers pensait cependant qu'il était politique de les accepter, et il se flattait d'y décider le Gouvernement[2].

Il employa la journée du 4 à préparer son voyage à Paris. Le 5, il se rendit aux avant-postes français. Ce fut là, dans une masure abandonnée, ouverte à tous les vents, criblée par les obus, qu'il rencontra les représentants du gouvernement de Paris. L'état des esprits était tel que le général Trochu n'avait pas cru pouvoir venir; il craignait qu'on ne l'accusât de trahir la République et de préparer une capitulation[3]. Il s'était fait remplacer par le général Ducrot. M. J. Favre accompagnait le général. M. Thiers exposa les raisons qui le faisaient incliner vers la paix et l'engageaient à proposer un armistice, même sans ravitaillement. « Acceptez, disait-il, si vous voulez m'en croire. Il est probable que l'armistice vous donnera la facilité

[1] Cette anecdote a été racontée par M. Thiers lui-même, à Orléans lors de son passage le 7 novembre. Boucher, p. 319.

[2] Ducrot, *Déposition*, 95; Favre, *Gouvernement*, II, 44.

[3] Favre, *Déposition*, p. 337.

de nommer des représentants, et que ces représentants arriveront à conclure la paix. Or, quant à moi, je ne crois pas — ce sont mes appréciations, je viens de parcourir la province, — je ne crois pas que la situation du pays et des armées soit telle que la continuation de la lutte puisse amener un résultat heureux... Aujourd'hui je crois que nous obtiendrons la paix aux conditions suivantes : l'Alsace et deux milliards. Plus tard les Allemands nous demanderaient certainement l'Alsace, la Lorraine et cinq milliards. » M. Thiers ajouta que la Prusse autoriserait des élections sans armistice [1]. Une discussion assez vive s'engagea entre M. Thiers et le général Ducrot qui repoussait ces conditions au nom du gouverneur de Paris. M. J. Favre déclara qu'il était nécessaire de convoquer le conseil, et il reconduisit M. Thiers jusqu'aux avant-postes, en lui promettant que le lendemain M. Cochery lui rapporterait à Versailles la décision du Gouvernement.

Le conseil se réunit le soir. M. Favre s'y rendit sans illusion. « Mon rêve de convocation d'Assemblée était évanoui, dit-il [2]. Nul, dans l'état des esprits de la ville de Paris, n'aurait pu songer à faire accepter un armistice sans ravitaillement ou des élections sans armistice. » Ce fut l'avis du conseil. M. Arago dit « qu'il fallait savoir mourir pour assurer l'avenir de nos enfants. » Il fut décidé que les propositions de la Prusse seraient écartées, et que M. Thiers recevrait l'ordre de se rendre à Tours. M. Thiers en fut averti le 6 novembre. Il reçut ces nouvelles « avec une profonde douleur », et après avoir pris congé de M. de Bismarck, il partit pour Tours « fort affligé, dit-il, de voir la lutte se continuer [3]. »

La négociation de Versailles ne saurait à aucun égard être

[1] Ducrot, *Déposition*, p. 94-95.
[2] *Gouvernement*, II, p. 42.
[3] *Déposition*, p. 27.

assimilée à la négociation de Ferrières. A Versailles la France était représentée par un homme d'État connu et respecté par l'Europe, rompu aux discussions politiques, versé plus que personne dans l'histoire militaire du siècle, ayant la pratique des hommes et l'expérience des affaires. M. Thiers négocia, mais il avait devant lui un adversaire qui ne voulait point céder et derrière lui un gouvernement contraint à l'héroïsme par son origine, et qui s'était engagé d'avance à refuser toute transaction. Sans doute l'émeute du 31 octobre compliqua les choses et fournit aux Prussiens un prétexte pour rompre; mais, avant comme après cette émeute, le gouvernement de Paris dut, pour s'assurer les suffrages du peuple, jurer qu'il périrait plutôt que de consentir à une cession de territoire. Il est peu probable que si la négociation d'armistice avait abouti, la paix s'en fût suivie. La délégation de province partageait les sentiments du gouvernement de Paris. Si la négociation échoua, il faut donc s'en prendre moins à l'émeute du 31 octobre qu'à la situation faite aux membres du gouvernement. Quant aux conditions territoriales de la paix, il y a tout lieu de croire qu'elles eussent été celles que la Prusse imposa au mois de février: la Prusse n'a jamais varié sur ce point; mais on eût épargné deux milliards, trois peut-être, et la vie de beaucoup d'honnêtes gens. Un effort honorable avait été tenté pour la défense : cela suffisait, et il est fort malheureux, au demeurant, que la négociation entreprise par M. Thiers n'ait pas abouti.

Il faut ajouter que l'Europe ne la soutint pas. M. de Beust continuait de faire des vœux stériles pour une action collective des neutres; l'Italie refusait décidément de faire une déclaration contre les cessions territoriales, et s'en remettait entièrement à l'Angleterre [1]. Quant à l'Angleterre, son zèle était

[1] Lord Granville à lord Lyons, 5 novembre.

épuisé. Le 3 novembre, M. Tissot pressa vivement le comte de Granville de revenir au projet d'intervention écarté par le prince Gortchakow : il demandait aux neutres d'interroger la Prusse sur ses conditions de paix, de les « renfermer dans de justes limites et d'en faire part ensuite au gouvernement français. » Le comte de Granville répondit que l'Angleterre ne voulait agir que si ses démarches avaient des chances d'être accueillies par la France et par la Prusse; que le maintien du programme de M. J. Favre et le manque d'un gouvernement régulier étaient toujours des obstacles à la paix; que d'ailleurs l'Angleterre n'avait jamais songé à une intervention isolée; que rien n'était possible sans la Russie et que la Russie persistait à s'abstenir. M. Tissot exprima l'espérance que la Russie s'associerait à une déclaration de l'Angleterre, qui condamnerait le principe des cessions territoriales comme contraire à la justice et aux intérêts de l'Europe. « Je serais heureux de savoir, répondit le comte de Granville, sur quel fondement M. de Chaudordy s'appuie lorsqu'il croit que la Russie adopterait les mesures que vous proposez; jusqu'à ce moment nos informations sont différentes [1]. » M. Tissot en référa sans retard à M. de Chaudordy; il reçut en réponse le résumé d'un télégramme de M. de Gabriac: « il paraissait en résulter que le tzar avait écrit au roi de Prusse et à la reine de Wurtemberg pour les dissuader de demander des concessions territoriales qui ne pouvaient que rendre la paix impossible. » Le comte de Granville ne vit là rien de bien nouveau; il n'attribua qu'une importance médiocre à ce télégramme; et c'est avec une certaine ironie qu'il écrivit le 8 novembre à sir A. Buchanan : « M. Tissot ne m'a pas dit si le gouvernement français a été instruit des réponses du roi aux communications de

[1] Dépêche Granville à Lyons, 4 novembre.

l'empereur, et s'il sait que le prince Gortchakow en a conclu qu'il était inutile pour les puissances de donner leur avis sur les conditions de paix. Il est certainement à craindre que, faute d'en être averti, le gouvernement français ne soit entraîné à se faire des illusions sur l'appui qu'il peut attendre de la Russie. »

La Russie ne songeait qu'à la convention de 1856 sur la mer Noire. Si le prince Gortchakow avait jugé superflu d'écrire une dépêche officielle pour recommander la modération à la Prusse, il ne s'en rapporta point, pour cette grosse affaire de la mer Noire, aux correspondances privées de son maître. Tandis que M. Thiers débattait à Versailles les conditions de l'armistice, le chancelier russe signait à Pétersbourg cinq dépêches destinées à éclairer les représentants de la Russie près des grandes puissances sur la portée de la circulaire du 29 octobre. Et comme il convenait, au moment d'entamer cette négociation, de bien marquer l'accord qui unissait la Prusse et la Russie, le 7 novembre, le jour même où M. Thiers quittait Versailles, le général russe Annenkow remettait au prince royal de Prusse le diplôme de feld-maréchal de l'armée russe; le même titre était décerné au prince Frédéric-Charles. Il était clair désormais que si le roi de Prusse avait refusé de déférer aux recommandations de son neveu, le gouvernement russe n'en gardait nulle rancune au gouvernement prussien. M. de Bismarck n'eut garde de négliger ces dispositions de l'Europe, et, dans une circulaire datée du 8 novembre, il rejeta sur la France toute la responsabilité de la rupture des négociations. « Le gouvernement actuel de la France, disait-il, ne désire pas les élections; il n'avait pas sérieusement le désir de conclure un armistice; il a posé des conditions qu'il savait inadmissibles, afin de ne pas répondre par un refus aux puissances neutres dont il espère l'appui. »

II

La rupture des négociations n'avait ni surpris ni affligé la délégation de Tours. M Gambetta ne désirait point la paix. Bien que compliquées d arrière-pensées de parti, ses illusions étaient patriotiques et ses efforts sincères; il croyait toucher au succès. La France, selon lui, répugnait à l'armistice et demandait une dictature [1]. M. Gambetta y était prêt. Le 2 novembre il proclama la levée en masse, et, cet hommage rendu au fétichisme de la Révolution, il donna le 4 à l'armée de la Loire l'ordre de marcher en avant. L'armée de la Loire était composée de soldats disciplinés, commandés par des officiers sérieux; elle n'avait rien de révolutionnaire; elle battit les Bavarois le 9 novembre à Coulmiers. C'était une victoire franche; les Allemands en furent stupéfaits. Ils ne croyaient pas à la force réelle de l'armée de la Loire, ce succès contredisait leurs renseignements et déroutait leurs calculs. Il ne fallait pas en exagérer la portée; ce n'était qu'un heureux commencement d'opérations; mais il était possible à la diplomatie française d'en tirer parti. L'Europe en effet ne s'en montra pas moins surprise que l'Allemagne, et l'on vit poindre çà et là quelques symptômes de sympathie. Mais les espérances étaient démesurées; loin d'inciter les délégués à la sagesse, le succès de Coulmiers les grisait. M. Thiers, revenu de Versailles, ne cessait de prêcher la paix; à son avis, il aurait fallu faire des élections, même sans armistice [2]. Il s'adressait à des hommes exaltés, qui s'étaient fait une doctrine de l'illusion à outrance; il passa bientôt pour un partisan de la

[1] Dépêche à M. Jules Favre, 31 octobre.

[2] Thiers, *Déposition*, p. 27 et *Déposition*, 18 mars, p. 23. — Glais-Bizoin, p. 79-81.

paix quand même, et l'on n'était pas loin de le traiter de conspirateur. « Le double échec de M. Thiers à Saint-Pétersbourg et à Versailles éclate à tous les yeux, écrivait M. Gambetta [1]; il en a lui-même conscience, et c'est ainsi que je m'explique l'animation qu'il met à vouloir faire renaître des questions intérieures... Les colères légitimistes et orléanistes persistent à demander des élections sans armistice. M. Thiers est à la tête de ce mouvement. »

Au milieu de cete agitation, il n'était pas facile de négocier. M. de Chaudordy l'essayait cependant. La négociation de Versailles avait échoué, il pensait qu'on en pouvait renouer une autre, et il y engageait les agents français, le 9 novembre. La France, écrivait-il, maintient ses prétentions : armistice avec ravitaillement, élections libres dans tout le territoire. « Il appartient aux neutres, disait-il le même jour à lord Lyons, d'apprécier avec quels égards leurs conseils ont été accueillis par la Prusse. La Prusse, en refusant le ravitaillement, a refusé l'armistice même : c'était poser en principe la reddition de Paris. La France, au contraire, est toujours prête à négocier, à convoquer une assemblée; c'est aux neutres d'interpeller la Prusse; si elle veut réellement la paix, elle accordera les moyens de réunir les députés, c'est-à-dire un armistice, et elle ne repoussera pas la condition nécessaire d'un armistice équitable, c'est-à-dire le ravitaillement de Paris [2]. » Mais les Anglais semblaient insensibles à ces arguments. Loin de les réveiller, le coup de canon de la Russie les avait étourdis au contraire; ils songeaient à se rapprocher de la Prusse pour la prier d'accommoder leurs affaires avec le tzar. Lord Granville avait d'ail-

[1] A M. J. Favre, 13 novembre. — *Enquête sur la Défense nationale, dépêches télégraphiques*, tome II.

[2] *Rapport Lyons*, 9 novembre.

leurs entendu dire que M. Thiers recommandait les élections même sans armistice; il répondit, le 10 novembre, à M. Tissot, que c'était un expédient fort convenable; que l'Angleterre engageait la France à l'adopter et qu'elle n'était nullement disposée à soutenir à Berlin la question du ravitaillement de Paris.

M. de Chaudordy tâcha de réfuter cette objection dans une circulaire du 12 novembre; mais les neutres étaient prévenus. L'Angleterre se contentait de dire à Berlin et à Tours que des deux côtés on avait été excessif[1]. Il paraît cependant que la Prusse ne se sentait pas sans reproche; M. de Bismarck songeait à reprendre la négociation : les affaires avec l'Allemagne du Sud n'avançaient pas comme il l'aurait voulu, et le désir de la paix grandissait autour de lui. Le 12 novembre M. de Bernstorff dit à lord Granville que les propositions de M. Thiers étaient inacceptables, mais que la Prusse « désirait vivement un armistice et la convocation d'une assemblée; on verrait volontiers à Versailles, ajoutait-il, la reprise de négociations directes entre le gouvernement provisoire et le quartier général prussien. D'ailleurs, si le gouvernement provisoire avait envie de traiter, ce qu'il aurait de mieux à faire serait de négocier sans intermédiaire. » Le comte de Granville ne craignit pas de faire observer que si les négociations ne se renouaient pas, la Prusse y était pour quelque chose. Que ne faisait-elle des avances au gouvernement français? « Les Français sont susceptibles, ajoutait-il, ils le sont plus encore après leurs désastres, et ils sont peu disposés à faire le premier pas[2]. »

Les Prussiens ne se laissèrent pas convaincre, et la suite prouva que « les avances » eussent été superflues. Le gouver-

[1] Lord Granville à lord Lyons, 12 et 17 novembre.

[2] Lord Granville à lord Lyons, 12 novembre.

nement français ne voulait pas traiter. M. Gambetta ne voyait dans un armistice qu'un moyen d'augmenter « les préparatifs pour de suprêmes efforts » ; il considérait que sans l'exclusion des adhérents au régime impérial, les élections seraient « funestes. » Il constatait au dehors des dispositions moins défavorables; mais, « sans méconnaître ce qu'il y avait de vague dans les déclarations hypothétiques de sympathie des puissances », il les attribuait au sentiment que l'on avait du grand rôle auquel était appelée la nouvelle République ; et, se façonnant une Europe selon ses désirs, il écrivait le 16 novembre à M. J. Favre : « Nous profitons de l'occasion qui nous est offerte de relever hardiment la tête et de parler comme il convient à une grande puissance que beaucoup croyaient abattue et qui n'a rien perdu de son prestige et de sa force.... Ne distinguez plus entre la République et la France. C'est désormais une seule et même puissance dont l'Europe reconnaît l'indivisibilité, sur laquelle les puissances comptent et qu'il est de notre honneur de républicains et d'hommes d'État de ne laisser ni amoindrir ni entamer. » Ces divagations passaient malheureusement pour des inspirations du génie populaire, et le gouvernement de Paris ne pensait pas, sur ce point, plus sagement que la dictature de Tours.

Le conseil discuta le 11 sur le ravitaillement et l'armistice. M. J. Favre opinait pour les élections; le conseil n'en voulait point. La discussion reprit le lendemain; M. J. Favre apercevait devant lui la capitulation forcée; c'était aussi l'impression de M. Picard. Le général Trochu pensait que « des élections avec un armistice sans ravitaillement, qui prépareraient la reddition de Paris désorganiseraient la défense nationale et humilieraient la France [1] » M. Picard revint à la charge le 13

[1] Notes Dréo. — *Pour la vérité*, p. 156.

sans plus de succès, et le 15 M. J. Favre, résumant dans une dépêche toutes les irrésolutions du conseil, écrivait à M. Gambetta : « Les journaux ont commencé une campagne très-vive pour la convocation d'une Assemblée, même sans armistice. J'aurais beaucoup désiré cette convocation... J'ai eu peur cependant qu'on ne la prît exclusivement comme un instrument de paix mis dans la main de la Prusse, et, malgré tous les désavantages qui résultent de notre isolement, du caractère précaire de notre pouvoir, il vaut mieux tenir et combattre. » Ces paradoxes politiques restaient à peu près inoffensifs tant qu'il n'y avait point de médiation possible et qu'aucune occasion sérieuse ne s'offrait de négocier avec l'Europe. Mais cette occasion allait s'offrir, et le moment arrivait où les fautes accumulées par le gouvernement de la Défense, les causes d'aberration qu'il portait en lui, allaient, pour le malheur de la France, porter avec toutes leurs conséquences.

CHAPITRE IV

LA CONFÉRENCE DE LONDRES

I

L'article 2 du traité de Paris du 30 mars 1856 posait en principe la neutralisation de la mer Noire; une convention annexée à ce traité stipulait que la Russie n'y pourrait entretenir que des forces maritimes très-limitées. C'étaient ces dispositions que la Russie avait résolu de dénoncer. Elle le fit le 29 octobre par une circulaire adressée aux puissances signataires du traité [1]. Cette circulaire débutait par une déclaration assez hardie. « Les altérations nécessaires qu'ont subies, durant ces dernières années, les transactions considérées comme le fondement de l'équilibre de l'Europe, ont placé le cabinet impérial dans la nécessité d'examiner les conséquences qui en résultent pour la position politique de la Russie... Il serait difficile d'affirmer que le droit écrit, fondé sur le respect des traités, comme base du droit public et règle des rapports entre les États, ait conservé la même sanction morale qu'il a pu avoir en d'autres temps. » Cela revenait à déclarer qu'il n'y a de droit public que pour les politiques naïfs, que les contrats diplomatiques n'obligent que les États trop faibles pour les déchirer et ne protégent que les États assez forts pour les défendre. C'était le commentaire pratique

[1] France, Angleterre, Autriche, Prusse, Italie, Turquie.

de la parole du comte de Beust : « Je ne vois plus d'Europe! » Cette dépêche du 29 octobre était accompagnée d'instructions spéciales pour chacun des diplomates accrédités près des cours signataires du traité de Paris. Ces instructions, nuancées suivant les dispositions ou la situation des États, portent la même date, 1er novembre, mais elles n'arrivèrent pas toutes le même jour à leur destination.

L'Angleterre fut avertie le 9 novembre. En remettant au comte de Granville une copie de la circulaire du prince de Gortchakow, M. de Brunnow, avec une ironie assez relevée, fit ressortir la « conformité de principes et d'intérêts » qui s'était établie entre les deux cours, jusqu'en Orient [1]. Ce langage n'était pas nouveau pour l'Angleterre. En 1853, au moment où le prince Menchikow préparait à Constantinople l'invasion des Principautés, l'empereur Nicolas parlait aussi à sir Hamilton Seymour de « la conformité de principes et d'intérêts » de la Russie et de l'Angleterre en Orient; les Anglais croyaient alors, comme en 1870, à la pureté des intentions de la Russie. La communication de M. de Brunnow les réveilla. Il y avait là pour l'orgueil britannique des souvenirs irritants. Un conseil de cabinet eut lieu le jour même de la remise de la circulaire, et le lendemain, 10 novembre, le comte de Granville adressait à sir A. Buchanan une dépêche fort sensée dont la forme ne manquait pas de vivacité. Le procédé de la Russie, disait-il, anéantit tous les traités; l'objet d'un traité est de lier les contractants l'un à l'autre; d'après la doctrine russe chaque partie « soumet tout à sa propre autorité et ne se tient obligée qu'envers elle-même... Ai-je besoin de vous dire, ajoutait-il en terminant, que le Gouvernement a reçu cette communication avec un profond regret, car elle ouvre

[1] Le prince Gortchakow au baron de Brunnow, 1er novembre.

un débat qui peut troubler la bonne entente que nous nous sommes toujours efforcés de maintenir avec la Russie. Par ces raisons il est impossible au gouvernement de Sa Majesté de sanctionner, en ce qui le concerne, la conduite annoncée par le prince Gortchakow. » Le comte de Granville indiquait d'ailleurs que si la Russie « avait employé une autre forme, » l'Angleterre ne se serait par refusée à examiner, d'accord avec les puissances cosignataires, certaines modifications que l'on pourrait apporter au traité. C'était une porte entr'ouverte à la diplomatie.

L'opinion publique était sérieusement émue en Angleterre: il ne s'agissait plus d'exercer une influence diplomatique dans les affaires du continent; les intérêts les plus précieux de l'Angleterre étaient en jeu, et la nation n'aurait pas permis au cabinet de les négliger. Les ministres de la reine n'avaient pas besoin de beaucoup de pénétration pour saisir les rapports qu'il y avait entre la dénonciation du traité de Paris et le refus de la Russie de se mêler à une médiation. L'entente parut évidente entre les cours de Berlin et de Pétersbourg; on ignorait la nature de cette entente, et l'on ne savait pas jusqu'où les deux États étaient disposés à en pousser les conséquences. Dans leur première anxiété, les ministres anglais résolurent de s'adresser directement à la Prusse. Un envoyé extraordinaire partit pour Versailles. Ses instructions étaient très-larges ; on ne lui avait point interdit d'aller jusqu'à la menace et de prononcer le mot de guerre [1]. Mais on ne désirait nullement en venir à cette extrémité, et l'on avait désigné pour remplir cette mission délicate un diplomate connu par ses goûts pacifiques et ses sympathies pour l'Allemagne, M. Odo Russell. Il reçut ses lettres de créance le 11 novembre, et partit immédiatement.

[1] *Rapport Odo Russell,* 27 février 1871.

Les inquiétudes qui avaient naguère troublé le comte de Granville reparurent alors; il craignit de nouveau que la France n'eût formé quelques engagements avec la Russie; en tout cas, la prudence lui conseillait de s'assurer des dispositions du gouvernement français; si la France n'avait pas déjà pris son parti, il importait de s'assurer son concours. Lord Lyons se rendit à cet effet chez le comte de Chaudordy. Le diplomate français n'avait pas encore reçu de communication officielle de la Russie. Depuis un mois il avertissait lord Lyons et prévenait l'Angleterre de se tenir sur ses gardes; il était en droit d'accueillir avec quelque ironie les récriminations de l'Angleterre. Il se montra fort réservé sur le fond des choses. — C'est à l'Angleterre, dit-il, d'examiner avec les puissances signataires la proposition russe, et de nous communiquer ensuite ses impressions; nous chercherons alors quels devoirs cette situation nouvelle nous impose; pour le moment, nous avons de trop graves affaires sur les bras pour prendre à ce sujet aucune initiative; d'ailleurs, la dépêche du prince Gortchakow ne nous a pas été remise encore, et la Délégation n'a pu se consulter [1]. — Au fond M. de Chaudordy pensait à profiter de l'incident pour renouer les fils rompus quinze jours auparavant par M. Thiers; ne comptant pas sur la Russie, il songeait de nouveau à se tourner vers l'Angleterre, « si elle se décidait à agir. » Il la mit immédiatement à l'épreuve. Le 13, lord Lyons lui dit que si le gouvernement français consentait à envoyer un nouveau plénipotentiaire à Versailles, M. de Bismarck s'y prêterait volontiers. M. de Chaudordy répondit que le gouvernement désirait des élections, mais que les élections étaient impossibles sans armistice, et, à ce propos, mêlant la question de l'armistice à celle de la révision du traité de Paris, il dit à

[1] Dépêche à M. Tissot, 14 novembre. — *Déposition.*

lord Lyons : « C'est à l'Angleterre et aux neutres que nous croyons devoir remettre le soin de préparer la voie à des pourparlers pratiques. La présence de M. Odo Russell au quartier général prussien rend plus aisée la recherche des moyens propres à atteindre ce but. » L'idée était ingénieuse ; le commandeur Nigra et le prince de Metternich, à qui elle fut communiquée, promirent de l'appuyer [1]. Le comte de Granville refusa [2] : il avait de trop grosses affaires à traiter à Versailles pour les compliquer d'une intervention qui, pensait-il, ne manquerait pas d'indisposer les Prussiens contre l'Angleterre.

On pouvait croire alors à une complication grave. L'attitude de la Russie froissait les puissances ; les réponses qui furent faites à ses ouvertures n'étaient rien moins qu'engageantes. A Florence, le prince Gortchakow avait tenu un langage assez hautain. « Veuillez dire à M. Visconti-Venosta, écrivait-il au baron d'Uxkull, que nous ne doutons pas un instant de l'accueil que le gouvernement italien fera à la demande qui nous est prescrite. » L'Italie ne répondit point à la confiance du chancelier. « Elle réservait son opinion, elle ne désirait que la paix de l'Orient, mais elle voulait connaître l'opinion de la Turquie ; elle ne refusait pas d'ailleurs de conférer avec les puissances signataires [3]. » A Vienne, le langage de la Russie était presque comminatoire : après avoir tenu l'Autriche en interdit pendant quatre mois, elle se croyait en droit d'exiger une réponse catégorique. « M. le comte de Beust comprendra certainement, écrivait le prince Gortchakow [4], que la question est si grave pour la Russie, qu'elle devra considérer l'attitude des

[1] Dépêche de M. de Chaudordy à M. Tissot, 14 novembre. — Lord Lyons à lord Granville, id.

[2] Lord Granville à lord Lyons, 17 novembre.

[3] M. de Chaudordy à M. Jules Favre, 21 novembre.

[4] A M. de Novikow, 1er novembre.

puissances dans cette conjoncture comme la pierre de touche des dispositions qu'elle peut s'attendre à rencontrer de leur part, et par conséquent aussi de celles qu'elle peut avoir pour chacune d'elles en réciprocité. » L'émotion fut très-vive à Vienne, à Pesth surtout, aussi vive peut-être qu'en Angleterre; des bruits de guerre commencèrent à courir [1]. M. de Beust ne négligea point l'occasion de rendre aux principes et au droit les honneurs diplomatiques; il répondit à la circulaire du prince Gortchakow par une dépêche datée du 16 novembre. Il rappelait d'abord l'article 14 du traité du 30 mars 1856, qui visait la convention relative à la mer Noire. « Cette convention ne pourra être ni annulée ni modifiée sans l'assentiment des puissances signataires, » disait le texte du traité. M. de Beust terminait sa dépêche par des considérations fort sensées « sur les conséquences d'un procédé qui porte atteinte à un acte international et se produit dans des circonstances où, plus que jamais, l'Europe a besoin des garanties qu'offre à son repos et à son avenir la foi des traités. » Dans la conversation qu'il eut avec l'ambassadeur de Russie, M. de Beust montra plus de roideur. « Le chancelier russe, dit-il, *ne saurait* disconvenir qu'il y a là de quoi préoccuper; il ne s'étonnera donc pas que nous prenions très au sérieux la surprise qu'il a ménagée au monde politique. Nous voyons dans l'*attitude* prise par le cabinet de Saint-Pétersbourg, non pas une menace directe à l'Europe, mais une cause de perturbation fâcheuse, qui met en péril son repos et sa sécurité [2]. »

[1] Schulthess, p. 299.
[2] Dépêche au comte Chotek, 16 novembre.

II

La circulaire russe fut communiquée à la France plusieurs jours après que l'Europe la connaissait déjà. Il semble que la chancellerie de Pétersbourg ait voulu marquer ainsi la distance qui sépare un gouvernement de fait des gouvernements de droit. Cette nuance d'ailleurs était fort nettement indiquée dans les instructions du prince Gortchakow à M. Okounew :

« Bien que le gouvernement qui dirige actuellement les affaires de la France n'ait pour but que la défense nationale, cette puissance occupe une trop grande place en Europe pour que le cabinet impérial puisse tarder à lui faire part de cette modification apportée à un traité dont elle est signataire. Vous êtes en conséquence autorisé à communiquer la circulaire en question. Je n'y ajouterai qu'une seule réflexion. La guerre de 1854 et le traité de 1856 ont été le premier pas accompli dans la voie des perturbations politiques qui ont ébranlé l'Europe et ont abouti à de si fâcheuses conséquences. Quel que soit le gouvernement qui s'établisse définitivement en France, sa tâche sera de réparer les maux causés par un système politique dont le résultat a été si fatal. »

M. Okounew donna, le 17 novembre, lecture de cette dépêche à M. de Chaudordy, en lui remettant une expédition de la circulaire du 29 octobre. Si accablée que fût la France, il y avait assez peu de bonne grâce à lui *faire part* ainsi d'une *modification apportée*, sans son concours à un traité dont elle était signataire. Ce conseil hautain de renier la guerre de Crimée, cette politique d'avenir dictée de Pétersbourg à tous les gouvernements de la France, portaient en eux la marque d'un dédain profond. Ce langage était peu fait pour ramener des âmes déjà blessées. La réponse de M. de Chaudordy fut

[1] Dépêche à M. Okounew, 1er novembre.

froide et réservée, ainsi qu'il convenait. Cependant, et ne fût-ce que pour piquer l'Angleterre, M. de Chaudordy ne négligea point l'occasion d'intéresser, s'il le pouvait, la Russie aux affaires de la France. La France, dit-il, aurait besoin, pour se concerter avec les puissances, de posséder un gouvernement régulier : les puissances devraient l'aider à en constituer un au moyen d'un armistice, condition indispensable pour des élections [1]. Il ajouta que d'ailleurs il devait suspendre toute réponse jusqu'au moment où la Délégation aurait pris connaissance de la circulaire et donné son avis.

Ce début ne satisfaisait point la Russie; comme elle avait trouvé de l'irritation en Angleterre, de la froideur en Italie, de l'aigreur en Autriche, elle jugea nécessaire de se montrer un peu plus obligeante envers la France. M. Okounew revint dès le lendemain chez M. de Chaudordy. Il reprit d'abord son thème de la veille : la guerre de Crimée n'était qu'une guerre « dynastique [2], » la France n'y avait combattu qu'au profit de l'Angleterre. M. de Chaudordy répondit « qu'il y avait là pour la France un souvenir de gloire, que c'était une des plus belles pages de son histoire et qu'elle ne pouvait ni ne devait l'effacer. » Passant à des considérations plus diplomatiques, M. Okounew s'arrêta sur les intérêts communs de la France et de la Russie. — C'est le moment pour la Russie de nous en donner la preuve, dit M. de Chaudordy. — C'était toucher le diplomate russe au défaut de la cuirasse; il fut forcé de rompre et de se découvrir. « En politique, dit-il, il ne faut pas s'occuper exclusivement du présent, mais songer à l'avenir : c'est ainsi que se créent les relations utiles. » Et, poursuivant sur ce

[1] Dépêche à M. de Gabriac, 17 novembre.

[2] Ce mot piquant du diplomate russe donne la mesure exacte des dispositions de la Russie pour l'Empire et permet d'apprécier la valeur des promesses *qui ont* donné lieu à des commentaires si exagérés.

ton de demi-confidence, il montra l'intérêt qu'il y aurait pour la France à ne point brusquer les choses, à ne briser avec personne, à se trouver avec l'Europe assise « autour d'un tapis vert, » à se ménager alors « un concours qui pourrait lui conserver l'Alsace et la Lorraine. » La conversation prenait un ton intéressant; M. de Chaudordy essaya d'obtenir du diplomate russe des déclarations plus précises, mais il n'y parvint pas. On ne s'arrêta plus guère que sur l'utilité, pour la Délégation, de correspondre avec Paris. M. de Chaudordy trouva M. Okounew fort complaisant sur ce chapitre. Il porta la question au conseil. Bien qu'ils subissent en général l'ascendant de M. Gambetta, MM. Crémieux et Glais-Bizoin inclinaient secrètement vers la paix; ils étaient, au fond, disposés à se rallier à l'idée d'un armistice, même sans ravitaillement. Ils jugeaient au moins indispensable de se mettre en rapport avec leurs collègues de Paris et de les convaincre. Ils décidèrent donc, malgré l'opposition de M. Gambetta, que M. Okounew serait invité à demander des sauf-conduits pour M. Glais-Bizoin qui tenterait, comme il le disait lui-même, « d'éclairer ses amis et de leur faire accepter l'armistice sans ravitaillement[1]. »

En réalité la Russie n'avait fait, en cette occasion, que répéter les offres vagues par lesquelles la plupart des diplomates français se laissaient leurrer depuis le commencement de la guerre. Il n'y avait pas lieu d'y attribuer beaucoup plus de créance; mais il se présentait pour la France un moyen de renouer les négociations d'armistice, d'y intéresser peut-être une partie de l'Europe : en définitive, on paraissait avoir besoin de la France pour cette révision du traité de Paris, la France devait faire payer son concours. M. de Chaudordy

[1] Glais-Bizoin, p. 81-82. — *Rapport Chaudordy*, 21 novembre. — *Dépêche Gambetta à J. Favre*, 26 novembre.

écrivit aux agents diplomatiques « qu'avant de prendre une décision, le gouvernement attendrait le résultat des démarches que poursuivaient les grandes puissances pour persuader la Prusse de la nécessité du ravitaillement [1]. » Ces négociations n'étaient encore qu'à l'état d'espérance, et M. de Chaudordy en était encore à les suggérer aux neutres. La voie qu'il prenait était la meilleure pour réussir; mais c'eût été se faire illusion que de compter sans la faiblesse de l'Angleterre, sans l'adresse de la Russie, sans l'habileté de la Prusse. Au moment où la France spéculait sur une complication européenne, les affaires, si embrouillées la veille, étaient en voie de s'accommoder.

La réponse de l'Autriche fut communiquée le 20 novembre au prince Gortchakow. Il en écouta la lecture « avec une impatience mal déguisée [2]. » Mais il ne s'abandonna point à la mauvaise humeur qu'il ressentait. La politique russe ne se gouverne point par des impressions fugitives et ne se paye pas de vaines paroles. Le chancelier avait ses desseins. La Russie avait décrété que la convention de la mer Noire n'existait plus, elle en avait averti les cours signataires de cette convention, elle ne leur demandait point de conseils, elle exposait un fait accompli; forte de l'appui de la Prusse, elle ne redoutait point l'Autriche, puisque au contraire elle la contraignait à la neutralité depuis quatre mois. Elle comptait que l'Italie serait plus préoccupée de faire ratifier l'occupation de Rome que de maintenir les conventions de 1856; elle pensait que la France abandonnerait des droits plus précieux encore pour la seule espérance de sauver la Lorraine, elle savait enfin, par les négociations qui se poursuivaient depuis le mois de juillet, que l'Angleterre reculerait devant la

[1] Circulaire du 29 novembre. Conf. Circulaire du 18 décembre.
[2] M. de Chaudordy à M. Jules Favre, 21 novembre.

guerre et qu'elle ne possédait pas les moyens de la soutenir. Après avoir obligé l'Europe à montrer son impuissance, il ne déplaisait pas au chancelier de l'admettre à sanctionner par un protocole les dérogations qu'il avait imposées au traité de 1856. La Russie consacrerait ainsi le succès de sa diplomatie et l'abaissement de l'Europe. Elle donnerait à sa revanche contre les alliés de 1856 une forme plus solennelle et de plus pompeuses apparences. La Prusse était prête à lui préparer les voies. Le chancelier russe offrit lui-même à l'Angleterre le moyen d'échapper à une crise dont elle se montrait épouvantée. Le prince Gortchakow écrivit le 20 novembre à M. de Brunnow; il maintenait toutes les prétentions de la Russie, mais il ajoutait :

« Nous ne saurions admettre que l'abrogation d'un principe théorique sans application immédiate, qui ne fait que restituer à la Russie un droit dont aucune grande puissance ne saurait être privée, puisse être considérée comme une menace pour la paix, ni qu'en annulant un point du traité de 1856, elle implique l'abrogation du tout.

« S. M. l'empereur maintient entièrement son adhésion aux principes généraux du traité de 1856, et elle est prête à s'entendre avec les puissances signataires de cette transaction, soit pour en confirmer les stipulations générales, soit pour les renouveler, soit pour y substituer tout autre arrangement équitable qui serait jugé propre à assurer le repos de l'Orient et l'équilibre européen. Rien ne semble dès lors s'opposer à ce que le cabinet de Londres, si cela lui convient, entre en explication avec les signataires du traité de 1856. Pour notre part, nous sommes prêts à nous associer à toute délibération qui aurait pour objet des garanties générales destinées à consolider la paix de l'Orient. »

En même temps que cette dépêche partait de Pétersbourg, M. Odo Russell envoyait de Versailles au comte de Granville des renseignements qui préparaient le cabinet anglais à apprécier, selon leur juste valeur, les communications du prince Gortchakow. M. Odo Russell vit M. de Bismarck le 21 novembre.

L'envoyé britannique dit que, par la convention du 15 avril 1856, l'Angleterre s'était engagée, avec l'Autriche et la France, à garantir, conjointement ou séparément, les clauses du traité du 30 mars 1856 ; que la France étant absorbée par la guerre, l'Autriche incomplétement préparée, « la question soulevée par le prince Gortchakow était de nature à forcer l'Angleterre, avec ou sans alliés, à faire la guerre à la Russie [1]. » La circulaire russe avait surpris M. de Bismarck; il le dit à M. Odo Russell, il le fit dire à lord Loftus par M. de Thile. Cette surprise n'avait rien de concerté. La Prusse avait tout intérêt à ne traiter la question d'Orient qu'après l'écrasement complet de la France; tant que la guerre durerait, elle pouvait craindre qu'un conflit entre l'Angleterre et la Russie ne modifiât le système des alliances et ne rompît la ligue des neutres. Il en pouvait résulter tout au moins une médiation, dans laquelle la Russie et l'Angleterre seraient entraînées à rivaliser d'efforts. Ce fut la première impression de M. de Bismarck, mais l'affaire étant engagée, il ne lui resta plus qu'à servir les intérêts de la Russie de telle façon que le concours de la France devînt inutile à cette puissance. Il tâcha de rassurer M. Odo Russell, il lui dit qu'il n'y avait point d'alliance entre la Prusse et la Russie, que la dénonciation du traité de Paris n'avait pas été décidée entre les deux puissances ; qu'il réservait sa réponse à la circulaire russe, mais qu'il désirerait beaucoup qu'avant d'en venir à une guerre, les puissances intéressées ouvrissent des conférences à Constantinople. Il quitta M. Odo Russell sur ce propos et lui donna rendez-vous pour le soir. Puis il télégraphia sur-le-champ à Pétersbourg; la réponse fut immédiate, et, le soir, à dix heures, le chancelier put déclarer à M. Odo Russell que,

[1] *Rapport Odo Russell*, 27 février 1871.

si lord Granville y consentait, il proposerait une conférence destinée à donner une solution pacifique au différend; il pensait que si la conférence avait lieu à Pétersbourg, les résultats seraient plus rapides, le tzar pouvant donner plus vite son consentement aux décisions des plénipotentiaires. M. de Bismarck ajouta que d'ailleurs il ne s'opposerait pas à l'admission d'un plénipotentiaire français. « Son excellence penche pour une révision du traité dans un sens favorable à la Russie », écrivait M. Odo Russell au sortir de cet entretien [1].

Le lendemain 22 novembre, le prince Gortchakow invita M. de Novikow à présenter à Vienne des suggestions analogues à celles que M. de Brunnow avait été chargé de présenter à Londres. M. de Beust attendait avec une certaine impatience l'effet de sa réponse à la circulaire du 29 octobre, et, dans le doute, il se préparait à tout. Il écrivait le 28 novembre, au comte Apponyi :

« Nous sommes loin de désirer la guerre, nous l'éviterons avec plaisir et nous ne pousserons ni la Turquie ni l'Angleterre à recourir à des mesures extrêmes, mais je désire que le cabinet anglais sache tout aussi positivement que, s'il veut montrer de l'énergie, il peut entièrement compter sur nous et que notre concours lui *est en tout cas* assuré... Pour le moment, il ne s'agit guère, de part et d'autre, que de produire un effet moral; il peut nous suffire de contrebalancer l'effet de la démarche de la Russie en refusant d'admettre comme fondées les prétentions qu'elle élève. Si l'accord des autres puissances se manifeste sur ce point d'une manière éclatante, nous pouvons nous contenter de ce résultat. »

C'était l'opinion qui tendait à prévaloir à Londres. Le cabinet anglais était entièrement revenu de ses velléités belliqueuses. M. Otway, sous-secrétaire d'État pour les affaires étrangères, qui jugeait nécessaire d'intervenir d'une manière

[1] *Rapport Odo Russell*, 22 novembre. — Valfrey, II, 101-102.

active dans les affaires du cabinet, donna sa démission [1], et il n'y eut plus dans le cabinet que des partisans de la neutralité. Les ministres de la reine ne demandaient qu'à transiger; il leur suffisait de sauver les apparences. La Russie déclarait que la dénonciation du traité n'avait qu'une portée toute théorique, qu'avant de passer à l'application, l'empereur « désirait s'être dûment concerté avec les autres puissances; » que rien ne s'opposait dès lors à la réunion d'une conférence, et que le gouvernement de la reine pouvait l'accepter pourvu que les résultats n'en fussent pas décidés d'avance [2]. Pétersbourg seulement paraissait mal choisi; l'Angleterre préférait Londres; la Russie fit volontiers à cette velléité de l'orgueil britannique un petit sacrifice d'amour-propre. Il fut convenu que la conférence se réunirait en Angleterre et que la Prusse y convierait les puissances signataires du traité de Paris, sauf la France que le cabinet anglais se réservait d'inviter [3].

Des télégrammes identiques furent expédiés, le 26 novembre, de Versailles à Vienne, Constantinople, Florence et Pétersbourg. Ce fut un coup de maître : M. de Bismarck qui redoutait naguère une intervention des Anglais, imposait maintenant sa médiation à l'Angleterre. Les rôles étaient retournés. Il venait de signer [4] les traités qui constituaient l'unité de l'Allemagne sous l'hégémonie de la Prusse; il s'occupait de rétablir l'Empire allemand au profit des Hohenzollern. En prenant la direction des affaires d'Orient, la Prusse, qui n'avait été admise au traité de Paris que par politesse, *ad pompam et ostentationem*, comme disent les juristes, marquait la place qu'elle comptait désormais occuper en Eu-

1 27 novembre.
2 Lord Granville à sir A. Buchanan, 28 novembre.
3 Valfrey, II, 103.
4 Voir le chapitre suivant.

rope. Elle imposait de fait aux puissances la nouvelle constitution de l'Allemagne. Elle paraissait obliger les Anglais, au fond elle ne servait que les Russes. La grande politique des économistes de Manchester, la politique du *laisser-faire* et du *laisser-passer* obtenait aussi sa récompense : l'effacement de l'Angleterre était complet. La grande colère britannique était apaisée ; en moins d'un mois, l'Europe, menacée d'une conflagration générale, retombait dans les vaines agitations d'une diplomatie impuissante. L'entente de la Prusse et de la Russie continuait de porter ses fruits

III

Le comte Granville avait accepté, dès le 26 novembre, l'idée de la conférence. La Russie fit connaître son adhésion le 27; l'Italie, assez indisposée d'abord, se rallia le 28. La Turquie adhéra le 1er décembre et l'Autriche le 2. Restait la France. Il était impossible de préparer en dehors d'elle l'abrogation d'un traité dont elle était le principal auteur. La proposition d'en conférer avec les puissances signataires fut présenté le 28 à M. de Chaudordy par lord Lyons « de la part de son gouvernement. » M. de Chaudordy se réserva naturellement d'en entretenir la Délégation. Des dépêches de Vienne et de Forence lui apprirent bientôt que la conférence était proposée par la Prusse; c'était une difficulté à laquelle on ne s'attendait point. Le gouvernement français était alors engagé dans la « lutte à outrance » ; accepter une proposition d'origine prussienne semblait impossible aux Délégués; lors même qu'ils auraient cru sage de le faire, ils ne l'auraient point osé. Le parti révolutionnaire aurait considéré cet acte comme une

trahison; il ne voulait entendre parler ni d'armistice, ni d'élections, encore moins de négociations de paix.

Ce parti dominait le gouvernement : on peut dire qu'il avait l'Europe en défiance et la diplomatie en mépris. M. Thiers, qui persistait à demander la paix, était toujours l'objet des accusations les plus violentes. On lui reprochait de dénigrer l'œuvre de la défense et de tenter « l'apologie timide de l'abominable Bazaine. » Le fait est que M. Thiers croyait depuis longtemps la cause perdue et critiquait sévèrement les improvisations militaires de la Délégation ; le fait est aussi que ces propos, répandus parmi les diplomates étrangers, leur servaient d'argument pour écarter les demandes de la France et accuser « d'obstination le Gouvernement de la défense nationale [1]. » L'exaltation des esprits semblait gagner nos diplomates eux-mêmes. Au moment où lord Lyons transmettait à Tours la proposition prussienne, M. de Chaudordy adressait aux agents une circulaire destinée à soulever l'indignation de l'Europe contre le système de guerre appliqué par l'Allemagne [2]. Ce système était violent, excessif en beaucoup de cas; il remettait en pratique des coutumes rigoureuses que l'on croyait abandonnées depuis les guerres de la Révolution et du premier Empire; quelques-unes étaient d'autant plus condamnables qu'elles ne servaient même pas les desseins de l'Allemagne; enfin, la prétention impertinente des publicistes allemands de « civiliser la guerre », donnaient à ce prétendu « droit de guerre » je ne sais quoi de sophistique qui en rendait le caractère plus odieux encore. Mais la circulaire de M. de Chaudordy dépassait le but : c'était « une circulaire de combat » ; elle confondait avec des actes iniques et indignes,

[1] Dépêche Gambetta, 31 décembre 1870. — *Rapport Chaudordy*, 6 décembre. — FAVRE, II, p. 257.

[2] Circulaire du 29 novembre.

des faits qui malheureusement sont la conséquence forcée de l'état de guerre. On y ressentait la colère provoquée par la polémique injurieuse des zélateurs de la Prusse et le ton méprisant des documents officiels prussiens. Cette réplique ardente eut en France un retentissement énorme : elle répondait à l'état des esprits; l'Allemagne s'en montra profondément blessée, car elle sentait que beaucoup de reproches étaient fondés. En Europe, les amis de la France en furent émus; les gouvernements, juges fort impassibles en fait de droit de guerre, en critiquèrent la forme qui leur parut trop vive et le fond qui leur semblait trop humanitaire et trop peu pratique.

La Délégation se réunit le 30 novembre; elle décida de répondre que la France était disposée à accepter une proposition venant de l'Angleterre, mais que devant une proposition d'origine prussienne la méfiance était un devoir et qu'il était indispensable d'en référer au gouvernement de Paris [1]. Le comte de Granville s'efforça d'atténuer les préventions des Délégués [2]; il dit à M. Tissot, lord Lyons fut chargé de répéter à Tours que l'Angleterre n'avait agi que pour le bien de la France, et que l'intérêt bien entendu du gouvernement français lui commandait d'accepter. La Délégation revint alors sur son avis et décida, le 2 décembre, que « par égard pour le cabinet anglais et sur l'insistance de lord Granville, la proposition ne serait pas seulement transmise mais recommandée à Paris [3]. » L'opinion du gouvernement de Paris était déjà formée. M. J. Favre avait reçu la nouvelle du projet de conférence, et, le 2 décembre, il fit connaître à

[1] M. de Chaudordy à M. Tissot, 30 novembre.

[2] Valfrey, II, 106.

[3] M. de Chaudordy à M. Tissot, 2 décembre.

ses collègues la dépêche qu'il venait d'adresser à ce sujet à M. de Chaudordy :

« La France, disait-il, est trop occupée de ses propres affaires pour se mêler de celles de l'Europe. Elle se réserve sa liberté d'action. Il n'y a qu'un moyen de la faire changer d'attitude... Que les puissances proposent un protocole préliminaire dans lequel on conviendra de prendre pour base l'intégrité du territoire français, et nous donnerons notre adhésion à la conférence, pourvu bien entendu, qu'on la fasse précéder d'un armistice avec ravitaillement. Hors de cela, nous resterons tout entiers à notre malheur, à notre défense et à la résolution inébranlable de ne rien céder tant que nous aurons un tronçon d'épée dans la main. »

Vainement M. Picard avait-il tâché de faire comprendre à ses collègues qu'une conférence amènerait une suspension des hostilités et que, même sans protocole préalable, les affaires de la France y pourraient être introduites. Cet avis si sage ne prévalut point, et le conseil applaudit des deux mains les phrases vides et pompeuses de M. J. Favre [1]. Il faut ajouter que ces phrases étaient écrites le soir même de la bataille de Champigny et que l'on se croyait au début d'une campagne victorieuse. Trois jours après, comme les opérations tentées sur la Marne n'avaient pas réussi, M. J. Favre commençait à regretter de s'être laissé emporter ainsi par son imagination. Ce regret toutefois ne suffisait pas pour ramener son esprit à la mesure diplomatique. Il écrivit le 4 décembre à M. de Chaudordy :

« Je ne voudrais pas que vous vous méprissiez sur le sens de ma dernière dépêche... Si ce que je préfère est impossible, j'accepterais ce qui est possible, pourvu que l'intérêt et l'honneur du pays n'en fussent pas blessés, c'est-à-dire la proposition d'un congrès qui laisserait toutes les questions à débattre. Seulement je demanderais, et ceci serait ma condition *sine qua non*, que la réunion de ce congrès fût

[1] Notes Dréo, 2 décembre.

précédée d'un armistice d'une durée maximum de trente jours avec ravitaillement... Mais si la guerre continue telle qu'elle est engagée,... mon esprit se révolte à la pensée d'une conversation diplomatique sur la mer Noire, conversation dans laquelle un plénipotentiaire français discuterait gravement des embouchures du Danube et des Dardanelles, pendant que son voisin le Prussien ouvrirait une dépêche lui annonçant que Paris est en flammes, bombardé par les philosophes qui le tiennent à la gorge pour le piller et le détruire. Je n'accepterai jamais une telle humiliation. Je ne consens pas à ce que ma malheureuse patrie, trahie, abandonnée par ceux qui devraient la soutenir, écrasée par la force de ceux qui abusent de leur victoire, aille, en compagnie des potentats qui la perdent, jouer le jeu dérisoire qu'on voudrait lui imposer. »

Pour éviter à la République de « jouer le jeu dérisoire des potentats », M. J. Favre ne se doutait point qu'il lui faisait jouer le jeu de la Prusse. Cette rhétorique passait alors pour de l'héroïsme. L'hyperbole avait gagné les esprits qui se piquaient le plus de tact et de mesure. M. Vitet parlait de l'armistice presque dans les mêmes termes que M. Gambetta[1] et jugeait la Conférence à peu près comme M. J. Favre. Tout ce qui arrivait d'Europe ne devait, à son avis, inspirer qu'un médiocre intérêt. « Rentrons dans nos remparts, s'écriait-il; assez de soins nous y attendent[2]. » L'état général de l'opinion publique à Paris explique la conduite de M. J. Favre et de ses collègues; il ne saurait l'excuser. La manière dont ils avaient accueilli l'idée de la Conférence découvrait une fois de plus leur inexpérience. La politique n'est point un drame où les scènes se succèdent selon un plan méthodique, où les acteurs échangent des formules arrêtées d'avance : c'est une lutte dont le hasard modifie sans cesse les péripéties; le

[1] « Ce ne serait pas un présent sans danger que cet intermède électoral de vingt à vingt-cinq jours, coupant court aux mâles habitudes, à la vie du rempart. » *Revue des Deux Mondes*, 1er décembre.

[2] Id., 15 décembre.

succès appartient au sang-froid, à la dextérité, à la présence d'esprit : un coup d'adresse, une manœuvre habile changent l'aspect des choses et bouleversent les combinaisons les mieux concertées.

En 1814, la Restauration recueillait, comme en 1870 la Défense nationale, une succession de désastres et de ruines. La situation était même pire qu'en 1870, car la guerre durait depuis vingt-cinq ans; le pays était épuisé d'hommes et d'argent, le patriotisme s'était usé en France et les haines en Europe étaient épouvantables. Lorsqu'il fut question de réunir un congrès à Vienne pour détruire l'œuvre de la Révolution et de l'Empire, comme on ne pouvait refuser d'y admettre un représentant du roi de France, on s'efforça de lui lier les mains. Louis XVIII dut accepter un traité par lequel il adhérait d'avance, en principe, aux combinaisons que les grandes puissances voulaient faire prévaloir à Vienne [1]. Les politiques de l'école impériale et de l'école révolutionnaire parlèrent du Congrès comme M. J. Favre et ses conseillers parlaient de la Conférence en 1870; il leur semblait indigne de la France d'assister à cette « curée de sang-froid autour d'un tapis vert », où les potentats se partageraient ses dépouilles. Cependant le gouvernement français comptait sur les conflits d'intérêts qui surgiraient entre les puissances. M. de Talleyrand n'hésita pas à se rendre à Vienne. Le principal pour lui était d'y être : sa présence valait des traités. Le fait est qu'à Vienne la France prit, au bout d'un mois, un rôle prépondérant et fit prévaloir les arrangements qu'elle jugeait les meilleurs; au bout de trois mois elle avait des alliances. Mais, en ce temps-là, elle possédait un roi sensé, fin et patriote, un ministre des affaires étrangères qui est resté le modèle des

[1] Traité de Paris du 30 mai 1814.

négociateurs; en 1870, elle n'avait pour diriger ses armées et sa diplomatie que deux orateurs. En déclarant que la France n'irait à Londres que si l'Europe se prononçait pour l'armistice, pour le ravitaillement et pour l'intégrité du territoire français, M. J. Favre commettait donc une faute grave; il savait que les puissances n'y consentiraient pas, il aurait dû savoir qu'avec de l'habileté on pourrait peut-être modifier leurs dispositions. *Tout ou rien* n'est point une devise politique; le *non possumus* des Papes n'est pas un axiome de diplomatie. Il serait trop facile d'être homme d'État s'il suffisait de poser ses conditions, de constater qu'elles sont repoussées et de s'abandonner au secours platonique d'un noble désespoir. C'était pourtant ce que faisait M. J. Favre lorsqu'il écrivait à M. de Chaudordy : « Si la Russie dénonce les traités de 1856 d'accord avec la Prusse, nous n'avons rien à faire avec elle. Si, au contraire, elle nous promet de nous garantir l'intégrité de notre territoire, nous l'aiderons [1]. » L'art consistait justement à se rendre utile soit à la Russie, soit à l'Angleterre, à donner du prix au concours qu'on prêterait à l'un ou à l'autre; et c'était pour cela qu'il fallait aller à la Conférence.

Enchaîné par ses instructions, M. de Chaudordy s'efforça du moins de conserver la dernière chance qui s'offrît pour négocier. Il écrivit à M. de Mosbourg, ministre en Autriche : « Voyez les ministres, l'empereur et les archiducs. Il faut à tout prix arriver à une action combinée. Si l'on vous demande la route à suivre, indiquez la reprise de la proposition d'armistice [2]. » Il pressait l'Angleterre d'agir à Versailles, il laissait entendre que l'on serait coulant sur les conditions de l'armistice, que la paix pourrait s'ensuivre et que, si M. Jules Favre ne la signait pas, il pourrait la faire signer à des condi-

[1] Dépêche du 29 novembre.
[2] Dépêches à Londres et à Vienne, 4 décembre.

tions acceptables. Le comte de Granville en avertit M. Odo Russell [1], mais sans appuyer ces propositions. L'avis de M. Gladstone était qu'à tout prix la France devait faire des élections; le gouvernement n'avait point de sanction légale, et c'était, à son avis, un obstacle insurmontable à toute négociation. A Vienne, M. de Beust, absolument découragé, ne songeait plus qu'à rétablir des rapports amicaux entre l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne victorieuse; il s'efforçait de faire oublier son attitude équivoque au début de la guerre et, se fondant sur les déclarations de M. Thiers, il conseillait de céder l'Alsace « pour se refaire ensuite [2]. » M. de Chaudordy écrivit à M. J. Favre qu'il fallait accepter la Conférence sans conditions; quant à l'armistice, il annonçait que le Pape allait faire une démarche, mais que si elle n'aboutissait pas, il ne resterait qu'à s'adresser directement au quartier général prussien [3].

Ces conseils étaient sages. Le sort de la guerre était décidé; on pouvait dire que l'honneur militaire était sauf; la France avait fait des efforts prodigieux. Mais l'armée de Paris n'avait pu forcer le blocus; l'armée de la Loire venait d'être coupée en deux par les Allemands. Après les sanglants combats livrés sur la Marne et sur la Loire, il était permis de parler de paix. La Défense nationale avait donné sa mesure : ses armées improvisées n'étaient propres qu'à de grands coups de main, ces coups de main n'avaient pas réussi ; il ne restait plus que des fautes stratégiques à commettre et d'inutiles massacres à continuer. Le moment était venu de traiter [4]; la Conférence offrait une occasion de mêler indirectement l'Europe aux négocia-

[1] Dépêche du 5 décembre.
[2] Dépêche à M. Jules Favre, 6 décembre.
[3] Id., 5 décembre.
[4] CHAUDORDY. *Déposition*.

tions de la paix, il fallait saisir cette occasion. L'Allemagne d'ailleurs, surprise par les efforts de la France, assurée désormais des résultats de la guerre, désirait en finir et ne le cachait pas.

Le 5 décembre le général de Moltke écrivit au général Trochu; il lui annonçait la défaite de l'armée de la Loire et lui offrait les moyens d'envoyer un officier français s'en convaincre par ses yeux. Le général Ducrot était chez le général Trochu lorsqu'il reçut cette lettre : « C'est un incident providentiel, dit-il; ces gens-là en ont assez, ils veulent traiter. — Ces gens-là se moquent de moi, répondit le général Trochu; ils veulent me compromettre comme ils ont compromis Bazaine [1]. » Les suggestions indirectes de M. de Moltke furent confirmées par le rapport d'un médecin militaire, M. Sarrazin, qui venait d'avoir une conversation avec des chirurgiens allemands sur le champ de bataille [2]. Mais rien ne put ébranler le général Trochu. Il prépara une réponse qui, tout en paraphrasant la lettre du général de Moltke, déclinait la proposition. Il porta cette lettre au Conseil. Elle eut l'approbation de la majorité. MM. Favre et Picard furent seuls à déclarer que la capitulation étant inévitable, il serait opportun de profiter de l'occasion qui s'offrait de s'entendre avec la Délégation. « Je soutins cette opinion avec une énergie extrême, écrit M. J. Favre. Les démarches qui me paraissaient impossibles l'avant-veille, me paraissaient devenir une nécessité, peut-être un moyen de salut [3]. » Le Conseil se décida pour l'opinion du général Trochu. La lettre fut envoyée à Versailles. « La France entière applaudit à la réponse que

1 Ducrot, *Déposition.* p. 76.

2 *Rapport de M. de Raimeville*, p. 58-59.

3 *Gouvernement*, II, 169,

vous avez faite au piége de Moltke, » écrivit M. Gambetta, dès qu'il connut la lettre du gouverneur de Paris.

Ce n'était pas là de bons débuts pour une négociation qui aurait exigé tant de tact, tant de sagacité, tant d'adresse à profiter des moindres incidents. Les Prussiens n'allaient pas manquer de présenter à l'Europe ce refus d'entrer en pourparlers comme une marque nouvelle de « l'obstination » du Gouvernement de Paris. Les diplomates blâmaient tout haut cette « obstination. » L'Autriche continuait à se rapprocher de l'Allemagne, l'Angleterre tâchait de se la concilier pour la Conférence, la Russie se montrait plus empressée que jamais auprès de la Prusse. Le 8 décembre, une députation d'officiers russes était allée saluer le roi Guillaume, en l'honneur de la fête de *Saint-Georges le Victorieux,* dont le roi portait les ordres [1]. C'était le moment où l'armée de la Loire battait en retraite sur Bourges et sur Le Mans. Les uhlans avaient poussé leur pointe jusqu'à six heures de Tours [2]. Le 9 décembre, la Délégation fut forcée de se retirer à Bordeaux, emmenant avec elle les diplomates étrangers. C'était pour l'Europe le commencement de la déroute finale.

La Prusse, assurée désormais de la victoire définitive, désirait la paix, mais justement parce qu'elle entendait la dicter à sa guise, elle repoussait toute transaction qui aurait pu rendre un peu d'espoir aux Français. M. de Bismarck écrivait à M. de Bernstorff à Londres : « Il est impossible de consentir à un armistice sur le principe du ravitaillement de Paris : tout armistice convenu sans préliminaires de paix n'offrirait aucun avantage, puisque les élections peuvent avoir lieu sans la conclusion préalable d'un armistice [3]. »

1 Hirth, p. 3783.
2 *Déposition de Serres,* p. 35.
3 Lord Granville à lord Lyons, 9 décembre.

C'était l'avis des Anglais; lord Granville le disait à M. Tissot et l'écrivait à lord Lyons [1]. « M. Odo Russell, ajoutait-il dans une dépêche du 10 décembre, est d'avis qu'il est inutile de proposer à Versailles des expédients de temporisation. » On en eut bientôt la preuve : le Pape demanda au roi de Prusse d'accorder un armistice de quinze jours avec ravitaillement, le roi refusa [2]. Le prince Gortchakow disait le 10 décembre à M. de Gabriac que, « dans sa pensée, c'était une question refusée d'avance, » qu'il était prêt à appuyer toute demande pratique, mais que celle-là ne l'était pas [3]. Lord Granville finit par insinuer que si on ne pouvait pas faire des élections, on pourrait, au moyen des conseils généraux, constituer une représentation du pays [4]. Toutes les instances, tous les arguments étaient inutiles. M. de Chaudordy écrivit le 16 décembre à M. J. Favre : « Nos dernières démarches pour l'armistice avec ravitaillement, même bien court, n'ont pu aboutir; il faut y renoncer, à moins de le faire précéder des préliminaires de paix. »

IV

La France ne pouvait plus désormais conserver d'espoir que dans la Conférence. L'Angleterre insistait pour que la France y fût représentée. « Le cabinet de Londres nous assure que notre position n'y sera pas moindre que celle de la Prusse, écrivait M. de Chaudordy à M. J. Favre [5]; mais il ne

[1] Lord Granville à lord Lyons, 10 décembre.
[2] M. de Chaudordy à M. Jules Favre, 12 décembre.
[3] Id., 16 décembre.
[4] Dépêche à lord Lyons, 11 décembre.
[5] 10 décembre.

8.

veut rien nous promettre au sujet de nos affaires, tout en faisant comprendre qu'il serait bien difficile qu'on n'en parlât pas. L'Autriche nous donne encore plus d'espoir, ainsi que l'Italie; mais nul ne veut s'engager d'une façon absolue. Tous craignent qu'en se déclarant d'avance on ne fasse échouer la Conférence. » M. Gambetta pensait qu'il fallait aller à Londres quand même; mais les motifs qui l'y déterminaient étaient d'une nature toute particulière. Ce qu'il désirait, c'était que la République du 4 septembre fût reconnue par l'Europe « comme gouvernement de droit, » et il pensait que la présence d'un membre du gouvernement à Londres aurait ce résultat; mais il n'entendait nullement profiter de la Conférence pour préparer la paix. Il était résolu à poursuivre la guerre de son autorité privée, sans consulter la France, malgré elle au besoin. « Nous prolongerons la lutte jusqu'à l'extermination, écrivait-il à M. J. Favre, nous empêcherons qu'il se trouve en France un homme ou une assemblée pour adhérer aux victoires de la force. » Et, découvrant toute sa pensée, il ajoutait : « Qui pourrait douter que c'est la destinée même de la République qui est en jeu? » Quand le gouvernement est une monarchie, les guerres de ce genre s'appellent « guerres dynastiques, » et les républicains les flétrissent. Entre Napoléon III engageant la guerre pour affermir son trône, et M. Gambetta voulant la poursuivre jusqu'à l'extermination pour fonder la République, la différence est minime. Dans l'un et l'autre cas, la France est au second rang et sert d'enjeu à la partie. Quoi qu'il en soit, M. Gambetta tenait qu'on devait aller à Londres, et son opinion n'était pas sans importance [1].

[1] Il écrivait le 19 décembre à M. de Chaudordy : « Il me paraît impossible en l'État de mettre à profit les bonnes intentions de la Russie pour faire des préliminaires de paix. Ce serait nous engager trop et trop vite. Il faut s'en tenir à la conférence, si telle est toujours votre opinion.., en réservant l'intégrité de toutes les questions néanmoins. »

Mais si l'on acceptait l'invitation, qui se chargerait de parler au nom de la France? M. J. Favre était naturellement désigné pour ce rôle : sans doute il n'était nullement diplomate, mais il pouvait s'entourer de conseillers qui corrigeraient son inexpérience. Ses manifestes, que l'on critique très-sévèrement aujourd'hui, étaient alors fort admirés; personne ne donnait une représentation plus exacte de l'état d'esprit des Français. Il régnait à Londres, dans les milieux populaires surtout, une vive agitation. M. J. Favre eût été accueilli par des démonstrations éclatantes, il se serait présenté à la Conférence entouré d'un peuple enthousiaste, et son éloquence, grandie par les événements, n'eût certes pas manqué d'émouvoir les diplomates et de remuer les esprits en Europe. Mais M. J. Favre était retenu à Paris par toutes sortes d'attaches; il fallait toujours prévoir avec lui que le sentiment contrarierait la politique. M. de Chaudordy se demandait donc qui l'on pourrait envoyer à Londres. A défaut de M. J. Favre, qui possédait des ressources particulières et présentait des avantages spéciaux, il fallait un homme d'État. Si l'on ne pouvait frapper les imaginations, il importait de persuader les esprits. Quand on songe à cette grande séance de Vienne où Talleyrand, dès ses premiers mots, bouleversa toutes les combinaisons arrêtées par l'Europe depuis trois mois, on se rend compte de l'influence qu'un véritable homme d'État aurait pu exercer à Londres. Cet homme d'État devait avoir un grand nom, et pour corriger l'effet des désastres de la France, il fallait qu'il apportât en sa personne quelque chose des vieilles gloires de sa patrie. « M. Thiers eût été cet homme, écrivait M. de Chaudordy [1], s'il n'avait pas soutenu avec ardeur la nécessité des élections sans armistice, d'un armistice sans ravitaillement et

[1] A M. Jules Favre, 10 décembre.

même de cessions territoriales. » M. Thiers d'ailleurs avait peu réussi à Londres et ses penchants déclarés pour la Russie auraient mis immédiatement les Anglais en défiance. Il fallait à Londres louvoyer entre les puissances, les intéresser toutes sans paraître s'attacher à aucune d'elles : le parti de M. Thiers semblait pris d'avance. M. de Chaudordy songeait à M. Guizot : M. Guizot était très-considéré en Angleterre, il y comptait beaucoup d'admirateurs et beaucoup d'amis; son grand âge, la dignité de sa retraite auraient inspiré le respect. Il avait écrit enfin et publié récemment en Angleterre des lettres inspirées par le plus pur patriotisme. Il désirait les élections et l'armistice avec ravitaillement; mais, disait-il, « si les résolutions de la Prusse sur ce point sont celles que les dépêches de Tours paraissent indiquer, la France ne peut que les considérer comme un refus indirect de l'armistice suggéré par les puissances neutres. Elle ne peut que continuer, avec le courage et les forces qui lui restent, une guerre à outrance, dont la responsabilité ne lui incombera pas plus longtemps [1]. »

La Russie ne se montrait pas moins empressée que l'Angleterre de voir la France représentée à Londres. Le prince Gortchakow recommençait à parler d'intervention, indiquant ainsi que la Russie serait disposée à payer les services qu'on pourrait lui rendre [2]. Lord Granville écrivait à Versailles « qu'il ne s'était pas prononcé sur les conditions de paix, et qu'il se réservait de donner son avis à l'une ou l'autre des parties, au cas où il le croirait utile [3]. » « Faites ce que vous croirez possible pour sortir de Paris et venir négocier ou préparer la paix, » écrivait M. de Chaudordy à M. J. Favre, le

[1] Lettre au *Times*, 8 novembre.

[2] Conversation avec M. de Gabriac, 19 décembre. — *Rapport de M. de Chaudordy* du 16 décembre.

[3] Dépêche à M. Odo Russell, 10 décembre.

12 décembre. Il songeait en même temps à transformer la Conférence en Congrès. L'état de l'Europe semblait s'y prêter. La reconstitution de l'empire allemand achevait de bouleverser l'équilibre établi depuis 1815. L'Allemagne laissait percer des ambitions menaçantes.

La conduite des Luxembourgeois, depuis le commencement de la guerre, déplaisait au chancelier : il leur reprochait d'avoir violé la neutralité, et il déclara, le 9 décembre, qu'il ne se croyait plus obligé de respecter les traités qui la constituaient. Le ministre grand-ducal, M. Servais, n'eut pas de peine à réfuter les accusations de la Prusse[1] ; il montra quelle perturbation le procédé du chancelier menaçait d'apporter dans les relations internationales. La neutralité du grand-duché était garantie par des traités ; chacun des signataires avait-il le droit de se soustraire selon son caprice aux obligations contractées en commun[2] ? Cependant, si pressante qu'elle fût, la dialectique de M. Servais n'aurait pas convaincu le chancelier. Les troupes prussiennes de Thionville et de Longwy se préparèrent à occuper le grand-duché : le parti prussien s'agitait à Luxembourg et demandait l'annexion pure et simple. « En Allemagne, dit avec ingénuité un historien allemand[3], on la souhaitait et on l'attendait, afin de résoudre une fois pour toutes la question. » Elle fut résolue dans un autre sens. L'Angleterre intervint ; les populations se prononcèrent pour la neutralité ; enfin le prince Henri écrivit directement au roi de Prusse qui promit de respecter le grand-duché.

Cet incident faisait grand bruit en Europe. Entre la dénonciation du traité de Londres par M. de Bismarck et celle

[1] Dépêche du 14 décembre à M. de Bismarck.
[2] Cf. sur cette affaire. VALFREY, II, 129 et suiv. — Papiers parlementaires anglais, 1871.
[3] MÜLLER, 1870, p. 311.

du traité de Paris par la Russie, le rapprochement était évident; il saisit tous les esprits. M. de Chaudordy s'efforça d'attiser le feu. « Ce sera, disait-il, un argument de plus pour le congrès. » Il tâcha d'émouvoir la Belgique et la Hollande, il fit un appel plus pressant à l'Angleterre; il lui montra l'Allemagne convoitant les bouches du Rhin et le savant système des pays neutres détruit d'un trait de plume par M. de Bismarck [1]. Il commentait ainsi cette curieuse parole de Gœthe: « Le triste sort de la France, que les grands le méditent, mais, au nom du ciel, que les petits le méditent encore davantage [2]! » Enfin, le 16 décembre, il pria lord Lyons de soumettre à son gouvernement l'idée d'un congrès qui déciderait des conditions de la paix. « La France, dit-il, pourrait faire à ce congrès des concessions auxquelles elle ne pourrait jamais être amenée, si elle était forcée de négocier seule avec la Prusse. » Il fit en outre une allusion nouvelle à l'armistice avec ravitaillement, et à la paix sans cessions de territoire [3]. Lord Granville en informa les Prussiens; le 19, M. de Bismarck fit répondre qu'il ne pouvait accorder ni l'armistice avec ravitaillement, ni la paix sans cessions, ni la discussion de la paix dans un congrès. « Tout gouvernement allemand, ajoutait-il, qui accepterait de pareilles conditions sans y être réduit par la force, serait contraint d'abdiquer [4]. »

Au moment où ces nouvelles parvenaient à Tours, on y apprenait que le Gouvernement de Paris se décidait enfin à se faire représenter à la Conférence. Ce n'était pas sans peine que cette résolution avait été prise. M. J. Favre voyait Paris menacé de la famine; il ne se faisait point d'illusions sur le

1 *Rapport à M. Jules Favre* et dépêche à Londres, 10 décembre.
2 Cité par Carl Vogt, *Lettre X.*
3 *Rapport Lyons*, 16 décembre.
4 Lord Granville à lord Lyons, 19 décembre.

rôle qui lui serait réservé. Il n'en persistait pas moins à vouloir soutenir la lutte jusqu'au dernier moment. « Peut-on, écrivait-il [1], nous accuser de manquer de bon sens et de ne pas savoir nous résigner en n'abandonnant pas les provinces qui nous échappent? Non, car nous les défendons comme attachées à nous par la volonté énergique de leurs habitants. » Ce sentiment était juste, mais le dévouement n'exclut point l'habileté, et pour être résolu à soutenir la lutte, le gouvernement n'était pas forcé de s'interdire les moyens d'abréger la guerre ou de faciliter la paix. C'est le jour même où M. Jules Favre écrivait ces lignes, le 16 décembre, que la question de la Conférence fut de nouveau présentée au conseil. A lire le compte rendu sommaire de ces délibérations, on est surpris que parmi ces douze hommes qui s'étaient donné mandat de gouverner la France, deux seulement aient émis une opinion vraiment politique et montré quelque sentiment des intérêts du pays; quant aux autres, des théories fausses, une sensibilité déplacée, des considérations de parti obscurcissaient leur jugement. Les dépêches de Tours annonçaient que les puissances n'acceptaient point les conditions préalables posées par M. J. Favre : l'armistice et l'intégrité du territoire français. Fallait-il néanmoins se rendre à Londres? M. J. Favre ne le pensait pas, il voyait dans l'invitation « un piége de la Prusse ; » il voulait une promesse d'alliance de l'Angleterre, de l'Autriche et de l'Italie avant de sortir de Paris. Le général Trochu inclinait pour l'acceptation; M. Ferry se prononçait contre, M. J. Simon, soutenu par M. Picard, disait qu'il ne fallait pas poser de conditions; on les obtiendrait dans la Conférence même, sinon on se retirerait avec éclat. On alla aux voix; le conseil, sauf MM. Picard et Simon, décida de refuser. Mais le lendemain de nouvelles dépêches arrivèrent, et la discussion

[1] A M. de Chaudordy, le 16 décembre.

recommença ; M. Gambetta était d'avis d'accepter ; son opinion paraît avoir exercé une grande influence sur ses collègues ; le conseil, revenant sur sa résolution de la veille, décida que la France serait représentée à la Conférence. « Cette décision, écrivait M. J. Favre à M. de Chaudordy, est prise par égard pour l'opinion exprimée par l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et l'Italie [1]. Si notre plénipotentiaire était choisi à Paris, nous demanderions à l'une des puissances neutres ou à toutes les quatre d'obtenir des sauf-conduits. Le gouvernement, suivant notre réponse, désignera le plénipotentiaire. »

On ne s'explique pas comment le choix ne fut pas fait immédiatement : avec la difficulté des communications entre Bordeaux et Paris, ces tergiversations entraînaient des retards préjudiciables. On conçoit encore moins comment le Gouvernement de Paris ne comprenait pas l'intérêt qu'avait la Prusse à écarter la France de la Conférence, et ce n'est pas sans amertume que l'on est forcé de relever la puérilité de ces politiques de rencontre qui acceptaient, « par égard pour l'Europe, » une proposition qu'il eût été de leur devoir de provoquer. A peine du reste avait-il annoncé la résolution du conseil, que M. J. Favre retombait dans ses incertitudes. Les noms que lui proposait M. de Chaudordy ne convenaient pas à ses collègues. S'il était désigné lui-même, il ne savait pas comment sortir de Paris. Il ne pouvait pas demander de sauf-conduits à la Prusse [2]. C'était aux neutres, disait-il, à lever la difficulté et à mettre la France en mesure d'envoyer son représentant à Londres. M. de Chaudordy le leur demanda le 19 décembre [3]. Dès lors, cette question des sauf-conduits prima

1 Notes Dréo, 16, 17 décembre. — M. Jules Favre à M. de Chaudordy, 17 décembre. — FAVRE, *Gouvernement*, II, 264.

2 Dépêches des 17 et 18 décembre.

3 Circulaire aux agents.

toutes les autres. La procédure l'emporta sur le fond. M. de Chaudordy pressait M. J. Favre de sortir de Paris. « Vous êtes nécessaire ici, lui écrivait-il le 20 décembre, vous devez venir; agir autrement serait commettre une faute irréparable. » Et le lendemain, s'abandonnant à des espérances chimériques peut-être, il ajoutait : « Vous êtes absolument nécessaire hors de la capitale. La Délégation se trouvera bientôt impuissante et débordée par le courant qui veut des élections et admet même des cessions territoriales, tandis qu'avec un peu plus d'énergie et d'activité, nous éviterions peut-être ce dernier malheur. »

M. de Chaudordy était un vrai diplomate, il avait déployé une grande fécondité de ressources [1], il lui était permis de tout espérer d'une conférence européenne où des conflits d'intérêts menaçaient de diviser les puissances. L'Angleterre avait promis de s'occuper des sauf-conduits et obtenu de la Prusse l'assurance qu'ils seraient accordés dès que le plénipotentiaire français serait désigné [2]. Sur ces entrefaites, on apprit que le comte de Granville avait l'intention de convoquer la Conférence le 3 janvier. On était au 24 décembre; la France pourrait-elle être prête? On en devait douter, à voir l'hésitation de M. J. Favre. Comme le temps pressait, M. de Chaudordy, aur l'avis de la Délégation, prit sur lui d'annoncer que M. J. Favre se rendrait à Londres et pria lord Lyons de s'occuper de ses sauf-conduits [3]. La Russie annonçait qu'elle agirait de son côté, elle promettait même d'interpeller la Prusse sur les conditions de la paix [4]. L'Autriche avait vive-

[1] M. Crémieux écrivait, le 28 novembre, à M. J. Favre : « C'est Chaudordy qui a tout fait dans vos affaires étrangères, absolument tout, trop librement et comme votre *alter ego*. J'ai laissé faire. » Ce fut certainement un des actes les plus sages de M. Crémieux et de la Délégation.

[2] M. de Chaudordy à M. Jules Favre, 24 décembre.

[3] *Rapport du 26 decembre.*

[4] *Id.*, — VALFREY, III, 9.

ment regretté l'avortement de la négociation d'armistice, e.
persistait avec raison à désirer une médiation collective
elle était toute prête à appuyer l'Angleterre. Toutes les pu-
sances s'accordaient pour assurer que la France trouverait
Londres la place qui lui était due et l'accueil auquel elle av.
droit[2]. Ce fut à ce moment que M. Gambetta crut dev.
prendre une mesure dont l'effet fut déplorable : il décréta
dissolution des conseils généraux. On vit dans cette mesu.
révolutionnaire le dessein arrêté de continuer la guerre malg.
la France, la preuve manifeste que le gouvernement de
Défense nationale se refusait à consulter le pays. Les négocia-
tions s'en ressentirent ; la bonne volonté des puissances ét.
bien chancelante : tandis que les diplomates s'efforçaient d.
les soutenir, le gouvernement de Bordeaux l'ébranlait. i
semblait se faire un point d'honneur de braver les conseils de
l'Europe.

Le comte de Granville demanda les sauf-conduits à M. de
Bernstorff qui en écrivit aussitôt à Versailles. Les dispositions
du quartier général prussien n'étaient rien moins que conc-
liantes. M. Odo Russell écrivait, le 27 décembre : « Aucune
négociation pour la paix, à moins d'une reddition de Paris
sans conditions, ne sera acceptée... Je vois avec regret l'ad-
mirable esprit patriotique et la ténacité des Français dépenser
inutilement dans une lutte désespérée. » Le fait est que les
Allemands croyaient Paris à bout de ressources et de con-
stance ; ils s'imaginaient le réduire avec quelques obus. C'est
ce qu'ils appelèrent le *moment psychologique*. M. de Bismarck
jugeait que ce moment était venu, la capitulation ne lui sem-
blait plus qu'une question de jours, et ce qu'il savait des dis-

[1] *Rapport de lord Bloomfield,* 21 décembre.
[2] *Rapport Chaudordy,* 26 décembre.

positions du gouvernement lui permettait de supposer que la capitulation de Paris entraînerait des préliminaires de paix. Il ne désirait nullement que la France fût représentée à Londres, et l'on sait à quel point il redoutait toute apparence de médiation. Cependant il ne pouvait refuser à l'Angleterre la demande qu'elle lui adressait. Il y consentit, mais en se réservant de combiner les choses de telle façon que M. Jules Favre ne pût sortir de Paris ou n'en pût sortir que trop tard. Il concilierait ainsi les égards apparents qu'il voulait témoigner à l'Anglerre et le soin des intérêts de la Prusse, qu'il ne voulait pas négliger. Il s'attacha donc, à partir de ce moment, à environner d'obstacles le départ du plénipotentiaire français; il y employa les ressources de la diplomatie la plus subtile, tirant profit de tous les incidents, spéculant sur la situation anormale du gouvernement français, sur le caractère même des hommes qui le dirigeaient.

Il écrivit à M. de Bernstorff qui devait le répéter à lord Granville : « Le sauf-conduit sera accordé aussitôt que M. J. Favre le réclamera par un parlementaire au commandant en chef de l'armée de siége. » Cette phrase, très-simple en apparence, pouvait donner lieu à de graves méprises, si l'on négligeait d'en peser les termes et d'en pénétrer le sens. Si M. J. Favre, prenant à la lettre les mots de M. de Bismarck, demandait un sauf-conduit pur et simple aux autorités militaires, ces autorités « n'ayant pas mission de considérer la position politique de M. J. Favre, ni le but de son voyage, pourraient, sans scrupule, à leur point de vue particulier, accorder le sauf-conduit[1] ; » mais si M. J. Favre, s'écartant du texte de la réponse, s'adressait au chancelier, celui-ci répondrait qu'il ne pouvait autoriser le ministre du gouvernement

[1] Dépêche de M. de Bismarck à M. Jules Favre, 16 janvier.

de la Défense nationale à se rendre officiellement à la Conférence; que c'était préjuger la légalité du mandat de M. Jules Favre, et que cette présomption n'était pas possible tant que la France n'aurait pas reconnu le gouvernement[1]. Ces précautions ne suffisaient point encore, et M. de Bismarck se serait reproché d'abandonner la moindre chose à l'imprévu. Il était possible que les Anglais cherchassent à s'entendre avec M. J. Favre et demandassent au quartier général allemand de faire parvenir, en leur nom, une dépêche à Paris. Il importait de les prévenir. M. de Bismarck y parvint au moyen d'un expédient assez vulgaire, mais dont le résultat était assuré d'avance. Il déclara que les avant-postes français ayant tiré sur des parlementaires allemands, les relations entre les deux armées seraient suspendues tant qu'il n'aurait pas été donné satisfaction à l'état-major prussien. M. de Bernstorff fut chargé d'en avertir lord Granville; puis, le 27 décembre, M. de Bismarck pria M. Washburne de notifier cette détermination à M. J. Favre. Ainsi, dans le même temps qu'il annonçait à Londres l'intention de délivrer des sauf-conduits si M. J. Favre les demandait, M. de Bismarck mettait M. J. Favre dans l'impossibilité de les demander, aussi longtemps qu'il conviendrait au gouvernement allemand de faire durer la discussion sur les parlementaires. Il laissait enfin au gouvernement de Bordeaux le soin d'instruire M. J. Favre de toutes ces dispositions.

Le comte de Granville informa le 27 décembre lord Lyons de la réponse de M. de Bismarck. Dès que M. de Chaudordy la connut, il découvrit le stratagème du chancelier et s'efforça de le déjouer. « Il faut donc, écrivait-il le 29 à M. Tissot, que nous puissions nous-mêmes prévenir M. J. Favre, alors que

[1] M. de Bismarck à M. Jules Favre, 16 janvier.

nos communications avec la capitale ne peuvent avoir lieu que par pigeons et qu'elles sont par conséquent livrées à la plus grande incertitude. » M. de Chaudordy tâcha d'émouvoir l'amour-propre du comte de Granville et de lui montrer que « ce refus déguisé » de M. de Bismarck n'atteignait que l'Angleterre. Il demanda que le quartier général prussien fît connaître à M. J. Favre qu'il pouvait sortir de Paris. C'était le procédé le plus simple. L'Angleterre refusa de le recommander [1]. M. de Chaudordy s'adressa à la Russie sans plus de résultat [2]. L'Angleterre et la Russie désiraient avoir un plénipotentiaire français à la Conférence ; mais l'une et l'autre tenaient à ménager la Prusse, il leur importait assez peu que le représentant de la France fût choisi à Paris ou ailleurs. Le comte de Granville proposa que M. Tissot fût autorisé à siéger pendant les premières séances. M. de Chaudordy refusa ; il espérait ainsi forcer les puissances à agir pour les sauf-conduits [3].

En attendant, il fallait envoyer à M. J. Favre l'invitation officielle de l'Angleterre. On décida de recourir à l'entremise de M. Washburne, à qui on se rappelle que les Allemands avaient concédé, par privilége, le droit de recevoir et d'envoyer des courriers. Ces courriers passaient par Versailles. La dépêche anglaise, datée du 29 décembre, fut déposée le 30 à la légation des États-Unis à Londres. Elle partit immédiatement pour Versailles dans la valise de M. Washburne [4]. En même temps, sur les instances de M. de Chaudordy, le comte de Granville annonça, le 1er janvier 1871, que la Conférence était ajournée d'une semaine [5]. Les diplomates d'ailleurs

[1] M. de Chaudordy à M. Tissot, 28 novembre.
[2] Id. A. M. de Gabriac.
[3] Dépêche à M. Tissot, 29 décembre.
[4] VALFREY, III, 15.
[5] Circulaire Chaudordy du 31 décembre. — Dépêche à Londres.

n'avaient pas achevé leur travail préparatoire; on en était encore à discuter les termes de la déclaration d'ouverture. Lord Granville y voulait insérer le principe « qu'aucune puissance ne peut se délier des engagements d'un traité, sans en avoir préalablement communiqué la demande aux autres parties contractantes et obtenu leur assentiment. » La Russie ne voulait point accepter cette rédaction. Il fallut en chercher une autre qui conciliât le fait et le droit, et la tâche ne laissait point d'être délicate. « C'est un vrai travail de Pénélope, » écrivait le comte Apponyi le 2 janvier.

La France pouvait en profiter. Mais l'état des esprits à Bordeaux et à Paris ne le permettait guère. Il était impossible d'imaginer des milieux moins diplomatiques. A Bordeaux, c'était une fureur d'illusions à laquelle les meilleurs esprits avaient peine à se soustraire; à Paris, c'était l'obsession de la famine et le cauchemar de la capitulation. Les deux capitales n'échangeaient que des communications incohérentes, qui devenaient chaque jour plus difficiles : le froid suspendait le vol des pigeons, les tempêtes arrêtaient les aéronautes. Enfin, il paraît prouvé que la Délégation, voyant Paris menacer ruine et le gouvernement s'y affaiblir, montrait peu de goût à prendre ses conseils et à le renseigner sur l'état véritable de la province. Redoutant une capitulation suivie de préliminaires de paix, résolu à continuer la guerre « jusqu'à l'extermination, » M. Gambetta tenait qu'il fallait rationner Paris de nouvelles comme on le rationnait de vivres, afin qu'il tînt plus longtemps [1].

Au 1er janvier M. J. Favre n'avait pas reçu l'invitation officielle de l'Angleterre; il ignorait qu'à Bordeaux on l'avait choisi comme plénipotentiaire. Il ne pouvait apercevoir le

[1] Déposition Fernique et Robert.

rapport qu'il y avait entre sa sortie de Paris et la difficulté soulévée par M. de Bismarck à propos des parlementaires[1]. Il fit ordonner une enquête : le résultat en fut que si des accidents regrettables s'étaient produits, ils s'étaient produits de part et d'autre; le gouvernement de Paris déclarait du reste qu'il prendrait à l'avenir les plus minutieuses précautions pour en éviter le retour. M. J. Favre consigna ces observations dans une note datée du 1er janvier et adressée à M. Washburne. Ce diplomate se trouva mêlé d'une façon assez singulière à cette étrange procédure. M. de Bismarck écrivit[2] à M. de Bernstorff que M. Washburne « avait été prié de faire savoir à M. J. Favre qu'il recevrait un sauf-conduit du commandant en chef de la troisième armée lorsqu'il en ferait la demande. » M. Washburne s'acquitta strictement de sa commission, très-strictement même, car il ne paraît pas qu'il ait cru devoir donner à M. J. Favre les moindres explications; il ne lui apprit ni la date de la réunion de la Conférence, ni sa désignation comme plénipotentiaire. Si M. Washburne ne fut pas assez communicatif, M. J. Favre ne fut pas assez curieux. Il aurait pu questionner M. Washburne, ou tout au moins montrer plus de réserve sur ses intentions. Mais, toujours ému par la pensée de quitter Paris, il se hâta de répondre qu'il n'avait aucun avis de la réunion de la Conférence, et que pour le moment il ne songeait pas à se séparer de ses collègues. M. Washburne transmit à M. de Bismarck la réponse de M. J. Favre avec la même ponctualité qu'il avait transmis à M. J. Favre le message de M. de Bismarck[3]. M. de Bismarck

[1] *Gouvernement*, II, 279.
[2] M. de Bernstorff à lord Granville, 30 décembre.
[3] Dépêches Bernstorff, 30 décembre. — Odo Russell, 3 janvier. — Granville, 4 janvier.

reçut cette nouvelle le 3 janvier, en même temps que la note de M. J. Favre sur les parlementaires. Il n'eut garde de négliger ce nouvel incident; il en avertit aussitôt M. Odo Russell. « Il m'a dit, écrivait ce diplomate, qu'il espérait qu'un autre plénipotentiaire français serait promptement nommé, ou qu'on laisserait les protocoles ouverts à l'examen du gouvernement français, mais que la réunion de la Conférence ne pouvait souffrir aucun retard. » Puis, comme il importait de maintenir le plus longtemps possible M. J. Favre dans cette profitable ignorance, la valise de M. Washburne, qui contenait l'invitation de lord Granville, fut, jusqu'à nouvel ordre, retenue à Versailles, sous prétexte que la question des parlementaires n'était pas encore complétement résolue.

Le comte de Granville ne se doutait point de l'équivoque sur laquelle reposait le stratagème de M. de Bismarck. Il pensa que M. J. Favre avait reçu l'invitation et qu'il la déclinait. Fort ému de cette nouvelle, le comte de Granville pressa M. Odo Russell d'insister à Versailles et invita lord Lyons à se renseigner à Bordeaux sur les intentions de M. J. Favre [1]. M. de Chaudordy n'eut pas de peine à démontrer à lord Lyons que M. de Bismarck abusait des confidences de M. J. Favre; que les bavardages de M. Washburne devaient être la seule cause du malentendu; que M. J. Favre n'ayant pas sans doute reçu l'invitation, devait ignorer à quelles conditions la France serait admise à la Conférence, et qu'il n'avait pas pu répondre autrement qu'il ne l'avait fait. M. de Chaudordy priait donc l'Angleterre de lever la difficulté [2]. Cet entretien avait lieu le 4 janvier. Le lendemain, lord Lyons suggéra l'idée de désigner un autre plénipotentiaire; M. de

[1] Valfrey, III, 13. — *Rapport Odo Russell*, 13 janvier.
[2] Dépêche à M. Tissot, 5 janvier.

Chaudordy n'y consentit point : M. J. Favre était invité, il fallait s'occuper de lui faire parvenir l'invitation et attendre sa réponse. Trois jours après, le 8, il écrivait à M. J. Favre : « M. de Bismarck redoute votre sortie de la capitale; il n'a pu s'y refuser devant l'insistance des neutres. Il voudrait vous faire refuser ; venez sans délai. »

Mais déjà la Prusse en était arrivée à ses fins. M. de Bismarck était un « psychologue » perspicace et assez bien renseigné pour savoir que M. J. Favre ne songerait pas à quitter Paris quand la crise suprême approcherait. On décida donc de précipiter la catastrophe, et le 5 janvier, « par une belle matinée d'hiver [1], » le bombardement commença. Les nations civilisées font, en général, précéder cette mesure d'un avertissement préalable. Les Allemands se dispensèrent de cette formalité : ils voulaient agir par surprise et frapper de terreur les habitants de Paris. Ce calcul était grossier et l'événement le démentit. Le bombardement ne tua guère que des enfants et des malades ; il n'effraya personne, il indigna tout le monde. Loin d'atterrer les Parisiens, il les exaspéra. Ce fut, pour employer une expression piquante de M. de Bismarck luimême « un gaspillage inutile et incompréhensible de munitions d'artillerie [2]. » Il n'eut qu'un résultat : retenir M. J. Favre, mais ce résultat pouvait être atteint par des moyens moins barbares. Quoi qu'il en soit, M. J. Favre écrivit le 9 janvier à M. de Chaudordy :

« Je ne demanderai pas un sauf-conduit, je l'attendrai; s'il m'est donné par l'intervention de l'Angleterre, j'en userai, mais à la condition qu'on cesse cet abominable bombardement sur ma pauvre ville de Paris... Si quelqu'un devait aller à Londres à ma place, ce serait

[1] Dépêche du roi Guillaume à la reine Augusta.

[2] Circulaire du 8 novembre, à propos du tir des forts de Paris pendant l négociation d'armistice.

vous. Mais il vaut mieux que cette place reste vide tant que l'Europe ne m'aura pas permis de l'occuper dignement. »

Après quatre jours de bombardement, M. de Bismarck pensa qu'il était temps de mettre fin à la discussion sur les parlementaires et de lever l'interdit qu'il faisait peser depuis une semaine sur la lettre de lord Granville. Le 10 janvier, la valise de M. Washburne fut expédiée à Paris, et le soir, à neuf heures, M. J. Favre reçut l'invitation de l'Angleterre[1]. A ce moment le délai pour lequel on avait prorogé la Conférence était expiré; M. de Bismarck pouvait donc croire que le plénipotentiaire français arriverait trop tard et que les décisions principales seraient prises sans lui. Il comptait d'ailleurs sur la procédure insidieuse qu'il avait combinée pour retarder encore le départ de M. J. Favre. Il était sûr du dénoûment: la capitulation était inévitable; le chancelier avait tout préparé pour que la paix s'ensuivît. En attendant, l'un des principaux résultats de la guerre était assuré : l'unité allemande était faite, et l'Empire allemand allait être proclamé à Versailles.

[1] M. Jules Favre à lord Granville, 10 janvier. — A M. de Chaudordy, 12 janvier. — *Gouvernement*, II, 284. — La valise aurait dû arriver le 2 janvier au plus tard à Versailles. (VAFREY, III, 15.)

CHAPITRE V

L'EMPIRE ALLEMAND.

I

La continuation de la guerre ne souriait point aux Allemands, mais ils étaient d'accord pour suivre la Prusse jusqu'au bout. L'opinion publique, avec un remarquable ensemble, se prononçait pour l'annexion de l'Alsace et de Metz. La rupture des négociations d'armistice ne surprit personne; on jugea que la France n'était pas assez vaincue et qu'il fallait, pour lui arracher l'aveu que l'on exigeait d'elle, la mettre quelque temps encore à *la question*. Les souffrances de l'Allemagne pendant cette période ont été fort exagérées; le théâtre des opérations militaires était éloigné, la guerre nourrissait la guerre; il y avait des familles en deuil, mais elles disparaissaient dans la masse. D'ailleurs on avait pour l'Allemagne les mêmes égards que pour le roi de Prusse, on savait qu'elle n'aime point le spectacle du carnage, et l'on nettoyait le champ de bataille avant de le lui montrer. Le menu peuple pâtissait seul du ralentissement des affaires et de la grande réquisition des hommes; mais le menu peuple ne compte guère en Allemagne; on le regardait peu, on ne l'écoutait pas. Les Allemands voulaient la paix, l'unité nationale, le rempart des Vosges avec Metz pour avant-poste, et si quelque impatience s'élevait dans les esprits, elle se retournait contre « l'obstination des Français. » Quant aux hommes qu'une guerre de plus en plus violente, des habitudes de rapine, le despotisme mi-

litaire, l'autocratie prussienne, la perspective de guerres nouvelles, les haines semées en France effrayaient pour l'honneur et la liberté de l'Allemagne, ils étaient aussi solitaires, aussi peu écoutés que les quelques Français qui, au mois de juillet, se prononçaient publiquement contre la guerre. Quelques-uns étaient des démagogues: leur nom ne faisait qu'affaiblir leur cause; les autres étaient des particularistes et des hommes d'ancien régime, noyés par le courant qui entraînait l'Allemagne vers la démocratie autoritaire. Dans l'entourage même du roi, beaucoup de personnes s'alarmaient du mouvement révolutionnaire qui se précipitait ainsi. Le roi Guillaume ne le voyait pas sans quelque inquiétude. Mais le chancelier, qui avait «entraîné» le roi, se chargeait de le rassurer. Il savait concilier les scrupules du maître avec les passions des sujets. Tout-puissant au quartier général, soutenu par l'opinion publique, il négociait presque à coup sûr avec les États allemands.

Le hasard avait mis entre ses mains une arme puissante. Les troupes alliées avaient occupé le château de M. Rouher à Cercey. Elles y avaient découvert des papiers très-importants que, dans son trouble, au moment de la catastrophe de l'Empire, l'ancien président du Sénat n'avait pas songé à mettre en sûreté. Il s'y trouvait entre autres quelques-unes des pièces principales des négociations secrètes engagées à propos de la Belgique, des lettres particulières d'agents français en mission dans le sud de l'Allemagne, et même, assure-t-on, des correspondances de plusieurs hommes d'État de ce pays[1]. C'étaient des lamentations contre la Prusse, des flatteries à l'empereur, de petites chroniques et de petites intrigues. Les hommes d'État de l'Empire avaient eu le tort de prendre au

[1] Vachenhusen, I, 278 et suiv.

sérieux ces correspondances et ceux qui les écrivaient; ils avaient eu le tort plus grand de les laisser tomber entre les mains de M. de Bismarck. Il en usa pour menacer les cours de l'Allemagne du Sud de révélations qui les compromettraient devant l'opinion publique. Les craintes très-vives qu'on en ressentit dans ces cours activèrent singulièrement les négociations entre la Prusse et ses alliés.

La Bavière seule continuait d'opposer de la résistance. M. de Bismarck s'avisa pour la réduire d'un expédient très-simple : il l'isola. Le 7 novembre, au moment où M. Thiers quittait Versailles, les conférences avaient abouti à une entente entre la Prusse, le Wurtemberg, la Hesse et Bade. Afin de lever les dernières difficultés, le chancelier convoqua le parlement du Nord; il appelait sur le champ de bataille la légion compacte des nationaux-libéraux et la lançait contre les particularistes du Sud. Il comptait bien les vaincre à coup de discours, de motions et de votes. Il fut même question un instant d'appeler le parlement à Versailles; l'effet eût été plus théâtral, mais une sortie des Parisiens, une irruption intempestive de l'armée de la Loire pouvaient tout gâter. Coulmiers fit réfléchir les Prussiens et les obus du Mont-Valérien achevèrent de les persuader. Le parlement fut convoqué pacifiquement à Berlin pour le 24 novembre. Cependant les traités que cette Assemblée devait voter n'étaient pas encore signés. La Hesse et Bade se rendirent le 15 novembre. « La Bavière tiendra un peu plus longtemps, écrivait M. Bancroft, toujours bien informé [1]; mais le public est résolu à ne pas laisser retarder la consolidation de l'union allemande par les scrupules d'un opposant entêté. La Bavière, pour un moment, mais pas pour longtemps, prendra le rôle que la Caroline du Nord avait

[1] A M. Fish, 10 novembre.

joué après l'organisation de notre gouvernement en 1789.

La Prusse se croyait sûre du Wurtemberg. Au dernier moment le roi Charles fut pris aussi de scrupules semblables à ceux qui retenaient son voisin. Le 13 novembre, les plénipotentiaires wurtembergeois reçurent, à leur grande surprise, un télégramme royal leur enjoignant de marcher d'accord avec la Bavière. Les ministres s'étaient engagés et le chancelier n'était pas homme à les délier de leurs promesses. Ils en référèrent au roi et le menacèrent de leur démission. Le roi céda, et le 19, il accepta les clauses arrêtées par ses ministres [1]. Les traités avec la Hesse, le Wurtemberg et Bade étaient identiques : ces trois États acceptaient la constitution de la confédération du Nord.

La Bavière finit par capituler à son tour. Elle traita le 23 novembre. Le traité portait que la nouvelle fédération prendrait le titre de *Confédération allemande,* et contenait certains amendements à la constitution de l'Allemagne du Nord ; la Bavière obtenait de conserver sa législation militaire, son armée continuait de former un contingent séparé. Par un protocole spécial, elle s'assurait, avec certains priviléges de détail, la présidence du conseil fédéral en cas d'absence du représentant de la Prusse, et le droit pour ses représentants diplomatiques de remplacer, au besoin, le représentant de la confédération. Le 25, le traité avec le Wurtemberg, retardé par des dificultés de formes, était signé à son tour.

Mais le titre de *Confédération allemande* était un titre trop modeste pour satisfaire les ambitions populaires, la qualité de *président* ne flattait que médiocrement la gloire des Hohenzollern. Il y avait sur tout cela une sorte de vernis américain dont la « mission historique » des héritiers de Frédéric II ne pouvait

[1] Schulhess, 122-220.

pas longtemps s'accommoder. Pour les rois comme pour les peuples, cet arrangement d'affaires manquait de couleur et de « romantisme : » c'était une fin trop prosaïque à de si grands exploits. On le sentit au quartier général et on le laissa entendre. Le *Moniteur prussien de Versailles* disait le 26 novembre : « L'unité allemande, l'aspiration de toute la nation depuis près d'un siècle, vient de devenir une réalité, et le *Saint-Empire* paraît enfin vouloir revivre sous une forme plus pratique et partant plus heureuse. » Le roi Guillaume, malgré d'étranges compromis avec « le siècle, » en Hanovre, en Hesse et en Italie, restait, au fond de sa conscience, un monarque de droit divin. Il pensait sur l'origine des rois comme son frère « qui repose en Dieu » et dont il aimait tant à citer les maximes. Il savait qu'en 1848, Frédéric-Guillaume IV avait obstinément répondu à tous ceux qui le poussaient vers l'empire par ces quatre mots : « *Rien sans les princes.* » Il se rappelait que ce roi modèle avait refusé la couronne impériale des mains des députés de Francfort ; il se souvenait de la fameuse lettre au vieux poëte Arndt et de ces mots écrits au baron de Bunsen :

« Cette couronne n'est pas une couronne. La couronne que pourrait prendre un Hohenzollern, si les circonstances permettaient que cela fût possible, ce n'est pas, même avec l'assentiment des princes, la couronne fabriquée par une assemblée issue d'un germe révolutionnaire, une couronne *dans le genre de la couronne de pavés de Louis-Philippe ;* c'est la couronne qui porte l'empreinte de Dieu, qui fait souverain par la grâce de Dieu [1]. »

Comme Frédéric-Guillaume IV en 1849, Guillaume I[er] en 1870 voulait être élu par ses pairs. Faut-il rattacher à cette pensée la mission confidentielle dont le prince Lynar fut chargé, le 30 novembre, pour les cours de Munich, de Stutt-

[1] RANKE, correspondance de Frédéric Guillaume IV avec le baron de Bunsen.

gart et de Dresde[1]? Ce qui est certain, c'est que l'imagination du jeune roi de Bavière fut émue par les grandes choses qui s'accomplissaient à Versailles; n'ayant pu contribuer de sa personne aux conquêtes de l'Allemagne, il voulut du moins être le premier à déposer aux pieds du vainqueur la glorieuse couronne de Frédéric Barberousse. Le 3 décembre il exprimait au roi Guillaume l'espoir que les princes allemands l'élèveraient à cette suprême dignité. Il prit lui-même l'initiative de les y convier. Il écrivit, le 6, au roi de Saxe, en une prose romantique :

« Très-gracieux et très-puissant prince, cher frère et cousin! Unies depuis des siècles par la langue et les mœurs, les tribus allemandes victorieusement conduites par l'héroïque roi de Prusse, célèbrent maintenant une fraternité d'armes qui donne une preuve éclatante dela puissance de l'Allemagne unie. Je m'adresse donc aux princes allemands, et surtout à Votre Majesté, et je lui propose d'engager, d'un commun accord, S. M. le roi de Prusse à joindre à l'exercice de ses droits présidentiels le titre d'Empereur d'Allemagne. »

Des lettres semblables furent adressées aux autres princes. Dès le 6 décembre, le roi de Wurtemberg avait accepté la proposition de « son frère et cousin » de Bavière, et il dépêchait un aide-camp à Versailles pour en porter la nouvelle. Cependant les peuples se montraient moins empressés que les princes. Les traités d'union devaient être ratifiés par les Chambres des différents États. Le 24, le parlement du Nord s'était réuni. La session fut ouverte par un discours de M. Delbrück, président de l'office de la chancellerie fédérale. Il annonçait la paix, mais il faut, disait-il, « que cette paix nous restitue, au moins en partie, les cessions que l'Allemagne, au temps de ses déchirements intérieurs, a dû faire à la France, et que nos frères du Sud soient affranchis de la pression que

[1] SCHULTHESS, p. 128.
[2] HIRTH. 3752.

la France par ses anciennes conquêtes, exerçait sur eux. » On aborda immédiatement l'examen des traités. Le parlement discutait, épiloguait, prétendait amender le texte des articles. Le 6, un télégramme du chancelier avertit les députés qu'ils perdaient trop de temps en vaines paroles; M. de Bismarck leur fit entendre que s'ils ne votaient pas, il pourrait donner sa démission. Trois jours après, le vote eut lieu. En ce moment la négociation entreprise par le roi de Bavière avait abouti ; le parlement fut invité à substituer, dans les actes, les mots d'*Empereur* et d'*Empire* aux mots de *Président* et de *Confédération*. Le parlement de Berlin y consentit sans peine; après avoir voté une *adresse* au roi et nommé les délégués qui la porteraient à Versailles, il se sépara le 10 décembre. Les délégués furent reçus le 18 par le roi. Fidèle jusqu'au bout à la parole : *Rien sans les princes*, il leur dit :

« C'est avec une émotion profonde que j'ai reçu l'invitation qui m'a été adressée par S. M. le Roi de Bavière pour le rétablissement de la dignité impériale de l'ancien État allemand. Vous m'apportez, Messieurs, au nom du *Reichstag* de l'Allemagne du Nord, la prière de ne pas décliner l'offre qui m'est faite par cet appel. J'accueille volontiers, dans vos paroles, l'expression de la confiance et des vœux du *Reichstag* de l'Allemagne du Nord. Mais vous savez que dans une question qui touche à de si hauts intérêts et à de si grands souvenirs de la nation allemande, mon propre sentiment, mon propre jugement non plus, ne peuvent déterminer ma résolution; ce n'est que dans le suffrage unanime des princes allemands et des villes libres, et dans l'unanimité aussi des vœux exprimés par la nation allemande et ses représentants que je reconnaîtrai la voix de la Providence, à laquelle je dois obéir avec confiance en la bénédiction divine. Vous éprouverez la même satisfaction que moi de ce que j'ai reçu de S. M. le Roi de Bavière la nouvelle que l'accord de tous les princes allemands et des villes libres est assuré et que la communication officielle en sera faite prochainement. »

Tandis que l'on préparait, avec la dignité voulue, cette

grande manifestation du droit monarchique, les Chambres du Sud discutaient à leur tour les traités. Bade vota le 16 décembre, la Hesse, le 20; le Wurtemberg, le 23. Les Bavarois seuls ne se trouvaient point encore suffisamment édifiés sur les bienfaits du régime unitaire. Pour presser leurs délibérations, non moins que pour éclairer leur religion, la Prusse prit le parti de publier, sans attendre l'adhésion de la Bavière, les traités conclus avec les autres États du Midi. C'était une mise en demeure; les Bavarois étaient tenus de comprendre, et ils comprirent [1].

II

On ne s'était, en toute cette affaire, nullement soucié de l'Europe. Et c'était justice. L'Europe ne se souciait pas d'elle-même. L'Autriche cependant pouvait se souvenir du traité de Prague; il eût été peu poli à la Prusse de l'oublier. M. de Bismarck n'en eut garde. Il savait qu'en Autriche, le parti allemand applaudissait à la restauration de l'Empire; il pouvait plus que jamais compter sur l'appui des Hongrois; l'écrasement de la France avait préparé le succès des politiques prudents qui désiraient à Vienne se rapprocher de l'Allemagne. La Prusse était victorieuse, on n'avait pu ni prévenir la guerre, ni en modifier le résultat; il fallait maintenant s'accommoder pour en pâtir le moins possible. Il importait surtout de ne point affermir, par une bouderie intempestive, cette union de la Prusse et de la Russie, toujours si menaçante pour la monarchie des Habsbourg. Il y avait à Vienne des esprits prévoyants qui se disaient que cette union aurait un terme, que l'Autriche aurait intérêt à le rapprocher,

[1] Toutefois le vote n'eut lieu en Bavière que le 21 janvier, après la proclamation de l'Empire, par 102 voix contre 48.

que la Prusse aurait besoin d'un ami du lendemain pour contenir le trop puissant allié de la veille ; que s'il y avait jamais un conflit, la solution pratique se trouverait en Pologne et sur le Danube, que l'Autriche, qui pouvait tout perdre ailleurs, ne pouvait gagner que de ce côté-là. M. de Beust s'est toujours piqué de pénétration, il mettait une certaine coquetterie à déployer sa souplesse ; c'est un politique voyageur qui n'a jamais redouté, au retour de ses aventures, de faire, au jour marqué, confession générale. M. de Bismarck le connaissait de longue date, il lui ouvrit la porte avec la meilleure grâce du monde et lui montra le chemin.

Dès la fin de novembre, au moment de la conclusion des traités, M. de Schweinitz, ministre prussien à Vienne, avait pressenti le comte de Beust sur la manière dont il en accueillerait la nouvelle. « Il serait chargé, disait-il, d'accompagner cette communication du vœu et de l'espérance que les relations de la nouvelle Allemagne avec l'Autriche-Hongrie revêtiront ce caractère d'amitié sincère et durable, qui n'est pas moins conforme aux sentiments de la Prusse qu'aux souvenirs du passé de l'Allemagne. » M. de Beust répondit que l'accueil serait aussi favorable que la Prusse pourrait le désirer. Mais pourquoi l'obligerait-on à rayer de sa propre main l'article 4 du traité de Prague? Pourquoi lui imposer « la charge d'une discussion ou la responsabilité du silence. » Que la Prusse ne se bornait-elle à notifier tout simplement la conclusion des traités, sans demander d'avis, de conseil ou d'approbation? Si elle désirait avoir avec l'Autriche une conversation amicale, les sujets ne manqueraient pas. M. de Beust l'indiquait à Berlin[1] :

« Il vaudrait mieux que la Prusse développât surtout les points de vue qui, dans sa nouvelle position, s'offrent à elle sur le terrain de

[1] M. de Beust à M. de Wimpffen, 5 décembre.

la politique générale de l'Europe. Nous n'avons pas l'intention d'· poser le traité de Prague à la logique des puissants événements · ont livré à la couronne de Prusse la direction de la Confédérat· allemande, mais notre déclaration indiquera plutôt que nous ac· tons volontiers et sans réserve les propositions d'amitié de la Pru· et de l'Allemagne unie sous son égide; nous ne nous souviendr· de notre alliance historique avec elle que pour l'accompagner de · meilleurs vœux dans sa nouvelle incarnation, et pour saisir cha· occasion d'entretenir avec elle l'entente la plus cordiale. »

Avec des esprits àussi déliés il est toujours facile de s'en· tendre à demi-mot. Sûr que ses ouvertures seraient bi· accueillies, M. de Bismarck ne différa pas plus longtemps. · le 14 décembre il adressait à M. de Schweinitz une dépê· officielle pour notifier les arrangements conclus avec le S· de l'Allemagne. Néanmoins il ne céda pas au désir si finemen· exprimé par M. de Beust; l'esprit juridique l'emporta ch· lui, et il ne sut pas s'interdire quelques réflexions ironiques · subtiles sur le traité de Prague. Ces réflexions étaient entr· coupées de phrases conciliantes à l'adresse de l'Autriche; c'é· taient des avances, mais un peu roides et hautaines, ains· qu'il convenait à de puissants seigneurs entourés de courti· sans, au ministre de la dynastie nouvelle parlant au ministre de la dynastie déchue. M. de Beust répondit, le 20, par une dépêche adressée à M. de Wimpffen; il tenait absolument à fermer les yeux sur le traité de Prague et à se payer d'opti· misme; il ne releva donc aucun des arguments de M. de Bis· marck sur l'article 4; il insista, sur les dispositions amicales que témoignait la Prusse, et prodiguant les métaphores les plus précieuses de la rhétorique des chancelleries, il écrivait :

« Au moment où de si engageantes perspectives se déploient devant vous dans leur réalité, c'est avec une juste confiance, que nous voyons s'ouvrir un champ sur lequel l'accord des faits et des volontés peut devenir, pour les deux Empires, un gage d'union constante, pour

l'Europe la garantie d'une paix durable. Mais ce qui nous satisfait surtout, c'est de voir que ces idées, qui sont celles des peuples d'Autriche et de Hongrie, trouvent dans S. M. l'Empereur, notre très-gracieux seigneur, un appui et un encouragement. Dans sa haute magnanimité, S. M. n'interprétera pas autrement les glorieux souvenirs qui identifient, pendant une longue suite de siècles, sa dynastie avec les destinées du peuple allemand. Il garde ses plus chaudes sympathies pour les progrès de ce peuple et forme le vœu sincère qu'il trouvera dans sa nouvelle constitution les garanties d'un avenir semblable à celui de l'Empire d'Autriche, qui le touche de si près par les traditions, la langue, le droit et les mœurs. »

Ce n'était, assurait-on à Berlin, que le cœur contrit et la main forcée par « la Providence » que le roi Guillaume s'était résigné à rompre « l'alliance historique » et à chasser de l'Allemagne son frère l'empereur d'Autriche. Sa gloire n'eût point été complète si, prêt à ceindre son front de la couronne impériale, le descendant des Hohenzollern n'avait pu recevoir les félicitations de l'héritier des Habsbourg. Cette satisfaction lui était réservée, et les effusions du comte de Beust furent sans doute pour quelque chose dans la joie avec laquelle le roi Guillaume salua l'année qui allait consacrer la grandeur de sa maison. Le 1er janvier le palais de Louis XIV était encombré de princes, de généraux et de courtisans ; c'était avec un légitime orgueil que les Allemands se préparaient à célébrer leurs victoires dans le palais où tout racontait les vieilles gloires de cette France qu'ils avaient eu l'honneur de vaincre. Le roi de Prusse prenait ici, devant l'Europe entière, sa revanche des humiliations de Tilsitt. Il y eut une réception de gala dans les appartements de la reine et dans la galerie des glaces. Puis, dans l'après-midi, un banquet réunit à l'hôtel de la Préfecture des grands-vassaux et des dignitaires du futur empire. Le vieux roi « leva son verre pour saluer la nouvelle année. » Puis, le grand-duc de Bade, déclarant publiquement le vœu

des souverains allemands, porta la santé du roi de Prusse en ces termes :

« Le roi Frédéric-Guillaume IV disait, il y a vingt et un ans : « Une couronne d'empereur ne peut être gagnée que sur le champ de bataille. » Aujourd'hui cette parole est brillamment réalisée. Je ne puis mieux faire que de répéter les paroles auxquelles S. M. le roi de Bavière a donné une valeur historique : Vive Sa Majesté Guillaume le Victorieux. »

Le roi de Prusse eût désiré peut-être offrir à ses sujets l'Alsace et la Lorraine comme don de joyeux avénement; mais la paix se faisait attendre, et l'on ne voulut point différer plus longtemps la consécration de l'Empire. Le 8 janvier fut choisi pour cette solennité. Elle eut lieu au château de Versailles, dans la galerie des glaces, avec un cérémonial à la fois militaire et féodal qui rappelait l'époque sinistre de la guerre de Trente ans. Un autel, recouvert d'un drap rouge sur lequel se détachait l'image de la Croix de fer prussienne, avait été dressé au milieu de la salle, en face des grandes fenêtres qui donnent sur le parc. De chaque côté de l'autel, des députations de l'armée étaient rangées autour de leurs drapeaux. A une heure un quart le roi parut, entouré des princes de sa famille, suivi d'un cortége nombreux où figuraient les représentants de toutes les maisons souveraines de l'Allemagne, les généraux et les ministres. Il prit place devant l'autel, les princes se rangèrent derrière lui. M. de Bismarck, qui venait d'être nommé général de division, se tenait au premier rang à gauche de son maître. Un chœur, composé de soldats, entonna le psaume : « Tout l'univers fête le Seigneur. » La sévérité des uniformes allemands, l'austérité du culte luthérien, la tristesse des couleurs prussiennes présentaient un contraste étrange avec les splendeurs du lieu. La pâleur d'un jour d'hiver s'ajoutait au caractère lugubre de cette étrange cérémonie; ces

hommes semblaient plutôt réunis pour assister aux funérailles de la France que pour fêter l'avénement glorieux de la nouvelle Allemagne. Après le chant de la liturgie, le roi déposa devant le drapeau la charte de l'empire, puis il donna au chancelier l'ordre de lire sa proclamation au peuple allemand. Il annonçait que, sur la demande des princes et des villes libres d'Allemagne, il avait considéré comme un devoir de restaurer la couronne impériale et de se la décerner. Il en donnait acte à ses peuples et appelait sur eux la bénédiction du ciel. Cette lecture achevée, le grand-duc de Bade s'écria : « Vive Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne! » L'assemblée répéta trois fois ce cri, et tandis que les musiques exécutaient l'hymne national prussien, l'empereur se retira.

Le lendemain, le canon de Buzenval annonçait l'agonie de Paris; le bombardement de Paris continuait; Saint-Cloud commença de brûler; l'incendie dura huit jours, sinistre feu de joie allumé par des mains barbares en l'honneur du nouvel Empire [1]! C'est ainsi que fut proclamé dans le monde le triomphe de l'œuvre de M. de Bismarck. Il avait prédit lui-même qu'elle ne s'accomplirait que « par le fer et le feu! » Établi par le bon plaisir de princes de droit divin, fondé par la conquête, appuyé sur le système militaire le plus implacable que le monde ait connu, l'Empire allemand infligeait le plus outrageant démenti aux politiques humanitaires qui croyaient au rajeunissement de l'Europe par la constitution de grands États unitaires en Italie, en Allemagne et jusque dans les pays slaves. L'empire allemand sortait du système des nationalités par la même force de logique que l'empire de Napoléon était sorti de la Révolution française. Il s'imposait au continent comme une menace permanente et portait en lui-

[1] Voir les pièces officielles publiées à ce sujet dans les *Archives diplomatiques*, fascicule de janvier, 1873, p. 86.

même le germe de terribles conflits. En signalant ce danger l'Europe, on pouvait espérer peut-être de l'émouvoir. C'e ce que tenta M. de Chaudordy dans une circulaire adressé aux agents français vers le milieu de janvier :

« L'empire germanique reparaît avec toutes ses ambitions et l'interminable série de guerres qu'il a, pendant des siècles, déchaîn sur le monde. Si l'on n'y avise promptement et si, par une enten commune, on ne fait point sentir dès le début à ses nouveaux fondateurs la nécessité de la modération, il n'y a plus de repos à espérer. Absorbés comme nous le sommes par le travail de notre défense, combattant pour des principes qui sont la loi même de notre histoire, nous ne pouvons qu'en appeler à l'Europe elle-même et demander si, comme on pourrait le croire, au spectacle lamentable qui se passe sous nos yeux, elle entend signer son abdication et se laisser aller aveuglément aux destinées que lui fera la Prusse. La foi des traités anéantie, les États secondaires livrés aux ambitions de leurs voisins, les fondements mêmes du droit public qui disparaissent, en un mot la société européenne en train de se dissoudre, voilà la situation. Les puissances la comprennent-elles? »

Mais l'Europe s'était condamnée au silence. M. Odo Russell assistait aux fêtes de Versailles. Le tzar félicitait son oncle du succès des armées allemandes. L'empereur d'Autriche recevait une lettre de l'empereur Guillaume et scellait sa réconciliation avec la Prusse. Le 24 janvier, à la conférence de Londres, l'ambassadeur de Russie déclara qu'il avait reçu de son maître l'ordre de reconnaître à S. M. le roi de Prusse le titre impérial, et sur la demande du comte de Bernstorff ce titre fut reconnu par toutes les autres puissances. L'empire allemand avait pris droit de cité en Europe.

III

Il reste à raconter comment la conférence de Londres s'était ouverte en l'absence du plénipotentiaire français et

comment, de ce côté encore, les combinaisons de M. de Bismarck avaient réussi au gré de ses désirs. M. J. Favre avait reçu le 10 janvier, dans la nuit, l'invitation officielle de se rendre à la Conférence. Pour comprendre les délibérations singulières auxquelles donna lieu la lettre du comte de Granville, il faut, s'il est possible, se représenter l'état de Paris pendant les dernières semaines du siége. Les souffrances physiques, des privations cruelles, la plus insupportable de toutes, l'absence de nouvelles, contribuaient à maintenir les esprits dans une exaltation extraordinaire. Les lettres que M. Vitet adressait au directeur de la *Revue des Deux Mondes* en sont un témoignage. M. Vitet écrivait le 1er janvier : « J'en ai confiance; Paris restera lui-même. Les intrigants, les stipendiés, les poltrons se tiennent cois, et nous poursuivrons sans encombre, au bruit des obus et du canon, mais avec calme, avec concorde l'œuvre assurée, rien ne peut m'en ravir l'espoir, l'œuvre de notre libération. » On peut dire que M. Vitet exprimait ici les convictions de toute la bourgeoisie libérale de Paris. Lorsqu'un esprit aussi bien réglé s'élevait à ce degré de passion patriotique, on peut juger des idées qui régnaient dans le monde révolutionnaire où vivaient les chefs du gouvernement. M. J. Favre nous a donné dans ses Mémoires une description saisissante des troubles et des angoisses dont il était assiégé. C'est qu'il n'apercevait pas seulement les actes grandioses du drame, il découvrait l'envers du décor et il sentait un effroyable incendie qui couvait sous la scène.

Le 20 janvier on ne devait plus avoir de vivres que pour dix jours. Il faudrait donc s'arrêter. Qui capitulerait? Il fallait qu'un homme sacrifiât sa réputation, sa popularité, sa vie peut-être à cette tâche déplorable. M. J. Favre savait depuis longtemps qu'aucun de ses collègues n'en aurait le courage et qu'il devrait être cet homme-là. Ses collègues fuyaient cette

pensée : ils voulaient, disaient-ils, ne prendre conseil que de leur désespoir. « La capitulation est inévitable, écrivait M. Wahsburne, la paix est regardée comme impossible; les Prussiens occuperont Paris et naturellement il ne se trouvera pas même ici l'ombre d'un gouvernement [1]. » M. J. Favre voulait épargner à Paris cette dernière épreuve, ou du moins l'adoucir autant qu'il serait en lui. « La solution que je n'avais pu obtenir de mes amis, écrit-il [2], je la poursuivais sans relâche, lorsqu'en rentrant du conseil, entre deux et trois heures du matin, je m'asseyais, abîmé dans mes réflexions, au coin de la cheminée d'un des grands salons du quai d'Orsay, au bruit incessant des bombes qui s'abattaient jusqu'auprès des murs du jardin. » Cette dernière période du siége est celle où M. J. Favre donna le plus de preuves de son inexpérience et déploya, en même temps, le plus de dévouement; il n'est pas permis de dissimuler ses fautes, il serait indigne d'une histoire sincère d'omettre les services rendus. M. Jules Favre, à coup sûr, n'avait rien d'un homme d'État; mais, si grandes qu'aient été ses erreurs diplomatiques, on n'a pas le droit d'oublier que ces erreurs, au moment où il les commit, étaient partagées par la plupart des Français.

Sauf un très-petit nombre d'esprits fermes et éclairés, personne à Paris ne s'intéressait à la Conférence et ne jugeait à propos d'en tirer parti. Loin d'encourager M. J. Favre à partir, la presse l'en détournait : quelques journaux même accusaient M. J. Favre de vouloir se soustraire aux périls du bombardement [3]. C'est dans ces dispositions que M. J. Favre reçut, le 10 janvier, l'invitation de lord Granville. Elle contenait cette phrase : « M. de Bernstorff m'a fait savoir qu'un

[1] Dépêche à M. Fish, 19 décembre.
[2] *Gouvernement*, II, 290.
[3] *Gouvernement*, II, 291-295. — Valfrey, III, 16. — Notes Dréo.

sauf-conduit serait mis à la disposition de Votre Excellence aussitôt qu'il serait demandé par un officier envoyé de Paris au quartier général allemand. » A cette lettre du comte de Granville était jointe une communication de M. Odo Russell, annonçant que la Conférence était ajournée au 17 janvier. En demandant immédiatement les sauf-conduits, M. J. Favre pouvait encore arriver en temps utile. Consulta-t-il, au sujet de la procédure à suivre pour quitter Paris, la direction politique des affaires étrangères? A coup sûr l'importance qu'il y avait à prendre à la lettre les indications du comte de Granville ne lui échappa point. Mais il n'osa se décider seul. Il réunit le conseil. La discussion fut longue; on la commença le 11 au matin, on la continua le soir sans aboutir à une conclusion pratique. Les maires de Paris y prirent part. Le principe même de la représentation à Londres fut contesté. Tous les membres du Gouvernement, sauf MM. J. Favre, Picard, Ferry et Simon, voyaient dans la Conférence un piége de l'Europe qui voulait humilier la République. M. J. Favre répondit qu'il s'était engagé, qu'il n'irait pas à la vérité à la Conférence, mais qu'il pouvait se faire remplacer. Il proposa M. Louis Blanc. « Autant vaudrait envoyer M. Victor Hugo ou M. Ledru-Rollin, » fit observer M. Jules Simon. M. J. Favre prononça le nom de M. de Chaudordy; le conseil l'écarta, et l'on s'arrêta sur un moyen terme. On décida que M. J. Favre resterait le plénipotentiaire de la France, et qu'en principe il accepterait l'invitation; mais on ne l'autorisa point à demander les sauf-conduits. M. J. Favre fit-il bien comprendre à ses collègues la faute qu'ils commettaient? En était-il bien pénétré lui-même? Ce qui est sûr, c'est qu'il ne parvint pas à les convaincre. « La majorité, dit-il, estima, contrairement à mon opinion, que nous ne pouvions, sans abaisser notre dignité, envoyer un officier au quartier général prussien chercher les

sauf-conduits qui étaient préparés pour moi. On m'ordonna en conséquence d'exiger que M. de Bismarck nous les fît parvenir, ce qui était un moyen de nous les faire refuser. La majorité ajouta qu'il lui semblait impossible que j'abandonnasse Paris accablé par le violent bombardement au bruit duquel nous délibérions. » — « C'est dire que je reste », écrivait le lendemain M. J. Favre à M. de Chaudordy.

Ces résolutions du conseil résumaient toutes les fautes qu'il était possible de commettre dans cette circonstance. L'incompétence absolue des gouvernants n'est pas une excuse pour eux; ils auraient dû être les premiers à s'en rendre compte; elle n'excuse pas non plus le ministre des affaires étrangères; il ne sut pas développer suffisamment les considérations diplomatiques qui commandaient de faire représenter la France à Londres, et se soumit à des arguments déclamatoires, aux scrupules d'une dignité mal entendue. Il assure qu'il regretta cette conduite et qu'il en vit les inconvénients[1]. Il trouva cependant le moyen de les aggraver encore. Ce n'était pas assez de nommer à la Conférence un représentant auquel on interdisait de s'y rendre, il fallut que d'avance on compromît la situation du plénipotentiaire français à Londres, si plus tard il était possible d'en envoyer un. Ce fut le résultat d'une circulaire que M. J. Favre composa le 12 janvier, à la suite de cette délibération. La France était conviée à la Conférence; toutefois elle ne pouvait profiter de cette réunion diplomatique pour soulever la question de la paix, que par des voies détournées, au moyen d'incidents amenés avec habileté. Les neutres l'y encourageaient secrètement; mais ils s'étaient refusés à toute promesse formelle qui eût motivé des réclamations de la Prusse et fait avorter d'avance toute la combinaison. M. de

[1] *Gouvernement*, II, 295.

Bismarck ne consentait à laisser sortir M. J. Favre que comme particulier, il ne lui reconnaissait aucune qualité officielle, et il se réservait toute liberté d'action pour le cas où le plénipotentiaire français aurait soulevé à Londres un débat que la Prusse ne voudrait point accepter [1]. Ces considérations s'imposaient d'elles-même à tout esprit un peu perspicace. Elles auraient certainement été suggérées à M. J. Favre par les bureaux des affaires étrangères, s'il avait jugé convenable de faire appel à l'expérience des directeurs. Quelle ne dut pas être la stupéfaction de ces diplomates, et au dehors, l'étonnement des amis de la France, lorsqu'ils lurent ces lignes écrites par M. J. Favre?

« L'invitation de l'Angleterre est un commencement tardif de justice, un engagement qui ne pourra plus être rétracté. Elle consacre avec l'autorité du droit public le changement de règne... Qui ne sent qu'admise en face de l'Europe, la France a le droit incontestable d'élever la voix? Qui pourra l'arrêter lorsque, s'appuyant sur les règles éternelles de la justice, elle défendra les principes qui garantissent son indépendance et sa dignité? Elle n'abandonnera aucun de ceux que nous avons posés, notre programme n'a pas changé, et l'Europe qui convie celui qui l'a tracé, sait fort bien qu'il a le devoir et la volonté de le maintenir. »

Ce langage inconsidéré bouleversait toutes les combinaisons diplomatiques, mais il était impossible de mieux exprimer les sentiments du conseil. M. J. Favre continua de remplir les instructions de ses collègues. Il écrivit à lord Granville pour lui annoncer qu'il viendrait à Londres après le bombardement, si toutefois la Prusse lui envoyait des sauf-conduits. Cette dépêche fut expédiée le 13 janvier par Versailles sous le couvert de M. de Bismarck. Quant aux sauf-conduits, au lieu de les demander aux autorités militaires, ainsi qu'on le lui

[1] Lettre à M. Jules Favre, 16 janvier.

avait indiqué, il les demanda au chancelier, ce qui était, comme il l'avoue lui-même, le moyen de se les faire refuser [1]. Il écrivit à M. de Bismarck par le même courrier :

« Monsieur le comte, lord Granville m'annonce que Votre Excellence tient à ma disposition un sauf-conduit nécessaire au passage à travers les lignes prussiennes du représentant de la France à la conférence de Londres. Ayant été désigné en cette qualité, j'ai l'honneur de réclamer de Votre Excellence l'envoi de ce sauf-conduit en mon nom, dans le plus bref délai possible. »

M. J. Favre attendait sans beaucoup d'impatience la réponse du chancelier. « Quitter mes amis menacés, la veille même du jour où ils seront foudroyés, est un acte au-dessus de mes forces », écrivait-il le 16 janvier à M. Gambetta. Et le même jour, dans une lettre à M. de Chaudordy : « Je ne saurais beaucoup me plaindre, disait-il, car l'envoi du sauf-conduit me mettrait dans un cruel embarras. » M. J. Favre avait raison de ne pas se plaindre : si la Conférence était un embarras pour la France, le gouvernement avait tout fait pour l'éviter. Quant à M. de Bismarck, on peut croire qu'il ne reçut point sans un malicieux sourire la lettre de M. J. Favre. Il y répondit le 16 par une dépêche empreinte d'une hautaine ironie :

« Monsieur le ministre, en répondant aux deux missives obligeantes du 13 courant, je demande à Votre Excellence la permission de faire disparaître un malentendu. Votre Excellence suppose que, sur la demande du gouvernement britannique, un sauf-conduit est prêt chez moi pour vous permettre de prendre part à la conférence de Londres. Cette supposition est inexacte. Je n'aurais pu entrer dans une négociation officielle qui aurait eu pour base la présomption que le gouvernement de la Défense nationale fût, selon le droit des gens, en état d'agir au nom de la France, tant qu'il ne serait point reconnu au moins par la nation française.

« Je suppose que les avant-gardes auraient accordé à Votre Excel-

[1] *Gouvernement*, II, p. 395.

lence la permission de traverser les lignes allemandes, si Votre Excellence l'avait demandée au quartier général de l'armée assiégeante. Celui-ci n'aurait pas eu à considérer la position politique de Votre Excellence ni le but de votre voyage, et le sauf-conduit accordé par les chefs militaires aurait laissé l'ambassadeur de Sa Majesté à Londres, libre de prendre son parti sur la question de savoir si, d'après le droit des gens, les déclarations de Votre Excellence à Londres pouvaient être considérées comme les déclarations de la France.

« Ce chemin, Votre Excellence me l'a coupé en m'adressant une demande officielle où elle indiquait officiellement le but du voyage. Les considérations politiques que je viens d'indiquer et qui sont confirmées par la circulaire officielle de Votre Excellence en date du 12, me défendent de déférer à votre désir. En vous faisant cette communication, je ne puis que vous laisser le soin de réfléchir, pour vous et votre gouvernement, s'il y a moyen de trouver un autre chemin... Mais quand même ce chemin pourrait être trouvé, je voudrais bien me permettre de demander, et je me le permets tout de même, s'il serait de bon conseil que Votre Excellence quittât maintenant Paris pour aller discuter au sujet de la mer Noire... Je ne puis guère admettre que Votre Excellence, dans la situation critique à laquelle vous avez si effectivement contribué, veuille se priver de la possibilité de collaborer à une solution dont la responsabilité vous incombe aussi. »

Il y avait dans cette lettre de l'amertume et de la menace. C'est que l'impatience gagnait le quartier général allemand, on commençait à y concevoir d'assez grandes inquiétudes. Le bombardement avait manqué son effet. On doutait même que la guerre finît avec le siége de Paris. C'était l'avis de lord Lyons, et le comte de Granville l'avait dit à M. de Bernstorff. Il avait fait plus, il avait risqué certaines représentations indirectes qui paraissaient aux Allemands d'assez mauvais augure pour la Conférence. — L'Allemagne, écrivait-il à M. Odo Russell, pourrait regretter bientôt d'avoir écarté l'intervention des puissances neutres; que ferait-elle si la France ne voulait pas signer la paix, si l'Allemagne la pressurait, à ce point qu'elle ne pourrait plus acquitter les contributions de guerre?

L'Allemagne occuperait-elle alors la France entière? L'Europe la blâmerait d'avoir poussé si loin les choses [1]. — Ces observations rapportées à Versailles par M. Odo Russell, y causèrent de la mauvaise humeur. Le chancelier s'en déchargea sur M. J. Favre. En même temps, soit qu'il espérât arriver à la paix, soit qu'il voulût se préparer pour des négociations imminentes le moyen d'exercer une pression sur le gouvernement républicain, M. de Bismarck cherchait à renouer avec les représentants de l'Empire.

A la fin de décembre, le prince Napoléon avait été trouver le général Changarnier et lui avait proposé la régence au nom du prince impérial. Le général refusa. M. de Bismarck en fut-il averti? Il y a lieu de le croire, car il fit peu de temps après demander à l'empereur Napoléon III, à Wilhemshœhe, de le renseigner sur diverses questions de droit public français, sur le système électoral et la valeur des pouvoirs de l'ancien Corps législatif. M. Clément Duvernois fut désigné pour se rendre à Versailles et donner à M. de Bismarck les explications qu'il désirait obtenir. M. Duvernois était en route au moment où le chancelier écrivait à M. J. Favre la dépêche que l'on vient de rapporter [2]. L'arrivée prochaine du délégué impérial ne laissait pas de donner un certain poids aux paroles de M. de Bismarck lorsqu'il conseillait à M. J. Favre de s'occuper de la paix. Enfin, il n'eut garde de négliger les précieux arguments que M. J. Favre lui avait fournis par sa circulaire du 12 janvier. Il en prit acte et fit annoncer par ses journaux que le plénipotentiaire allemand avait reçu pour instructions de quitter la Conférence dès qu'il serait parlé des affaires de la France [3].

[1] Dépêche à M. Odo Russell, 9 janvier.
[2] Valfrey, III, 64 à 67.
[3] Schulthess, 1871, p. 63.

Du reste, l'objet principal des combinaisons du chancelier était atteint. Malgré les protestations réitérées de M. de Chaudordy [1], la Conférence tint le 17 janvier sa première séance. Le comte de Granville exprima, dans des termes pleins de convenance, le regret que la France ne fût pas représentée dans une discussion qui l'intéressait à un si haut degré, puis il demanda l'autorisation de communiquer confidentiellement au chargé d'affaires de France le protocole de la première séance. Après une courte discussion, on posa en principe que les puissances contractantes ne pouvaient se délier des engagements d'un traité qu'à la suite d'une entente avec leurs cosignataires. La Conférence s'ajourna ensuite au 24 janvier [2]. Le comte de Granville écrivit à M. Odo Russell par le télégraphe d'en avertir M. J. Favre et de le prier de désigner un autre plénipotentiaire, s'il persistait à demeurer à Paris. Il lui manda en outre, par deux dépêches du 18 et du 21, de faire de nouvelles démarches pour obtenir les sauf-conduits.

« Les difficultés opposées au départ de M. Jules Favre, disait-il, sont de nature à arrêter les travaux de la Conférence. Il y a cependant moyen de les tourner. Le général en chef de l'armée de siége pourrait envoyer un sauf-conduit pur et simple qui ne mentionnerait point l'objet du voyage. Je vous prie de suggérer cet expédient à M. de Bismarck comme venant de moi, et de manière à le bien persuader de l'importance que j'attache à ce que la marche de la Conférence, dont les débuts ont été si satisfaisants, ne soit pas entravée par des difficultés de forme. »

M. Odo Russell écrivit dès le 18 janvier à M. J. Favre. Le même jour il adressait au comte Granville une dépêche qui contient des détails assez curieux sur l'ensemble de cette singulière négociation :

[1] Circulaires des 13, 15 et 24 janvier. — Dépêche à M. Tissot des 14 et 16 janvier.

[2] Protocole, n° 1.

« Les sauf-conduits de M. Jules Favre étaient prêts au quart- général de la 3e armée, disait-il. Les autorités prussiennes m'o- demandé pourquoi M. Jules Favre ne les avait pas réclamés[1]. L- télégramme de Votre Excellence, en date du 15, porte que M. J- Favre ne veut pas s'adresser aux Prussiens et qu'il n'y a là qu'u- question de forme qui peut être tranchée par les deux parties. J- dois dire qu'aucune difficulté n'a été élevée par M. de Bismarck par les autorités prussiennes, puisque M. Jules Favre n'avait qu- s'adresser au quartier général pour obtenir le sauf-conduit qui est sa disposition depuis le mois de décembre. Pour moi, j'ai trou- toutes facilités pour communiquer avec M. Jules Favre quand je l'- averti, d'après vos instructions du 5, par l'entremise du ministre d- États-Unis, que la Conférence n'était pas encore réunie. Il a- ainsi tout le temps de réclamer le sauf-conduit. J'ai eu les mê- facilités quand, vu votre instruction du 17, j'ai écrit à M. Jules Fa- M. Jules Favre ne m'a pas accusé réception de ma communicatio- mais il a demandé au comte de Bismarck des sauf-conduits pour s- famille et ses parents, ajoutant qu'il n'avait pas le droit d'en de- mander pour lui-même[2]. Dans une dépêche ultérieure, il décla- qu'il ne quittera pas Paris tant que le bombardement durera. Comm- le bombardement ne cessera qu'à la reddition de Paris, j'ai grand- peur que la Conférence ne soit singulièrement différée si M. Jule- Favre ne se fait pas remplacer avant le 24 de ce mois. »

Cependant la Conférence menaçait de se prolonger. M. de Chaudordy ne désespérait pas encore d'y voir la France re- présentée. M. Gambetta insistait plus vivement que jamai- pour que M. J. Favre sortît de Paris : « Vous le pouvez, vou- le devez, lui écrivait-il le 16 janvier. J'attache la même im- portance, dans des ordres divers, à votre présence à Londre- qu'à la sortie immédiate du général Trochu des murs de la capitale. Et au fond c'est du même intérêt qu'il s'agit, du

[1] La question était au moins ironique. On a vu que quand les relations par- lementaires furent reprises, M. Jules Favre demanda le sauf-conduit, seule- ment il ne le demanda pas dans la forme prescrite. Les autorités prussiennes le savaient fort bien.

[2] Il n'est pas fait mention de cet incident dans le récit de M. Jules Favre.

salut de la patrie. » En attendant, M. de Chaudordy s'attachait à montrer le vide que laissait à Londres l'absence d'un plénipotentiaire français; sans la France, disait-il, rien de définitif ne pouvait être conclu. Et comme les puissances étaient intéressées à attirer au milieu d'elles un représentant spécial de la France, il s'efforçait de les y engager en refusant au chargé d'affaires francais, malgré tout son mérite, le droit de s'occuper de la question d'Orient. « Vous observerez la plus grande réserve, écrivait-il le 24 janvier à M. Tissot, et vous paraîtrez n'attacher qu'un intérêt secondaire à la communication du protocole, en laissant entendre à lord Granville que vous n'avez pas d'instructions à cet égard. » La Russie paraissait s'être singulièrement « recueillie » à l'égard de la France depuis la dernière circulaire de M. J. Favre. Le seul moyen de l'exciter un peu, c'était de lui être utile et, pour cela, il fallait paraître à la Conférence. L'Autriche qui scellait alors sa réconciliation avec la Prusse, prodiguait les condoléances pour se faire pardonner ce mouvement oblique; elle assurait que la faveur nouvelle dont elle allait jouir auprès de l'empereur Guillaume lui faciliterait les moyens d'aider la France au moment des négociations de paix [1]. Elle désirait vivement que la France parût à Londres.

L'Angleterre le désirait plus vivement encore. Le comte de Granville répétait que « le plénipotentiaire français serait traité à Londres avec tout le respect dû à un représentant de la France [2]. » Le 23 janvier, il écrivait à lord Lyons que l'état-major prussien était décidé à ne plus laisser personne franchir l'enceinte d'investissement; il n'en regrettait que plus le refus fait par M. J. Favre de réclamer son

[1] Chaudordy, *Deuxième déposition.*
[2] Dépêche à lord Lyons, 20 janvier.

sauf-conduit. Comme M. Tissot se plaignait des difficul-apportées au départ de M. J. Favre : « Je me suis plaint à la fois du comte de Bismarck et de M. J. Favre, lui répondait-il ; ils ont sacrifié à une question de forme une affaire d'intérêt européen. M. J. Favre n'a pas cru devoir profiter de l'offre qui lui a été faite depuis près de trois semaines. La France, sans doute, avait parfaitement le droit de ne pas envoyer de représentant à la Conférence ; mais, après en avoir reconnu les avantages, M. J. Favre n'a pas usé des facilités qui lui étaient offertes et ne s'est jamais montré prêt à en profiter. En déclarant dans un document officiel que son seul dessein était de montrer que le gouvernement provisoire était officiellement reconnu, en demandant un sauf-conduit diplomatique au lieu du sauf-conduit militaire qui lui avait été promis, il a fourni à M. de Bismarck un moyen pratique de lui refuser les moyens de sortir de Paris [1]. » Le comte de Granville n'en insistait que davantage pour que M. J. Favre désignât un plénipotentiaire. En même temps il exprimait à Berlin et à Versailles le désir très-vif que le bombardement de Paris se terminât. Écrivant à lord Loftus le 20 janvier, il parlait de « ses sympathies pour un pays voisin avec lequel l'Angleterre a été si longtemps unie... »

« On dit que c'est aux vaincus de demander la paix, ajoutait-il ; mais la répugnance des Français pour cette démarche est naturellement augmentée par la grandeur des revers qu'ils ont subis. Nous ne nous sentons pas le droit de donner des conseils décourageants à une nation qui défend son territoire... Mais une communication amicale à l'Allemagne victorieuse ne saurait avoir ce caractère ; il semble qu'une déclaration des vues du gouvernement prussien sur la paix pourrait hâter la fin des hostilités. »

La démarche que faisait le comte de Granville était celle

[1] Dépêche à lord Lyons du 23 janvier.

que M. de Chaudordy lui demandait depuis si longtemps. Des instructions analogues étaient données à M. Odo Russell. Il était invité « dans toutes les conversations qu'il pourrait avoir avec n'importe quelle personne, à plaider la cause de la paix et à recommander la modération [1]. » Ces dépêches, qui dénotaient de la part de l'Angleterre une sympathie plus efficace que par le passé, donnent la mesure de ce qu'un diplomate habile aurait pu obtenir à Londres. Une fois entré dans cette voie, le comte de Granville pouvait être engagé beaucoup plus loin. Mais M. J. Favre songeait moins que jamais à se rendre à la Conférence. Il écrivit le 29 janvier à M. Odo Russell qu'il « renonçait à ce grand devoir pour en remplir un plus grand encore, et devant lequel toute considération s'effaçait. »

IV

Paris n'avait plus de pain. Il fallait se rendre. Le 16 janvier, il n'y avait plus que pour quinze jours de vivres; le ravitaillement exigerait au moins dix jours; restaient cinq jours pour négocier. C'était à peine le nécessaire [2]. Cependant on attendit encore. C'est que personne, selon le mot de M. Jules Favre, ne voulait jouer le rôle d'Eustache de Saint-Pierre [3]. Le 19, après l'échec subi à Buzenval, « la situation était désespérée [4]. » Quelques-uns parlaient d'ouvrir les portes à l'ennemi et de laisser Paris sombrer dans un naufrage grandiose. « Cela me paraissait une puérilité », dit avec raison M. J. Favre. Mais qui négocierait! Il était difficile à l'homme qui avait signé le programme du 7 septembre d'aller solliciter

[1] Dépêche du 6 janvier.
[2] M. Jules Favre à M. Gambetta, 16 janvier.
[3] *Notes Dréo*, 17 janvier.
[4] FAVRE, *Déposition*, p. 356.

une paix à merci [1]. Chaque jour qui s'écoulait rapprochait une catastrophe inévitable. Le bombardement continuait de sévir. Saint-Cloud brûlait depuis le 19 janvier, la guerre prenait un caractère de plus en plus atroce. Le 20, M. J. Favre réunit les maires et leur dit que le moment critique était imminent, que la municipalité de Paris devait alors nommer des délégués et s'aboucher avec le quartier général prussien. Les maires se récrièrent : « ils voulaient, disaient-ils, s'ensevelir sous les ruines de la cité, la population aimant mieux mourir de faim que de honte [2]. » Le drame finissait par la folie. La vérité est que le Gouvernement tout entier tremblait devant les fureurs qu'il avait déchaînées : Paris vivait d'illusions et de paradoxes, nul n'osait le ramener à la réalité. Le général Trochu avait proclamé qu'il « ne capitulerait pas [3] ». Les maires venaient de donner la mesure de leur courage civique. M. J. Favre comprit que le moment était venu de remplir le rôle auquel il s'était préparé.

Il avait eu d'abord la pensée de ne stipuler que pour la capitale : c'était le conseil qu'avait donné M. Gambetta. Mais il faudrait alors signer une capitulation pure et simple, livrer Paris, désarmer les gardes nationaux : ces conditions épouvantaient M. J. Favre. Puis, après avoir par leur constance si fortement contribué à soutenir la Défense nationale, les Parisiens s'étaient habitués à se considérer comme les gardiens de la France ; ils supportaient difficilement l'idée de voir leur ville occupée par l'ennemi. Les démagogues enfin, très-nombreux et très-menaçants autour du gouvernement, avaient besoin, pour leurs projets, que les Prussiens n'occupassent point Paris. « Paris s'étant rendu à merci, dit M. J. Favre, la

1 Favre, *Déposition*, p. 356.
2 *Gouvernement*, II ; 340-342.
3 *Notes Dréo*, 31 décembre, et proclamation.

France m'apparaissait abattue. » Ces diverses considérations commandaient de solliciter les conditions les moins rigoureuses possibles et de déguiser la capitulation. Pour empêcher les Allemands d'entrer dans Paris qu'ils investissaient depuis plus de quatre mois, pour assurer aux gardes nationaux les honneurs de la guerre, il faudrait offrir à la Prusse des avantages d'un autre ordre, il n'y en avait qu'un qui pût la tenter · la paix. Mais la paix, M. J. Favre ne pouvait ni ne voulait la signer. Il était donc ramené naturellement aux propositions de Ferrières : un armistice et des élections [1]. Ces questions furent soumises au conseil le 22 janvier. La veille, une émeute avait éclaté; elle était à peu près domptée, on pouvait négocier, c'était un devoir de le faire. Et cependant à cette heure décisive il y eut encore dans le Gouvernement des hommes pour soutenir qu'il fallait attendre [2]. Le 22, dans la soirée, rien n'était décidé. M. J. Favre sentait tout le poids de la responsabilité qui pesait sur le Gouvernement; il prit sur lui d'écrire à M. de Bismarck pour lui demander une entrevue sans en spécifier l'objet. Le lendemain, 23 janvier, il obtint enfin de ses collègues, après une véhémente discussion, des pouvoirs pour « conclure un armistice général ayant pour objet des élections. » La réponse de M. de Bismarck n'arriva que vers cinq heures du soir. M. J. Favre partit immédiatement [3]. Pour négocier, il devait laisser croire à M. de Bismarck que Paris avait des vivres pour six semaines ; en réalité on n'en avait plus que pour huit jours, en s'imposant les privations les plus cruelles, avec de mauvaise viande, presque sans pain;

[1] Favre, *Déposition*, p. 357-358. — *Gouvernement*, II, 370-375. — Valfrey, III, 54-58.

[2] *Notes Dréo*, 22 janvier.

[3] *Gouvernement*, II, 378. — *Déposition*, p. 358.

encore fallait-il escompter là-dessus le délai nécessaire au ravitaillement !

M. J. Favre quitta Paris en voiture. Des gardes nationaux voulaient s'opposer à son départ : il fut forcé de se détourner de son chemin [1]. A six heures, à la nuit tombée, il traversa la Seine auprès du pont de Sèvres ; le pont était coupé, on passait dans une barque ; elle avançait péniblement au milieu des glaçons charriés par le fleuve, sous la lueur des incendies de Saint-Cloud. A Sèvres, une voiture et une escorte prussienne attendaient M. J. Favre. A huit heures du soir, il s'arrêta devant la porte de l'hôtel occupé par M. de Bismarck [2]. On raconte que le chancelier, lorsqu'il apprit son arrivée, témoigna sa joie en sifflant l'*hallali*, et s'écria, en se tournant vers les personnes qui l'entouraient : « Messieurs, *la bête est morte* [3] ! »

[1] *Gouvernement*, II, 379.
[2] Hôtel de madame de Jessé, rue de Provence. — Id., 381.
[3] *Rapport de M. de Rainneville*, p. 78.

CHAPITRE VI

L'ARMISTICE

I

« Je viens reprendre l'entretien au point où je l'ai laissé à Ferrières, » dit M. J. Favre en abordant le chancelier [1]. Il ajouta que Paris, loin d'être abattu, était plus exalté que jamais, que le général Trochu avait dû déposer le commandement parce qu'on le trouvait trop timide. Cependant, ajoutait M. J. Favre, il vaudrait mieux cesser une lutte barbare, et si les conditions de l'Allemagne étaient favorables, il pourrait en résulter un arrangement qui arrêterait l'effusion du sang. — « Vous arrivez trop tard, répondit M. de Bismarck ; nous avons traité avec votre empereur. » Fidèle à sa tactique, le chancelier cherchait à troubler son adversaire. Il poursuivit en disant qu'il voulait faire la paix, qu'il fallait pour cela un gouvernement régulier, et qu'il pensait à rassembler l'ancien Corps législatif. « Mais ce serait la guerre civile ! s'écria M. J. Favre. — Cela vous regarderait », répliqua le comte, et, découvrant une arrière-pensée de sa politique : « Le gouvernement qui la provoquerait chez vous nous serait plus avantageux que préjudiciable », ajouta-t-il. Cette menace d'une restauration de l'Empire aurait levé les scrupules de M. J. Favre, s'il avait encore hésité à mêler à la capitulation de Paris la négociation d'un armistice destiné à préparer des élections. Il en fit immédiatement la proposition. « Je n'y

[1] *Gouvernement*, II, 381-389.

répugnerais pas, répondit le chancelier; mais je crois que c'est maintenant impossible : Gambetta a partout fait dominer la terreur. Les élections ne seraient pas sérieuses. Nous devons prendre une Assemblée toute faite. » M. J. Favre protesta de sa confiance en M. Gambetta; il en était médiocrement convaincu lui-même[1]. On ne peut dire qu'il persuada le chancelier; mais il lui demanda quelles conditions la Prusse mettrait à la capitulation de Paris. M. de Bismarck avait toujours soin de réserver l'avis de l'empereur et l'opinion des autorités militaires, c'était son devoir de négociateur, et c'était de plus un moyen de réparer ses erreurs s'il en commettait; il répondit : — La garnison de Paris doit être prisonnière de guerre; la garde nationale sera désarmée; c'est à cette condition seulement que nous accorderons le ravitaillement; les forts nous seront livrés; mais nous prendrons des otages : les maires, les rédacteurs de journaux, qui nous précéderont dans les forts, pour nous assurer qu'ils ne sont pas minés; enfin, les troupes allemandes entreront dans Paris, sans dépasser toutefois les Champs-Élysées. — M. J. Favre déclara que ces conditions étaient inacceptables; il n'y avait, selon lui, que deux partis à prendre : ou s'emparer de Paris et le gouverner, ou n'y pas entrer. Dans ce dernier cas, on signerait un armistice, l'armée de Paris se retirerait derrière la Loire pour y être désarmée, et on élirait une Assemblée qui déciderait de la paix ou de la guerre; sinon la lutte continuera; Paris, s'il succombe, se rendra à discrétion, et la Prusse en fera ce qu'il lui conviendra. — M. de Bismarck promit à M. J. Favre d'en référer au roi, et l'entretien finit à onze heures du soir.

M. J. Favre passa la nuit du 23 au 24 à Versailles. Il ap-

[1] *Déposition*, p. 344. — Dépêches de M. Gambetta à M. Jules Favre. — *Gouvernement*, II, p. 290, 31 décembre et 3 janvier.

prit que M. Clément Duvernois y était arrivé depuis quelques jours et s'y trouvait encore. La présence de ce confident de Napoléon III semblait confirmer les propos du chancelier. M. J. Favre ne laissa pas d'en être ému. Il lui paraissait désormais indispensable de négocier l'armistice, aussi bien pour prévenir les bonapartistes que pour obtenir en faveur de Paris des conditions meilleures. Mais, pour conclure cet armistice, les éléments les plus nécessaires manquaient à M. J. Favre. M. Gambetta ne l'avait que fort incomplétement renseigné sur l'état des provinces. Il ne savait rien de l'armée du général Chanzy[1]. Il n'avait sur l'armée du général Bourbaki que des notions incomplètes et confuses[2]. Les dernières nouvelles authentiques qu'il en avait reçues remontaient au 16 janvier. C'était une dépêche de M. de Chaudordy, arrivée à Paris le 19; on y lisait : « Nos armées ont été repoussées sur tous les points. Celles de Chanzy et de Faidherbe se refont et pourront bientôt aller de nouveau en avant. Celle de Bourbaki existe et lutte encore, mais elle doit battre en retraite. » Néanmoins, M. J. Favre croyait que le général Bourbaki pourrait peut-être reprendre l'offensive et débloquer Belfort[3]. Il lui aurait sans doute été possible de demander des renseignements précis à la Délégation; M. J. Favre en avait fait, le 23, la proposition au conseil; le conseil refusa, et M. Favre n'insista pas. Du reste, connaissant les dispositions de M. Gambetta, il n'osait pas lui annoncer la négociation d'armistice avant qu'elle fût terminée. Il avait des raisons de croire que M. Gambetta aurait entravé cette négociation par tous les moyens en son pouvoir[4]. Les divisions et

[1] Valfrey, III, 91.

[2] Id., 80. — *Gouvernement*, II, 401.

[3] *Notes Dréo*. — Favre, *Déposition*, p. 364, 25 janvier. — Trochu, *Pour la vérité*, p. 295.

[4] Le 23 janvier, au moment même où M. Jules Favre se rendait à Versailles,

les rivalités du gouvernement du 4 septembre tournaient ainsi de toute façon au détriment de la France. Les négociations de Versailles devaient paralyser les derniers efforts de la défense en province, et la politique des délégués compromettait le résultat des négociations. M. J. Favre ne voyait qu'un moyen d'épargner à Paris la capitulation : stipuler pour toute la France; M. Gambetta, au contraire, n'admettait pas que la chute de Paris arrêtât la guerre. L'antagonisme était complet, et pour en prévenir les conséquences, M. J. Favre était réduit à négocier à l'insu de la Délégation.

Le 24 janvier, à une heure, M. J. Favre se rendit de nouveau chez le chancelier. Un conseil de guerre avait été tenu dans la matinée sous la présidence de l'empereur Guillaume. M. de Bismarck montra, dès le premier abord, des dispositions plus conciliantes; le spectre du bonapartisme poursuivait toujours M. J. Favre; il demanda assez naïvement s'il fallait s'en préoccuper. « Non, assurément, si nous parvenons à nous entendre, » répondit M. de Bismarck. Il fit encore quelques réserves à propos de la Délégation; M. J. Favre, confiant dans le « grand cœur » de M. Gambetta, assura que le gouvernement de Paris était en droit de stipuler pour la France entière et en mesure de se faire obéir[1]. La discussion pratique commença. On tomba d'accord sur le principe de l'armistice; M. J. Favre demandait trente jours, M. de Bismarck concéda trois semaines avec faculté de renou-

M. Gambetta lui écrivait : « Je redoute pour nous tous une issue tragique, pour Paris un déshonneur, et pour la République une ineffaçable honte. Quoi qu'il advienne, je suis déterminé à rester dans notre programme primitif et à ne jamais déposer les armes tant qu'un Prussien souillera le sol. » Il avait écrit le 31 décembre et il répéta le 3 janvier : « Nous continuerons la guerre jusqu'à la victoire, même après la chute de Paris... Il ne faut pas en effet que la chute d'une capitale entraîne la chute même d'une patrie. »

[1] *Gouvernement*, II, 390-391.

vellement. Il se réservait ainsi de ne maintenir la trêve qu'au cas où la paix devrait s'ensuivre; l'Assemblée aurait à peine le temps de se reconnaître, et ses mandataires seraient forcés de se montrer conciliants, sans quoi on les menacerait de recommencer la guerre. Ce premier point réglé, on passa aux détails. On touchait ici à des questions toutes militaires. M. J. Favre n'en avait aucune expérience, il demandait à s'adjoindre un militaire. M. de Bismarck répondit que, pour le moment, on pourrait tout faire à deux [1]. Puis, comme le temps pressait, on se mit au travail. Du reste, à part l'occupation des forts autour de Paris, qui fut exigée et acceptée immédiatement [2], on ne fit guère que poser des principes et déterminer les objets de la discussion. Il y en avait quatre principaux : 1° l'entrée de l'armée allemande dans Paris; 2° le désarmement de la garnison ; 3° la contribution de guerre qui serait imposée à la capitale ; 4° la délimitation respective des armées dans les départements.

1° M. de Bismarck, en ce qui le concernait, aurait été disposé, disait-il, à renoncer à l'entrée des troupes alliées dans Paris; mais le roi et le « parti militaire » y tenaient absolument. « C'est la récompense de l'armée, disait le chancelier. Plus tard, quand je me promènerai dans mes terres, et que je rencontrerai un invalide marchant sur des béquilles, faudra-t-il que je m'entende dire : Voilà le chancelier, il a fait le sacrifice de ma gloire, c'est lui qui m'a empêché de voir le dôme des Invalides? Supposez vos soldats aux portes de Berlin, ajoutait M. de Bismarck, aucune puissance ne les aurait empêchés d'y faire une entrée triomphale. Croyez que nous n'avons pas perdu le souvenir du

[1] Favre, *Déposition*, p. 302.
[2] Valfrey, III, 78.

passé. — Entrez de force, si vous voulez, répondit M. J. Favre, mais vous n'entrerez jamais de mon consentement. » Il finit par menacer de rompre si la Prusse ne cédait pas. L'affaire en resta là. M. de Bismarck dit qu'il en référerait à l'empereur [1].

2° La question du désarmement de Paris était complexe. Il y avait l'armée régulière et la garde nationale. Quant à l'armée, M. J. Favre était prêt à beaucoup de concessions; mais pour la garde nationale, il voulait les honneurs militaires. On traita d'abord de l'armée; la Prusse n'avait aucun désir de l'emmener prisonnière en Allemagne; mais elle prétendait parquer les soldats désarmés dans les plaines de Gennevilliers et de Saint-Maur. Ils y auraient péri de froid et de misère. M. J. Favre réclama, et la décision fut ajournée. Quant aux officiers que les Prussiens voulaient interner à Saint-Denis, M. J. Favre obtint qu'ils conserveraient leurs armes et resteraient dans Paris prisonniers sur parole [2]. Restait la garde nationale; le débat fut très-vif. M. de Bismarck proposait de ne maintenir que les soixante bataillons formés avant le siége. M. J. Favre répondit que les cadres avaient été bouleversés, et que la dislocation serait impossible. Il fit à ce sujet les plus étranges aveux [3]. « Nous amènerions la guerre civile, dit-il. La garde nationale renferme des éléments très-mauvais. On a donné des armes à tous ceux qui venaient en chercher. J'ai vainement tenté d'y mettre de l'ordre, je m'y suis épuisé, je ne suis arrivé à rien qu'à prolonger un état de désordre effroyable, résultant de ce que la garde nationale était payée et que la plupart de ses soldats ne cherchaient que leurs deux francs soixante-quinze centimes par jour... Si vous voulez

[1] *Gouvernement*, II, 396-397. — *Déposition*, p. 344.
[2] *Gouvernement*, II, 394. — *Déposition*, p. 343.
[3] *Déposition*, p. 543.

les désarmer, entrez dans Paris, faites-le vous-même ; pour moi, je ne m'en charge pas. » M. de Bismarck répondait ironiquement que l'opération ne serait point si malaisée ; il donnerait un pain pour un fusil, et, la faim aidant, le désarmement s'opérerait de lui-même [1]. Il faut reconnaître que les confidences de M. J. Favre diminuaient singulièrement la portée de ses autres discours sur l'héroïsme des gardes nationaux et leur résolution de combattre à outrance. Il fut entendu que, de part et d'autre, on en référerait aux deux gouvernements.

3° M. J. Favre ne chercha pas à contester le principe de la contribution de guerre ; mais M. de Bismarck ne s'expliqua point sur le chiffre.

4° Le chancelier n'eut pas de peine à se convaincre que M. J. Favre ignorait à peu près entièrement la position des armées de province. Il faut lui rendre cette justice qu'il ne chercha pas à le tromper sur la situation du général Bourbaki. Il ne cacha pas le mouvement du général Manteuffel et les conséquences très-graves qui en résultaient pour l'armée de l'Est. Il ajouta que Belfort serait réduit à capituler dans une semaine, et il offrit d'arrêter le général de Manteuffel si l'on consentait à rendre cette place. Dans tous les cas, il refusait de la comprendre dans l'armistice. M. J. Favre ne voulut point s'engager, et la discussion fut encore, sur ce point, remise au lendemain [2].

[1] *Notes Dréo*, 24 janvier.

[2] Sur cette proposition de M. de Bismarck les témoignages sont nombreux et incontestables. « Le projet de convention que j'avais préposé stipulait un armistice général ; M. de Bismarck y mit tout d'abord cette condition expresse que nous rendrions Belfort. » J. Favre, *Déposition*, p. 371. — Conf. *id.*, p. 364. — « M. Jules Favre explique pourquoi l'armistice n'avait pas été étendu à l'armée de l'Est. M. de Bismarck, dès le début des négociations, exigeait la reddition de Belfort qui devait, disait-il, tomber dans un nombre de jours déterminé et fort court. » *Notes Dréo*, 1er février. — « Une réserve avait été faite pour les opérations de l'Est à raison de l'exigence élevée par la Prusse pour la reddition

Rien ne fut donc décidé dans cette conférence ; mais les positions respectives des deux négociateurs s'étaient nettement dessinées. M. de Bismarck sut en profiter avec sa résolution habituelle; M. J. Favre se montra aussi peu clairvoyant que le chancelier se montrait perspicace. Pour M. de Bismarck, il était évident que M. J. Favre se laissait diriger par des considérations qui paraissaient purement sentimentales. Le chancelier vit que pour éviter l'entrée des Allemands dans Paris, M. J. Favre se résignerait à de grands sacrifices. Or, l'état-major prussien ne redoutait rien autant que d'être obligé d'occuper Paris de force, d'y livrer une bataille de rues, d'y maintenir l'ordre et de nourrir pendant plusieurs semaines une population affamée. Ces inconvénients étaient si graves que l'état-major était disposé à renoncer à la pompe théâtrale d'un défilé. Mais les soldats le désiraient passionnément, et l'empereur y tenait, M. de Bismarck cherchait des prétextes plausibles pour éviter un triomphe aussi embarrassant et pour sortir, selon le mot d'un auteur allemand, de ce labyrinthe de difficultés. Il lui fallait présenter à l'empereur et à l'armée de grands avantages politiques en échange des satisfactions d'amour-propre qu'il leur enlèverait. En conséquence, il était résolu à faire payer très-cher à M. J. Favre les concessions apparentes qu'il lui ferait de ce chef. Il maintiendrait cette clause avec d'autant plus de rigueur que M. J. Favre la repousserait avec plus de ténacité; il se ferait longtemps prier pour abandonner une prétention qu'il était

de Belfort. » *Note du Journal officiel*, 6 février 1871. — « Belfort dont la reddition immédiate avait été pour M. de Bismarck la condition de l'extension de l'armistice aux territoires et aux troupes de l'Est... Il insistait pour avoir Belfort et en faisait une condition d'armistice pour l'Est. » TROCHU, *Pour la vérité*, p. 194-197. — « M. de Bismarck avait offert d'arrêter la marche du général Manteuffel si on lui rendait immédiatement Belfort. » *Rapport Rainneville*, p. 101. — Conf. VALFREY, III, p. 80. — MÜLLER, 1871, p. 71.

d'avance décidé à ne point soutenir, et il en tirerait un argument pour élever ses exigences sur des clauses plus importantes à ses yeux [1]. D'autre part, ce qu'il avait appris de la garde nationale le rassurait beaucoup sur la résistance éventuelle des Parisiens, et c'était sans aucun inconvénient qu'il pourrait se montrer plus rigoureux pour l'armée à mesure qu'il paraîtrait plus accommodant pour les gardes nationaux. M. J. Favre paraissait n'attribuer qu'une importance secondaire aux armées de la province; M. de Bismarck en conclut qu'il pourrait facilement amener M. J. Favre à fixer à Versailles la ligne générale de démarcation des armées, tandis que d'ordinaire cette délimitation est discutée sur les lieux, par les chefs des armées belligérantes. C'était un grand avantage pour la Prusse, qui avait intérêt à se saisir de toutes les positions offensives et à rendre à peu près impossible aux Français une reprise des hostilités après l'armistice. Enfin, quant à l'armée de l'Est, le refus absolu de M. J. Favre de rendre Belfort fournirait un prétexte pour exclure de l'armistice l'armée de l'Est tout entière, ce qui en consommerait la ruine [2].

M. J. Favre aurait dû faire des réflexions opposées. Il avait vu que le chancelier ignorait l'état des subsistances à Paris [3]; on pourrait donc affecter une certaine sécurité et menacer de rompre lorsque la Prusse deviendrait trop exigeante. Les premières concessions de M. de Bismarck, le fait même qu'il discutait, indiquaient une disposition sérieuse à traiter. Il était possible de tirer parti du désir très-vif qu'avait l'empereur Guillaume d'entrer dans Paris. C'était une ressource

[1] Müller, 1871, p. 70.
[2] Valfrey, III, 78-80.
[3] Nouvelle preuve que le fameux système d'espionnage, sur lequel on a fait tant de contes exagérés, étaient loin d'être aussi parfait qu'on l'a cru. Cf. Picard, *Déposition*, et Favre, II, p. 348.

cruelle que d'imposer au patriotisme des Parisiens cette suprême épreuve, mais c'était une ressource et dans l'état de détresse où la France était réduite, elle n'avait pas le choix. On aurait pu marchander strictement ce que l'on aurait accordé à la gloriole des Allemands. M. de Bismarck s'y attendait, il le craignait même, et il avait eu soin de déclarer d'avance qu'il attachait peu de prix à cette clause d'apparat. On l'aurait repoussée sans doute, et très-énergiquement, mais avec l'intention secrète de la subir à la fin s'il le fallait. On aurait ainsi contraint M. de Bismarck à découvrir son jeu; si devant les compensations qu'on lui demanderait, il renonçait à l'entrée des Allemands, on aurait la preuve qu'au fond il n'y tenait pas, et le négociateur français concentrerait ses résistances sur un autre point; si au contraire il maintenait la clause, on pourrait obtenir, en y consentant, certains avantages pour les armées du Nord et de la Loire. Quant à l'armée de l'Est, les nouvelles envoyées par M. de Chaudordy, confirmées par M. de Bismarck, ne devaient guère laisser de doutes sur la possibilité d'un retour offensif. Si l'armée du général Bourbaki avait été en état d'opérer avec quelques chances de succès, M. de Bismarck n'aurait eu aucun intérêt à l'exclure de l'armistice; s'il se montrait disposé à continuer la guerre de ce côté, c'est qu'il se croyait sûr de la victoire et que, par conséquent, la situation de l'armée française était réellement désespérée. Il s'agissait donc de la sauver et de choisir entre cette armée et Belfort. Il était évident que dans les négociations de la paix l'armée de l'Est serait plus importante que la possession de Belfort. Était-on sûr de garder cette place jusqu'à la paix et, dans ce cas même, de la conserver définitivement à la France? Les Allemands occupaient plus d'un tiers du territoire français, ils n'avaient pas la prétention d'annexer toutes les places fortes qu'ils avaient prises; mais

s'ils voulaient absolument annexer Belfort, ils en exigeraient la cession, que cette ville fût ou non dans leurs mains. Le choix sans doute était pénible; cependant, il y avait intérêt à choisir, et dans le doute il semblait plus important de conserver l'armée de l'Est.

M. J. Favre revint à Paris le 24 janvier au soir, et rendit compte à ses collègues de ses premiers entretiens avec M. de Bismarck. Les conditions étonnèrent le conseil. Elles parurent « inespérées [1] ». Elles l'étaient peut-être pour Paris; mais la France les payait. M. J. Favre dit qu'il aurait besoin d'être assisté par un militaire pour fixer la ligne de démarcation des armées. On ajourna la réponse et l'on s'occupa de Paris. Les conditions du désarmement parurent inacceptables aux hommes qui avaient conservé quelques notions pratiques des choses militaires. Le général Clément Thomas protesta vivement contre la clause qui stipulait la dislocation des troupes régulières et le maintien de toute la garde nationale. « Il ne restera sous les armes, dit-il, que des troupes aussi insuffisantes contre le désordre qu'en face de l'ennemi [2]. » La discussion reprit le lendemain dans une séance du matin. Le général Trochu demanda que la garde nationale fût dissoute et réorganisée. Le conseil s'y opposa violemment. Loin de vouloir la désarmer, M. J. Favre proposait au contraire « de se remettre entre ses mains ». Sur cette question, les avis différaient suivant les origines et les partis. Le général Ducrot estimait qu'il était facile de désarmer la garde nationale [3]. C'était l'avis du général Vinoy [4]. Le général Le Flô jugeait au contraire l'opération impossible [5]. Le fait est que

[1] Favre, *Déposition*, p. 361.
[2] *Notes Dréo*, 24 janvier.
[3] *Déposition*, p. 106.
[4] *Id.*, p. 123.
[5] Déposition du 18 mars. — Valfrey, III, 75.

la garde nationale était tombée dans un état de dissolution effroyable. Le lendemain, par exemple, sur trois mille gardes commandés il n'en vint que trois cents : les autres ne voulaient continuer de servir que si on leur distribuait des vivres[1]. Sur cette question de la garde nationale, le conseil fut inflexible, la préoccupation des intérêts personnels se joignait aux illusions du siége. On se borna à déclarer que M. J. Favre demanderait le maintien de trois divisions de troupes régulières. Bordeaux fut fixé pour le lieu de réunion de l'Assemblée. On parla de l'Alsace et de la Lorraine; on décida que si M. de Bismarck persistait à refuser les élections, on n'en ferait pas un motif de rupture. Signe manifeste de l'affaissement des esprits et des préoccupations exclusives que causait le sort de Paris! M. J. Favre insista pour que le général Trochu l'accompagnât et pour que M. Picard, ministre des finances, lui prêtât ses lumières. Le général Trochu répondit qu'il n'était plus chef d'armée, et M. Picard objecta que traiter n'était pas son affaire. M. J. Favre fut donc abandonné à lui-même. On approuva ce qu'il avait fait pour Belfort. Il rapportait que, d'après les nouvelles communiquées par M. de Bismarck, « Bourbaki serait encore en plus mauvaise situation que Faidherbe et Chanzy, menacé qu'il était par les deux armées de Manteuffel[2]. » Le général Trochu a fort bien exprimé les sentiments qui dominaient alors dans le conseil :

« Un intérêt spécial avait dans l'esprit public une place dont on ne se rend pas plus compte aujourd'hui qu'on ne se rend compte de tout le reste. C'était Belfort, et subsidiairement l'armée du général Bourbaki, dont nous supposions que les manœuvres se rattachaient à cette place; Belfort que sa longue et belle résistance... avait rendue

[1] *Notes Dréo*, 26 janvier. Conf. FAVRE, *Gouvernement*, III, 10.

[2] *Rapport Rainneville*, p. 97. — *Notes Dréo*.

chère à tous et légitimement populaire; Belfort dont la reddition immédiate avait été pour M. de Bismarck la condition de l'extension de l'armistice aux territoires et aux troupes de l'Est. Cette place était l'objectif spécial et devait être le point d'appui de l'opération éminemment stratégique du général Bourbaki... Cette armée de l'Est... était hors d'état de réaliser cette entreprise... Mais nous ne savions pas à Paris comment cette armée était constituée. Le nom de son général nous donnait une légitime confiance, et enfin nos dernières espérances étaient là. M. de Bismarck annonçait que l'armée de l'Est, entourée, était absolument compromise. M. Favre refusait la reddition de Belfort et demandait à ne statuer que lorsque des nouvelles françaises, attendues de Belfort et de l'armée, seraient connues... J'aurais agi comme M. Favre[1]. »

Quant à chercher un moyen de négociation dans le désir manifesté par les Allemands de défiler dans les Champs-Élysées, personne ne paraît en avoir eu l'idée. Loin de penser à faire payer cher aux Allemands leur entrée dans Paris, on voulait l'éviter à tout prix. Le Gouvernement n'était pas de force à imposer à la population une épreuve aussi rigoureuse. « Dénué d'autorité, dit M. J. Favre[2], toléré parce que nul ne voulait se charger de son œuvre douloureuse, le Gouvernement assistait à sa propre agonie; et c'est alors qu'il devait montrer le plus de résolution et de vigueur. » Il se sentait désarmé devant les menaces des séditieux, timide devant la colère des bons citoyens dont il avait jusqu'au dernier moment entretenu les illusions, et qui lui avaient donné de si nobles témoignages de dévouement et de confiance. Il s'épouvantait à la pensée de voir un conflit éclater entre les Allemands et les habitants de Paris. La suite des faits a prouvé que ces craintes étaient exagérées : lorsqu'il a fallu plus tard subir l'occupation des Champs-Élysées, les hommes

[1] *Pour la vérité*, p. 194.
[2] *Gouvernement*, III, p. 9.

d'ordre ont fait voir qu'ils étaient capables de commander à leur désespoir. Quant à ces légions désordonnées dont les emportements semblaient si redoutables, elles ont montré la valeur réelle de leur patriotisme : lorsqu'après le 18 mars elles sont devenues maîtresses de Paris, leur première démarche a été un acte de déférence et de soumission envers les Allemands. Était-il possible à M. J. Favre et à ses collègues de juger d'une manière plus positive et plus politique la situation qui leur était faite ? Faut-il leur faire un reproche de n'avoir pas prévu ce qui se passa quelques semaines après, de n'avoir pas su s'élever au-dessus de l'opinion générale, d'avoir tenu trop de compte de répugnances aussi légitimes et de sentiments aussi exaltés que l'étaient ceux des Parisiens ? Je ne l'oserais, car, en réalité, la faute du gouvernement de Paris est moins de n'avoir pas su se tirer d'une situation à peu près inextricable, que de s'y être laissé acculer, sans tenter rien de sérieux pour l'éviter. Mais, à coup sûr, il est impossible de rejeter sur M. J. Favre seul la responsabilité des fautes qui furent alors commises, et lorsque dans le récit de ces pénibles négociations, on est forcé d'associer son nom à de sévères critiques, il doit être entendu que ce nom représente le gouvernement de Paris tout entier. M. J. Favre eut alors un mérite très-grand et qui le place, en cette circonstance, au-dessus de ses collègues, il eut le courage de braver l'opinion publique ; s'il ne se montra pas plus clairvoyant que les autres membres du Gouvernement, il prit du moins la responsabilité des opinions qu'ils partageaient ; son abnégation lui servira d'excuse.

Il repartit le même jour, 25 janvier, pour Versailles. La discussion se poursuivit sans avancer beaucoup. M. J. Favre s'opposa de toute ses forces à l'entrée des Allemands dans Paris ; mais loin de se montrer prêt à y consentir moyennant

compensations, il parut prêt à abandonner d'autres points si on lui concédait celui-là. M. de Bismarck, après une vive résistance, finit par promettre que l'entrée des troupes allemandes serait ajournée et n'aurait pas lieu pendant l'armistice. « Je ne puis vous assurer, dit-il, que si nous concluons la paix, cette clause sera reproduite. Cela dépendra de l'état des esprits et de vos procédés. J'espère que vous nous aiderez à la rendre définitive. Il nous est impossible de vous acccorder plus; cette concession nous coûte infiniment [1]. » M. J. Favre accepta; il considéra comme un grand avantage une stipulation qui le privait de son meilleur moyen d'influence. Quant à M. de Bismarck, il ne s'était en réalité engagé à rien, et il se réservait d'user de nouveau, lors des négociations de la paix, d'un argument qui venait de lui réussir complétement. Il fut aussi question de la contribution de guerre. « La ville de Paris est une personne trop puissante et trop riche, dit le chancelier, pour que sa rançon ne soit pas digne d'elle. Il me semble qu'il serait peu convenable de l'abaisser au-dessous d'un milliard. » M. J. Favre se récria, et dit qu'il en référerait à ses collègues. Ils l'autorisèrent, le soir, à traiter pour cinq cents millions [2].

Les autres questions étaient restées en suspens. On les reprit dans la conférence du lendemain, 26 janvier. L'affaire de la contribution fut la plus facile à régler. M. J. Favre proposa cent millions et transigea pour deux cents [3]. Ce marchandage diplomatique est dans les habitudes prussiennes, et M. de Bismarck ne se faisait nullement scrupule d'élever de si hautes exigences pour les abaisser ensuite. Les affaires de l'armée donnèrent lieu à de très-vifs débats. M. J. Favre ob-

[1] FAVRE, *Gouvernement*, II, 397. — *Déposition*, p. 344.
[2] *Gouvernement*, II, 399.
[3] *Id.*

tint de conserver les drapeaux [1]. Il obtint aussi qu'on n'internerait pas les soldats à Gennevilliers. « La population de Paris en mourrait de douleur, s'écria-t-il; nous aimons mieux mourir que de subir une telle humiliation [2]. » La Prusse, qui n'aurait su que faire de ces hommes, et qui aurait été obligée de les nourrir, les laissait volontiers à la charge du gouvernement francais; mais elle avait soin de se faire prier afin de se montrer plus rigoureuse dans la suite des discussions. C'est ce que l'on vit à propos des trois divisions demandées par le général Trochu. M. de Moltke fut inflexible : il n'accorda que 12,000 hommes, avec la garde républicaine et les douaniers, jusqu'à concurrence de 3,500 hommes; en tout, un maximum de 15,000 soldats réguliers. Encore M. de Moltke demandait-il, en compensation, le désarmement d'un nombre égal de gardes nationaux [3]. M. J. Favre s'y refusa et obtint facilement gain de cause.

On en vint alors à la délimitation des armées de province; c'est ici que M. de Bismarck reprit ses avantages et tira parti des apparentes concessions qu'il venait de faire à M. J. Favre. Il communiqua des nouvelles qu'il venait de recevoir de l'Est : « Belfort ne tient plus, dit-il; et vos troupes, coupées par deux armées, n'ont plus de refuge qu'en Suisse. » Loin de dissimuler les dangers que courait l'armée de l'Est, M. de Bismarck les exagérait au contraire, car, en réalité, elle ne fut coupée que le 29. Il persistait à demander la reddition de Belfort, autrement la guerre continuerait dans l'Est. Cette disposition des Allemands à poursuivre des opérations contre le général Bourbaki n'éclaira pas M. J. Favre. Au contraire, il hésitait beau-

1 *Gouvernement*, II, p. 400.
2 *Déposition*, p. 343.
3 *Notes Dréo*, 26 janvier.

coup à croire les nouvelles, d'ailleurs très-sommaires, que lui donnait M. de Bismarck. Il ne comprenait pas les motifs de sa conduite; son insistance pour avoir Belfort « semblait encore augmenter le prestige de cette place aux yeux du négociateur français. Il était dans le doute, dans la défiance. Il ne voulait pas se prononcer avant d'avoir un avis de Belfort ou du général Bourbaki[1]. » — « Dans de telles conjonctures, a dit M. J. Favre, paralyser l'armée de l'Est, qui pouvait être victorieuse et secourir la place assiégée, était une résolution bien téméraire; mon anxiété était affreuse. » M. de Bismarck proposa d'ajourner l'armistice jusqu'au moment où, de part et d'autre, on aurait reçu des nouvelles plus précises de l'Est. M. J. Favre n'y pouvait consentir. « Indépendamment de mon vif désir de faire cesser l'effusion du sang, j'étais poursuivi par la crainte terrible de manquer du temps nécessaire pour le ravitaillement... Je me sentais à la discrétion du vainqueur. Je ne l'avais amené à discuter qu'en lui cachant notre situation véritable, mais je ne pouvais sérieusement lui résister. » Il crut faire de son mieux et tout sauvegarder en ajournant la question jusqu'à plus ample informé. Il espérait que les nouvelles arriveraient « d'un instant à l'autre. » On décida que la délimitation de la zone neutre ne serait faite, pour l'armée de l'Est, que lorsqu'on connaîtrait la position respective des belligérants; les hostilités cesseraient au même moment[2]. »

Quant aux élections, il est probable qu'il n'y eut pas de débat. Le projet de protocole ne mentionnait aucune excep-

[1] Trochu, *Pour la vérité*, p. 197.

[2] « Cette négociation qui peut donner lieu à toutes sortes de critiques, a été faite à un moment où nous n'étions plus maîtres de rien, nous étions absolument à la discrétion du vainqueur... » Favre, *Déposition*, p. 354, 364, 371. — *Gouvernement*, II, 398, 402, 403. — *Notes Dréo*, 26 janvier.

tion ; le texte ajoutait même que les commandants des armées allemandes donneraient « toutes les facilités pour l'élection de députés. » M. J. Favre n'avait point de goût à soulever sur l'Alsace et la Lorraine, une controverse qui aurait pu entraîner une rupture des négociations ; on a vu que, de son côté, M. de Bismarck avait intérêt à faire réunir une Assemblée dont les pouvoirs ne seraient pas contestables et dont il pourrait opposer le vote à la demande d'un plébiscite isolé en Alsace et en Lorraine. Cette grave question, naguère si controversée, se trouva ainsi résolue indirectement.

Le 26, au soir, on était donc d'accord sur tous les points. Il ne restait plus qu'à rédiger l'instrument de la convention et à régler le détail des questions militaires. Pour cela, M. de Bismarck demandait un officier[1]. En reconduisant M. Jules Favre à sa voiture il lui dit : « Je ne crois pas qu'au point ou nous en sommes, une rupture soit possible ; si vous y consentez, nous ferons cesser le feu ce soir. » On fixa l'heure de minuit, et M. J. Favre revint à Paris. Les ordres furent expédiés immédiatement, et, à minuit juste, le feu cessait des deux côtés. M. J. Favre s'occupait alors de trouver le général qui l'accompagnerait le lendemain à Versailles. On pensa au général Vinoy, puis au général Callier ; les usages militaires ne désignaient aucun de ces deux officiers, ils refusèrent l'un et l'autre. Le gouvernement songea au général de Beaufort d'Hautpoul, qui avait autrefois rempli avec distinction diverses missions diplomatiques. Il reçut avec désespoir l'ordre qui lui intimait de se rendre à Versailles. Il ignorait d'ailleurs entièrement la suite des négociations et l'état des armées de province. M. J. Favre les lui fit connaître en chemin « très-brièvement », comme il les connaissait lui-même. D'ailleurs le

[1] Favre, *Déposition*, p. 362.

général se sentait dans de mauvaises dispositions pour négocier. « J'étais, dit-il, dans un état de très-grande surexcitation; j'avais la fièvre[1]. » Au moment de partir, M. J. Favre avait reçu une lettre du général Trochu, qui demandait que les troupes régulières conservassent leurs armes. « Je n'insiste pas, écrivait-il, pour obtenir des conditions meilleures. C'est dans un sentiment profond des catastrophes que tout notre patriotisme et toute notre fermeté ne sauraient conjurer que je vous adresse ces réflexions à la dernière heure. »

La conférence eut lieu chez M. de Moltke. MM. de Bismarck et de Podbieski étaient présents. Le général de Moltke « s'enfonça dans son fauteuil, croisa ses bras sur sa poitrine, fixa ses regards et attendit. — Nous nous sommes réunis pour discuter *bona fide* les préliminaires de la convention établie entre M. J. Favre et moi, dit M. de Bismarck. Je vais lire chacun de ces articles, il sera discuté, puis adopté[2]. » L'article 2, qui fixait la ligne de démarcation, était le plus important à débattre; le général de Beaufort, ignorant la position exacte des armées françaises, discutait un peu à l'aveugle; il fit néanmoins prévaloir certaines modifications importantes[3]. Il demanda qu'une distance de dix kilomètres fût maintenue entre les avant-postes des deux armées; il proposa la Touques pour limites dans l'Ouest; il essaya vainement de rejeter les Allemands sur la rive droite de la Loire; pour l'armée du général Chanzy, on choisit le cours de la Mayenne, et celui de la Somme pour l'armée du général Faidherbe. « Nous nous montrerions moins exigeants si nous étions sûrs que l'Assemblée fera la paix, » dit M. de

[1] *Déposition*, p. 164.
[2] *Déposition* BEAUFORT, p. 172.
[3] *Déposition*, p. 363.

Bismarkc. M. J. Favre assura qu'elle la ferait. M. de Bismarck s'inclina, mais il ne céda rien. Quant à l'armée de l'Est, le général de Beaufort aurait voulu laisser au général Bourbaki le département du Doubs et neutraliser les départements de la Haute-Saône et du Jura. M. de Moltke s'y opposa, et sur la demande de M. de Bismarck la décision fut renvoyée au lendemain. M. de Beaufort traça lui-même la ligne de démarcation autour de Paris; M. de Moltke voulait occuper le château de Vincennes et poser des sentinelles à toutes les portes de l'enceinte : M. de Beaufort l'en dissuada. On revint ensuite sur l'idée d'interner l'armée à Gennevilliers; le général de Beaufort protesta avec la plus grande vivacité, et cette proposition fut abandonnée [1]. C'est alors que M. J. Favre demanda de nouveau que les troupes régulières conservassent leurs armes; M. de Moltke répondit qu'il y consentirait à condition que la garde nationale serait désarmée [2]. M. J. Favre refusa. « Je déclare que je partageai son avis, dit le général de Beaufort. Il eût été impossible à qui que ce fût de désarmer Paris [3]. »

La conférence fut levée à cinq heures. Plusieurs articles restaient encore indéterminés. Il fallait remettre la signature au lendemain. Le général de Beaufort avait apporté une animation extrême dans la discussion; les Allemands s'en plaignirent, et M. J. Favre s'en inquiéta. Le général refusait absolument de retourner à Versailles et de signer l'armistice [4]. D'ailleurs les usages exigeaient que l'instrument portât la signature du chef d'état-major du commandant de l'armée de Paris. Le commandement était alors aux mains du général

1 Beaufort, *Déposition*, p. 173-175.
2 *Notes Dréo*, 27 janvier.
3 *Déposition*, p. 165.
4 *Id.*, p. 163-166.

Vinoy; son chef d'état-major était le général de Valdan; cet officier reçut l'ordre de se rendre à Versailles. Cette manière de procéder présentait de graves inconvénients. Le général de Valdan ne connaissait pas les négociations précédentes; il ne vit même pas le général de Beaufort. « Quant à la province, dit-il, je ne savais pas le premier mot de ce qui s'y était passé. » Il avait pour instructions de régler les détails d'exécution de l'armistice, en ce qui concernait Paris seulement, d'obtenir deux divisions de troupes régulières et de tâcher que le château de Vincennes ne fût pas remis à l'ennemi [1]. La question de l'armée de l'Est avait été réservée la veille; le général de Valdan fut invité à l'ajourner de nouveau. « L'idée qui m'est restée, dit-il, c'est que le Gouvernement comptait encore sur l'armée de l'Est [2]. » Il paraît certain d'ailleurs que le général de Valdan n'avait pas mandat pour régler la ligne de démarcation des armées en province et qu'il n'était pas en état de le faire avec compétence; cette ligne avait été esquissée la veille, mais elle n'était pas encore fixée; elle ne le fut que par l'instrument que signèrent le 28 MM. J. Favre et de Valdan. Ainsi cette grave affaire fut débattue sans informations précises, le général qui signa le texte de la convention n'était pas le même que celui qui en avait discuté le projet, il ne possédait aucune notion précise des débats qui avaient eu lieu, non plus que des résolutions qui avaient été adoptées; il lui était également impossible de critiquer le texte qu'on lui présentait et de relever les différences qui pouvaient exister entre ce texte et celui auquel le général de Beaufort s'était arrêté. Bref la question avait été laissée en suspens le 27; le 28, elle fut tranchée par la Prusse. On s'étonnera toujours de l'incohérence avec laquelle fut

[1] *Déposition*, p. 177.
[2] *Déposition*, p. 177.

conduite une négociation dont dépendaient les positions de trois grandes armées françaises et le sort de plusieurs centaines de mille hommes. Le fait est que l'on n'avait pensé qu'à Paris, et que c'était seulement sur les affaires de Paris que M. de Valdan avait ordre de discuter. Il ne put faire autre chose. Il obtint que Vincennes ne serait pas occupé; pour les troupes régulières, tant que l'on persistait à maintenir la garde nationale en armes, les Prussiens persistaient à n'accorder qu'une division [1]. La rédaction des protocoles remplit toute la journée : on fixa au 12 février la date de la réunion de l'Assemblée à Bordeaux. A huit heures du soir, le travail était terminé et M. J. Favre apposa sa signature au bas de la convention. « Avez-vous un cachet? lui dit alors M. de Bismarck. C'est l'habitude des chancelleries que, pour des actes de ce genre, il y ait une apposition de cachets. » M. J. Favre répondit qu'il n'avait point de cachet, mais tirant une bague de son doigt : « Cela vous suffit-il ? — Oui, » répondit M. de Bismarck [2].

Cette convention, a dit un auteur allemand, « fournissait une preuve nouvelle de la *génialité* du quartier général. Paris gisait comme une proie sans défense aux pieds de nos artilleurs. Tout le fardeau de la capitulation pesait sur les Français; les Allemands n'en gardaient que les avantages. Le gouvernement de Paris avait à maintenir l'ordre dans la capitale et à en nourrir les habitants; l'armée régulière était désarmée ; on n'avait ni à la transporter en Allemagne, ni à l'y entretenir, ni à l'y garder ; l'armée d'investissement conservait toutes ses forces, mais au lieu d'ouvrages d'avant-postes, elle occupait les forts, et, devant elle, les gardes nationaux

[1] *Déposition*, VALDAN, p. 177-179. — *Rapport de M. de Rainneville*, p. 83-87.

[2] *Déposition*, VALDAN, p. 179.

en armes étaient réduits au rôle de pygmées[1]. » Le fait est que, au point de vue français, cette convention était un acte déplorable. Elle réglait la situation de la France entière, et, sur quinze articles qu'elle renfermait, treize s'appliquaient exclusivement à Paris. La ligne de démarcation partait « de Pont-l'Évêque sur les côtes du Calvados. » Pont-l'Évêque est à plusieurs kilomètres de la côte ; il en résultait que la bande de terrain comprise entre Pont-l'Évêque et la mer n'était l'objet d'aucune stipulation et que les Allemands pouvaient en discuter les limites. Cette faute ne s'explique que par la manière dont la convention fut discutée et rédigée : il aurait cependant suffi de considérer une carte pour l'éviter. M. de Bismarck affirmait, à vrai dire, que l'on discutait *bona fide;* les assertions de ce genre doivent être accueillies avec politesse, elles ne dispensent point les négociateurs de vérifier les textes. Les Prussiens n'y manquèrent certainement pas, et ce n'était point à eux d'indiquer à leurs adversaires les erreurs que ceux-ci commettaient à leur propre détriment. La ligne de démarcation était tracée de manière à livrer aux Allemands deux arrondissements dans le Calvados, la moitié du département d'Indre-et-Loire, la moitié de l'Yonne, une partie du Morvan... Le corps du général Loysel était relégué dans la presqu'île du Havre : on abandonnait aux Allemands toute la rive gauche de la Seine et le département de la Somme[2]. Ainsi partout les Allemands gagnaient du terrain et s'assuraient de meilleures positions. A l'Est, l'armistice leur garantissait la victoire. Belfort et l'armée du général Bourbaki étaient « exceptés de l'armistice jusqu'au moment où l'on se sera mis d'accord sur la ligne de démarcation, dont le tracé a été réservé à une entente ultérieure.

[1] Müller, 1871, p. 70.
[2] Valfrey, III, p. 89-90. — *Rapport Rainneville*, p. 107.

Mais comme s'il n'avait pas suffi de réduire l'armée de l'Est à continuer une lutte désespérée, une négligence lamentable de M. J. Favre allait l'exposer à renouveler la catastrophe de Sedan. L'armistice était signé, il fallait en assurer l'exécution. « Nous sommes très-imprudents, dit M. de Bismarck. Votre pays est très troublé, et je crains que M. Gambetta ne vous obéisse pas. » M. J. Favre n'était pas bien sûr lui-même [1] de l'obéissance de son collègue. Il demanda des sauf-conduits pour un officier et pour un membre du Gouvernement qui se rendrait à Bordeaux, afin d'y faire connaître l'état des choses. Puis il adressa, par le télégraphe de campagne des Allemands, la dépêche suivante à M. Gambetta :

« Versailles, 28 janvier, 11 h. 15 du soir.

« Nous signons aujourd'hui un traité avec le comte de Bismarck. Un armistice de vingt et un jours est convenu; une assemblée est convoquée à Bordeaux pour le 12 février. Faites connaître cette nouvelle à toute la France. Faites exécuter l'armistice et convoquer les électeurs pour le 8 février. Un membre du Gouvernement va partir pour Bordeaux. »

La forme même de ce télégramme montre avec quelle précipitation il fut écrit. L'expression de *traité* était inexacte et laissait croire que l'on avait conclu autre chose qu'un armistice. M. J. Favre ne disait pas que l'armistice, exécutoire à partir du 28 pour Paris, ne l'était pour les départements que trois jours après [2] : enfin, il ne mentionnait pas l'exception dont l'armée de l'Est était l'objet. M. de Bismarck qui contresigna la dépêche, s'en aperçut sans doute; mais il n'était pas tenu d'en avertir M. J. Favre. Ç'eût été de la générosité; on peut dire de la générosité ce que M. de Bismarck disait

[1] *Déposition*, p. 344.
[2] Art. 1er.

de la gloire : « C'est une valeur qui n'est pas cotée en Prusse. » M. de Moltke avait envoyé aussi ses instructions aux généraux allemands. Le texte du télégramme adressé au général de Manteuffel ne donnait aucune prise à l'équivoque.

« Versailles, 28 janvier.

« Des négociations au sujet d'une capitulation et d'une suspension d'armes viennent d'être conclues avec Paris. L'armistice commence ici et pour le reste du pays le 31 de ce mois à midi. Les départements de la Côte-d'Or, du Doubs et du Jura ne seront compris dans la la trêve que lorsque les opérations commencées de notre côté auront amené un résultat. L'investissement de Belfort doit être aussi continué. »

Le général de Moltke interprétait le texte de la convention. Ce texte portait : « Les opérations continueront jusqu'au moment où on se sera mis d'accord sur la ligne de démarcation dont le tracé a été réservé à une entente ultérieure. » M. J. Favre a dit depuis : « Dans ma pensée, ce retard apporté dans la délimitation de la zone neutre, ne voulait pas dire que la guerre continuerait dans l'Est... C'est ainsi que M. de Bismarck l'entendait ou paraissait l'entendre [1]. » Quoi qu'il en soit, le terme de « l'entente ultérieure » n'était pas fixé ; M. de Moltke se crut libre d'ajourner cette entente jusqu'au jour « où les opérations auraient amené un résultat. » Puisque l'armée de l'Est était exclue de l'armistice, il allait de soi que les opérations continueraient, et il est sûr que M. J. Favre avait conservé, en souscrivant cette clause, l'espoir qu'elle profiterait au général Bourbaki.

Les graves omissions de M. J. Favre dans sa dépêche à M. Gambetta, s'expliquent par l'état de trouble où il se trouvait. Épuisé par le siége, l'esprit obsédé des pressentiments

[1] *Déposition*, p. 366.

les plus sombres, il n'était parvenu à se tirer de la négociation qu'en dissimulant aux Prussiens la véritable situation de Paris. Or, le 28 février Paris n'avait plus de vivres que pour cinq jours au plus; on calculait qu'il fallait au moins douze jours pour recevoir le premier convoi. « Nous n'arriverons pas, avait dit un directeur de chemin de fer. Paris sera plusieurs jours sans pain! » — « Et je me consumais vainement à abréger la lenteur interminable des protocoles! » s'écrie M. J. Favre[1]. Le fait est, que le lendemain matin, 29 février, il fut obligé de dévoiler la vérité à M. de Bismarck. Le chancelier en fut ému. Il fit lever toutes les consignes et presser les arrivages; il offrit les vivres dont il disposait, il y en avait environ pour un jour et et demi. « Si les Prussiens ne nous avaient pas donné de la farine, dit M. J. Favre, nous serions morts de faim[2]. » On conçoit très-bien que ces terribles préoccupations aient agité M. J. Favre au point de lui ôter toute sa présence d'esprit. Mais s'il se trouva réduit à négocier sous la pression de la famine, si dans le dernier moment, il fut contraint de rédiger en hâte, sous l'œil de l'ennemi, sans le secours d'un homme spécial et d'un homme de sang-froid, les instructions destinées aux armées de province, la responsabilité en retombe tout entière sur le gouvernement de Paris qui ne consentit à traiter qu'à toute extrémite et trouva plus commode de rejeter tout le fardeau de la négociation sur un seul de ses membres, afin de soustraire à l'indignation d'un peuple exalté les débris d'une popularité compromise.

Pendant ses entretiens avec M. de Bismarck, M. J. Favre chercha vainement à pénétrer ses intententions sur les conditions de la paix. Il n'y parvint pas. Le chancelier demeura

[1] *Gouvernement*, II, p. 408-410.

[2] *Gouvernement*, II, p. 411. — *Déposition*, p. 368.

inébranlable. « Il avait, disait-il, reçu du roi l'ordre de garder un silence absolu; il ne s'expliquèrait que vis-à-vis des commissaires de l'Assemblée. La prudence lui en faisait une loi[1]. » M. de Bismarck désirait que les élections fussent pacifiques, et que l'armistice fût conclu de façon à rendre la continuation de la guerre très-difficile : il devait donc éviter de poser des conditions qui auraient provoqué une révolte générale des esprits en France, ému peut-être les puissances et permis aux diplomates français de préparer une intervention de l'Europe. Il lui convenait de laisser entendre que ses conditions seraient moins rigoureuses qu'on ne pouvait le craindre. Ce fut certainement une des raisons qui le décidèrent à faciliter les élections en Alsace et en Lorraine. Enfin il tenait à laisser aux négociateurs français l'impression qu'ils auraient avantage à s'adresser directement à la Prusse et qu'en évitant une médiation, blessante pour l'Allemagne, ils obtiendraient des concessions plus grandes.

II

A Bordeaux tout allait de mal en pis. On se précipitait vers une catastrophe militaire et une crise politique. La Délégation était à bout de ressources et d'inventions. Ses armées, battues partout, ne présentaient plus guère que des troupeaux d'hommes décimés par la faim, le froid, la maladie, échappant à leurs officiers, en proie au découragement. Elles venaient se briser contre la masse de fer des armées allemandes. Et cependant la France, depuis Sedan, avait dépassé les efforts légendaires de la Révolution[2]. C'était un admirable

[1] Favre, *Déposition*, p. 345. — *Gouvernement*, III, 19.
[2] Max Jähns, p. 644. Voir le rapport de M. Perrot, t. I, p. 27.

effort; mais ce n'était que cela. M. Gambetta et les ingénieurs qui dirigeaient les armées en son nom, avaient construit une prodigieuse machine de guerre; elle devait produire un grand effet de surprise et d'épouvante; cet effet avait manqué; la machine maintenant se détraquait de tous les côtés [1]. Les ressorts avaient été trop tendus. Le pays était las et se sentait vaincu. Le dégoût commençait à lui venir. La soumission lui pesait. C'est que presque partout la propagande républicaine se substituait à la défense nationale. Le Midi était en proie à l'anarchie; il s'y formait des ligues fédéralistes : l'unité nationale était menacée. Le parti de la guerre à outrance ne se recrutait plus guère que parmi des gens qui ne se battaient pas. Bordeaux était envahi par des énergumènes accourus de tous les départements du Sud. L'état-major cosmopolite de l'Internationale s'y était réuni; des Anglais, des Slaves, des Espagnols, des Américains prêchaient la levée en masse des Français et demandaient qu'on fît combattre les prêtres. Chaque soir ces hommes se donnaient rendez-vous dans les clubs et répétaient devant un peuple de badauds leur parade révolutionnaire. Ces mélodrames se jouaient dans des théâtres transformés en Conventions. Parfois ces hommes se prenaient au sérieux : ils exigeaient tantôt la révocation d'un ministre, tantôt celle d'un général; ils prétendaient diriger la diplomatie [2]. Un jour, ils sommèrent M. Gambetta de comparaître à leur barre. M. Gambetta les écartait avec une certaine hauteur ; il n'entendait pas livrer à la foule le pouvoir

[1] M. Gambetta le reconnaissait lui-même : « C'est un mécanisme trop hâtivement fabriqué et appareillé, écrivait-il à M. J. Favre le 16 janvier; il ne peut marcher qu'un certain nombre de jours, et il est nécessaire de le remonter d'une façon chronique. Mais ces intermittences ne doivent ni nous affaiblir ni nous abattre. »

[2] Voir dans le livre de M. Glais-Bizoin la description fidèle, mais incomplète de Bordeaux à cette époque.

qu'il avait pris ; et malgré ses arrière-pensées de parti, sa foi dans son œuvre était trop grande, son patriotisme était trop ardent pour qu'il ne fût pas révolté de ces turpitudes démagogiques. Mais, tout en résistant à la contagion, il en subissait l'influence. Le 27 janvier, au moment même où M. J. Favre discutait avec les Prussiens les protocoles de l'armistice, il écrivait à M. J. Simon :

« Que vous fassiez à Versailles capitulation comme gouvernement, vous ne le pouvez ni en fait ni en droit... En fait... c'est Paris qui est réduit, ce n'est pas la France. En droit... la collectivité de notre gouvernement implique la dévolution de tout le pouvoir aux survivants d'entre nous... Vous devez refuser obstinément tous pourparlers sur ce chapitre. Il y va de l'honneur, même de l'avenir de la République en ce pays... Il faut, si on veut créer une assemblée véritablement apte à gouverner et digne d'exercer le pouvoir, décréter, comme loi d'État, l'inéligibilité momentanée de tous les membres des familles ayant régné sur la France, de tous les ministres, sénateurs, conseillers d'État du second Empire, et de tous ceux qui, du 2 décembre 1851 au 4 septembre 1870, ont été des candidats officiels du régime déchu... J'ose affirmer que, sans ce correctif, les élections générales seront répudiées par le parti républicain, et je dois dire que, pour mon compte, je serai dans l'impossibilité de les admettre et d'y faire procéder... Tout jusqu'à la nature conspire contre la France... Seul, le souffle de la Révolution française peut encore nous sauver. C'est lui que j'appelle et que j'invoque; c'est par lui seul que je compte vivifier ce qui reste encore dans le pays de vitalité et d'énergie. »

Telles étaient les dispositions de M. Gambetta lorsque, dans la nuit du 28 au 29 janvier, à trois heures du matin, il reçut le télégramme de M. J. Favre. Il crut, à lire la première phrase, que la paix était signée, et l'on vient de voir à quel point il la redoutait. Cependant, après s'être assuré que la dépêche était authentique, il n'hésita pas à y obéir. Le 29, à deux heures de l'après-midi, l'ordre fut expédié à tous les chefs

militaires de suspendre immédiatement les hostilités et de s'entendre avec les généraux allemands pour fixer les lignes de démarcation [1]. Mais le laconisme de la dépêche, l'incohérence du texte, plongeaient la Délégation dans les plus vives perplexités. Avait-on réellement traité ? A quelles conditions? L'armistice était-il subordonné à des arrangements spéciaux? M. de Chaudordy écrivit à M. Tissot, par le télégraphe, de se renseigner à Londres. Mais à Londres, on ne savait rien; M. Odo Russell avait écrit le 28, de Versailles; il n'avait appris rien de plus que ce que disait M. J. Favre. « Le plus grand secret a été observé par les négociateurs, » disait-il. Une dépêche adressée par M. de Bismarck au comte de Bernstorff ne mentionnait aucun détail. Les journaux, le *Times* même, restaient muets. Les Prussiens avaient constaté la faute de M. J. Favre ; et résolus, avec leur âpreté habituelle, à poursuivre jusqu'au bout leurs avantages, ils s'efforçaient de maintenir le plus longtemps possible la France et l'Europe dans l'ignorance des véritables conditions de l'armistice. Il s'agissait pour eux de gagner trente ou quarante heures, et de profiter du désarroi où ces nouvelles erronnées allaient jeter l'armée de l'Est. Ces quarante heures qui servirent à la perdre, auraient pu la sauver, du moins en grande partie.

Le 26 janvier, le général Bourbaki, battu à Héricourt, repoussé sur Besançon, ne trouvant pas dans cette place les vivres qu'on lui avait annoncés, se voyant menacé d'une capitulation désastreuse, sentant le Gouvernement en défiance contre lui, fut pris de désespoir et tenta de se tuer. Le commandement fut remis au général Clinchamp, et l'armée se replia sur Pontarlier. Elle y était le 29; elle devait y trouver des vivres, il n'y en avait pas plus qu'à Besançon. Il fallait

[1] VALFREY, III, 195.

continuer la retraite. Deux routes parallèles se présentaient pour gagner le Sud par les vallées du Jura ; l'une, praticable aux voitures, par Saint-Laurent, l'autre praticable seulement pour les troupes, par la Chapelle-aux-Bois : l'une et l'autre aboutissaient à Saint-Claude. Le général se dit que si la route de Saint-Laurent était barrée, il ferait passer en Suisse son matériel d'artillerie et le train, tandis que les troupes fileraient par La Chapelle; il tenait alors et pouvait conserver des positions assez fortes pour couvrir la retraite de l'armée [1]. Vers quatre heures, des officiers envoyés en reconnaissance assurèrent que les routes étaient libres ; l'armée se remit en mouvement. A Chaffois, en arrière de Pontarlier, la division Thornton luttait contre les Prussiens et les arrêtait. Vers cinq heures, la dépêche de M. Gambetta parvint au quartier général. L'ordre de cesser le feu fut expédié partout. Le général Thornton envoya un parlementaire et suspendit le combat; les Prussiens le continuèrent, et comme les Français ne résistaient plus, ils s'emparèrent facilement du village. Le général de Manteuffel avait reçu la dépêche de M. de Moltke et poursuivait les hostilités. La guerre est pour les Prussiens une opération sanglante qu'il faut mener à terme le plus vite possible, par le fer et le feu. Le général de Manteuffel vit l'ignorance de son adversaire, il ne la corrigea point et en profita [2].

Cependant les deux routes restaient encore libres, mais le général Clinchamp, sur la foi de la dépêche, croyait à l'armistice et, au lieu de battre en retraite, il s'arrêtait pour discuter avec le général Manteuffel l'exécution de la trêve. En même temps il demandait des éclaircissements à Bor-

[1] *Rapport de M. de Rainneville. — Dépositions des généraux de l'armée de l'Est.*

[2] Il y eut pourtant un colonel prussien qui fit retirer ses troupes, jugeant qu'il y avait assurément erreur. *Rapport de M. de Rainneville*, p. 101.

deaux. Le général de Manteuffel précipita la marche de ses troupes. Les Français se défendirent mal ou ne se défendirent point : les troupes avaient entendu parler d'armistice, elles ne comprenaient pas qu'on les fît battre quand les autres armées avaient cessé de lutter. On perdit ainsi un temps précieux, des positions qu'on aurait pu conserver. Le général Clinchamp voyant que l'incertitude se prolongeait et jugeant, à la conduite des Prussiens, qu'il y avait un malentendu, reprit son mouvement de retraite ; mais les difficultés augmentaient à chaque heure, et la situation n'était plus ce qu'elle était la veille. Le 31, la route de Saint-Laurent était coupée; il fallut faire passer le matériel et l'artillerie en Suisse. A trois heures, une dépêche de Bordeaux fit connaître la vérité au général Clinchamp ; le général de Manteuffel se décidait en même temps à la révéler au colonel de Varaigne, envoyé à son quartier général pour négocier une trêve de trente-six heures. « J'étais toujours sûr d'être battu, a dit le général Clinchamp, parce que les Prussiens auraient amené contre moi trois ou quatre cent mille hommes. » Le fait est que la convention d'armistice leur en donnait le droit. Cependant la route de La Chapelle-aux-Bois resta ouverte jusqu'au matin. « J'avais arrêté mes opérations, dit le général Clinchamp, si je les avais continuées dans la nuit du 29 au 30, j'aurais pu tirer de là mon infanterie. » C'est ainsi que le 24e corps qui n'avait pas plus de deux journées d'avance sur le gros de l'armée, parvint en grande partie à filer par ce chemin. Le 31, à huit heures, le général Clinchamp apprit que cette dernière route était coupée : il se décida sur-le-champ à passer en Suisse, et le 1er février, il signa une convention avec le général Herzog, commandant des troupes fédérales. Il importe de dire en terminant ce dernier épisode des désastres de la France que si la nouvelle de l'armistice perdit l'armée de

l'Est, l'incurie de la Délégation l'avait déjà compromise de la façon la plus grave. « Je crois, a dit le général Clinchamp, que j'aurais pu ramener mon infanterie presque tout entière, sans le manque de vivres où je me suis trouvé à Pontarlier, et surtout sans la fatale nouvelle de l'armistice, qui, pendant quarante-huit heures, a paralysé nos mouvements, tandis que l'ennemi continuait les siens, et qui a abattu tellement le moral de toutes les troupes, que le 31 au soir, quelques bataillons à peine étaient capables de soutenir la présence de l'ennemi, et encore comptaient-ils à peine le tiers de leur effectif. »

M. Gambetta reprochait injustement aux généraux l'échec de l'aventureuse opération qu'il leur avait commandée dans l'Est; il rejeta avec beaucoup plus de raison sur le gouvernement de Paris la responsabilité de la catastrophe qui terminait cette campagne. Les dépêches qui lui arrivaient le 29 et le 30, de toutes les armées, lui faisaient soupçonner de terribles erreurs. Il ne venait aucune nouvelle de Versailles. Le membre du gouvernement, dont le départ était annoncé, n'avait paru nulle part. M. Gambetta se décida à écrire à M. J. Favre par le télégraphe militaire prussien. « Le pays est dans la fièvre, disait-il, il ne peut se contenter de ces trois lignes. » La réponse arriva dans la nuit du 30 au 31. C'était un télégramme de M. de Bismarck; à ce moment, les oublis de M. J. Favre avaient produit leurs résultats, la Prusse ne voyait plus d'inconvénients à faire connaître la vérité sur l'armistice; M. de Bismarck la révéla tout entière. Le texte de la convention avait été d'ailleurs communiqué au général Chanzy par le prince Frédéric-Charles; une dépêche de ce général parvint à Bordeaux à peu près en même temps que celle du chancelier [1]. On s'explique l'indignation de M. Gam-

[1] Valfrey, III, 110.

betta. Elle se traduisit le jour même par une proclamation au peuple qui se terminait par un violent appel aux armes : « De l'armistice, disait-il, faisons une école d'instruction pour nos jeunes troupes... à la place de la chambre réactionnaire et lâche que veut l'étranger, nommons une assemblée vraiment nationale, républicaine, voulant la paix, si la paix assure l'honneur, le rang et l'intégrité de notre pays, mais capable de vouloir aussi la guerre, et prête à tout, plutôt que d'aider à l'assassinat de la France! » Pour préparer cette assemblée, la Délégation rendit le décret qui excluait de l'éligibilité tous les Français suspects d'avoir soutenu l'Empire.

Le gouvernement de Paris subissait les conséquences de sa faiblesse et de son insuffisance. Il voyait Paris menacé de famine, et le souci du ravitaillement dominait tous les autres. Mais ce ravitaillement, malgré le zèle et l'intelligence des compagnies de chemins de fer, s'opérait avec lenteur. Les lignes étaient coupées; le télégraphe ne fonctionnait plus. Il fallait négocier avec les Prussiens pour rétablir provisoirement les organes nécessaires à l'existence de Paris : ils avaient tous été détruits par le blocus. C'est ainsi que furent signées des conventions pour la reprise du service des chemins de fer (30 janvier); pour la reprise du service des télégraphes (2 février) ; du service des postes (3 février). L'exécution de l'armistice soulevait les plaintes les plus légitimes dans les arrondissements que cette étrange suspension d'armes condamnait à subir l'invasion à laquelle ils avaient échappé pendant la guerre [1]. La ligne de démarcation était si mal tracée qu'il fallut deux conventions additionnelles pour fixer les délimitations dans le Nord (31 janvier et 5 février.) — Dans

[1] Saint-Denis fut occupé le 29 janvier, le lendemain même de la convention par quinze mille hommes, avant que le Gouvernement eût le temps de prévenir les autorités. Favre, *Gouvernement*, t. III, p. 119.

les pays occupés, les Allemands prétendaient appliquer comme par le passé leur code de guerre. A tout propos, on devait en référer à Versailles. « J'y passais mes journées, dit M. J. Favre, occupé à des redressements et à des discussions sans fin. M. de Bismarck s'était réservé le règlement de toutes ces difficultés : j'étais loin de m'en plaindre, sachant fort bien qu'il désirait se montrer conciliant et que souvent il réussissait à l'être. »

Cependant il continuait à montrer de l'inquiétude au sujet des dipositions de M. Gambetta. « Il s'obstinait à l'accuser de préparer la guerre à outrance et de n'accepter l'armistice que pour mieux cacher ses armements. » Il se montrait impatient, irrité, menaçant. Il traitait Garibaldi de brigand et parlait de le mettre hors la loi de la guerre. On était loin du temps où la Prusse songeait à armer le vieux *condottiere* contre l'Autriche[1] ! M. J. Favre a dit qu'il considérait ces propos « comme une bravade. » A Paris le conseil du gouvernement s'en émut ; M. de Bismarck se fit prier pour retirer ses menaces, et il fallut l'intervention de M. de Moltke pour que Garibaldi cessât d'être considéré comme un simple chef de bande[2]. Lorsque M. J. Favre essayait de s'éclairer sur la situation de l'armée de l'Est, M. de Bismarck affectait d'éluder la question. Il répondait « que rien n'était fait tant qu'on n'aurait pas la certitude du complet concours de la Délégation. » Le conseil se préoccupait vivement de cet état de choses. Le général Trochu dénonçait lui-même à M. J. Favre les abus que sa présence à Versailles aurait évités en grande partie : « si Bourbaki n'est pas préservé par l'armistice, disait-il dans le conseil du 31 janvier, *la responsabilité du Gouvernement serait effroyable.* » M. J. Favre répondait aux questions pressantes

[1] Note Usedom, 17 juin 1866.

[2] FAVRE, *Gouvernement*, t. III, p. 21 ; *Déposition*, p. 366.

dont ses collègues l'accablaient, qu'il ne savait rien, qu'il s'était abstenu, que l'autorité militaire l'avait abandonné[1].

Le pire est que cette terrible leçon ne servait à rien ; le Gouvernement retombait toujours dans les mêmes fautes. Il fallait s'assurer que l'Assemblée serait convoquée dans les départements. Les dépêches de M. Gambetta permettaient de douter de son obéissance. Le 28, M. J. Favre avait demandé des sauf-conduits pour un officier et un membre du Gouvernement. Le général Le Flô dit qu'il aviserait à désigner un officier ; le fait est qu'il n'avisa pas. M. J. Simon[2], désigné par ses collègues pour se rendre à Bordeaux, discutait les conditions de son voyage avec la prudence la plus minutieuse ; il y apportait une sensibilité qui n'est point permise aux hommes d'État. Il se refusait à passer par Versailles : le contact des Prussiens le blessait ; en outre, il lui fallait des pouvoirs de plusieurs sortes, plus ou moins étendus, selon les circonstances. Ce calcul de probabilités occupa deux séances du conseil. M. J. Simon qui aurait dû partir le 29 ne partit que le 31. Il était accompagné par M. Liouville.

Il arriva à Bordeaux le 1er février. Il ne connaissait pas le décret sur les incompatibilités ; il le vit affiché sur tous les murs. Ce décret ne pouvait le surprendre, car depuis longtemps la Délégation et le gouvernement de Paris étaient en dissentiment sur ce point. Il se rendit chez M. Gambetta ; il le trouva irrité, fatigué, sous le coup des catastrophes de l'Est et des luttes que se livraient en lui les passions politiques et le sentiment national. Il ne parvint pas à le convaincre ; il trouva la même résistance chez ses collègues lorsque le conseil de la Délégation se réunit. M. J. Simon fit connaître les ordres qu'il avait reçus et demanda que le décret d'incompatibilité fût rapporté. Les Dé-

1 Notes Dréo.
2 Favre, *Déposition*, p. 365-368. — Valfrey, III, 119.

légués s'y refusèrent, objectant l'imminence d'une guerre civile si ce décret n'était pas maintenu[1]. Le conseil municipal de Bordeaux intervint pour soutenir la Délégation. M. J. Simon avait en main des pouvoirs qui lui permettaient d'annuler le décret. Il ne jugea pas prudent de s'en servir; on l'avertit que sa sécurité personnelle était menacée; on assura même qu'un ordre d'arrestation était préparé contre lui. Il crut utile de temporiser, et annonça qu'il en référerait au gouvernement de Paris. Le conflit prit alors une tournure plus grave. Sous prétexte de ne pas abaisser le gouvernement devant la Prusse, la direction des télégraphes refusa de faire partir une dépêche de M. J. Simon parce qu'elle devait passer sous les yeux des agents prussiens. On offrit à M. J. Simon de confier sa dépêche à un pigeon. M. J. Simon comprit qu'on voulait gagner du temps, et il envoya sur-le-champ M. Liouville à Paris. Ces négociations avaient rempli la journée du 2 février. Les journaux conservateurs offraient de publier le décret de Paris; M. J. Simon s'y refusa encore. Le plus grand nombre des fonctionnaires de la Délégation ne demandaient qu'à se rallier à lui, il ne les rassembla point; le *Moniteur,* transformé en *Journal officiel* de la Délégation, n'attendait qu'un ordre pour insérer les résolutions de Paris, il ne le reçut pas; le général Fotz offrait d'occuper la préfecture et le télégraphe, il se disait en mesure de contenir les bruyants et pusillanimes agitateurs de Bordeaux. M. J. Simon lui dit d'attendre et se retira dans l'appartement d'un universitaire, où il se recueillit[2].

Mais déjà son irrésolution avait compromis sa cause. Un incident très-grave fournit à M. Gambetta de nouveaux prétextes de résistance. M. de Bismarck avait eu connaissance

[1] Jules Simon, *Déposition,* p. 505. — Glais-Bizoin, p. 213.
[2] *Déposition,* p. 505-506.

du décret de Bordeaux. Il écrivit aussitôt à M. Gambetta par le télégraphe :

« Versailles, 2 février.

« Au nom de la liberté des élections stipulées par la convention d'armistice, je proteste contre les propositions énoncées en votre nom pour priver du droit d'être élu à l'Assemblée des catégories de citoyens français. Des élections faites sous un régime de pression arbitraire ne pourraient pas conférer les droits que la convention d'armistice reconnaît aux députés librement élus. »

Cette ingérence de la Prusse, que M. J. Simon aurait pu prévenir s'il était parti le 29 et s'il avait montré plus de résolution en arrivant à Bordeaux, compliquait singulièrement les choses. Dans l'état de surexcitation où se trouvait le public, la lettre de M. de Bismarck pouvait exercer sur l'opinion une influence désastreuse. M. J. Simon avait passé sa journée à écrire de petites lettres officieuses aux représentants des maisons de commerce qu'il connaissait à Bordeaux. Il y apposait le timbre de ces maisons, il pensait que les lettres échapperaient ainsi au *cabinet noir* de la Délégation. Il comptait sur le zèle de ses correspondants pour publier le décret qu'il n'osait pas livrer à la presse [1]. Après une séance orageuse chez M. Crémieux, il comprit que cette publicité ne suffisait pas et il se décida enfin à faire connaître par affiche l'objet de sa mission. La police enleva les affiches. Les journaux conservateurs en avaient eu communication, et le lendemain matin ils en publièrent le texte. M. Ranc, directeur de la sûreté générale, ordonna de saisir les journaux qui contenaient « le prétendu décret relatif aux élections signé J. Simon. » La saisie eut lieu, mais trop tard cependant pour que des exemplaires ne se répandissent pas en province. Les journaux

[1] *Déposition*, p. 506.

protestèrent et demandèrent à M. J. Simon de les défendre[1].

Le conflit entrait dans une période aiguë. Depuis trois jours les révolutionnaires cosmopolites qui figuraient dans le club du Grand-Théâtre, organisaient une manifestation. Elle fut annoncée le samedi 3 février, pour le lendemain à deux heures. Dans la matinée du dimanche des bruits alarmants se répandirent. On annonçait que, sous l'influence de M. Ranc, M. Gambetta, s'il n'était pas arrêté par M. J. Simon, ferait saisir le soir et enfermer à Blaye tous les membres modérés de la Délégation, y compris M. Thiers. Les clubistes se réunirent aux cris de : « Pas d'élections, le Comité de salut public ! » La population n'avait pas répondu à leur appel. Leur cortége misérable et ridicule se rendit devant les fenêtres de M. Gambetta; le « Comité de salut public » fut nommé par acclamation. Puis, les « délégués » sommèrent M. Gambetta d'en prendre la présidence. La conférence fut longue. La nuit vint, la foule, composée en grande partie de curieux, se dissipa. Le soir le club fut fermé. Ainsi finit la dernière scène du mélodrame que de vulgaires parodistes de 93 avaient tenté de représenter à Bordeaux. M. Gambetta avait refusé de se soumettre aux pseudo-délégués du souverain anonyme qui prétendait lui dicter des lois. Cette manifestation avait dû l'éclairer sur la valeur du parti qui réclamait la guerre à outrance. M. J. Simon d'ailleurs semblait prendre de l'énergie. Une nouvelle réunion des délégués avait eu lieu. M. J. Simon avait été l'objet des attaques les plus violentes : il les recevait avec la sérénité d'un philosophe et l'atticisme d'un dilettante. « J'écoutais même avec plaisir M. Crémieux, nous dit-il ; il a l'invective éloquente[2]. » La Délégation consentit à parlemen-

[1] Valfrey, III, 123.

[2] *Déposition*, p. 506.

ter; M. Crémieux partit pour Paris. En route, il rencontra MM. Arago, Pelletan et Garnier-Pagès qui se rendaient à Bordeaux, porteurs d'ordres précis et énergiques du Gouvernement.

Les événements qui venaient de se passer à Bordeaux avaient eu leur contre-coup à Paris. Dans la nuit du 3 au 4 février, M. J. Favre avait reçu une dépêche de M. de Bismarck. Le chancelier se plaignait vivement du décret de Bordeaux ; ce décret confirmait les craintes qu'il avait conçues; les exclusions établies par la Délégation lui semblaient incompatibles avec la liberté des élections, qui était garantie par la convention d'armistice. La dépêche se terminait par ces lignes dont le caractère menaçant ne pouvait échapper à M. J. Favre :

« Je crois pouvoir espérer avec certitude que ce décret, dont l'application me paraîtrait se trouver en contradiction avec les stipulations de la convention, sera immédiatement révoqué, et que le gouvernement de la Défense nationale adoptera les mesures nécessaires pour garantir l'exécution de l'article 2 en ce qui concerne la liberté des élections. Nous ne saurions reconnaître aux personnes élues sous le régime de la circulaire de Bordeaux, les priviléges accordés aux députés à l'Assemblée par la convention d'armistice. »

M. J. Favre ne connaissait pas le décret; il répondit immédiatement que s'il était authentique, il serait révoqué. Il assura de nouveau M. de Bismarck que la liberté des élections serait loyalement respectée. « Je n'ai pas, lui écrivait-il, combattu le système des candidatures officielles pour le retourner au profit du gouvernement actuel[1] » M. J. Favre ne se contenta pas d'écrire, il se rendit à Versailles dans l'après-midi du 4 février. Il y eut connaissance du télégramme envoyé par M. de Bismarck à M. Gambetta ; il en prévit aussitôt toutes

[1] M. Jules Favre à M. de Bismarck, 4 février.

les fâcheuses conséquences. Il le dit à M. de Bismarck avec une grande vivacité : cette ingérance pouvait tout compromettre ; elle affaiblirait l'autorité du gouvernement de Paris, et donnerait à la résistance de la Délégation les apparences d'une révolte patriotique contre l'immixtion des étrangers dans les affaires intérieures de la France. M. de Bismarck n'y contredit point ; mais ces raisons le touchaient peu. « M. Gambetta ne vous obéira pas, dit-il à M. J. Favre ; il ne déposera pas les armes ; nous ne sommes pas d'humeur à l'attendre. Le conseil militaire du roi me harcèle ; il veut reprendre les hostilités : les élections du 8 février sont impossibles. Je reconnais votre entière bonne foi, mais elle ne me suffit point. Quel que soit notre désir réciproque de maintenir notre convention, elle se brise d'elle-même ; il faut nous résigner à l'annuler. » Il parla même d'ajourner les élections. M. J. Favre protesta de ses bonnes intentions, de l'énergie qu'il apporterait à les faire prévaloir. Il assura que la France voulait les élections et voterait malgré tout. Il laissa le chancelier indécis ; il avait gagné du temps, c'était beaucoup. Mais en attendant, les autorités militaires prussiennes suspendirent la réception des armes de guerre autour de Paris ; ils ne cachaient pas que le décret de Bordeaux pouvait être une cause de rupture [1].

Informé de ce fait, le général Vinoy insista vivement pour la révocation du décret. M. J. Favre la jugeait indispensable. Il y eut cependant quelques hésitations dans le conseil. Un membre proposa même de dénoncer l'armistice et d'abandonner Paris aux Allemands, plutôt que de servir d'instrument à la volonté du vainqueur. Le conseil, fort heureusement, ne se rangea point à cet avis ; il décida qu'il y avait lieu d'annuler le décret de Bordeaux, si toutefois ce décret avait

[1] *Gouvernement,* III, p. 25-26, 37.

été promulgué. M. Liouville, qui arriva pendant la séance du conseil, apportait à ce sujet, les renseignements les plus précis. Le conseil vota l'annulation ; le lendemain, 5 février, il avisa aux moyens de faire prévaloir sa volonté. Il décida que trois de ses membres se rendraient à Bordeaux; leur présence devait assurer la majorité à M. J. Simon. Il paraît que l'on conçut des doutes sur la soumission de M. Gambetta, on proposa même d'autoriser les délégués à le faire arrêter s'il résistait; cet excès de précaution était inutile. Lorsque M. Crémieux revint à Bordeaux en compagnie de ses collègues, ils trouvèrent M. Gambetta disposé à se soumettre. Il répugnait à la guerre civile, il n'avait pas les moyens de continuer la guerre étrangère ; il donna sa démission le 6 février. Le conflit était terminé, et rien ne s'opposait plus aux élections.

Elles eurent lieu, le 8 février, dans toute la France. La majorité des députés était pacifique; mais à Paris, le parti radical et le parti de la guerre à outrance avaient obtenu trente et une nominations sur quarante-trois. Les Allemands connurent ce vote avant les autres ; ils s'en montrèrent fort alarmés et en prirent thème pour se montrer plus méticuleux et plus rigoureux encore dans l'exécution de la convention d'armistice. Ils interprétaient cette convention de la manière la plus abusive. Ils levaient des réquisitions et des contributions de guerre comme au temps des hostilités; ils demandèrent 455,000 francs à la ville d'Orléans, qui en avait déjà payé 1,600,000; Château-Thierry, qui avait payé 400,000 francs, fut de nouveau frappé d'une contribution de 75,000 ; Honfleur, qui était occupé depuis l'armistice, fut taxé à 500,000 fr.; partout on menaçait de prendre des otages, si les sommes

[1] *Notes Dréo*, 5 février.

requises n'étaient pas acquittées; trois personnes furent arrêtées à Château-Thierry; dans l'Oise, l'administrateur civil prussien déclara « qu'il serait forcé d'incendier impitoyablement » les villes et villages qui ne payeraient pas les contributions extraordinaires dont il les avaient frappés. La convention d'armistice stipulait la mise en liberté réciproque des prisonniers civils; la Prusse avait commencé d'exécuter cette clause; mais les prisonniers que détenait la France, et qui étaient des capitaines de la marine marchande, étaient internés dans des villes de l'intérieur; comme les communications étaient lentes, la délivrance de ces prisonniers souffrait des retards. M. de Bismarck s'en plaignait; quelques prisonniers civils français étaient retenus; on en arrêtait de nouveaux, et M. J. Favre, réduit à protester, n'obtenait pas toujours que l'on fît droit à ses réclamations [1].

Au milieu de ces négociations pénibles et ardues, M. Jules Favre fit de nouvelles tentatives d'obtenir du chancelier quelques éclaircissements au sujet des conditions de la paix. Les circulaires du 13 et du 16 septembre, les déclarations de la Prusse lors de la prise de possession de Strasbourg et de Metz ne pouvaient guère laisser de doutes dans les esprits; mais ces documents avaient peut-être échappé à M. J. Favre; peut-être espérait-il que le chancelier n'y avait point découvert toute sa pensée. Toujours est-il qu'il essayait encore de le sonder : M. de Bismarck se renfermait toujours dans le même silence. M. J. Favre dut se borner à régler avec lui la procédure que l'on suivrait dans les négociations de la paix. Comme on était, de part et d'autre, également pressé de conclure, on décida de ne discuter d'abord que les préliminaires de la paix et de n'en arrêter que les principes essentiels. Les questions de

[1] *Gouvernement,* III, 65-70, 514-515.

détail et la rédaction de l'instrument de la paix définitive seraient renvoyées à des négociations ultérieures qui auraient lieu à Bruxelles [1]. Le chancelier avait de sérieuses raisons pour se conduire comme il le faisait. Redoutant un soulèvement en France, il ne voulait entamer la négociation que quand les sentiments de l'Assemblée lui seraient entièrement connus et que la paix ne ferait plus de doutes pour lui. Et c'était justement pour peser sur les résolutions de l'Assemblée qu'il avait limité l'armistice au temps à peine nécessaire pour réunir les députés à Bordeaux. M. J. Favre eut l'occasion de s'éclairer sur ses intentions à cet égard. L'armistice expirait le 19 février; le 10, M. J. Favre annonça au chancelier qu'il allait se rendre à Bordeaux et demanda que l'armistice fût prolongé de quinze jours. Il insista encore une fois pour connaître, au moins d'une manière approximative, les conditions de la Prusse. C'était, disait-il, un moyen de rendre la discussion plus facile à Bordeaux et de presser la solution. Tel n'était point l'avis du chancelier, et, tout en protestant de ses intentions modérées, il se répandit en récriminations sur le langage de la presse française et sur la conduite des préfets de la République. « Vous savez, disait-il, par quels efforts constants je travaille à calmer les susceptibilités du parti militaire; j'y réussirais peut-être sans les continuelles excitations de vos écrivains et de vos préfets. J'étais parvenu à faire accepter la clause en vertu de laquelle notre armée devait se retirer sans entrer dans Paris. Lisez ceci. » Il présentait à M. J. Favre un article qui commençait par ces mots : « *Les barbares ne toucheront pas le sol de la ville sainte !* » — « Que puis-je répondre, reprit-il, aux généraux qui me dénoncent ces insultes et m'accusent de faiblesse si je persiste à les rete-

[1] FAVRE, III, 95.

nir? J'ai là une circulaire signée *Laurier,* annonçant que l'armistice n'est pour vous qu'un moyen de vous refaire et de renouveler la lutte avec plus d'avantage. Si j'avais cédé à la juste indignation de quelques-uns de nos officiers, j'aurais déjà dénoncé notre convention. J'ai pris les ordres du roi, il consent à une prolongation de deux jours. Mettez-vous en mesure d'ici-là, et nous pourrons, s'il le faut, étendre encore ce délai; mais, je vous en prie, ne perdez pas une heure. Notre position est intolérable : nous ne pouvons rester plus longtemps dans l'incertitude. » M. J. Favre lui répondit par des considérations sur l'état de la France, qu'il fallait ménager si réellement on désirait la paix. Il se plaignit de l'ignorance où il restait sur le futur traité de paix. « Nous aimerions mieux, dit-il, être anéantis que de nous plier à d'humiliantes conditions. Il en est qui nous pousseraient au désespoir et nous feraient spontanément rompre l'armistice qui semble peser si fort à la Prusse. » M. de Bismarck ne se laissa point ébranler, il se tut, et M. J. Favre partit pour Bordeaux en proie à la plus grande incertitude [1].

Il n'avait pu, avant de partir, régler la délimitation des armées dans l'Est. Les Prussiens persistaient à exiger Belfort. Ils l'exigeaient dans des termes tels que l'on put croire un instant que l'armistice tout entier serait remis en question. Le 12 février, M. de Bismarck annonça que le roi accordait à la garnison le droit de sortir avec les honneurs de la guerre, « en emportant les archives de la place pour le cas où la forteresse serait rendue immédiatement. » Cette concession, qui n'avait été faite par les Allemands à aucune autre place forte, n'était pas seulement un hommage à la valeureuse défense de Belfort; elle semblait indiquer que la Prusse n'avait

[1] Favre, *Gouvernement,* III, p. 50-51.

pas l'idée arrêtée de conserver cette place; le Gouvernement put donc concevoir l'espérance que Belfort ne serait pas perdu pour la France. Quoi qu'il en soit, il fallut céder, et le 15 février, la convention de délimitation fut signée [1]. C'est ainsi que Belfort, dont la reddition aurait pu, le 28 janvier, contribuer à sauver l'armée de l'Est, fut remis à l'ennemi le 16 février. Paris n'avait pas su, en temps utile, choisir entre l'armée et la place; on perdit à la fois l'une et l'autre. Quand cette convention fut signée, le gouvernement du 4 septembre avait abdiqué entre les mains de l'Assemblée; mais, en fait, il continuait à exercer le pouvoir; la convention du 15 février, conséquence de la convention d'armistice, peut donc être, à juste titre, considérée comme le dernier acte diplomatique du gouvernement de la Défense nationale.

Ce gouvernement était sorti d'une réaction violente contre l'Empire. Il avait trouvé la France isolée; loin de lui apporter des alliances nouvelles, il eut à lutter contre les préventions des puissances. Il réussit en partie à les atténuer : l'honneur en revient surtout à l'armée qui, dans son dévouement et son abnégation, présentait à l'Europe une noble image de la France. Il est difficile de découvrir autre chose que des fautes et des illusions dans la diplomatie du gouvernement de Paris. Celle des Délégués fut à peu près nulle. Seul M. de Chaudordy, depuis longtemps au service de la France, déploya dans cette crise un véritable esprit de ressource, fit preuve d'invention et montra un mérite supérieur. Ses combinaisons étaient habiles : les instructions de ses chefs les entravèrent souvent, les désastres de la guerre en compromirent toujours l'effet. L'obstination que mettaient à conserver le pouvoir ceux qui le détenaient sans mandat légal, leur achar-

[1] VALDAN, *Déposition*, p. 128-183.

nement à poursuivre la guerre contre toutes chances de succès, firent oublier à l'Europe l'impression favorable qu'elle avait ressentie des admirables efforts du pays pour se relever de ses premiers désastres. Le vice de son origine pesa sur toute la carrière du gouvernement du 4 septembre : il avait assumé l'écrasante succession de l'Empire, il y joignit les dettes d'une révolution ; c'était plus que ne pouvaient supporter les hommes qui le composaient. Mais, tout en constatant leur insuffisance, leurs aberrations ou leurs fautes, on ne saurait méconnaître sans injustice la grandeur du mouvement national qu'ils essayèrent de diriger. Ils ont aidé le pays à ne point désespérer de lui-même. Le général Trochu en retenant pendant cinq mois l'ennemi sous les murs de Paris, M. Gambetta en pressant avec une énergie passionnée les armements, les levées d'hommes et la concentration des troupes, ont fortement secondé la tentative que faisait la France pour sauver son honneur. Elle y est parvenue, et c'est ainsi qu'elle a pu sans honte se résigner au traité que la force des choses la condamnait à subir.

CHAPITRE VII

LES PRÉLIMINAIRES DE VERSAILLES

La convention d'armistice avait mis fin au blocus de Paris. Les obstacles qui s'opposaient à l'envoi d'un plénipotentiaire français à Londres n'existaient plus. La convocation des électeurs pour le 8 février répondait au principal argument des neutres contre une médiation. L'Europe se montrait plus émue. Le bombardement de Paris indignait tous les esprits élevés et inspirait un mépris dédaigneux aux politiques qui n'y voyaient qu'une vaine et sauvage explosion de colère. Il nuisait plus au vainqueur qu'au vaincu ; il ne produisait qu'un effet moral, et cet effet moral se retournait contre l'Allemagne. La proclamation de l'Empire allemand avait éveillé bien des inquiétudes. Il y avait partout du malaise. Ce n'était plus seulement dans les partis révolutionnaires et comopolites que l'on voyait éclater, en faveur de la France, une sympathie qui naguère la compromettait plutôt qu'elle ne la servait. Des hommes d'État préoccupés surtout de l'intérêt de leur pays déclaraient que l'Europe devait intervenir et s'alarmaient des conséquences de la paix qui allait se négocier à Versailles. Ces tendances se manifestèrent à la fois aux deux extrémités de l'Europe, dans les deux États qui devaient, à juste titre, réfléchir le plus aux bouleversements qui menaçaient l'équilibre des forces et le système des alliances sur le continent. En

Angleterre, M. Otway, qui avait au mois de novembre donné sa démission de sous-secrétaire d'État [1], prononçait, le 16 janvier, dans une réunion de ses électeurs, un discours très-applaudi, qui s'adressait moins au public anglais qu'aux diplomates réunis à Londres :

« Je ne puis, disait-il, rien dire de la conférence qui vient de se réunir. Mais si ma voix pouvait avoir quelque crédit auprès de mon noble ami qui la préside, ou si elle pouvait arriver jusqu'au lieu de réunion, je dirais : *Vous pouvez accomplir une grande œuvre en faisant un effort pour arrêter le carnage qui désole les familles de France et d'Allemagne.* Si vous réussissez, vous aurez acquis pour vos souverains et pour vous-mêmes les bénédictions du genre humain. *Mais si vous, les représentants des grandes puissances de l'Europe, assemblés en conférence, vous vous séparez sans rien tenter pour mettre un terme à la guerre, vous n'ajouterez aucune faveur à vos noms honorés, et vous attirerez sur la profession dont vous êtes les ornements, un mépris mérité.*

« On a dit à la France dans une phrase d'un cynisme brutal, qui, je le crains, ne s'oubliera jamais aussi longtemps qu'existeront le Rhin et la Seine, « *que Paris cuirait dans son jus.* » N'est-il pas temps que la voix des puissances neutres de l'Europe se fasse entendre, lorsque nous savons que la population civile de Paris est exposée aux horreurs du bombardement et que quelques-uns des plus précieux monuments historiques de cette capitale ont été choisis comme but aux boulets? *Ce serait une politique pusillanime que celle qui voudrait empêcher la voix des puissances de se faire entendre, ce serait une politique indigne de l'Angleterre et de l'humanité elle-même.* »

Quelques jours après, les délégations des parlements d'Autriche et de Hongrie se réunissaient. Elles délibérèrent le 30 janvier sur une demande de crédits destinés à augmenter les forces militaires de l'empire. Les crédits furent votés à une grande majorité. Au début de la discussion, M. Julian

[1] Conf., p. 103.

Klaczko[1] prononça un discours rempli de considérations élevées où, dans un langage tour à tour railleur et passionné, il critiqua la politique d'abstention suivie par l'Autriche et en fit ressortir les dangers. M. Klaczko aimait la France, il croyait en son avenir, il considérait comme passagers les désastres qu'elle avait éprouvés et ne pensait pas que la Révolution s'y pût établir en permanence. Mais ce n'était pas au nom de la France qu'il adjurait ses collègues d'ouvrir les yeux, c'était au nom de l'Autriche, au nom de l'Europe, et ses paroles empruntaient ainsi aux circonstances une portée singulière.

« Le spectacle qu'a donné l'Autriche pendant le conflit franco-prussien, dit-il, est un des étonnants que le monde ait contemplés, et il devrait rester sans exemple dans l'histoire des peuples. Il y a cinq ans, — cinq ans seulement, — la Prusse en armes était aux portes de Vienne. Un homme d'État anglais a déclaré que cette guerre de la Prusse contre nous était injuste et inique entre toutes. — Je pense qu'il me sera permis dans une assemblée autrichienne de citer sans l'adoucir ce jugement d'un Anglais sur la Prusse. La Prusse ne poursuivait rien moins que l'anéantissement de la monarchie des Habsbourg. Peu s'en fallut que l'Autriche ne présentât cet aspect de dévastation que présente maintenant la malheureuse France. Il ne tint pas au comte de Bismarck que, selon l'expression d'une dépêche célèbre, l'Autriche ne fût « frappée au cœur. » Il ne tint pas à lui que l'aimable Vienne n'éprouvât la destinée que subit maintenant l'héroïque Paris. C'est à eux-mêmes, à leur modération et à leur bonne humeur que les Viennois durent d'échapper au bombardement. Ce fut le *veto* de la France qui empêcha l'Autriche d'être « frappée au cœur ».

« Et cinq ans après, lorsque la guerre éclata entre la France et la Prusse, on n'aperçut en Autriche aucun mouvement de vengeance : l'opinion publique se rangea sous les drapeaux de la Prusse! Les dé-

[1] M. Klaczko occupait un poste élevé au ministère des affaires étrangères à Vienne. Il désapprouvait la politique du gouvernement; comme M. Otway, il donna sa démission. De toutes les marques de sympathie que nous avons reçues durant cette malheureuse campagne, il n'en est point qui aient eu pour nous plus de prix que celles que nous donnèrent ces deux hommes d'État étrangers.

pouilles de ces milliers d'enfants de l'Autriche qui gisent enfouies aux champs de Kœniggraets n'étaient pas encore consumées, que des milliers de voix s'élevaient pour crier : Dieu protége le roi Guillaume! Lorsque cette couronne impériale qui était un des joyaux de la maison des Habsbourg passa sur la tête des Hohenzollern, il n'y eut pas un mot de désapprobation, il n'y eut que de l'indifférence, tout au plus une sorte de raillerie démocratique pour une fable démodée.

« Peut-être l'histoire trouvera-t-elle que l'Autriche avait autre chose à faire que de s'incliner devant les faits historiques qui venaient de s'accomplir. Quoi qu'il en soit, les hommes d'État de l'Autriche ne doivent garder aucune illusion sur les conséquences de ces faits. Ces conséquences, le chancelier de l'Empire les a résumées par un mot d'une grande portée, lorsqu'il écrivait, il y a deux ou trois mois, dans une dépêche aujourd'hui bien vieille : « Je ne vois plus d'Europe. » Oui, il n'y a plus d'Europe, il n'y a plus d'équilibre, il n'y a plus de protection pour les petits et les faibles. De la Pentarchie qui, depuis le congrès de Vienne gouvernait l'Europe et maintenait l'équilibre, un facteur disparaît après l'autre. La France est paralysée, elle est exclue des conseils de l'Europe, et la conférence de Londres a montré ce que cela veut dire. Oui, de notre temps, les effets se précipitent ainsi sur les causes. L'Angleterre s'est retirée de plus en plus des affaires de l'Europe. Comme tous les grands États commerciaux, comme Carthage, comme Venise, comme la Hollande, sa puissance s'est affaissée, elle s'est dissoute dans le bien-être. « L'Angleterre a pris du ventre », disait un ministre français; l'Angleterre a engraissé, la graisse l'étouffe.

« Donc la France et l'Angleterre vont disparaître de plus en plus de la scène du monde. Il ne restera que deux grandes puissances avec lesquelles l'Autriche pourra compter : la Prusse et la Russie. Je veux croire aux bonnes intentions de la Prusse à notre égard. Elle peut avoir oublié le mal qu'elle nous a fait. *Odisse quem læseris,* disait un grand moraliste ancien; mais quand l'offensé a perdu le souvenir de l'offense, l'offenseur peut le perdre également. Je veux donc croire à sa bonne volonté. Mais il faut considérer les effets de la politique qui nous rapproche d'elle. Ils se feront d'abord sentir dans nos affaires intérieures. M. de Bismarck n'aime pas le parlementarisme. Il ne le proscrit pas, il se contente de le paralyser M. de Goltz écrivait il y a quelques années : « Il ne met pas obstacle à ce que les chambres votent comme elles l'entendent; mais quand

le parlement gêne trop sa marche, il le met de côté, puis il continue d'administrer comme si le parlement n'avait rien dit. » Notre régime intérieur s'était dans ces derniers temps organisé un peu à la bourgeoise et à l'américaine; il faudra qu'il se plie au système des hobereaux de Poméranie. Mais ce sera la moindre des choses, si l'on songe à l'influence du rapprochement avec la Prusse sur notre situation extérieure. »

M. Klaczko s'étendait ici en considérations sur la politique matérialiste des races; il montrait les avantages qu'en retirerait la Russie. Convaincu que la France se relèverait de ses désastres, il faisait voir qu'elle serait nécessairement amenée à rechercher l'alliance de la Russie et à sacrifier à la Russie son ancienne politique en Orient. En cas de conflit, la Prusse serait-elle une protection pour l'Autriche? Il y aurait toujours à craindre que la Prusse, au lieu de se brouiller avec la Russie, ne s'entendît avec elle et ne lui proposât de s'indemniser aux dépens de l'Autriche. C'est l'histoire du partage de la Pologne? « Lorsqu'on s'adresserait à la France, elle répondrait à toutes les représentations par la parole que j'ai déjà citée : Il n'y a plus d'Europe! Et en effet pour la France, il n'y a plus d'Europe. L'Europe l'a abandonnée, bien que son propre intérêt fût en jeu. Elle a assisté impassible aux horreurs de Bazeilles et d'Ablis ainsi qu'au bombardement de Paris. Elle a laissé la Prusse pousser sa pointe à sa guise. La France se demandera un jour ce qui serait arrivé si la fortune des armes avait autrement décidé les choses, si par exemple Napoléon III s'était avancé jusqu'au Rhin. Ah! sans doute on aurait vu la diplomatie s'agiter d'une capitale vers l'autre pour arrêter Napoléon! Comme l'Angleterre se serait hâtée! Notre Autriche elle-même aurait écrit quelques notes énergiques. Mais c'est la Prusse qui triomphe, et l'Europe s'agenouille devant elle. On n'a rien fait pour l'équilibre, rien même pour l'humanité! »

Après avoir fait ressortir les avantages que la constitution monarchique offrait à l'Autriche, M. Klaczko exhortait ses collègues à offrir à l'empereur les moyens de défendre, par lui-même, l'indépendance et l'honneur du pays, car, si l'Autriche comptait sur l'alliance de la Prusse, si elle n'armait pas, elle était gravement compromise. « Lorsque, poursuivait-il, deux puissances morales, comme celle de l'Église dans le monde de la foi, et celle de la France dans le monde de la politique, viennent de s'écrouler, c'est une grande illusion de croire que l'Europe puisse rentrer subitement dans le repos et que la paix puisse durer. La paix est le désir le plus ardent des

peuples, mais il faut que la paix assure l'honneur des États et garantisse leurs frontières. Je finirai par un mot un peu rude que j'emprunte à un homme d'État de l'Autriche d'autrefois. C'était au temps de la paix de Campo-Formio; l'Autriche en réalité perdait moins à cette paix qu'elle ne perd aujourd'hui à la paix que va faire la France. Thugut écrivait à Colloredo : « Ce qui met le comble à mon désespoir, c'est l'avilissement honteux de nos Viennois qui sont dans l'ivresse de la joie au seul nom de la paix, sans qu'un seul se mette en souci des conditions quelconques, bonnes ou mauvaises; personne ne se met en peine de l'honneur de la monarchie, ni de ce que la monarchie sera devenue dans dix ans d'ici, pourvu que pour le moment l'on puisse courir les redoutes et manger tranquillement ses poulets frits. »

Les opinions qu'exposaient MM. Otway et Klaczko étaient chaque jour développées par plusieurs journaux en Angleterre et en Autriche. Les diplomates de la Conférence ne pouvaient méconnaître tout ce qu'il y avait de sérieux dans ces craintes et de juste dans ces conseils. La Conférence était loin d'avoir terminé ses travaux. Le « travail de Pénélope » avançait assez péniblement ; les diplomates s'accordaient à grand'peine sur les formules ; cet accord n'était qu'apparent et cachait des dissentiments. On se soumettait par mollesse d'esprit à des difficultés que l'on n'avait pas le courage d'affronter. Une intervention habile, des manœuvres adroites, une surprise, un coup de théâtre à la Talleyrand auraient pu dissiper les nuages dont s'enveloppaient les diplomates, découvrir les pensées secrètes de chacun et forcer les oppositions d'intérêts à se déclarer. Un négociateur français pouvait encore se ménager un grand rôle et rendre à son pays de grands services ; mais il importait de ne point perdre de temps, et il était utile que le plénipotentiaire français pût siéger, avant même que l'Assemblée nationale fût réunie. Dès le 1er février, M. de Chaudordy écrivait à M. Tissot « que la France avait besoin d'être rassurée contre toute objection du plénipotentiaire

d'Allemagne sur les pouvoirs de l'envoyé français et la facilité qui lui serait réservée de traiter à complète égalité de droit avec les autres puissances. » Il demandait en outre si la Prusse n'élèverait pas des difficultés plus grandes encore dans le cas où M. J. Favre serait remplacé par un autre plénipotentiaire, et il indiquait que la France était prête à sortir de sa réserve pour peu qu'on lui offrît le moyen de se présenter honorablement à Londres. La réponse de lord Granville fut aussi satisfaisante qu'on pouvait le désirer. Le 29 février, il chargea M. Odo Russell de s'assurer si M. J. Favre était dans l'intention de se rendre à Londres et, dans le cas où il n'y serait point disposé, de lui suggérer l'idée de la nomination d'un autre plénipotentiaire[1]. Le 4 février, il adressait à lord Lyons une dépêche très-importante; il y indiquait, dans les termes les plus clairs, comment le représentant de la France pourrait introduire à Londres la discussion de la paix :

« Il pourrait y avoir des sujets autres que le traité de 1856, qu'il serait désirable d'examiner dans une conférence. Mais celle-ci a été convoquée pour un objet spécial, et il est certain que si tout autre sujet y était introduit, non-seulement il ne serait pas pris en considération, mais il mettrait fin aux travaux de la réunion. Si le plénipotentiaire français tenait à porter la question de la paix devant la Conférence, je me trouverais obligé, en ma qualité de président, de lui retirer la parole.

« Mais si, à la fin de la Conférence, ou même après une des séances, il désirait profiter de la présence des plénipotentiaires pour leur soumettre quelque question, dans ce cas je n'aurais pas à intervenir. Chaque plénipotentiaire aurait à agir d'après ce qu'il croirait son devoir ou selon ses instructions; pour moi, je ne manquerais pas de prêter attention à ce qui pourrait m'être dit par le plénipotentiaire français. »

On aperçoit tout le parti qu'un homme de ressource et de

[1] Dépêche à lord Lyons, 2 février, à M. Odo Russell, 29 janvier.

sang-froid, connaissant l'Europe et parlant avec autorité, aurait pu tirer d'une telle combinaison. C'était une de ces circonstances où le génie d'un homme d'État se déploie et retourne les événements. Nul ne peut prévoir ce qui serait advenu si la France avait eu en 1871 un Talleyrand à envoyer à Londres. Mais à défaut d'un diplomate, un orateur aurait peut-être suffi. M. J. Favre, bien assisté, préparé par quelques conversations spéciales, aurait, sans contredit, trouvé l'occasion d'un merveilleux effet d'éloquence. L'Angleterre se déclarait prête à l'écouter, l'Autriche était parfaitement disposée, l'Italie la suivrait[1], on pouvait compter sur la Turquie, la Russie enfin avait témoigné des intentions bienveillantes. A Paris même, dans le conseil, on commençait à soupçonner l'immense intérêt qui s'attachait à la Conférence. M. Picard demandait qu'on y envoyât un représentant. Le général Trochu se rappelait qu'en 1815 l'empereur Alexandre avait été de quelque secours aux Français. Le 1er février M. J. Favre dit que le lendemain il aviserait. Malgré l'insistance du comte de Granville, il avisa qu'il devait rester et qu'il n'enverrait personne à sa place : il était accablé par le travail du ravitaillement de Paris ; écrasé par les nouvelles qui arrivaient de l'armée de l'Est. Le 7 février, la Conférence s'était enfin mise d'accord sur les principes du nouveau traité de la mer Noire ; elle s'ajourna pour la signature au 13 mars suivant. L'occasion était perdue ; on pouvait cependant en faire renaître d'autres : jusqu'au 13 mars, il y avait cinq semaines, pendant lesquelles la France, reconstituée légalement, avait encore le moyen d'intervenir, de refuser sa signature, de soulever des objections, de tout remettre en

[1] M. Senard avait été rappelé de Florence ; on avait désigné pour le remplacer un diplomate très-prudent et très-expérimenté, M. Rothan. Ce ministre arriva à Florence dans les derniers jours de décembre.

question et de profiter des complications qu'elle aurait provoquées.

II

Il était urgent de préparer la reconnaissance du gouvernement de l'Assemblée. Il fallait le mettre à même d'agir en Europe sans être embarrassé par les formalités diplomatiques. M. de Chaudordy s'y employait activement [1]. Les élections du 8 février donnèrent une majorité écrasante au parti de la paix. M. Thiers fut élu dans vingt-six colléges. On savait qu'il s'était opposé à la déclaration de guerre, et que depuis le 4 septembre, il s'était prononcé pour la paix. Les tendances du pays n'étaient donc pas douteuses. C'était pour l'Europe, qui désirait vivement la fin de la guerre, une raison de plus de s'intéresser aux négociations qui allaient s'ouvrir. Les puissances, en effet, avaient constamment objecté aux diplomates français l'obstination du gouvernement de la Défense nationale à se renfermer dans le programme de M. J. Favre. Ce programme avait été hautement désapprouvé par M. Thiers, et la France donnait raison à M. Thiers contre M. J. Favre. On pouvait considérer dès ce moment les cessions territoriales comme admises en principe ; il restait à en fixer les limites, c'est dans cette discussion que l'appui de l'Europe pouvait être utile. Malheureusement et par suite même de la violence de M. Gambetta, la passion de la paix succédait à Bordeaux à la passion de la guerre, et, dès le début des séances de l'Assemblée, M. Thiers laissa trop clairement apercevoir qu'il était résigné à de grands sacrifices.

L'Assemblée se réunit à Bordeaux le 12 février. M. J. Favre déposa dans les mains du président le « mandat » du gouver-

[1] Circulaire du 3 février.

nement de la Défense nationale, et l'Assemblée vérifia ses pouvoirs. Le 17, M. Keller, au nom des députés d'Alsace et de Lorraine, lut à la tribune une déclaration qui se terminait par cette phrase : « *L'Alsace et la Lorraine protestent hautement contre toute cession. La France ne peut la consentir, l'Europe ne peut la sanctionner.* » Cette conclusion s'appuyait sur des considérations très-élevées, mais dépourvues, hélas! de toute portée pratique. Le langage des députés d'Alsace et de Lorraine était noble et patriotique, leur démarche était intempestive : l'Assemblée aurait dû l'écarter sans discussion. M. Thiers jugea que l'ordre du jour pur et simple ne serait pas assez clair et n'indiquerait pas suffisamment les intentions pacifiques de l'Assemblée. Il croyait que la Prusse exigerait l'Alsace et la Lorraine tout entière [1] ; il intervint dans le débat ; il combattit « avec une extrême énergie, dit M. J. Favre, l'ajournement au lendemain de l'examen de la proposition. »

« L'Assemblée, dit-il, doit comprendre que sur un objet si grave il faut agir en hommes sérieux. Il s'agit de savoir si vous donnerez à vos négociateurs, que je ne connais pas, un mandat impératif, ou si vous leur laisserez la liberté de négocier. Je trouve qu'il n'y a qu'une chose digne de vous, digne de la France, digne d'un vrai patriotisme, c'est de prendre votre parti de suite pour qu'on sache ce que vous voulez tous... Sachez-le bien, vous ne pouvez pas vous cacher derrière le gouvernement que vous instituerez. Ayez le courage de votre opinion. Ou la guerre, ou la paix. Tout cela est très-sérieux. Pas d'enfantillage quand il s'agit du sort de provinces très-intéressantes, ou du sort du pays tout entier... Je ne saurais, je vous le dis, dès à présent, accepter un mandat qu'en honnête homme et en bon citoyen je ne pourrais remplir. Il faut que nous sachions ce que vous voulez. »

[1] « M. Thiers affirmait qu'il fallait craindre les exigences les plus insensées... La Prusse nous demandera la Lorraine, l'Alsace... » — « Nous avions craint de perdre toute la Lorraine, nous en conservions la majeure partie. » — Favre, *Gouvernement*, III, p. 90, 93.

L'Assemblée, tout en protestant de sa sympathie pour la déclaration de M. Keller et de ses collègues, s'en remit à la sagesse du gouvernement. Quelques instants après, M. Thiers fut nommé chef du pouvoir exécutif et président du conseil. Ces deux votes successifs avaient la signification la plus claire : l'Assemblée voulait la paix et elle était résolue, pour la conclure, à céder, s'il le fallait, les deux provinces. Sans doute les cessions territoriales étaient inévitables; mais puisque l'Assemblée allait négocier, qu'avait-elle besoin d'indiquer d'avance l'étendue des territoires qu'elle se résignerait à céder? C'était une erreur d'autant plus grave, que, dans ses circulaires, M. de Bismarck n'avait jamais parlé que de l'Alsace et du « nouveau département de la Moselle. » Le vote de l'Assemblée donnait un blanc seing pour la Lorraine tout entière.

M. J. Favre conserva le portefeuille des affaires étrangères. Il ne s'y décida pas sans de longues hésitations; mais M. Thiers lui assura qu'il était utile, et et il consentit[1]. Il jugea probablement qu'en acceptant un mandat légal de la nation, il pourrait sans parjure signer une paix dont, après le 4 septembre, il avait si éloquemment combattu le principe. Peut-être, du reste, conservait-il des illusions sur les conditions que la France aurait à subir[2]. M. Thiers décida qu'il négocierait lui-même avec l'assistance de M. J. Favre; il demanda qu'une commission de quinze députés l'accompagnât à Paris et suivît les négociations. Cette commission était purement consultative,

[1] Favre, *Gouvernement*, III, 55, 56.

[2] On raconte que tandis que l'on discutait dans les bureaux les conclusions de la déclaration de M. Keller, M. J. Favre prononça ces mots : « A l'heure présente, la Prusse n'a pas encore demandé la cession de l'Alsace et de la Lorraine; il est possible qu'elle ne demande pas cette cession et se contente d'une simple neutralisation. » (Mazade, *Guerre de France*.) C'était un langage bien singulier au moment où M. Thiers allait exiger de l'Assemblée des pouvoirs si étendus.

mais elle pouvait fournir à M. Thiers les moyens de résister à M. de Bismarck et de gagner du temps; en outre, elle déchargeait les négociateurs d'une grande partie de leur responsabilité. Ainsi M. Thiers avait fait consacrer d'avance par l'Assemblée, et dans l'acception la plus étendue, le principe des cessions territoriales ; il obtenait maintenant de l'Assemblée qu'elle s'associerait directement à l'œuvre du traité. Il avait incessamment recommandé la paix, il avait accepté la pénible mission de la conclure, mais il le faisait dans des conditions telles, que s'il parvenait à adoucir le vainqueur, l'honneur n'en reviendrait qu'à lui seul, tandis que l'impopularité qui serait la conséquence naturelle d'une paix onéreuse, retomberait sur la majorité de l'Assemblée.

Le 17 février, lord Lyons, le prince de Metternich et le commandeur Nigra s'étaient rendus chez M. Thiers et lui avaient notifié la reconnaissance officielle du gouvernement français par la Grande-Bretagne, l'Autriche-Hongrie et l'Italie[1]. Les reconnaissances des autres États furent notifiées le lendemain. Le gouvernement français gardait le titre de *République;* c'était un titre provisoire ; chaque parti conservait sa liberté d'action, mais tous convinrent d'en suspendre l'exercice jusqu'au moment où la paix serait conclue et où la France serait rendue à elle-même. Cette trêve des partis, M. Thiers, qui paraissait mieux que personne en comprendre la nécessité, s'engageait à la faire respecter par tout le monde. Il le déclara le 19 février dans un manifeste éloquent; il convia tous les bons citoyens à se joindre à lui pour réparer les maux de la France et, comme il le dit, pour « panser les plaies du noble blessé. » Ce discours rencontra la plus vive approba-

[1] La Russie et l'Autriche-Hongrie ne reconnurent que le gouvernement tel qu'il était alors constitué sous la présidence de M. Thiers. Elles ne s'engageaient point pour l'avenir. L'Allemagne agit de même après la paix.

tion sur tous les bancs de l'Assemblée. Ce fut ce qu'on appela le *Pacte de Bordeaux*. La gauche républicaine y donna sans peine son adhésion ; les sages de ce parti ne désiraient pas inaugurer une république « définitive » par un traité humiliant ; la gauche profitait néanmoins du fait accompli ; il était clair que le temps établirait en faveur de la République une sorte de prescription ; enfin M. Thiers ne cachait pas que, selon lui, le salut de la France était dans une république modérée et qu'il entendait rendre intact à la nation le dépôt qu'elle lui confiait. La droite royaliste avait besoin de plus d'abnégation ; cependant les hommes prudents qui en faisaient partie, ne se dissimulaient pas qu'il valait mieux que la paix fût signée par un gouvernement provisoire portant le nom de République. Ils crurent en abdiquant momentanément leurs prétentions et leurs droits faire à la fois acte de prudence et acte de patriotisme. D'ailleurs, ils n'étaient pas en mesure de restaurer la monarchie. La maison royale était encore divisée ; sans doute le comte de Paris était déjà prêt à tenter la noble démarche qu'il accomplit plus tard, et à renouer la tradition monarchique ; mais le comte de Chambord était un étranger pour la plupart des Français ; son caractère était respecté partout où il était connu, mais son nom provoquait plus de craintes qu'il ne donnait d'espérances. Les partis monarchiques restaient profondément séparés. C'était là surtout que la « fusion » n'était pas faite, et qu'il était le plus difficile de l'obtenir. Enfin l'état de Paris et de plusieurs grandes villes excitait de sérieuses alarmes et exigeait des ménagements, alors surtout que l'on ne disposait d'aucune force armée sûre et régulière pour réprimer les séditieux. Les circonstances commandaient donc d'attendre et de temporiser. On fit ce que l'on crut avoir de mieux à faire. Personne ne proposa de suivre une politique différente de celle que recommandait M. Thiers,

et ne se montra capable d'assumer le rôle qu'il avait accepté. Ces faits sont la meilleure réponse aux récriminations auxquelles on s'est livré plus tard. Mais si le malheur des temps voulut que les conditions où se trouvait la France ne lui permissent pas de se donner un gouvernement mieux défini, s'il ne se rencontra pas dans l'Assemblée nationale un homme d'État pour diriger le pays dans d'autres voies, il ne s'ensuit pas que la France doive se féliciter outre mesure des combinaisons qui prévalurent à Bordeaux. Ce *pacte* eut pour effet de ramener à l'intérieur un certain apaisement dans les esprits; s'il ne suffit pas à prévenir l'explosion de la guerre civile à Paris, il paraît du moins avoir contribué à en arrêter les effets dans les provinces. A l'extérieur, il n'eut que des résultats négatifs. On ne peut pas dire qu'il entrava les négociations de la paix; mais il ne les facilita nullement. Ceux qui l'ont admiré comme un acte d'habileté diplomatique se sont étrangement mépris sur les rapports qui existaient à cette époque entre les différentes puissances de l'Europe, et se sont laissé leurrer par des déclarations intéressées du gouvernement prussien. Depuis le mois de septembre, M. de Bismarck avait constamment répété que les conditions de la paix seraient indépendantes de la forme du gouvernement français[1], et que ces conditions ne seraient point rigoureuses si la France négociait directement avec la Prusse au lieu de recourir à une médiation européenne[2]. Ces deux propositions étaient corrélatives, elles offraient l'une et l'autre à la France l'occasion de commettre une faute nouvelle et de faciliter une fois de plus à ses adversaires l'exécution de leurs desseins.

[1] Conf. Tome I, p. 333.

[2] Conf. Tome I, p. 331.

La politique de la Prusse n'était pourtant pas très-difficile à pénétrer. Un exemple encore récent, tiré de l'histoire même de la France, aurait dû éclairer les esprits sur le danger auquel on s'exposait en prenant à la lettre les affirmations de la diplomatie prussienne. En 1815, après Waterloo, la France, comme en 1870, avait à la fois à négocier avec ses vainqueurs et à rereformer son gouvernement. Interrogés par les plénipotentiaires français, les Prussiens déclarèrent qu'ils ne voulaient que la paix, qu'ils n'avaient nullement l'intention d'intervenir dans les affaires intérieures de la France, et que la forme du gouvernement qu'elle se donnerait leur était indifférente. Si on les avait crus sur parole, on se serait exposé à de graves méprises. Le fait est que sous l'influence de Wellington et de l'empereur Alexandre, les alliés avaient décidé de laisser à la France ses anciennes frontières si la royauté légitime était rétablie; mais comme « l'Europe, selon eux, n'avait pas d'espoir de conserver la paix si toute autre personne que le roi était appelée au trône », ils exigeraient, dans ce cas, des garanties territoriales. C'est pourquoi les Prussiens, qui désiraient passionnément prendre ces « garanties », c'est-à-dire l'Alsace et la Lorraine, insistaient tant sur la prétendue indépendance qu'ils laissaient à la France; ils espéraient ainsi encourager les partis qui s'opposaient à la restauration de Louis XVIII. Wellington eut la franchise et la loyauté de dévoiler aux commissaires français envoyés à son quartier général, ce secret de la politique des alliés. Il se conduisit à la fois en politique habile et en vainqueur généreux [1].

En 1870-71, lorsque M. de Bismarck déclarait que les conditions de la paix seraient indépendantes de la forme du gouvernement français, il disait une vérité, en ce sens que,

[1] Lettre de Wellington au comte Bathurst, 2 juillet 1815. — Voir mon histoire du *Traité de Paris du 20 novembre 1815.*

quelle que fût la forme du gouvernement français, la Prusse désirait imposer à la France les mêmes conditions de paix; mais serait-elle aussi libre de faire accepter ces conditions à une monarchie qu'à une république? La conduite de l'Europe serait-elle la même dans l'un et l'autre cas? La Prusse ne serait-elle pas contrainte de modérer ses exigences si l'Europe intervenait? C'est ce que M. de Bismarck se gardait bien d'expliquer, et s'il insistait tant sur le désintéressement de l'Allemagne dans les affaires intérieures de la France, c'était justement pour éviter d'avoir à compter avec une médiation de l'Europe. Les documents divulgués dans le cours du procès du comte d'Arnim, ne permettent plus de conserver de doutes à cet égard. Ces documents ne se rapportent pas, il est vrai, aux négociations de la paix; ils sont postérieurs et traitent de l'évacuation du territoire; mais les réflexions qui s'y trouvent exprimées ont une portée générale et s'appliquent plus directement encore aux négociations de 1871 qu'à celles de 1872 :

« Les choses, je le crois, iraient autrement et d'une manière peu désirable pour nous, écrivait M. de Bismarck, si un des prétendants s'emparait du pouvoir. On nous prierait alors amicalement de favoriser le développement du jeune germe monarchique en faisant à la Monarchie, pour le payement de l'indemnité et pour l'évacuation du territoire, des concessions que nous aurions refusées à la République. Nous pourrions, à la vérité, écarter ces suggestions; mais je craindrais que les cabinets, et notamment ceux qui nous sont sympathiques, ne nous recommandassent d'une manière plus ou moins pressante d'avoir des égards pour l'élément monarchique en France. Bien que l'on soit trop sage à Londres, à Pétersbourg et à Vienne pour croire qu'une France monarchique soit moins dangereuse pour nous que la domination accidentelle des partis républicains dans ce pays, on aurait trop d'intérêt à faire semblant de le croire pour ne pas nous faire ressentir sous ce prétexte le désagrément que cause notre situation actuelle... Il en résulterait bientôt un groupement des États européens qui serait très-gênant pour nous et qui

exercerait d'abord sur nous une pression amicale pour nous faire renoncer à une partie des avantages que nous avons obtenus[1]. »

Si le rétablissement de la monarchie en France et si l'intervention de l'Europe paraissaient si redoutables à M. de Bismarck en 1872, elles devaient l'être bien davantage au mois de février 1871, lorsque les impressions de la guerre étaient encore toutes récentes, lorsque les victoires et les ambitions de la Prusse excitaient une méfiance générale, lorsque l'Angleterre déclarait ouvertement ses dispositions à intervenir, lorsqu'enfin la conférence réunie à Londres présentait aux puissances une occasion toute naturelle de poser leur médiation et préparait pour ainsi dire le terrain aux négociateurs. Le caractère du gouvernement que se donnerait la France pouvait donc, de l'aveu même de M. de Bismarck, exercer une influence sérieuse sur les conditions de la paix.

Il est certain qu'une monarchie présentant des garanties de stabilité aurait trouvé en Europe des sympathies plus efficaces que celles que pouvait obtenir une République même provisoire, comme celle du pacte de Bordeaux. Il n'en faut pas conclure cependant que pour n'avoir pas pu ou n'avoir pas voulu restaurer la monarchie à Bordeaux, la France devait renoncer à tout appui dans les négociations. Les faits rapportés plus haut au sujet de la conférence de Londres prouvent qu'il était utile d'agir près de l'Europe et légitime d'en attendre du secours. C'est qu'en effet, dans l'état de relâchement où se trouvent aujourd'hui les liens qui unissaient les grands États au commencement de ce siècle, les considérations de principes perdent une partie de leur importance : la politique se règle surtout d'après les intérêts; or, quelle que fût la forme du gouvernement en France, l'intérêt de l'Europe était également engagé

[1] Dépêche du 20 décembre 1872 au comte d'Arnim.

à ce que la France ne fût ni trop amoindrie par les cessions que l'on exigerait d'elle, ni trop irritée par les conditions de paix qu'elle devrait subir. Sans doute M. de Bismarck avait déclaré à diverses reprises que la France aurait intérêt à négocier directement avec la Prusse, mais était-ce sur les propos de M. de Bismarck que les diplomates français devaient régler leur conduite? Ces conseils d'ailleurs étaient-ils bien sincères et l'expérience ne commandait-elle pas d'y voir une de ces habiletés autorisées par les coutumes que l'on baptise ironiquement du nom de droit de la guerre?

L'histoire des événements de 1866 contenait sur ce point des enseignements très-profitables. Quelques jours après la bataille de Sadowa, M. de Bismarck avait prié M. Giskra, alors maire de Brünn en Moravie, de se rendre à Vienne, d'y suggérer une démarche pacifique, ajoutant qu'il serait plus modéré si l'Autriche négociait directement que si elle se faisait appuyer par la France [1]. L'Autriche, loin de décliner la médiation de l'empereur Napoléon III, la rechercha au contraire; et les conditions de paix que M. de Bismarck discuta avec M. Benedetti furent absolument les mêmes que celles qu'il avait indiquées à M. Giskra. En 1871, M. de Bismarck redoutant une médiation, avait eu soin de spécifier d'avance de la façon la plus formelle les cessions territoriales qu'il entendait exiger de la France. C'était le gouvernement d'Alsace tel qu'il avait été formé le 21 août avec le nouveau département de la Moselle, c'est-à-dire les arrondissements de Metz, Sarreguemines, Thionville, Château-Salins et Sarrebourg. Les circulaires diplomatiques, les proclamations, les discours officiels n'avaient jamais varié sur ce point. Le 1er février, M. Bancroft,

[1] Discours de M. Giskra à la délégation autrichienne, janvier 1871. SCHULTHESS, p. 259.

très-versé, comme on le sait, dans les affaires prussiennes, écrivait à M. Fish : « Metz sera comprise dans les conditions de paix. » La Prusse exigea de M. Thiers ce qu'elle revendiquait depuis le commencement de la guerre : on peut donc affirmer que si une médiation des neutres n'avait pu contraindre la Prusse à abaisser ses prétentions, elle ne l'aurait sûrement point entraînée à les élever davantage. La Prusse avait affiché publiquement ses prétentions pour en donner acte à l'Europe et pour s'interdire en quelque sorte à elle-même le moyen de les amender, si jamais l'Europe le demandait; mais il était invraisemblable qu'après avoir annoncé ses conditions de paix à toutes les chancelleries, M. de Bismarck osât déclarer qu'il aggraverait ces conditions parce que l'Europe essayait de les discuter avec lui.

La France n'avait donc aucun intérêt à tenir les neutres à l'écart de la négociation. La conférence de Londres attendait toujours le plénipotentiaire français. M. Thiers était un homme d'État assez expérimenté, un tacticien politique assez habile pour trouver les moyens de négocier à Londres. S'il négligea de le faire, ce ne fut ni par ignorance ni par irréflexion. Il se conformait à une politique parfaitement arrêtée dans son esprit. Il était depuis longtemps convaincu que la France avait avantage à traiter sans intermédiaire avec M. de Bismarck. On le lui avait dit à Pétersbourg, et les conversations qu'il avait eues à Versailles au mois d'octobre avec le chancelier l'avaient confirmé dans cette opinion. Ce fut de parti pris qu'il évita d'en appeler à l'Europe. On conçoit aisément que M. de Bismarck ait employé toute son habileté à faire naître cette conviction dans l'esprit de son adversaire, on s'explique encore que la Russie ait conseillé à M. Thiers de tenir une conduite conforme au vœu de la Prusse, il est plus difficile de comprendre comment M. Thiers se laissa persua-

der. On a de la peine en outre à concilier sa manière d'agir avec les grandes espérances qu'il avait rapportées de son voyage en Russie. Le tzar ne lui avait-il pas déclaré qu'une paix trop onéreuse n'aurait jamais la sanction de la Russie [1]? Ces belles paroles répétées à Londres n'auraient pas manqué d'y produire un grand effet; elles y auraient à coup sûr trouvé de l'écho. L'Autriche était prête à soutenir toute médiation de la Russie et de l'Angleterre, et l'Angleterre venait d'indiquer nettement qu'elle était prête à agir. Le 17 février les députés des communes avaient discuté avec beaucoup de vivacité une motion de M. Auberon Herbert, invitant le cabinet à intervenir « pour que les conditions de la paix imposées à la France ne fussent point de nature à menacer son indépendance et sa sécurité. » M. Gladstone répondit :

« Mon honorable ami exprime le désir que nous fassions un essai de l'influence britannique. Quand le moment de faire cet essai sera venu, et il peut venir tout à coup, nous le saisirons. Mais, autant que nous sachions, les belligérants ne désirent pas que nous fassions une tentative prématurée pour connaître leur pensée; je crois qu'ils sont d'avis que les bons offices des puissances ne peuvent leur être imposés prématurément. Vigilants, je pense que nous devons l'être et continuer de l'être; ce serait une grande distinction pour ce pays, si, sans dépasser ses droits, et voulant venir en aide à l'humanité, il pouvait inscrire dans ses annales qu'il a contribué à adoucir les conditions nécessairement lourdes et sévères qui, à l'issue de la guerre, auront été imposées à une des plus nobles nations de l'Europe. »

Cette réponse parut satisfaisante. La motion, qui avait été fortement appuyée, fut retirée par M. Herbert lui-même. Les amis de la France attendaient que l'on fît appel à leur bonne volonté; après l'initiative qu'ils avaient prise, on pouvait compter qu'ils soutiendraient énergiquement toute dé-

[1] Conf. Tome I, p. 406.

marche de la diplomatie française. Mais le chargé d'affaires à Londres, M. Tissot, ne reçut point d'instructions nouvelles, et lorsque s'ouvrirent les discussions de la paix, l'Angleterre resta dans la même ignorance sur le rôle que la France réservait aux neutres.

Tandis que M. Thiers croyait faire un acte habile en négociant directement avec l'Allemagne, M. de Bismarck ne négligeait aucun des moyens d'action qu'il pouvait opposer à son adversaire. Il ne lui suffisait pas de s'être assuré le silence de la Russie et d'avoir persuadé M. Thiers des prétendus dangers d'une médiation ; il ne lui suffisait pas d'avoir derrière lui l'empereur et le « parti militaire » qui lui permettaient d'ajourner les questions difficiles, de transiger sans se compromettre, d'aggraver ses conditions tout en affichant certaines apparences de modération personnelle ; il voulait être maître d'invoquer, au besoin, les aspirations de l'Allemagne : les plénipotentiaires des États du Sud furent associés aux négociations. M. de Bismarck ne comptait point les admettre dans les conférences ; mais il se réservait de les faire intervenir quand il le jugerait convenable[1]. Enfin, il avait jusqu'alors tiré trop de profit du spectre bonapartiste pour ne pas l'évoquer en un moment si critique. Régnier était à Versailles, remuant et mystérieux comme par le passé, et se tenait, disait-il, prêt à partir sur un ordre du chancelier[2]. C'est que M. de Bismarck tenait à faire la paix : l'Allemagne était lasse de combattre, une occupation totale de la France préoccupait beaucoup l'état-major allemand. Bien qu'il eût pris déjà des mesures en conséquence et que cette expédition gigantesque ne parût pas au-dessus des forces de l'Allemagne,

[1] Kluppel, p. 385.
[2] *Procès Bazaine*, p. 43

il désirait cependant l'éviter [1]. De plus, les conditions de paix étaient fixées depuis longtemps par le gouvernement prussien : il ne jugeait pas nécessaire de pousser les conquêtes au delà de Metz, et la contribution de guerre serait devenue d'un recouvrement de plus en plus invraisemblable, à mesure que la France se serait épuisée davantage. Telles étaient les dispositions de M. de Bismarck au moment où M. Thiers arrivait à Versailles.

III

M. Thiers quitta Bordeaux le 19 février au soir; il était accompagné de M. J. Favre, du duc de Broglie, nommé ambassadeur à Londres, du baron Baude, désigné pour la légation de Bruxelles et des membres de la commission. Il arriva à Paris le 20. L'armistice expirait le 21 à minuit; le temps pressait. M. Thiers fit prévenir M. de Bismarck qu'il se rendrait le 21, à midi, à Versailles. M. Jules Favre assure que jusqu'à ce moment M. Thiers et lui demeuraient dans la plus grande incertitude sur les conditions que leur imposerait la Prusse. Soit que les circulaires du mois de septembre ne leur fussent point connues, soit qu'ils ne crussent point devoir en tenir compte, ils paraissent avoir conçu à la fois des craintes exagérées et conservé des espérances chimériques. « Nous employâmes le voyage à parcourir toutes les hypothèses, dit M. J. Favre. M. Thiers affirmait qu'il fallait craindre les exigences les plus insensées. — Si, disait-il, on

[1] Cent mille hommes devaient rester autour de Paris; le général de Goeben et le duc de Mecklembourg occuperaient le Nord; le prince Frédéric-Charles et le général de Manteuffel marcheraient sur le Midi, soutenus par une réserve de deux cent cinquante mille hommes, formée en partie de troupes nouvelles et placée sous les ordres du prince royal. (MÜLLER, p. 79.)

eût traité avant la reddition de Metz, la Prusse se fût contentée de l'Alsace et de trois milliards; aujourd'hui elle nous demandera la Lorraine, l'Alsace et cinq milliards, et nous sommes dans cette position horrible de ne pouvoir lui opposer aucun moyen de résistance. » Ainsi les négociateurs craignaient d'être obligés de céder toute la Lorraine; ils redoutaient en outre que la Prusse, suivant l'exemple de Napoléon en 1807, n'exigeât de la France une réduction de son armée, et qu'elle ne voulût encore se faire céder une partie de la flotte. Cependant M. Thiers tenait à être seul lorsqu'il aborderait M. de Bismarck. « Il comptait, dit M. J. Favre, sur l'influence que pouvaient lui donner ses anciennes relations avec le chancelier; il voulait même voir le roi, et il pensait avec raison qu'il était habile de laisser à cette démarche un caractère tout personnel. » M. J. Favre assure que quand M. Thiers apprit les conditions de la Prusse « il ne dissimula pas sa consternation. » Les conditions de M. de Bismarck étaient cependant moins rigoureuses que M. Thiers ne se le figurait; s'il en fut surpris et bouleversé à ce point, il faut croire que tout en se préparant à subir les exigences les plus redoutables, il gardait au fond de l'âme l'espoir d'adoucir le vainqueur [1].

Il se rendit à Versailles le 21, à midi, comme il l'avait annoncé. M. de Bismarck l'accueillit « avec une grande courtoisie. Il lui témoigna vivement toutes les sympathies que lui méritaient son caractère et les malheurs qu'il avait en vain essayé de conjurer. » Les dispositions de M. Thiers étaient connues du chancelier, le vote de l'Assemblée sur la motion de M. Keller avait achevé de le convaincre que la France était disposée à accepter ses conditions de paix; il ne fit donc point de difficultés pour prolonger l'armistice, qui fut étendu jus-

[1] FAVRE, *Gouvernement,* III, 89-93, 115.

qu'au 26 février, à minuit, avec promesse de renouvellement, si cela était nécessaire. M. de Bismarck fit alors connaître ses conditions : c'étaient, quant aux territoires, celles qui étaient indiquées par le décret du 21 août et par les circulaires des 13 et 16 septembre : l'Alsace et le « nouveau département de la Moselle; » M. de Bismarck demandait en outre six milliards à titre de contribution de guerre. M. Thiers protesta contre ces exigences ; il fit ressortir tout ce qu'il y avait d'inique dans l'annexion forcée de populations françaises par la naissance et par le cœur; tout ce qu'il y avait d'excessif dans le prélèvement d'une somme dont le calcul même dépassait l'imagination des financiers; la France en serait ruinée, et il en résulterait dans toute l'Europe une perturbation dangereuse; M. Thiers ajouta qu'il doutait que la commission de l'Assemblée se soumît à des conditions aussi rigoureuses. Finalement, il demanda une audience de l'empereur. L'empereur y consentit, mais en l'annonçant à M. Thiers, M. de Bismarck eut soin d'ajouter que M. Thiers aurait à « s'abstenir de tout débat politique; Sa Majesté ayant l'habitude, dont elle n'entendait pas s'abstenir, d'abandonner exclusivement au chancelier la discussion des affaires publiques. » M. Thiers essaya de se conformer à cette singulière loi d'étiquette. Il représenta à l'empereur et au prince impérial les dangers d'une paix précaire, il y opposa les avantages que trouverait l'Allemagne dans une paix modérée qui ne contiendrait pas le germe de guerres nouvelles. L'empereur Guillaume se montra courtois, ému même à l'occasion, il protesta de ses sentiments d'humanité et de ses goûts pacifiques, mais sur le fond des choses il demeura inflexible; comme M. de Bismarck en avait prévenu M. Thiers, l'empereur consentait à s'expliquer sur la question de sentiment,

confiance » et du chancelier : leur livrer les finances de la France, c'était les livrer à la Prusse. Le gouvernement prussien aurait reçu le tribut par la main de ses fonctionnaires, il l'aurait levé par la main de ses banquiers ; il aurait à la fois touché la contribution de guerre et spéculé sur l'emprunt destiné à la payer. « Ces systèmes ingénieux, dit M. J. Favre, aboutissaient à accroître de moitié notre rançon. » Ce fut ainsi que M. Thiers et la commission les jugèrent. Et, bien qu'ils fussent alors fort incertains eux-mêmes sur la possibilité de réunir une somme aussi considérable, ils pensèrent qu'il serait à la fois plus digne de la France et plus avantageux pour elle d'aborder courageusement la solution du problème et de se libérer par ses propres forces. La confiance de M. Thiers dans les ressources du pays, la confiance de la commission dans les talents financiers de M. Thiers, leur permirent de repousser une combinaison qui eût été certainement la cause d'inextricables embarras. Les « hommes de confiance » s'en retournèrent à Versailles, et M. Thiers se prépara à les suivre [1].

Dans le même temps le duc de Broglie partait pour Londres. M. Thiers avait pu juger qu'il n'avait eu aucun profit à se conformer au désir de M. de Bismarck et à négocier directement avec lui. Il fit alors un effort pour obtenir le concours des neutres. Il écrivit en Russie [2] et invita le duc de Broglie à se rendre immédiatement à son poste. Il le chargea de demander au comte de Granville les bons offices de l'Angleterre pour obtenir une prolongation de l'armistice, qui permettait de porter les négociations à la connaissance de l'Europe ; le duc de Broglie devait tâcher en outre de décider le cabinet anglais

[1] Favre, *Gouvernement*, III, 96-97.
[2] *Id.*, p. 100.

à proposer un arbitrage dans la question de l'indemnité de guerre. M. Thiers fit connaître au duc de Broglie le chiffre de six milliards exigé par les Prussiens; quant aux conditions territoriales de la paix, il ne les lui révéla point; soit qu'il crût dangereux de mêler les neutres à la partie du débat à laquelle la Prusse apportait le plus de passion, soit qu'il gardât encore quelque espérance de la convaincre [1].

Dans l'après-midi du 23 février, M. Thiers se trouva de nouveau en présence de M. de Bismarck. Cette fois il était accompagné de M. J. Favre. L'énergie avec laquelle les négociateurs français avaient écarté les propositions des « hommes de confiance » avaient sans doute exercé une certaine action sur l'esprit du chancelier; peut-être redoutait-il une intervention des neutres et voulait-il la prévenir? Quoi qu'il en soit, lorsque MM. Thiers et J. Favre se présentèrent à lui, il leur annonça qu'il avait obtenu du roi de réduire la contribution d'un milliard. Les négociateurs français tâchèrent de démontrer que le chiffre de cinq milliards était encore excessif. Ils invoquèrent les principes du droit des gens. — Ces principes, dirent-ils, autorisaient une armée à vivre aux dépens de l'ennemi et à faire des réquisitions, mais ils interdisaient le pillage et la rapine; de même ils permettaient au vainqueur de se faire indemniser de ses frais et, approximativement, des préjudices que la guerre lui avait infligés, mais ils défendaient de s'enrichir aux dépens du vaincu et de transformer la guerre en opération de finances. MM. Thiers et J. Favre pensaient que, d'après ces principes, deux milliards suffiraient à indemniser l'Allemagne. — M. de Bismarck ne contesta point la théorie des négociateurs français; suivant son habitude, il s'en tint aux faits et se contenta de discuter les

[1] Conf. Lord Granville à lord Lyons, 25 février, et à lord Loftus, 24 février.

chiffres. — Les seules dépenses de la campagne, dit-il, s'élevaient à deux milliards; si on y ajoutait le rétablissement du matériel détruit, les indemnités à donner aux Allemands expulsés de France, ainsi qu'aux armateurs et aux équipages de navires capturés, l'entretien et la solde des prisonniers français, les récompenses à distribuer à l'armée allemande, les pensions des blessés, des veuves et des orphelins, enfin la réparation générale des pertes subies par l'Allemagne, on atteignait le chiffre de cinq milliards[1]. — Au mois de septembre le docteur Hirth évaluait la *summa summarum* à quatre milliards neuf cent trente millions[2]. Si l'on tient compte des pertes subies depuis cette époque, on voit que le chancelier n'exagérait pas trop lorsqu'il assurait que les exigences du gouvernement étaient inférieures à celles de la nation. La convoitise des savants statisticiens de l'Allemagne et de ses docteurs en économie sociale dépassait encore celle de la Prusse, qui pourtant ne s'était jamais piquée de désintéressement! M. de Bismarck ne voulait pas céder : les négociateurs français, sans renoncer encore à le convaincre, abordèrent d'autres sujets qui les occupèrent pendant la fin de cette conférence et pendant celle du lendemain, 24 février.

La convention d'armistice avait laissé en suspens la question de l'entrée des Allemands dans Paris. M. de Bismarck avait annoncé à M. J. Favre qu'il la reprendrait; il la reprit en effet avec plus d'insistance qu'il n'en avait montré le mois précédent. C'est que la paix semblait assurée, Paris était ravitaillé, un gouvernement légal y était établi, et l'état-major allemand ne redoutait plus les inconvénients qui le préoccupaient si fort au moment de l'armistice. Le chancelier se

FAVRE, *Gouvernement,* III, 97-98.

Conf. I, 328.

croyait en mesure de faire accepter les conditions qu'il voulait imposer à la France, il n'avait plus intérêt à marchander sur ce point et à refuser à l'armée alliée une satisfaction qu'elle désirait passionnément. « Je ne puis consentir à une telle exigence, disait M. Thiers. Réfléchissez-y bien; si vous voulez entrer dans Paris, la population élèvera des barricades de toutes parts; il vous faudra les enlever, et Dieu sait ce qui en arrivera! — Nous en viendrons à bout, répondait M. de Bismarck. — Ce ne sera pas aussi aisé que vous le croyez, répliqua M. Thiers; il y aura un combat, et Paris pourrait être dévasté. Pour nous, ce serait un malheur, mais pour vous, une honte éternelle. » L'empereur d'Allemagne tenait à ce défilé. Les journalistes parisiens avaient défié ses soldats de se montrer dans Paris, il n'entendait pas reculer devant ces fanfaronnades. « Je ne veux pas humilier les Parisiens, disait-il, ce n'est pas mon intention; mais devant toute l'Europe on a prétendu que j'avais peur d'un coup de fusil, et jamais je ne reculerai devant le danger [1]. » Cependant, comme en Prusse la gloriole est toujours subordonnée à l'intérêt, comme M. de Bismarck ne tenait que médiocrement à la vaine satisfaction d'entrer dans Paris à la tête de l'armée, une fois qu'il eut obtenu cette concession, il parut prêt à y renoncer contre des avantages plus pratiques. C'est ainsi que la question de l'entrée des Allemands dans Paris se trouva mêlée à la question des cessions territoriales.

Cette question fut l'objet de discussions très-vives, le 23 et surtout du 24 février [2]. MM. Thiers et J. Favre essayèrent vainement de sauver l'Alsace et la partie de la Lorraine dont la Prusse voulait s'emparer. « Tout ce qui peut être dit au

[1] Thiers, *Déposition*, 18 mars.
[2] Favre, *Gouvernement*, III, 102-107.

point de vue du droit des peuples fut épuisé, raconte M. Jules Favre. Nous fîmes valoir, avec toute l'énergie dont nous étions capables, les considérations qui devaient soustraire la ville de Metz au malheur d'une annexion prussienne. » On pouvait invoquer le principe des nationalités et la théorie des races : l'Allemagne n'a pas laissé de la faire quand elle y a trouvé son avantage; mais M. de Bismarck ne s'est jamais embarrassé de ces abstractions, il a pu s'en servir pour les besoins de sa politique, il n'a jamais permis qu'on les lui opposât. Il repoussa donc tous les arguments des négociateurs français. Il déclara que la nécessité légitimait la conquête; que l'Allemagne avait le droit de prendre et le droit de garder les territoires qu'elle jugeait utiles à son développement national et à sa défense; que les populations devaient suivre le sort de la terre qu'elles habitaient et que ces arrangements politiques ne les regardaient pas. Lorsque M. Thiers lui parlait du danger de provoquer ainsi une guerre prochaine. « Ceci nous regarde, répondait-il, nous comptons sur un choc et nous espérons n'être point surpris. » Renonçant alors à faire appel au bon sens et aux sentiments du chancelier, M. Thiers essaya, s'il faut en croire un écrivain allemand, de le toucher par l'intérêt. Il offrit de démanteler Metz et d'aider l'Allemagne à acquérir le Luxembourg. M. de Bismarck ne considérait pas le démantèlement comme pratique : « constituer une servitude sur le territoire étranger, a-t-il dit, c'est créer un poids très-lourd, très-incommode pour le sentiment de souveraineté et d'indépendance du pays sur lequel il pèse. La cession de ses forteresses n'est pas ressentie plus péniblement par un peuple que la défense qui lui est faite par l'étranger de bâtir dans les limites de sa souveraineté territoriale[1]. » Quant

[1] Discours du 2 mai 1871.

au Luxembourg, il aurait fallu obtenir l'acquiescement des puissances qui l'avaient constitué en état neutre; c'était un embarras, et la Prusse comptait sans doute entraîner le Luxembourg vers l'Empire par des moyens plus simples et moins onéreux pour elle[1]. Les discussions devinrent alors très-vives. « M. de Bismarck fut d'une violence qui ne lui était pas habituelle, a raconté M. Thiers, et je dois avouer que, de mon côté, je ne me contins guère[2]. » Le désespoir et l'indignation de M. Thiers étaient bien légitimes; rien n'avait pu lui faire prévoir qu'il terminerait sa longue carrière par un si grand sacrifice de son patriotisme. Peut-être s'y joignait-il aussi une cruelle désillusion? M. Thiers avait attendu davantage de son intercession et de la politique qu'il avait adoptée.

Contraint d'abandonner Metz, M. Thiers concentra toutes ses résistances sur Belfort. Ce fut le nœud de la discussion. M. de Bismarck avait réclamé Belfort, cependant sa lettre du 12 février prouvait qu'il n'était pas absolument décidé à le conserver[3]. Les officiers allemands se disaient que, maîtres du Rhin et de toute l'Alsace, ils étaient en mesure d'affaiblir singulièrement les avantages offensifs de cette place. Néanmoins ils y tenaient, et il fallut à M. Thiers des « efforts inouïs » pour la leur arracher[4]. Il ne pensait pas à rompre si Belfort lui était refusé, mais il agit comme s'il y avait été décidé. « Je le vois encore, raconte M. J. Favre, pâle, agité, s'asseyant et se levant tour à tour; j'entends sa voix brisée par le chagrin, ses paroles entrecoupées, ses accents à la fois suppliants et fiers. » Après avoir vainement tenté d'émouvoir son adversaire en lui représentant l'énormité des sacrifices

1 Muller, 1871, p. 87.
2 *Déposition*, 18 mars.
3 Conf., p. 207.
4 *Déposition*, 18 mars. — Discours du 18 mai.

qu'il exigeait de la France, et l'intérêt qu'il aurait à la ménager en lui laissant une ville qui n'avait rien d'allemand dans son origine et dans son passé : « Qu'il en soit comme vous le voulez, s'écria-t-il ; nous vous demandons une cité française, vous nous la refusez ; c'est avouer que vous avez résolu contre nous une guerre d'extermination. Faites-la. Ravagez nos provinces, brûlez nos maisons... en un mot, achevez votre œuvre. Nous vous combattrons jusqu'au dernier souffle ; nous pourrons succomber, au moins nous ne serons pas déshonorés. » Cette vive résistance finit par toucher M. de Bismarck ; il savait tout ce qu'il y avait en France de passions redoutables prêtes à se déchaîner ; il ne désirait pas continuer la guerre ; il dit à M. Thiers qu'il comprenait ses sentiments, qu'il serait heureux de lui faire une concession, mais qu'il n'était pas libre ; il devait s'entendre avec M. de Moltke et prendre les ordres de l'empereur. Sur ces mots, il sortit ; un quart d'heure après il revint, disant que l'empereur était à la promenade, et que M. de Moltke était absent. La discussion continua. Au bout d'une demi-heure, M. de Moltke se fit annoncer et M. de Bismarck s'enferma avec lui. Quand ils eurent conféré, M. de Bismarck rentra dans la salle où se trouvaient MM. Thiers et J. Favre, et « debout sur le seuil, il leur dit : — J'ai dû, selon la volonté du roi, exiger l'entrée de nos troupes dans Paris. Vous m'avez exposé vos répugnances et vos craintes et demandé avec insistance l'abandon de cette clause. Nous y renonçons si vous nous laissez Belfort. » Il n'y avait pas à balancer, et si dure que pût être l'épreuve pour lesParisiens, quelques périls qu'elle entraînât, Belfort les valait bien. « Nous étions d'accord sans nous être consultés, rapporte M. J. Favre. Un regard échangé suffit. — Rien, dit M. Thiers, n'égalera les douleurs de Paris ouvrant ses portes et ses murailles intactes à l'ennemi qui n'a pas su les forcer. C'est pour-

quoi nous vous avons conjuré, nous vous conjurons encore de ne pas lui infliger cette humiliation imméritée. Néanmoins, il est prêt à boire le calice jusqu'à la lie pour conserver à la patrie un coin de son sol et une cité héroïque : nous vous remerçions, Monsieur le comte, de lui fournir l'occasion d'ennoblir son sacrifice. Son deuil sera la rançon de Belfort que nous persistons plus que jamais à revendiquer. — Réfléchissez, dit M. de Bismarck, peut-être regretterez-vous d'avoir repoussé cette proposition. — Nous manquerions à notre devoir en l'acceptant », répliqua M. Thiers. M. de Bismarck et M. de Moltke rentrèrent en conférence, puis, M. de Bismarck annonça qu'il ne restait plus qu'à obtenir l'assentiment de l'empereur. Mais l'empereur était à dîner. M. de Bismarck ne put le voir qu'à six heures et demie. Les négociateurs français l'attendaient avec la plus grande anxiété. Il revint à huit heures et dit que l'empereur renonçait à annexer Belfort. Restait à savoir dans quelles conditions cette place serait conservée à la France ; elle se trouverait sur la nouvelle frontière, et il importait de déterminer l'espace qui resterait français autour de la ville. Sur ce point, M. de Bismarck paraissait peu disposé à discuter. M. Thiers avait eu trop de peine à obtenir Belfort pour risquer, en insistant sur cette question subsidiaire, de compromettre le résultat qu'il venait d'atteindre; on décida que le rayon à conserver autour de la ville serait fixé ultérieurement; mais il fut convenu que ce rayon aurait au moins l'étendue d'une portée de canon, ce qui, d'après les évaluations de M. de Bismarck, équivalait à sept kilomètres. Les négociateurs français s'en tinrent là; ils craignaient à la fois de soulever de nouvelles résistances ou, s'ils demandaient davantage, de provoquer sous prétexte de compensation, des exigences nouvelles, qui peut-être porteraient sur l'occupation de Paris par les Allemands.

Ils espéraient, en outre, pouvoir, lors de la paix définitive, négocier dans de meilleures conditions[1].

Tandis que ces discussions se poursuivaient à Versailles, le duc de Broglie arrivait à Londres. Il y était le 24 février au matin. A dix heures, il se présenta chez le comte de Granville et lui remit une lettre de M. J. Favre, datée du 22[2]. M. J. Favre y faisait allusion à l'amitié qui avait uni la France et l'Angleterre, et il ajoutait : « Je ne puis dissimuler à Votre Excellence que j'aurais été heureux, dans nos jours de cruelles épreuves, que cette longue tradition ne parût point momentanément s'affaiblir. » Le duc de Broglie tâcha de corriger cette maladresse. Il dit que toutes ces récriminations étaient du domaine du passé, qu'il ne s'agissait plus que du présent et de l'avenir. On parla des conditions de la paix; M. de Broglie dut avouer qu'à part l'indemnité de 6 milliards, il ne les connaissait pas. Il se réservait, ajouta-t-il, de soumettre plus tard à l'Angleterre les questions territoriales; pour le moment, il la priait d'insister pour une prolongation de l'armistice et une diminution de l'indemnité de guerre. Lord Granville n'avait aucun désir de se créer des difficultés avec la Prusse; il savait qu'une médiation serait mal accueillie à Versailles; la France ne semblait pas l'y pousser; elle lui fournissait une excuse devant lui-même et un prétexte à donner au parlement; il s'empresa d'en profiter. Il répondit qu'il était difficile d'offrir un arbitrage sur l'indemnité de guerre sans connaître les conditions territoriales de la paix, car l'indemnité devait être en raison inverse des annexions; néanmoins, il était prêt à seconder la France. Quant à l'armistice, il lui paraissait que la question ne regardait point

1 Favre, *Gouvernement*, III, 102-107, 369.

2 Conf. Dépêches du comte de Granville à lord Lyons, 25 février; à lord Loftus, 24 février.

l'Angleterre et qu'une démarche à Versailles serait peut-être plus nuisible qu'utile. Il se plaignit du défaut d'entente des puissances, et promit d'en référer au conseil. Le conseil jugea les choses comme les avait jugées lord Granville, et décida qu'une démarche serait faite à Versailles et à Berlin pour obtenir la réduction de l'indemnité. Le comte de Granville écrivit en ce sens à lord Loftus, le 24, dans la soirée. La dépêche était peu pressante, et lord Granville n'y cachait point son étonnement de l'ignorance où on le tenait sur le fond même de la négociation :

« Le gouvernement de la reine, quoique n'étant pas informé des autres conditions proposées pour la paix, a compris, d'après les paroles de l'ambassadeur de France, que l'indemnité de guerre demandée par l'Allemagne, était de six milliards... Il ressent la situation difficile que lui crée son ignorance des offres faites par la France, et il n'oublie pas que l'Angleterre ne compte que comme une unité parmi les puissances neutres... Néanmoins il est disposé à faire des représentations à l'Allemagne au sujet du montant de cette indemnité... »

Cette dépêche expédiée, le comte de Granville en fit, dans la soirée même du 24, connaître la substance au comte de Bernstorff et le pria d'en écrire à Versailles par le télégraphe. Il adressa en outre, par la même voie, un résumé de sa dépêche à M. Odo Russell. Le 24, dans la soirée, M. de Bismarck reçut la dépêche de M. de Bernstorff. Il en conçut la plus vive irritation et le montra aux négociateurs français, lorsque le lendemain, 25 janvier, ils se présentèrent de nouveau chez lui.

M. Thiers avait demandé et avait obtenu l'introduction dans le traité d'une clause qui permettrait de substituer, pour les trois derniers milliards, une garantie financière à la garantie territoriale. Il continuait à discuter cette contribution, et ne pouvant obtenir de réduction sur le chiffre total, il cher-

chait des moyens indirects de la diminuer. C'est ainsi qu'il demanda que l'Allemagne comprît dans les cinq milliards la part de la dette publique afférente à l'Alsace et aux parties de la Lorraine qui allaient être cédées. M. Thiers invoquait avec raison les précédents diplomatiques. En 1859, les traités de Zurich avaient appliqué le principe du partage de la dette publique à la cession de la Lombardie; ce principe avait été également appliqué en 1860, lors de la cession de la Savoie et du comté de Nice; enfin, en 1864, la Prusse et l'Autriche l'avaient elles-mêmes admis dans le traité de Vienne qui leur cédait le Slevig et le Holstein. M. de Bismarck, ne voulut rien entendre; plus tard, les diplomates prussiens soutinrent qu'en abaissant de six à cinq milliards le chiffre de la contribution de guerre, M. de Bismarck y avait mis pour condition que M. Thiers renoncerait à toutes réclamations sur le partage de la dette. Le fait est que les préliminaires restèrent absolument muets sur ce point[1]. M. Thiers insistait, M. de Bismarck s'emporta, et ne pouvant dissimuler plus longtemps le sujet de sa colère : « Je le vois bien, s'écria-t-il, vous n'avez d'autre but que de rentrer en campagne ; vous y trouverez l'appui et les conseils de vos bons amis, messieurs les Anglais! » M. J. Favre protesta contre ces paroles ; il assura que rien n'était plus éloigné des intentions du gouvernement français, car rien ne lui était plus impossible; si nous avions des amis en Europe, ajouta-t-il, c'était à la Prusse que nous le devions. La colère de M. de Bismarck n'était peut-être pas feinte, mais à coup sûr, il gardait toute sa présence d'esprit. Répondant aux protestations de M. J. Favre, il lui dit que le seul moyen de prouver la sincérité de la France, c'était de régler immédiatement le payement de la contribution de guerre. Il revint

[1] VALFREY, *Traité de Francfort*, I, 21, 66.

alors aux expédients financiers qui avaient été proposés la veille, par les « hommes de confiance. » M. Thiers les écarta de nouveau et démontra que ces arrangements n'auraient d'autre résultat que d'augmenter les charges de la France. « Au surplus, dit-il, ce que vous venez de nous faire connaître est nouveau, compliqué, technique : vous l'avez préparé de longue main, avec des conseils financiers éminents. Nous réclamons la réciprocité. M. Alphonse de Rosthschild est à Paris ; vous appréciez comme moi sa haute expérience et sa parfaite droiture. Je vais lui envoyer un télégramme ; quand j'aurai causé avec lui, je serai plus sûr de ne pas me tromper. » M. de Bismarck ne refusa point ; mais la discussion continua. Elle devint de plus en plus vive. M. de Bismarck reprochait à M. Thiers de tout entraver, de soulever volontairement des difficultés. Il se dit malade, et se plaignit des embarras qu'on lui causait. Puis, passant subitement à la menace, il déclara que si ses conditions n'étaient pas acceptées, le 26 au soir, l'armistice ne serait pas prolongé et les hostilités recommenceraient ; il ajouta que jusqu'alors on avait contenu les armées allemandes, mais qu'on ne le pourrait plus faire, que les Français ne savaient pas encore ce que c'est que la guerre et qu'ils l'apprendraient à leurs dépens. Il se promenait à grands pas dans le petit salon où l'on délibérait. « Je suis bien bon, s'écria-t-il enfin, de prendre la peine à laquelle vous me condamnez ; nos conditions sont des *ultimatum,* il faut les accepter ou les rejeter. Je ne veux plus m'en mêler ; amenez demain un interprète, désormais je ne parle plus français. » Il se mit alors à discourir en allemand avec une extrême véhémence. M. Thiers assistait en silence à cette scène étrange qui lui rappelait sans doute certaines pages, les moins belles à coup sûr, de l'histoire de Napoléon I[er]. Un incident vulgaire y mit fin : on vint annoncer à M. de Bismarck que son dîner l'attendait.

Il convia les négociateurs français à le partager, ils refusèrent, et il se retira. Il était alors environ cinq heures du soir. M. le baron de Rothschild arriva, il déclara qu'il partageait l'opinion de M. Thiers, M. de Bismarck en fut aussitôt averti. La réflexion l'avait adouci; il n'éleva plus de contestations; il conduisit MM. Thiers, Favre et de Rothschild dans le salon où il se tenait avec ses convives et tâcha, dit M. J. Favre, de faire oublier ce qui venait de se passer[1].

Les dernières difficultés étaient résolues. On acheva de discuter les questions secondaires, dont on s'était déjà occupé les jours précédents. Elles ne laissaient pas d'avoir leur importance. Les négociateurs français se croyaient autorisés à revendiquer, pour les habitants de l'Alsace et de la Lorraine, le droit de conserver leur nationalité. M. de Bismarck ne voulut leur reconnaître que le droit de quitter leur pays; il s'engagea seulement à n'apporter aucun obstacle à la libre émigration des habitants des territoires cédés et à ne prendre contre eux aucune mesure atteignant leurs personnes et leurs propriétés. Il fallut se contenter de cet engagement très-vague; M. Thiers espérait que dans les négociations de la paix définitive il serait possible d'améliorer cette disposition. D'ailleurs un intérêt plus pressant l'absorbait; il fallait régler le sort des prisonniers français détenus en Allemagne; il y en avait quatre cent vingt mille[2]. Ils formaient de véritables armées, et la France pouvait avoir besoin d'eux. M. de Bismarck, toujours soupçonneux, proposa que le gouvernement français s'engageât à ne point employer ces hommes avant la conclusion

[1] Favre, *Gouvernement,* III, 111-114, — *Rapport* Odo Russell, 24 février.

[2] C'est le chiffre de M. J. Favre, *Gouvernement,* III, p. 115. M. Valfrey dit trois cent soixante-trois mille (*Traité de Francfort,* I, p. 25); M. de Mazade trois cent quatre-vingt-cinq mille (*Guerre de France*). M. Favre a eu entre les mains les documents officiels, et son chiffre doit être exact.

définitive de la paix ; les officiers devaient prendre l'engagement de ne point servir pendant le même temps. M. Thiers trouva cette clause offensante pour la France ; prévoyant d'ailleurs, avec raison, qu'il aurait besoin de troupes solides pour établir le gouvernement légal, il offrit que jusqu'à la paix, l'armée restât cantonnée derrière la Loire et demanda, par exception, pour Paris, une garnison de quarante mille hommes. Il obtint gain de cause : les Allemands avaient intérêt à ce que l'ordre fût assuré en France [1]. Enfin, il fut question de l'administration des départements occupés ; MM. Thiers et Favre désiraient vivement y rétablir les autorités civiles françaises ; M. de Bismarck n'y consentit qu'en ce qui concernait l'administration des finances : il avait intérêt à assurer le recouvrement des impôts.

Le 25 février, lorsque MM. Thiers et Favre quittèrent Versailles, tous ces arrangements étaient arrêtés. Il ne s'agissait plus que de les libeller dans les formes officielles. Ce travail ne fut terminé que le dimanche 26 février, dans l'après-midi. Les négociateurs français s'étaient demandé s'il ne convenait pas de signer des préliminaires de paix séparés avec les États du sud de l'Allemagne. Ce n'était point l'intention de M. de Bismarck ; il pensait que les plénipotentiaires du Sud devaient figurer dans le traité comme ils avaient figuré dans la négociation, en personnages muets. Leurs gouvernements faisaient désormais partie de l'empire allemand, ils avaient, dans cette occasion solennelle, à entrer dans leur rôle nouveau. Lorsque l'instrument de la convention fut prêt, M. de Bismarck dit aux négociateurs français : « Je crois qu'il est convenable de faire entrer mes collègues de Bavière, de Wurtemberg et de Bade. » Ils furent introduits, entendirent la lecture

[1] Discours de M. de Bismarck, 24 avril.

la Russie[1]. Lorsque M. Thiers fut appelé au pouvoir, le prince Gortchakow mit, nous dit M. J. Favre, « une grâce particulière à lui notifier sa reconnaissance par la Russie; il ajouta même, par ordre de l'empereur, que ce prince, bien que décidé à reconnaître tout gouvernement émanant de la libre volonté de la France, l'avait fait avec plus d'empressement encore par la considération que M. Thiers était chargé du pouvoir. » Mais lorsqu'on lui parla des conditions de paix, le prince se borna à remarquer que « la contribution de guerre lui semblait excessive. » Il déclina « toute apparence d'immixtion » dans le débat; « son auguste maître avait seul, dit-il, le droit d'y toucher. » Peu de temps après, il annonça au chargé d'affaires de France que l'empereur avait exprimé à Versailles « l'espérance que la paix ne serait pas arrêtée par une triste question d'argent. » Ce fut tout. Quant aux conditions territoriales de la paix, il faut croire qu'elles ne parurent point exorbitantes, car le tzar n'hésita pas un instant à y donner sa sanction. Averti par le télégraphe de la signature des préliminaires, il écrivit sur-le-champ à l'empereur Guillaume :

« Saint-Pétersbourg, 27 février.

« Je vous remercie de m'avoir appris les détails des préliminaires de paix. Je partage votre joie. Dieu veuille qu'une paix durable suive ces préliminaires! Je suis heureux d'avoir été en situation de vous prouver mes sympathies comme ami dévoué. Puisse l'amitié qui nous unit assurer le bonheur et la gloire des deux pays. »

M. de Beust n'avait pas été mieux informé que le comte de Granville au sujet des conditions territoriales; on ne le sollicita même pas d'intervenir dans l'affaire des milliards. Il fut averti par le prince de Metternich de la démarche faite à ce sujet

[1] Conf. Tome I, p. 407-408.

par l'Angleterre; mais comme ni l'Angleterre ni la France ne le prièrent de s'y associer, il se tint sur la réserve. L'abstention lui était imposée par l'extrême discrétion de M. Thiers. Il en montra de la surprise et même, dit-on, un certain dépit. Quoi qu'il en soit, lorsqu'il connut les conditions de paix, il ne cacha point qu'il les trouvait fort onéreuses, et, considérant l'étendue des cessions territoriales, il pensa que peut-être les neutres se préoccuperaient d'adoucir, au moins dans l'exécution, les stipulations financières du traité. Il lui sembla que ces immenses déplacements de capitaux affecteraient les intérêts de toutes les nations, qu'il en pourrait résulter un trouble général en Europe. Il lui parut possible que la France exprimât elle-même ou fît exprimer dans la Conférence des craintes de ce genre et qu'il s'ensuivît un effort commun pour amender les clauses relatives à l'exclusion du traité. L'Autriche ne voulait pas prendre l'initiative d'une proposition de ce genre, on ne le lui demandait pas; mais si cette proposition était faite, le plénipotentiaire austro-hongrois eut ordre de s'y associer. Le gouvernement français en fut, assure-t-on, prévenu en temps utile.

M. J. Favre avait songé un moment à provoquer une manifestation dans la conférence de Londres; il rédigea même un projet de note dont il aurait chargé le plénipotentiaire français de demander l'insertion au protocole. Cette note déclarait que la France était décidée à exécuter complétement les conditions de la paix qu'elle avait dû subir; elle demandait seulement que ces conditions reçussent « une interprétation équitable. »

« Ainsi, disait M. Jules Favre, en ce qui concerne les habitants des départements sur lesquels la France a renoncé à son droit de souveraineté, elle n'a pu disposer des volontés, qui conservent leur indépendance morale et civile, et qui, suivant les règles du droit naturel, ne peuvent être ni aliénées ni opprimées. La France a le

devoir de faire, au cours des présentes négociations, respecter ce principe toutes les fois qu'il pourra se concilier avec les exigences de la situation actuelle et les conditions déjà arrêtées par les préliminaires. Elle s'y croit d'autant plus fondée que l'Allemagne a constamment affirmé qu'elle voulait seulement se garantir contre les attaques extérieures. »

Certes le motif qui avait inspiré à M. J. Favre l'idée de cette note était un motif élevé; mais sa proposition était à coup sûr la moins pratique de toutes celles que l'on pouvait imaginer. Sa note ne tendait à rien moins qu'à faire sanctionner par l'Europe le principe du suffrage des populations; ce n'était pas le moyen de se concilier les puissances, au moins deux d'entre elles, la Russie et la Turquie, qui n'ont aucun goût pour ce principe. Des considérations tirées du « droit naturel » étaient peu faites pour toucher les diplomates de Londres qui, pendant le cours de la Conférence, avaient, il faut bien le dire, montré de tout autres préoccupations. Enfin, en procédant de la sorte, la France était sûre de provoquer un éclat. Le comte de Granville l'en avait prévenue dans sa dépêche du 4 février. « Si le plénipotentiaire français tenait à porter la question de la paix devant la Conférence, disait-il, je me trouverais obligé, en ma qualité de président, de lui ôter la parole. » Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que, consulté à ce sujet, le comte de Granville ait persisté dans sa façon de voir, à ce que le duc de Broglie ait été du même avis, à ce que M. Thiers enfin ait jugé la proposition de M. J. Favre à la fois inutile et imprudente. « Nulle personne sensée, dit-il, ne nous reprochera d'avoir aliéné le droit imprescriptible des Alsaciens-Lorrains. La guerre nous avait expulsés du territoire qu'ils habitent; ne pouvant le reprendre, nous nous sommes bornés à céder ce que nous n'avons plus, et cela pour sauver le reste de la France. Protester

au nom d'un principe que nous n'avons plus le pouvoir de faire respecter, ne serait conforme ni au sérieux, ni à la dignité que nous commande l'excès de notre malheur[1]. » Mais la procédure que proposait M. J. Favre n'était pas la seule que l'on pût suivre. Le comte de Granville avait indiqué lui-même[2] le moyen d'introduire indirectement la question de la paix devant la conférence. On n'y recourut pas. M. Thiers doutait-il de l'efficacité de l'intervention des neutres? Persistait-il à croire qu'il valait mieux négocier directement? Craignait-il, en appelant un secours peut-être inutile, d'augmenter les exigences d'un adversaire soupçonneux et irrité? Il est vraisemblable que ces considérations le décidèrent. D'autre part le temps pressait, les difficultés l'accablaient, tout le fardeau du gouvernement retombait sur lui : il avait à faire ratifier les préliminaires de paix, à délivrer Paris, à y étouffer, si cela était encore possible, les germes de la sédition qui menaçait à chaque instant d'éclater. Ces soucis lui laissaient peu de loisir pour dresser des plans diplomatiques et diriger une négociation aussi délicate que l'aurait été, dans ces circonstances, celle d'une intervention de l'Europe. Il fallait pourvoir au plus pressé, et dans la crainte d'empirer la situation de la France en cherchant à l'améliorer, on s'abstint. Le duc de Broglie reçut pour instructions d'adhérer purement et simplement aux décisions de la Conférence.

La Conférence se réunit le 13 mars, comme il avait été décidé. Le duc de Broglie y apporta la signature de la France : « Au point où les choses sont parvenues, dit-il, et du moment où l'arrangement nouveau, agréable au gouvernement russe, est agréé par celui de la Turquie, principal intéressé dans la

[1] FAVRE, *Gouvernement*, III, 338-339.
[2] Conf. p. 216.

question, le gouvernement français entre volontiers dans la pensée de conciliation qui l'a dicté, et il apporte son adhésion à toutes les décisions de la Conférence. » Le plénipotentiaire russe remercia chaleureusement le duc de Broglie des « bonnes dispositions qu'il voulait bien énoncer à l'égard de la Russie », et promit d'en rendre compte au cabinet de Saint-Pétersbourg qui les « apprécierait vivement. » La Russie avait en effet toutes raisons d'être satisfaite. Elle avait tiré de la redoutable crise que venait de traverser l'Europe le résultat qu'elle attendait. Sans verser une goutte de sang, sans déplacer un soldat, sans dépenser un rouble, elle avait effacé du droit public de l'Europe la trace de ses défaites de Crimée. Elle avait pris sa revanche de Sébastopol et se replaçait, sans conteste, au premier rang des puissances. Elle avait manœuvré avec tant de finesse qu'elle était parvenue à obtenir de la France le sacrifice du traité de Paris, sans avoir besoin de compromettre, par une intervention désagréable, son alliance avec la Prusse. Ses diplomates avaient déployé tant de bonne grâce, et la force des événements était telle que la France, loin de lui en vouloir, allait être naturellement portée à rechercher son amitié. Ces grands résultats étaient dus à l'incontestable supériorité de ses hommes d'État; à la patience, au sang-froid, à la persévérance, aux vues d'ensemble, à la connaissance exacte des hommes et des choses, qui sont la force des gouvernements assez solidement affermis pour ne compter ni avec le temps, ni avec les révolutions, ni avec les caprices de la multitude.

Ainsi se termina l'épisode de la conférence de Londres. « Notre abnégation au moment de la signature des protocoles avait été généralement fort bien interprétée, dit M. J. Favre; le mérite en revient à M. Thiers. » Les cabinets surent gré en effet au gouvernement français de n'avoir point mis d'entraves à l'achèvement d'une œuvre si péniblement élaborée: ils lui

surent gré aussi de ne les avoir pas contraints à songer à leurs propres intérêts et à ceux de l'Europe qu'ils abandonnaient si volontiers. Ils promirent de tenir compte à la France de cette réserve. Le comte de Granville, raconte M. J. Favre, « nous dit qu'après avoir obtenu nos bons offices, les cabinets neutres auraient plus de peine à nous marchander les leurs. » Il laissa entendre qu'au moment de la paix définitive une action collective des puissances serait possible et qu'on devait la désirer. Le prince Gortchakow tint le même langage. La question de la mer Noire étant réglée, dit-il, « on aura plus de facilités à offrir à la France un concours qui jusque-là avait été réservé. [1] » Beaucoup de questions avaient été laissées en suspens dans le traité des préliminaires ; les conférences pour la paix définitive devaient s'ouvrir à Bruxelles; le gouvernement de M. Thiers espérait que ces conférences permettraient d'adoucir les conditions du traité; il espérait que l'Europe appuierait ses efforts. Cette espérance ne devait pas être justifiée : un événement intérieur bouleversa les combinaisons diplomatiques de la France. L'insurrection de Paris l'empêcha d'en appeler à l'Europe et la força de se rendre une seconde fois à merci entre les mains de la Prusse.

[1] Favre, *Gouvernement*, III, 338-340.

CHAPITRE VIII

LES CONFÉRENCES DE BRUXELLES

I

Le traité des préliminaires de paix fut présenté le 28 février à l'Assemblée nationale. Le gouvernement demanda l'urgence. L'Assemblée la vota. Mais au moment d'abandonner à l'ennemi trois de nos plus beaux départements et ces milliers de Français qui avaient dans la dernière guerre donné à leur patrie tant de preuves de fidélité, il y eut dans toute l'Assemblée un mouvement d'indignation irrésistible. On voulut que le nom de l'Empire restât associé au souvenir de la perte de ces provinces que la Royauté avait acquises, que la Révolution avait défendues, et dont il avait amené la perte par son impéritie et sa folle présomption. Le vote de la déchéance de la dynastie impériale précéda le vote du traité. Napoléon III fut déclaré « responsable de la ruine, de l'invasion et du démembrement de la France. » Des discours bien inutiles, des déclamations bien vaines retardèrent quelque temps la ratification des préliminaires. Quand on songe que l'évacuation de Paris dépendait du vote de l'Assemblée, on s'étonne que d'illustres rhéteurs n'aient point fait à leurs compatriotes le sacrifice de leurs périodes. De cette discussion affligeante, il n'aurait dû subsister que les protestations désespérées des Français de l'Est arrachés à leur patrie, et ces réflexions sages et opportunes d'un philosophe :

« Ce qui n'est pas du sentiment, dit M. Vacherot, ce qu'il est im-

possible de reconnaître comme juste tout en le subissant, c'est le droit de conquête appliqué en pleine civilisation. Le gouvernement déchu, en rêvant ses projets de conquête, avait cependant subi la puissance de ce principe; il n'avait jamais songé à une annexion sans le vote des populations annexées : nous pouvons dire cela à la Prusse et à l'Europe. »

Le vote eut lieu le 1er mars. Toutes les mesures étaient prises pour que le texte des ratifications fût envoyé le plus vite possible à Paris. L'instrument du traité était préparé d'avance; dès que le scrutin fut dépouillé et que les signatures légales furent apposées au bas du procès-verbal de la séance, un secrétaire d'ambassade attaché à la mission de M. de Chaudordy, M. Delaroche-Vernet, partit pour Paris sur un train spécial. M. Delaroche devait obtenir des Allemands qu'ils lui accordassent le libre passage; mais il devait en même temps s'abstenir de leur faire connaître l'objet de son voyage : on craignait qu'ils ne le retardassent afin de prolonger leur séjour dans Paris.

M. J. Favre était à Paris. Il reçut le 1er mars à onze heures du soir la nouvelle du vote de l'Assemblée. Il l'attendait avec une extrême impatience, car, d'un moment à l'autre, des conflits pouvaient éclater entre la population de Paris et les Allemands. Le 2 mars à sept heures du matin, il se rendit à Versailles. M. de Bismarck était encore au lit. M. J. Favre ne put le voir; il lui laissa une lettre annonçant que les préliminaires étaient ratifiés et revint à Paris. Il y fut rejoint par M. Delaroche, qui venait d'arriver avec le texte des ratifications. Quelques instants après, on lui remit un télégramme de M. de Bismarck disant qu'une expédition en forme de la délibération de l'Assemblée était nécessaire pour que le traité reçût son exécution. Grâce aux précautions que l'on avait prises à Bordeaux, M. J. Favre était

en règle ; il l'annonça au chancelier et repartit aussitôt pour Versailles. M. de Bismarck ne chercha pas à dissimuler la contrariété qu'il éprouvait. L'empereur avait fixé au lendemain son entrée triomphale dans Paris. L'échange des ratifications allait l'arrêter aux portes de la ville. M. de Bismarck s'étonna que l'Assemblée eût voté si vite. « Votre Excellence, répondit M. J. Favre, n'a négligé aucune occasion de me faire comprendre à quel point elle est pressée d'en finir. Elle n'a pas cru pouvoir nous accorder le temps dont nous avions besoin, elle nous a répété constamment que le roi lui ordonnait de marcher vite. Nous nous sommes conformés à votre désir. — C'était votre droit, reprit M. de Bismarck, et nous n'avons rien à objecter ; seulement, si nous avions prévu que votre Chambre pût examiner et ratifier le traité en vingt-quatre heures, nous aurions pris d'autres dispositions. » M. de Bismarck examina minutieusement les pièces, les signatures, les cachets ; lorsqu'il se fut assuré que chaque chose était en sa place et qu'il ne manquait rien, il remit à M. J. Favre la ratification de l'empereur et annonça que le traité allait être exécuté [1].

Trente mille Allemands étaient entrés dans Paris depuis la veille ; soixante-dix mille hommes se tenaient sous les armes, prêts à occcuper des positions stratégiques au moindre signe de révolte ; les canons des forts étaient braqués sur la capitale. L'état-major avait pris toutes ses précautions pour que le défilé du lendemain ne fût pas troublé. Mais le texte de la convention était formel, les Prussiens sont formalistes. Le 3 mars à onze heures du matin, les Allemands avaient quitté Paris.

Il n'y avait point eu de conflit entre eux et la population,

[1] Favre, III, 154-156.

mais le parti démagogique avait profité de l'occupation de la capitale pour mettre à exécution des projets qu'il méditait depuis longtemps et qui n'étaient dirigés que contre la France. Sous le prétexte que les Allemands pourraient être tentés de s'emparer des canons de la garde nationale, on avait enlevé ces canons du parc où ils étaient rangés et on les avait transportés sur la butte Montmartre. Il y avait dans cet acte une apparence de patriotisme qui en assurait l'impunité. La garnison de Paris avait assez à faire d'ailleurs en maintenant l'ordre autour de la zone occupée par les Allemands. Le 4 mars, après l'évacuation, l'émeute qui grondait depuis plusieurs jours, prit un caractère menaçant. Les généraux demandèrent des renforts. La convention du 26 février permettait au gouvernement français de réunir quarante mille hommes dans Paris. M. J. Favre pria M. de Bismarck de vouloir bien donner des ordres pour que le passage ne fût pas refusé aux trains qui amenaient des troupes à Paris. Le chancelier y consentit d'assez bonne grâce.

Ce fut le début d'une série nouvelle de négociations plus pénibles encore pour la France que celles qui venaient de se terminer. M. de Bismarck continua de les diriger, mais forcé de retourner en Prusse, il accrédita le 6 mars, comme plénipotentiaire près du gouvernement français, le général saxon de Fabrice. M. de Fabrice apporta dans ses relations avec la France toute la courtoisie et toute la bienveillance compatibles avec les instructions qu'il avait reçues. « Dès notre première entrevue, dit M. J. Favre, il me montra un abandon et une franchise qui depuis ne se sont jamais démentis. J'y ai constamment trouvé un précieux secours, surtout dans les crises violentes qui devaient bientôt éclater entre nos deux gouvernements... Sans cesse appliqué à tempérer la rigueur des ordres qui lui étaient transmis... M. de Fabrice a rendu à son pays et au

nôtre l'inappréciable service de faire intervenir la raison et l'équité dans nos débats[1]. »

En même temps qu'il annonçait à M. J. Favre la nomination du général de Fabrice, M. de Bismarck lui adressait, le 6 mars, une dépêche où se manifestaient les dispositions qu'il allait faire paraître dans toute la suite des négociations. C'étaient avec une rigueur extrême à exiger l'exécution minutieuse des clauses du traité, une âpreté singulière à profiter de toutes les faiblesses du gouvernement français, à exploiter tous les avantages que les événements offraient à l'Allemagne; c'était enfin, au sujet des intentions de la France, une défiance qui était trop systématique et qui servait trop bien les intérêts allemands, pour que le calcul n'y eût point une certaine part. M. de Bismarck se plaignait que les conditions du traité ne fussent pas remplies. Le traité stipulait que la garnison de Paris ne dépasserait pas quarante mille hommes : le chancelier faisait entrer en ligne de compte, outre les dix-huit mille hommes de garnison, cent cinquante mille soldats débandés qui erraient dans la ville ou la traversaient, soixante mille garde mobiles prêts à quitter le service, et trois cent mille garde nationaux, dont une partie était déjà à l'état de révolte contre le gouvernement. M. de Bismarck ajoutait que le mouvement de retraite de l'armée française au sud de la Loire n'était pas commencé, que le gouvernement français n'avait pas encore restitué les prisonniers de guerre allemands, que la subvention destinée à l'entretien de l'armée d'occupation n'était pas encore payée. Tant que durerait cet état de choses, disait-il, le gouvernement allemand suspendrait l'exécution du traité. Le chancelier refusait, en attendant, d'entrer en négociations sur d'autres sujets.

[1] Favre, III, 169.

« La retraite de l'armée française derrière la Loire, disait-il, devait s'effectuer simultanément avec l'évacuation des départements de l'Ouest par les troupes allemandes. Eh bien, on n'a pas encore songé à se mettre d'accord avec nos autorités militaires sur la marche d'un seul régiment à travers nos lignes vers la Loire, encore bien moins aucun corps de troupes ne s'est-il effectivement mis en route. Ce fait étant constaté, il sera nécessaire d'arrêter également la marche d'évacuation des troupes allemandes; celles-ci ne franchiront pas la Seine que les troupes françaises n'aient passé la Loire.

« Le gouvernement français n'a pas encore, à l'heure présente, commencé à entretenir les troupes allemandes conformément à l'engagement pris dans le traité de paix. Nos troupes se verront, par conséquent, obligées de continuer le système de réquisitions jusqu'à ce que ces réquisitions soient remplacées par des fournitures de vivres aux frais du Gouvernement français. L'entretien des troupes d'occupation, qui a été en attendant à la charge du trésor allemand, devra être bonifié à ce dernier par le Gouvernement français...

« Pour ce qui concerne les désirs qu'a exprimés le Gouvernement français relativement au rétablissement de ses communications postales et télégraphiques, à l'exploitation des chemins de fer et aux institutions administratives de toute nature dans les parties du territoire qui resteront occupées jusqu'à la paix définitive, nous serons toujours disposés à y répondre dès qu'on aura commencé à exécuter plus sérieusement que jusqu'à présent les conditions de la paix, et qu'on aura cherché à s'entendre avec nous sur les points en question. Les autorités allemandes ont reçu l'ordre de maintenir le *statu quo* tant qu'il n'en sera pas ainsi. »

Cette dépêche ne contenait pas seulement des observations; elle contenait des menaces. M. J. Favre jugea nécessaire de dissiper, s'il était possible, les malentendus sur lesquels reposaient les reproches de M. de Bismarck; il demanda une entrevue au général de Fabrice, qui se trouvait alors à Ferrières, et s'y rendit immédiatement. « Je déclarai, raconte-t-il, que nous avions la ferme intention d'exécuter scrupuleusement chacune des conditions des traités que nous avions signés. » Il tâcha de prévenir M. de Fabrice contre les dispositions soup-

çonneuses de la chancellerie. Il désirait, dit-il, être à même de les combattre; il réclama en même temps un peu de pàtience jusqu'à ce qu'il fût possible à la France de reprendre son équilibre. Il n'était pas difficile à M. J. Favre de répondre aux réclamations de M. de Bismarck et de prouver qu'il dépendait surtout de la Prusse de les rendre inutiles. Si l'on ne pouvait faire évacuer Paris par les soldats débandés qui s'y trouvaient, c'est que l'administration allemande détenait encore la plus grande partie du matériel des chemins de fer français. La même raison s'opposait au rapatriement rapide des prisonniers allemands. Quant à la solde des troupes d'occupation, les autorités françaises n'avaient pas encore obtenu des autorités allemandes, malgré leurs instances réitérées, les états sans lesquels aucun règlement n'était possible. Enfin le mouvement de retraite de l'armée française au sud de la Loire nécessitait certaines dispositions générales que l'on n'avait pas eu le temps d'accomplir. M. J. Favre partit de là pour démontrer au général de Fabrice la nécessité de rétablir le plus tôt possible l'administration civile française dans les départements occupés; sans doute le traité dés préliminaires (art. VIII) ajournait ce rétablissement à l'époque de la signature de la paix définitive, mais ce retard avait des inconvénients que l'expérience de chaque jour faisait ressortir. Le général de Fabrice parut touché de ces arguments et donna rendez-vous à M. J. Favre à Ferrières, le 11 mars, pour régler les affaires les plus urgentes.

Dans l'intervalle, le 9 mars, une convention rétablit le service des chemins de fer. On discuta la question du rétablissement des postes et des télégraphes; une convention fut préparée à cet effet et signée à Reims le 10 mars. Le 11, M. J. Favre se rendit à Ferrières. Il y signa deux conventions: la première, rédigée avec une minutie extrême, réglait les

conditions du séjour des Allemands en France. La France devait les entretenir à raison de un franc soixante-quinze centimes par homme et deux francs vingt-cinq centimes par cheval ; le nombre des rations était calculé d'après le système adopté pour l'évacuation, savoir cinq cent mille rations d'hommes et cent cinquante mille rations de chevaux jusqu'à la paix définitive et au payement de cinq cent millions ; cent vingt mille rations d'hommes et quarante mille de chevaux jusqu'au payement de un milliard ; quatre-vingt mille rations d'hommes et trente mille de chevaux jusqu'au payemeut de un milliard et demi ; cinquante mille rations d'hommes et dix-huit mille de chevaux après le payement de deux milliards. Les Allemands s'assuraient le privilége du transport gratuit des télégrammes et de la priorité accordée aux dépêches de l'État. C'est ainsi qu'en autorisant la reprise du service des chemins de fer, ils s'étaient réservé les droits stipulés par les cahiers des charges au profit du gouvernement français. La seconde des conventions de Ferrières avait pour objet le rapatriement des prisonniers français. Ces prisonniers pouvaient rentrer par voie de mer et par voie de terre. L'Allemagne s'engageait à en remettre chaque jour dix mille au plus à Bremerhafen, et quatorze mille au plus à Hambourg. Par voie de terre, il y avait trois routes : celle de Metz, celle de Strasbourg et celle de Mulhouse ; dans chaque ville les Allemands ne consentaient à ramener qu'un maximum de quatre mille prisonniers, soit en tout trente-six mille hommes chaque jour. Encore ce rapatriment était-il subordonné aux nécessités du service des chemins de fer allemands et limité par le matériel, que le gouvernement français était tenu de fournir. Les soldats libérables devaient être renvoyés dans leurs foyers ; les soldats en service devaient être dirigés au sud de la Loire.

M. J. Favre et le général de Fabrice posèrent également le

principe d'une convention pour le rétablissement de l'autorité civile française dans les départements occupés et pour la perception des impôts. Elle fut signée le 12 mars à Rouen par M. Pouyer-Quertier, ministre des finances, et par M. de Nostitz, commissaire civil allemand. Cette convention modifiait assez largement le traité des préliminaires de paix. La chancellerie fédérale trouva sans doute que les concessions étaient trop étendues, car elle refusa de ratifier ces arrangements. On y substitua, le 16 mars, deux conventions : la première portait que l'administration civile serait rendue à la France dans les départements occupés, mais que l'autorité allemande se réservait, pour les cas où elle jugerait ses intérêts gravement compromis, la faculté de revenir aux stipulations du traité des préliminaires. La seconde convention réglait la perception de l'impôt : elle attribuait à l'Allemagne tous les impôts échus jusqu'au 2 mars 1871 dans les pays occupés [1]. En même temps que l'on négociait ces conventions, on avait à s'occuper de l'installation de l'Assemblée nationale à Versailles. L'état de Paris commandait de se hâter autant que possible. Mais Versailles ne devait être évacué que le 19 mars. L'état-major prussien ne s'était pas opposé à ce que l'on exécutât dans le château des travaux d'appropriation nécessaires; il hésisitait à avancer le jour de l'évacuation. M. de Bismarck finit par se rendre aux raisons que fit valoir M. J. Favre, et le 11 mars les Allemands quittèrent Versailles.

Le 18 mars toutes les conventions si laborieusement discutées depuis deux semaines commençaient à recevoir leur exécution; la France revenait à l'existence. Les Allemands étaient disposés à faire rentrer promptement leurs armées. « Tout dépendra de votre conduite, avait dit le général de Fabrice à

[1] Favre, III, 162-181.

M. J. Favre. Si vous ne provoquez pas de conflits, nous ferons promptement retirer nos troupes [1]. » L'empressement que mettrait la France à payer les premiers termes de la contribution de guerre, devrait naturellement accélérer l'évacuation. M. J. Favre avait lieu d'espérer qu'avant la fin d'avril l'armée d'occupation serait réduite à cent cinquante mille hommes. Telle était la situation lorsque le comité central de la garde nationale se rendit maître de Paris et contraignit, le 18 et le 19 mars, le gouvernement français à se retirer à Versailles. L'insurrection de Paris réveilla toutes les craintes et toutes les méfiances de l'Allemagne : elle mettait en question l'existence du gouvernement de l'Assemblée et par suite l'exécution des préliminaires de paix; elle était de nature à retarder l'acquittement de la contribution de guerre et la conclusion de la paix définitive. Les Allemands prirent aussitôt leurs précautions contre tous les inconvénients qui pouvaient en résulter pour eux; ils se mirent en même temps en mesure de profiter des avantages nouveaux que la sédition parisienne leur donnait sur le gouvernement français.

Ils arrêtèrent d'abord le mouvement d'évacuation des armées allemandes; en outre, craignant que le gouvernement révolutionnaire ne triomphât, qu'il ne voulût recommencer les hostilités, et que les soldats qui revenaient d'Allemagne n'apportassent un renfort à l'insurrection, ils suspendirent, le 21 mars, le rapatriement des prisonniers de guerre. En arrivant à Versailles, M. J. Favre s'était empressé d'écrire au général de Fabrice, pour l'assurer de la ferme résolution qu'avait le gouvernement français de combattre l'émeute et de la vaincre. Le général de Fabrice, qui avait fixé son quartier général à Rouen, répondit par un télégramme daté du

[1] Favre, III, 179.

21 mars. Il avait pleine confiance, disait-il, dans les intentions du gouvernement français, mais il jugeait le mal plus profond qu'on ne paraissait le croire à Versailles; dans tous les cas, il serait difficile à l'Allemagne de rester indifférente devant d'aussi graves désordres. L'armée allemande, ajoutait-il, « traitera en ennemie la ville de Paris, si Paris use... de procédés contradictoires avec les pourparlers engagés et les préliminaires de paix, ce qui entraînerait l'ouverture du feu des forts occupés par nous. » Supposant que le gouvernement de M. Thiers n'était pas en mesure de transmettre ces avertissements au comité central; l'état-major allemand adressa le même jour, 21 mars, « au commandant actuel de Paris » une note portant que les troupes alliées avaient « l'ordre de garder une attitude pacifique et complétement passive, tant que les événements dans l'intérieur de Paris ne prendraient point à l'égard des Allemands un caractère hostile... » Cette note était rédigée en allemand; à la place du mot *friedlich* qui signifie pacifique, le comité central lut ou crut opportun de lire *freundlich,* qui signifie amical. C'est sous cette forme qu'il publia la note dont le sens était singulièrement modifié : cette traduction attribuait en effet aux armées allemandes « une attitude amicale et passive » à l'égard de l'insurrection de Paris. Paschal Grousset, qui s'était établi, sous le titre de Délégué, dans le cabinet du ministre des affaires étrangères, prit acte de la notification des Allemands, et écrivit le 27 mars au commandant en chef du troisième corps « que la révolution accomplie à Paris par le comité central n'était en aucune façon agressive contre les armées allemandes. » Tels étaient les prétendus patriotes auxquels M. J. Favre avait fait de si grands sacrifices lors de la négociation d'armistice à Versailles, dont M. Thiers lui-même avait si fort redouté de froisser les susceptibilités. Leur pre-

mier acte était une marque de déférence pour la Prusse. Ils indiquaient ainsi que quand ils résistaient si fort à l'idée d'un désarmement de la garde nationale, ils tenaient à conserver leurs fusils pour s'en servir, non contre les Allemands, mais contre les Français; quand ils parlaient de s'opposer par la force à une occupation de Paris par les Allemands, ce n'était pas pour éviter une humiliation à leur pays, mais pour s'emparer eux-mêmes de la capitale.

Cette correspondance étrange entre les autorités allemandes et le comité central causa quelque émotion à Versailles; M. J. Favre demanda des explications au général de Fabrice. Il redoutait moins, à vrai dire, de voir les Allemands s'entendre avec les insurgés, que de voir recommencer les hostilités contre Paris. Le 21 mars, dans la soirée, il écrivit au général de Fabrice :

« Le mouvement insurrectionnel n'a été qu'une suprise devant laquelle le Gouvernement ne s'est retiré que pour éviter la guerre civile. Il est l'œuvre d'un poignée de factieux, désavoués par la grande majorité de la population... Le Gouvernement le maîtrisera, et s'il ne le fait pas demain même, c'est pour épargner l'effusion du sang. Votre Excellence peut donc être rassurée; nos engagements seront tenus. Elle ne voudra pas, en présence de ces faits et de notre déclaration formelle, infliger à la ville de Paris, protégée par les préliminaires de paix, les calamités d'une exécution militaire; ce serait faire expier par des innocents le crime de quelques hommes pervers, ennemis de leur patrie. »

Ces déclarations ne répondaient point assez aux apparences pour rassurer entièrement le général de Fabrice. Dans l'état de faiblesse où se trouvait le gouvernement français, l'Allemagne ne croyait pas, dans l'intérêt de sa sécurité, devoir se rendre aux considérations qu'invoquait M. J. Favre. Le général de Fabrice l'en avertit en termes très-nets le 24 mars :

« A diverses reprises, lui écrivait-il, j'ai eu l'honneur d'exprimer à Votre Excellence les sentiments de confiance et de sympathie qui animent mon Gouvernement à l'égard du vôtre. Je dois maintenant vous signaler une éventualité dans laquelle l'intérêt que l'Allemagne porte à la marche des événements, prendrait une forme active et se traduirait par des faits. J'entends parler du réarmement même partiel de l'enceinte de Paris par les forces militaires ou quasi militaires occupant la ville ou certains quartiers. Tout commencement d'action en ce sens serait certainement considéré par les commandants de nos troupes comme l'initiative d'hostilités dont l'armée allemande par sa position deviendrait le premier objectif; le retour immédiat d'hostilités sur toute la ligne faisant face à la ville, en serait la conséquence inévitable. »

Pour éviter une attaque des Allemands contre Paris, il fallait être en mesure d'écraser l'insurrection, et les forces militaires dont on disposait à Versailles étaient loin de suffire à cette tâche. Il était donc nécessaire d'obtenir au plus vite des Allemands la reprise du rapatriement des prisonniers et l'autorisation d'élever l'effectif de l'armée destinée à opérer contre Paris. M. J. Favre en fit la demande; il établit aisément que si les Allemands n'y consentaient pas, l'exécution des préliminaires de paix et l'acquittement de la contribution de guerre seraient forcément suspendus. M. de Fabrice répondit le 25 mars que le gouvernement allemand, tenant compte des difficultés dans lesquelles se trouvait le gouvernement français, s'abstenait, quant à présent, d'exiger l'exécution des préliminaires en ce qui concernait l'armée française et la garnison de Paris. Mais, poursuivait-il, il ne pouvait se dissimuler que « dans les événements dont Paris est le théâtre, l'imprévu était la règle et que les hypothèses basées sur la logique n'étaient pas toujours celles qui se vérifiaient. En conséquence, quoiqu'il n'y eût pas le moindre doute sur l'usage que le gouvernement actuel de la France comptait faire des troupes qu'il

avait l'intention de concentrer à Versailles, il demandait à M. J. Favre de s'entendre avec lui pour fixer une limite de temps et de nombre que cette concentration ne pourrait dépasser. » Le lendemain, 26 mars, le général de Fabrice écrivit encore à M. J. Favre pour le rassurer sur les intentions de l'Allemagne à l'égard du comité central : la note publiée dans les journaux renfermait, disait-il, une faute de traduction, et il n'y avait lieu d'y attribuer aucune importance. M. J. Favre ne pouvait se rendre auprès du général de Fabrice; il chargea le maire de Rouen, M. Nétien, de lui porter les instructions de M. Thiers. « Je n'ose, lui écrivait-il, fixer un nombre de jours déterminé; car, ainsi que Votre Excellence le dit avec beaucoup de sagesse, l'imprévu vient trop souvent renverser ce que la logique avait combiné. » M. Nétien demanda pour la France l'autorisation de porter la garnison de Paris, qui était désormais l'armée de Versailles, à quatre-vingt mille hommes. M. de Bismarck y consentit, mais il entendit comprendre dans ce chiffre les gardes nationaux et les gardes mobiles qui se rendraient à Versailles. Une convention fut signée à cet effet le 28 mars : la concentration des troupes devait être opérée en douze jours, la France s'engageait d'honneur à n'employer ces troupes qu'au rétablissement de l'ordre intérieur; enfin, et à titre de garantie, l'Allemagne se réservait le droit de dénoncer la convention « dès qu'elle croirait ses intérêts compromis, sans être tenue en cela à un délai quelconque. »

Cette convention permettait à la France de concentrer quatre-vingt mille hommes au lieu de quarante mille autour de Paris, mais elle permettait implicitement aux Allemands de suspendre le rapatriement des prisonniers de guerre lorsque cet effectif de quatre-vingt mille hommes serait atteint. En effet, d'après l'article 3 des préliminaires, l'armée française

devait se retirer au sud de la Loire jusqu'à la paix définitive; une garnison de quarante mille hommes pour la ville de Paris et les garnisons indispensables à la sûreté des places fortes étaient seules exceptées de ces dispositions. Les deux clauses étaient corrélatives. En consentant à augmenter l'armée de Paris, l'Allemagne recouvrait la faculté d'arrêter le rapatriement des prisonniers jusqu'au moment où l'on serait rentré dans les conditions posées par les préliminaires, c'est-à-dire jusqu'au moment où la garnison de Paris serait réduite à quarante mille hommes et qu'il n'y aurait plus de troupes françaises entre la Seine et la Loire. Elle mettait ainsi le gouvernement français dans la nécessité de s'adresser à la chancellerie impériale chaque fois qu'il aurait besoin d'obtenir la libération de nouveaux prisonniers. Elle se donnait de nouveaux moyens d'action contre la France et continuait d'en user avec elle comme ces préteurs usuriers qui élèvent d'autant plus le taux de l'intérêt et compliquent d'autant plus les obligations du débiteur, que celui-ci est plus embarrassé pour les remplir. Il n'y avait pour la France qu'un moyen de recouvrer à la fois ses prisonniers et le droit d'en disposer à sa guise, c'était de signer la paix définitive. Cette paix, l'Allemagne la réclamait instamment, car l'occupation était onéreuse pour elle. De plus les conditions où se trouvait le gouvernement français permettaient à M. de Bismarck de couper court à toute discussion et d'ajouter aux préliminaires de paix certaines clauses omises volontairement ou négligées à Versailles.

II

Les préliminaires stipulaient que les conférences pour la paix définitive auraient lieu à Bruxelles. De part et d'autre on sem-

blait, au premier abord, également empressé de s'y rendre. Le traité de Versailles avait laissé dans le vague plusieurs questions importantes; la France pouvait espérer de faire prévaloir les solutions les plus avantageuses pour elle et d'adoucir ainsi la rigueur du traité. Ce qui paraissait l'encourager dans cette espérance, c'est que M. de Bismarck désirait vivement obtenir le renouvellement du traité de commerce, très-avantageux pour l'Allemagne, qui avait été conclu en 1862 entre la France et le Zollverein; si la France y consentait, elle pouvait réclamer en retour des concessions assez importantes. L'insurrection de Paris détruisit tous ces calculs. La France se trouva de nouveau à la discrétion de l'Allemagne. Tandis qu'elle discuta à Bruxelles les articles du traité de paix, elle dut négocier avec le quartier général de l'armée d'occupation les moyens de combattre l'insurrection de Paris. Les diplomates prussiens sont des gens d'affaires, âpres à la besogne et grands procéduriers : ils ne cèdent rien pour rien. Ils opposèrent aux négociateurs de Bruxelles les concessions qu'ils avaient accordées aux négociateurs de Versailles, et ne manquèrent point de se faire une arme contre M. Thiers des prétendues exigences des plénipotentiaires français dans les conférences de la paix. C'est ainsi que chaque avantage obtenu au profit de l'ordre social fut payé par une retraite sur le terrain diplomatique. C'est le caractère général des négociations de Bruxelles, et ce fut l'un des plus déplorables résultats de la sédition parisienne.

Le 24 mars, les plénipotentiaires étaient réunis. C'étaient, pour la France, MM. le baron Baude, ministre à Bruxelles, et de Goulard, député; ces diplomates étaient assistés de deux commissaires spéciaux. MM. de Clercq et le général d'Outrelaine : ce dernier, retenu momentanément en France par des raisons toutes personnelles, devait d'un jour à l'autre

rejoindre ses collègues. L'Allemagne était représentée par M. le baron de Balan, ministre a Bruxelles, et par M. le comte d'Arnim. De plus, les États du sud de l'Allemagne ayant, pour leur compte, déclaré la guerre à la France, devaient figurer dans le traité de paix définitif. La Bavière, le Wurtemberg et le grand-duché de Bade avaient donc envoyé des plénipotentiaires aux conférences. Les conditions étaient bien inégales entre les représentants de l'Allemagne et ceux de la France. Cette inégalité ne venait pas seulement de la supériorité naturelle du vainqueur sur le vaincu et des difficultés nouvelles créées à la France par la Commune, mais encore de la manière d'agir très-différente des deux gouvernements. Les diplomates allemands étaient parfaitements renseignés sur les faits et recevaient les directions les plus précises. Les diplomates français étaient abandonnés à eux-mêmes. Comme le duc de Broglie lorsqu'il était parti pour Londres au moment de la négociation de Versailles, le baron Baude, lorsqu'il partit pour Bruxelles, ne reçut, au sujet de la mission qu'il allait remplir, ni renseignements ni instructions [1]. M. Thiers était alors absorbé par d'autres soins. Il avait à réunir des troupes, à les pourvoir de munitions, à les refaire matériellement et moralement. Il négociait avec Paris, et sans les soutenir beaucoup, il ne décourageait pas les pacificateurs qui cherchaient à établir un compromis entre la Commune et l'Assemblée. Il négociait avec les agitateurs de province et s'efforçait de les contenir par des promesses. Il négociait enfin avec les partis dans l'Assemblée. La politique compliquée et contradictoire qu'il y poursuivait lui suscitait à chaque instant des embarras. Cette politique était-elle la seule possible? Le fait est que personne ne se montra capable d'en concevoir une autre, sur-

[1] Valfrey, *Traité de Francfort*, I, 18-38.

tout de la diriger. Au milieu de ces difficultés, M. Thiers n'avait pas le loisir de donner aux conférences de Bruxelles toute l'attention qu'il aurait fallu; et comme il concentrait dans ses mains tous les pouvoirs, ce qu'il ne faisait pas, personne ne le faisait pour lui. « Jamais, a-t-on dit, il n'y eut pour un gouvernement, pour un homme personnifiant ce gouvernement, une situation plus compliquée, plus dramatique que celle où M. Thiers eut alors à se débattre [1]. » Les affaires du pays n'en souffraient pas moins, et il n'en est pas moins vrai que, pour d'autres raisons et sous d'autres formes, on voyait se perpétuer, dans la conduite des affaires de la France, le désarroi qui y régnait depuis le début de la guerre.

Les Allemands avaient eu, en dictant les préliminaires de Versailles, l'intention de réduire pour longtemps la France à l'impuissance. Ils poursuivaient leur dessein avec une rigueur implacable. Dès les premiers jours, ils montrèrent l'intention de tirer des conférences de Bruxelles le moyen d'aggraver encore les conditions de la paix et de forcer la France à la signer tandis que ses embarras intérieurs lui enlevaient tous les moyens pratiques de résistance. Le 24 mars M. d'Arnim fit savoir aux plénipotentiaires français que son gouvernement voulait en finir le plus tôt possible. Le 26, M. de Fabrice, obéissant aux mêmes instructions et prenant prétexte du retard imposé à l'arrivée du général d'Outrelaine à Bruxelles, écrivit à M. J. Favre que, dans l'opinion du chancelier « la situation actuelle de Paris était venue ajouter un motif de plus à ceux qui conseillaient déjà précédemment la prompte ouverture des conférences. » Puis laissant percer une pensée qui préoccupait vivement l'esprit de M. de Bismarck, la crainte d'un accord entre le gouvernement et la Commune pour re-

[1] MAZADE. *Guerre de France.*

commencer la guerre, ou tout au moins pour mieux résister à l'Allemagne dans les négociations. Il ajoutait : « Dans un retard l'opinion publique verrait l'hésitation du gouvernement français à assumer les responsabilités gouvernementales tant qu'il ne se serait pas mis d'accord avec la partie dissidente de Paris. Le chancelier pense qu'en agissant de façon à détruire ce soupçon, le gouvernement français contribuerait puissamment à rétablir son autorité. » M. J. Favre répondit aussitôt que son gouvernement partageait les désirs du chancelier, que les obstacles matériels qui entravaient l'action de la France s'étaient seuls opposés à l'ouverture des négociations et que les plénipotentiaires français seraient mis sous peu de jours en mesure d'y prendre part[1].

Les conférences commencèrent en effet le 28 mars. Les Allemands démasquèrent toutes leurs prétentions. Ils demandaient que les cinq milliards de la contribution fussent payés en numéraire ; que la partie des chemins de fer français comprise dans les territoires cédés fût remise à l'Allemagne, sans autre conditions qu'une indemnité pour les obligataires ; que non-seulement le traité de commerce de 1862, mais tous les traités et conventions conclus entre la France et l'Allemagne fussent remis en vigueur ; qu'une indemnité fût accordée aux Allemands expulsés du territoire français ; enfin qu'une clause relative au respect de la propriété privée sur mer fût introduite dans le traité. Les plénipotentiaires français tâchèrent de résister à ces demandes excessives. Ils répondirent qu'une somme de cinq milliards en numéraire n'existait nulle part, qu'aucun syndicat de banquiers ne s'engagerait à la fournir ; ils proposèrent en conséquence de payer un milliard en espèces et d'acquitter le reste en obligations. Ils demandaient en

[1] FAVRE, III, 290-210.

outre que la France fût évacuée le 1er juillet 1871. Quant au respect de la propriété privée sur mer, ils y opposèrent le respect de la propriété privée sur terre : les Allemands comprirent la portée de cet argument et, sur ce point, renoncèrent dès le début à leurs prétentions. Enfin les représentants de la France réclamèrent le partage de la dette nationale afférente à l'Alsace-Lorraine. Ces résistances irritèrent les Allemands ; ils se sentaient maîtres du terrain, et ils ne voulaient pas négliger la supériorité que leur assurait l'insurrection de Paris. M. de Balan reçut l'ordre de déclarer que les projets d'articles proposés par la Prusse ne devaient donner lieu à aucune discussion de principe. C'était une sorte d'*ultimatum* [1].

Les correspondances échangées entre M. de Fabrice et M. J. Favre donnaient à cet *ultimatum* un caractère fort menaçant. Le 30 mars, M. de Fabrice, ayant à ratifier une convention, écrivit à M. J. Favre pour lui demander une entrevue.

« Le prince de Bismarck, disait-il, croit indispensable que le chef du pouvoir exécutif soit complétement renseigné quant aux vues du gouvernement allemand, et il désire vivement qu'à cet effet nous puissions, sans donner prise à de fausses interprétations de la part du public français, trouver une occasion pour entrer sans réserve et d'une manière approfondie, que ne comportent pas les longueurs de la correspondance, dans l'examen de la position qui pourrait d'un jour à l'autre être faite à l'Allemagne par les éventualités de la crise actuelle. Dans le cas où Votre Excellence se trouverait personnellement empêchée, je la prierais de me mettre en rapport avec une personne dans les appréciations de laquelle elle aurait une entière confiance. Je ne saurais cependant me dissimuler les grands avantages qu'aurait, dans ces conjonctures graves, un échange d'idées directes, qui me mettrait à même de rapporter au chancelier les vues et les paroles de Votre Excellence... »

[1] VALFREY, *Traité*, I, 19-46. — MÜLLER, 147-148.

M. J. Favre se rendit à l'appel du général de Fabrice. Il s'efforça de le rassurer, il tâcha de régler les points litigieux, et il insista de nouveau pour obtenir une augmentation de l'effectif de l'armée de Versailles [1]. Cette demande se produisait dans les conditions les plus fâcheuses; M. de Bismarck était peu disposé à y accéder, ou du moins il voulait faire payer fort cher au gouvernement français toute condescendance. Les nouvelles de la conférence de Bruxelles l'avaient fort irrité, et son impatience se trahit dans un discours qu'il prononça le 1er avril au *Reichstag :*

« C'est l'intérêt des gouvernements confédérés et leur volonté, de faciliter la tâche au Gouvernement de la république française avec lequel ils ont signé les préliminaires de paix à Versailles. L'intention jusqu'ici de Sa Majesté l'Empereur et de ses confédérés est de s'abstenir de toute immixtion dans les affaires intérieures de la France, de toute disposition touchant à l'avenir d'un grand peuple notre voisin. Mais je n'ai pas besoin de dire que cette résolution ne sera maintenue que jusqu'au point où les intérêts de l'Allemagne seraient menacés par une plus large abstention; dans le cas notamment où le résultat des préliminaires de paix pourrait être mis en question, où le Gouvernement établi en France, soit celui d'à présent, soit un autre à venir, n'aurait pas, je ne veux pas dire la volonté, mais la force d'assurer ce résultat... dans ce cas, avec regret, mais avec la décision dont nous avons fait preuve jusqu'ici, nous mènerions à fin ce dernier acte de la guerre [2]. »

Les instructions que le chancelier adressait au général de Fabrice n'étaient que le commentaire de ce discours. M. de Bismarck doutait des intentions du gouvernement français, il doutait surtout de ses forces : il ne le croyait pas capable de vaincre l'émeute. Il laissait percer un certain étonnement et

[1] FAVRE, III, 297, 300.
[2] FAVRE, III, 343.

de la mauvaise humeur de ce que la France ne demandât point contre les insurgés le concours de l'armée allemande, et n'acceptât point les offres de service que lui faisait la Prusse. Comme le gouvernement français était en retard pour le payement des frais d'entretien de l'armée d'occupation, le chancelier déclara que l'Allemagne allait de nouveau procéder à la saisie des impôts directs. M. de Fabrice en avertit M. Pouyer-Quertier le 2 avril par le télégraphe, et écrivit le 3 à M. J. Favre :

« Le chancelier d'Allemagne, après en avoir conféré avec M. de Moltke, m'a télégraphié sous la date d'hier, qu'attendu qu'il est impossible de prévoir jusqu'à présent à quel point les intentions loyales du gouvernement français trouveraient l'appui nécessaire pour pouvoir les réaliser, il est indispensable de régler la question d'argent de manière à désintéresser l'Allemagne de la crise intérieure actuelle, *dans laquelle elle se trouve exclue de toute coopération avec le gouvernement français*. En conséquence, le chancelier m'ordonnait de procéder à la reprise des impôts directs et de m'entendre sans délai avec le Gouvernement français sur les formes et modalités de la mise à exécution. »

M. de Fabrice ajoutait que la réponse de M. Pouyer-Quertier à ces télégrammes ainsi que les bulletins des opérations contre Paris lui paraissaient de nature à rassurer le chancelier. Toutefois il croyait devoir signaler « dès maintenant les inconvénients de certaines éventualités. » L'idée de prélever les impôts directs n'était point, du reste, un simple expédient pour la chancellerie fédérale : elle y trouvait des avantages et, le même jour, 3 avril, M. de Fabrice la présentait à M. J. Favre sous une autre forme. Le chancelier, lui écrivait-il, ne s'oppose pas à ce qu'on élève l'effectif de l'armée de Versailles à quatre-vingt mille hommes, sans compter les gardes nationaux, mais en compensation, le gouvernement demande « une augmentation de garanties destinées à sau-

vegarder ses intérêts pécuniaires. « Il considérerait comme une garantie additionnelle un pacte qui lui rendrait le droit de prélever les impôts directs dans les territoires occupés, en à-compte des versements dus conformément aux traités. » Si la France y consentait, l'Allemagne préparerait « dans le plus bref délai et en attendant l'arrivée des wagons de transport nécessaires à cet effet, le départ de soixante-dix mille prisonniers des armées de Metz et de Sedan... » Ces graves objets ne pouvaient aisément être discutés par correspondance : le gouvernement allemand était le premier à le comprendre; M. de Fabrice le dit à M. J. Favre dans une lettre, datée également du 3 avril, et qui développait sous une forme assez menaçante les considérations exposées par le chancelier dans son discours du 1er avril :

« Le prince de Bismarck m'écrit que la tournure que prennent les conférences de Bruxelles ne lui permet pas de considérer la conclusion de la paix définitive comme prochaine ni comme tout à fait assurée. Il paraît qu'en premier lieu les plénipotentiaires des deux côtés auraient accordé à des questions de pure forme une attention soutenue, qui leur aurait fait perdre de vue l'urgence qu'il y a pour les deux parties à sortir de l'état provisoire. Ensuite les plénipotentiaires français s'attacheraient à placer au premier plan de la discussion des questions dont l'importance politique se trouve si peu en proportion avec la place qu'on voudrait leur donner, que le chancelier d'Allemagne, pour se défendre d'un doute à l'endroit des motifs de cette attitude, a eu besoin de se rappeler combien dans ses conférences avec M. le chef du Pouvoir exécutif et avec Votre Excellence les vues de tous coïncidaient quant à la nécessité de terminer la phase actuelle... Ne pouvant profiter, pour sa personne, de l'expédient d'une entrevue, il désire vivement qu'en vue d'accélérer l'œuvre de paix, les idées qu'il m'expose puissent être par moi communiquées à Votre Excellence, dont les appréciations, que j'aurai à lui communiquer, le mettraient en mesure de juger d'une manière précise la position actuelle des deux cabinets. »

M. J. Favre se rendit à cette invitation et partit pour Rouen.

Il protesta de nouveau des intentions loyales du gouvernement français et, pour en donner la preuve, il offrit « de convertir purement et simplement la convention de préliminaires en traité définitif, sauf à y ajouter la délimitation de Belfort; les questions de détail seraient renvoyées à des protocoles subséquents. » Il pressa vivement le général de démontrer à M. de Bismarck combien ses défiances étaient peu fondées et tout ce qu'il y avait d'injuste dans ce soupçon sans cesse renouvelé contre le gouvernement français « de ménager la Commune, de s'entendre avec elle et de se servir ensuite contre l'Allemagne de l'augmentation d'armée qu'elle concédait. » M. J. Favre rapporte que la réponse du général de Fabrice « fut celle d'un homme de cœur et de sens. » Il parut touché des arguments de M. J. Favre et promit de les transmettre à Berlin, mais il ajouta que l'irritation y était très-grande et qu'on devait soigneusement éviter de l'accroître; « le parti militaire » critiquait les préliminaires de paix et jugeait opportun de profiter de la guerre civile pour en aggraver les clauses; enfin les financiers ne cessaient de répéter que la France ne pouvait ni ne voulait tenir ses engagements : tous ces reproches retombaient sur M. de Bismarck : « il avait le droit d'être impatient; c'était à la France de ne pas lui en fournir le prétexte [1]. »

Les explications de M. J. Favre firent cependant une certaine impression à Berlin, car le 7 avril, M. de Fabrice annonçait que le chancelier consentait à porter le chiffre de l'armée à cent mille hommes et qu'il se désistait « de toutes demandes de garanties additionnelles. » Ce trait de modération fut tout passager. Les difficultés se renouvelaient chaque jour et à tout propos; la France était constamment sous la

[1] Favre, III, 312-313.

menace d'un conflit, peut-être d'une rupture[1]. Un officier français, le colonel Delahaye, fut chargé de débattre avec M. de Fabrice les questions multiples que soulevait l'occupation. M. de Fabrice lui-même se rapprocha de Paris et vint fixer son quartier général à Soisy, près d'Enghien. Le gouvernement français sollicitait des délais de payement et ne cessait de réclamer la libération de prisonniers destinés à augmenter l'armée de Versailles. M. de Bismarck voulait obtenir le plus tôt possible la signature de la paix; de plus il avait besoin d'argent; il entendait obliger la France à payer les termes échus pour l'entretien des troupes et à presser l'acquittement partiel de la contribution de guerre. Il recourut à ses menaces habituelles. Le 17 avril, le général de Fabrice écrivit à M. J. Favre qu'il ne serait accordé aucun délai de payement, et que si les sommes échues depuis le 15 n'étaient pas payées immédiatement, « l'armée retournerait forcément et de plein droit à l'état de choses antérieures à la convention, » c'est-à-dire qu'elle lèverait les impôts directs et procéderait à son approvisionnement par voie de réquisitions. Quant à l'armée de Versailles, M. de Fabrice rappelait les concessions que l'Allemagne avait faites « sans réciprocité, » et il ajoutait qu'en présence de l'inexactitude de la France à remplir ses engagements, l'Allemagne « devait hésiter à continuer le rapatriement des prisonniers qui, aux termes du traité, devait être subordonné à l'évacuation de la rive droite de la Seine par l'armée française. »

M. Thiers se débattait au milieu de ces difficultés; elles ne lassaient point sa patience et ne lui faisaient point perdre de vue son but principal, qui était d'élever l'effectif de l'armée à cent cinquante mille hommes. Secondé très-habilement par

[1] Conf. Favre, III, 313-314.

M. Pouyer-Quertier, il rassemblait les sommes destinées à faire face aux nécessités les plus urgentes, et réclamait toujours de l'Allemagne la libération de nouveaux prisonniers. Il obtenait gain de cause [1], mais ces concessions indispensables devaient être achetées par des sacrifices diplomatiques. Elles rendaient inutiles les efforts des négociateurs de Bruxelles et achevaient de compromettre l'œuvre de la Conférence. Les discussions s'y poursuivaient sans autre résultat que d'établir une divergence complète de vues entre les plénipotentiaires. Les Français luttaient de leur mieux et disputaient le terrain pied à pied. Mais ils n'étaient point soutenus par leur gouvernement, et les Allemands les pressaient de plus en plus. Ils continuaient de refuser le droit d'option aux Alsaciens-Lorrains; ils prétendaient toujours mettre la main sur la partie du réseau de l'Est comprise dans les territoires annexés. Sous prétexte qu'après quatre-vingt-dix-neuf ans les chemins de fer français doivent faire retour à l'État, ils ne voulaient point entendre parler d'indemniser les actionnaires; après beaucoup de difficultés, ils offrirent pour les obligataires l'indemnité dérisoire de quatre-vingt millions de francs. Les préliminaires de paix n'avaient pas déterminé le rayon militaire qui formerait la frontière française autour de Belfort. M. Thiers avait espéré obtenir de ce côté quelques adoucissements lors des négociations de la paix définitive. Les Allemands prirent les devants et, dès le 3 avril, ils proposèrent de régler cette question par un échange : ils ne consentaient à accorder à la France qu'un rayon de sept kilomètres au maximum ; si la France voulait davantage, elle devrait abandonner à l'Allemagne environ dix mille hectares de territoire situés du côté de Thionville, contenant près de sept mille habitants. Ces territoires présen-

[1] FAVRE, III, 318.

taient des positions stratégiques importantes, assuraient les communications de la France avec le Luxembourg et renfermaient des gisements métallurgiques d'une très-grande richesse. Bien que le territoire d'environ six mille hectares à acquérir autour de Belfort comptât près de vingt-cinq mille habitants, les plénipotentiaires français considéraient l'échange comme peu avantageux pour la France; ils répondirent qu'à leur avis l'Allemagne, si elle désirait cette rectification, devrait rétrocéder à la France tout le territoire compris entre Mulhouse et Belfort. Les Allemands refusèrent péremptoirement le 18 avril et maintinrent leurs propositions. Ils se montrèrent un peu plus conciliants sur le mode de payement : ils renoncèrent, le 14 avril, à réclamer les cinq milliards en numéraire et acceptèrent, en principe, l'idée d'un payement de la plus grande partie de cette somme en traites négociables [1].

III

Ces lenteurs impatientaient la Prusse. En résistant comme ils le faisaient, les représentants de la France n'obéissaient guère qu'aux suggestions de leur patriotisme; les Allemands attribuaient leur conduite à un dessein concerté et considéraient leur opposition comme un moyen employé par le gouvernement français pour gagner du temps, vaincre la Commune, réorganiser l'armée, discuter alors la paix avec plus d'autorité, en se faisant peut-être appuyer par les neutres [2]. Ces craintes étaient bien chimériques. Le gouvernement français n'avait ni le loisir ni les moyens de négocier avec l'Europe.

[1] Valfrey, *Traité*, I, 51-64.
[2] Müller. 1871, p. 148. — Discours Thiers, 18 mai 1871.

Il y avait songé après la signature des préliminaires, et il avait trouvé des dispositions assez favorables; il pouvait espérer qu'au moment où l'on débattrait la paix définitive, les puissances adresseraient à l'Allemagne des représentations et en obtiendraient peut-être quelques adoucissements. « L'insurrection de Paris renversait tous ses plans, dit M. J. Favre. Elle éloignait ceux qui avaient commencé à nous soutenir, elle fortifiait les haines déchaînées contre nous, elle fournissait de plausibles prétextes aux calomnies les plus grossières. » Il n'y avait donc rien à attendre de l'Europe, et M. de Bismarck de ce côté n'avait rien à craindre. Une reprise des hostilités n'était guère plus probable qu'une médiation des neutres. Cependant les Allemands persistaient à la redouter. Il faut bien le reconnaître, les informations qu'ils recevaient étaient de nature sinon à les confirmer dans cette opinion, du moins à rendre leurs méfiances assez plausibles pour qu'ils s'en fissent un argument contre la France.

L'insurrection luttait avec une énergie sauvage; mais sa déroute semblait certaine et n'était plus qu'une question de temps. Les débris de l'armée française, rassemblés par M. Thiers, se groupaient autour du maréchal de Mac Mahon. Des conscrits, vaincus avant d'avoir appris à combattre, des vétérans, épuisés par une captivité rigoureuse, se rejoignaient pour défendre contre des Français les droits et l'unité de la France. Cette armée s'élevait bientôt à près de cent vingt mille hommes avec une formidable artillerie de siége. Dans l'état de fermentation où la guerre implacable et la paix si dure des Allemands avaient amené les esprits, cette concentration de troupes inquiétait les hommes d'État de Berlin. Les illusions qui, depuis le début de la guerre, avaient sans cesse égaré les Français, commençaient à renaître. Il suffisait d'une parade militaire, d'un succès léger même contre les hordes

insurgées de la garde nationale, pour que ces illusions reprissent tout leur empire sur les imaginations. Soit étourderie, soit malveillance, soit indiscrétion, on prêtait à M. Thiers des propos singuliers. Il était alors en grande coquetterie avec le parti républicain; on l'accusait de négocier sous main un accommodement avec la Commune. On répétait, un peu trop haut, dans les couloirs mêmes de l'Assemblée, qu'une dette de cinq milliards ne se paye pas et qu'une armée de cent vingt mille hommes, réorganisée par une main habile, conduite par un stratégiste expérimenté, est encore respectable. Ces propos imprudents que l'on tenait avec trop peu de mesure et que l'on tenait depuis longtemps déjà, étaient recueillis par les adversaires de la France et répandus en Allemagne[1]. Ils y apportaient un aliment aux impatiences de l'opinion publique, qui s'irritait de voir l'occupation se prolonger et les charges de la guerre subsister même après la cessation des hostilités. Ces inquiétudes sur la durée de la paix, ce désir général de voir les soldats rendus à leurs familles, fournissaient au gouvernement allemand l'occasion et le moyen de peser plus lourdement sur la France. La chancellerie ne faisait rien pour calmer l'opinion publique; les réclamations qui assiégeaient M. de Bismarck le fatiguaient sans doute, mais il en profitait contre ses adversaires. C'est ainsi qu'après avoir fait payer fort cher au gouvernement de Versailles les moyens de rassembler l'armée qui lui permettrait de vaincre l'insurrection, il affectait de s'effrayer de l'existence de cette même armée et partait de là pour élever de nouvelles exigences.

Dans les derniers jours d'avril, la pensée du gouvernement allemand se déclara fort clairement : c'était de lasser la France par des discussions incessantes, de lui poser un *ulti-*

[1] Conf. FAVRE, III, 109.

matum, et de l'amener à solliciter elle-même de l'Allemagne la conclusion de la paix définitive à la suite d'une de ces négociations en tête à tête qui avaient jusqu'alors si bien réussi au chancelier. Le payement des frais d'entretien de l'armée d'occupation avait subi des retards; le 24 avril, la chancellerie fut contrainte de demander au *Reichstag* un crédit de cent vingt millions. M. de Bismarck saisit cette occasion pour faire connaître publiquement ses sentiments, et pour assurer à la politique qu'il comptait suivre l'appui de l'opinion publique en Allemagne :

« Je ne peux assurer, dit-il, que les négociations de Bruxelles suivent un cours aussi rapide que je l'aurais attendu; je ne puis au contraire me défendre de l'impression que le Gouvernement français semblerait nourrir l'espérance d'obtenir plus tard, alors qu'il aura repris ses forces, d'autres conditions de paix. A des tentatives d'affaiblir les conditions fixées par les préliminaires, nous ne céderons jamais d'aucune manière que ces tentatives puissent être faites à l'égard des conditions soit territoriales, soit financières du traité... Il y avait pour nous une possibilité — qui s'est offerte dès le premier moment et que nous avons sérieusement examinée — de mettre fin à la situation actuelle par une intervention de notre part. Je n'ai pu me résoudre à conseiller l'emploi de ce moyen à Sa Majesté. Je dois craindre qu'une intervention, non demandée, de notre part, je ne dirai pas ne réunisse les partis contre nous, mais n'opère entre eux un rapprochement... Nous avons sagement agi en nous abstenant jusqu'à ce jour. Quant à promettre une abstention à tout prix, je ne pense pas avoir besoin de dire que ce pourrait être de notre part un encouragement, une promesse d'impunité, et que nous avons le droit de nous réserver. »

Deux jours après que ce discours avait été prononcé à Berlin, le 26 avril, M. d'Arnim déclarait à Bruxelles que l'Allemagne continuait d'exiger le payement en espèces, mais qu'elle consentirait à discuter la question des traites : elle refusait le payement en rentes françaises. Elle refusait également-

ment le partage de la dette afférente à l'Alsace-Lorraine, sous le prétexte que M. de Bismarck avait entendu s'en dispenser lorsqu'il avait abaissé la contribution de guerre de six à cinq milliards, que M. Thiers le savait bien, et que les préliminaires de Versailles ne stipulaient rien à ce sujet. En même temps l'état-major allemand offrait son concours à l'armée française; il proposait tantôt d'établir de concert un investissement qui aurait permis de réduire une seconde fois Paris par la famine, tantôt de laisser les troupes françaises traverser la zone neutralisée, ce qui lui permettrait de surprendre les insurgés. Le gouvernement de M. Thiers ne crut pas devoir accepter, et M. J. Favre assure que ce refus « causa un vif mécontentement à M. de Bismarck.... Il nous reprocha avec une extrême dureté de ne pas profiter des avantages qu'il nous concédait, de vouloir par là éterniser les opérations du siége. » Cela n'empêchait pas les Allemands de tolérer à leurs avant-postes un commerce interlope d'armes et de chevaux avec les insurgés[1], et de leur accorder à Saint-Denis certaines facilités de circulation. Cette conduite, en apparence contradictoire, n'avait qu'un but : forcer la France à conclure le plus vite possible et sans discussion la paix définitive. L'Allemagne multipliait à cet effet les réclamations financières[2], elle discutait et modifiait incessamment les chiffres; au moindre retard elle menaçait de recommencer les réquisitions. Le 26 avril, au reçu d'une réclamation de ce genre, M. J. Favre écrivit à M. Delahaye par le télégraphe :

« Il a été convenu entre M. de Fabrice, M. Pouyer-Quertier et moi, par compte exactement réglé, qu'on payerait aujourd'hui trente-sept millions. Je ne sais quel incident a entravé ce payement, mais,

[1] Valfrey, III, 69-70.
[2] Favre, III, 314, 324-328.

comme M. Pouyer-Quertier me l'écrit, comme il l'a télégraphié à M. de Fabrice, il n'y a là qu'un malentendu que nous pensons faire cesser aujourd'hui même. Mais voici qu'au lieu de 37 millions, on en réclame 44. Autant avouer qu'on cherche une querelle. Je ne suis point en mesure de la soutenir. Depuis le 22 janvier, j'ai prodigué les preuves de bon vouloir et de loyauté, je me suis épuisé à aplanir toutes les difficultés; quand je les crois étouffées, elles renaissent. Je suis à bout de forces.

... « L'action militaire ne s'arrêtera plus. Issy est attaqué par une formidable artillerie; les généraux espèrent qu'il sera forcé de se rendre. Maîtres de cette position, nous ferons une brèche et nous entrerons.

« J'offre d'aller à Soisy confirmer ce que j'écris. Seulement je ne veux maintenant y aller que lorsque les autres questions seront réglées, et qu'on ne viendra pas, sur mes talons, réclamer 7 millions de plus qu'il n'est dû.

« J'offre de convertir le traité préliminaire en traité définitif et de faire disparaître cette perpétuelle et irritante objection que nous ne voulons pas la paix. Si le général de Fabrice ne voit pas dans tout ceci les garanties les plus solides qu'on puisse imaginer, je n'ai plus rien à dire. »

M. J. Favre se rendit à Soisy; mais il en fut de cette entrevue comme des précédentes : les questions courantes furent résolues, la question de principe resta en suspens. Les réclamations et les menaces se renouvelèrent. « Ne pouvant plus, dit M. J. Favre, continuer un tel état de choses, offensé d'entendre perpétuellement mettre en doute la sincérité du gouvernement dont j'étais l'interprète, je rédigeai un long *memorandum,* dans lequel nos droits et nos prétentions étaient soigneusement exposés, et que terminait une déclaration très-nette de la conduite que nous entendions suivre. Je demandai au prince de Bismarck de donner ou de refuser son adhésion à nos idées, très-déterminé, dans ce dernier cas, à lui laisser la responsabilité de l'exécution de ses menaces que nous ne pouvions plus souffrir. » La conclusion de ce *memorandum*

contenait ce passage qui ne pouvait assurément [illegible] au chancelier :

« Le Gouvernement français, à peine institué, a signé la paix, quelque douloureuse qu'elle fût, et il ne l'a pas signée pour [illegible] trois mois après. Il ne songe pas même à en modifier les conditions, quelque dures qu'elles soient, et il est prêt à convertir les préliminaires en traité définitif, moyennant un tracé précis des [illegible] qui n'est que provisoirement et vaguement indiqué dans les préliminaires. »

Ce *memorandum* fut envoyé au général de Fabrice avec une dépêche « extrêmement vive », dans laquelle M. J. Favre le conjurait de faire connaître au prince de Bismarck que son gouvernement « était à bout de patience [1] ». M. de Bismarck avait tout fait pour l'amener à cet état, et au moment même où M. J. Favre se déclarait ainsi vaincu, le chancelier précipitait ses coups pour le réduire à demander merci. Le 2 mai M. de Fabrice adressait à M. J. Favre une réclamation à la fois plus impérieuse et moins acceptable que toutes les autres :

« Au commencement du mois de mars, disait-il, tout faisait pressentir le prochain retour à l'état pacifique, la réduction des *cadres* et le licenciement des réserves. Les événements du 18 mars ont ajourné indéfiniment la réalisation de ces espérances. L'Allemagne, *tant* qu'elle n'a pas la garantie d'un état de choses solide, ne peut songer à désarmer. De là résultent des frais nouveaux considérables, *mais* qui ne pourront être évalués qu'après la fin de la phase imprévue qui en a été la cause. Sans fixer dès à présent la compensation, *il* faudrait, à défaut du chiffre exact, qui dépend de la durée de l'état de choses actuel, s'arrêter à un équivalent de convention. Le Gouvernement français pourrait, par exemple, prendre sur lui de dédommager la Compagnie du chemin de fer de l'Est, et acquitter *par là* tous les frais additionnels. »

Ainsi l'Allemagne déclarait qu'elle était forcée de main-

[1] Favre, III, 328-330.

tenir pour un temps indéterminé l'effectif de son armée à un chiffre qu'elle n'indiquait pas; elle entendait mettre ces dépenses à la charge de la France; elle lui proposait un marché à forfait qui consistait à se charger de payer l'indemnité, encore inconnue, que l'Allemagne devrait donner à la Compagnie de l'Est pour les lignes comprises dans les départements cédés. Ces propositions n'avaient qu'une signification; l'Allemagne voulait la paix et la voulait immédiatement. M. de Bismarck tenait à ne laisser à ce sujet aucun doute au gouvernement de M. Thiers : une dernière dépêche, «plus menaçante que toutes les autres», fut adressée à M. de Fabrice, qui la transmit à M. J. Favre.

« Le chancelier ne pouvait pas, disait-il, rester plus longtemps dans l'incertitude sur la bonne volonté qu'on avait en France d'exécuter les préliminaires de paix. Ses craintes, à cet égard, étaient très-sérieuses. Ce n'était pas qu'il songeât, si on ne parvenait pas à s'entendre, à attaquer immédiatement les troupes françaises; mais il croyait, en ce cas, nécessaire de mettre un terme à l'incertitude en occupant Paris, soit par un accord avec la Commune, soit par la force, et, une fois en possession de ce gage, exiger du Gouvernement de Versailles que, conformément aux stipulations des préliminaires de paix, il ramenât ses troupes derrière la Loire; dans cette position vis-à-vis l'un de l'autre, les négociations de paix eussent été ensuite continuées. Dans un provisoire comme celui où nous nous trouvons, ajoutait-il, souvent une plus longue attente, au lieu d'améliorer la position, en aggrave les difficultés. S'il ne parvenait pas à conclure définitivement avec la France, il serait bientôt, croyait-il, dans la nécessité d'agir avec décision pour créer une situation plus nette[1]. »

Comme si ces menaces n'avaient pas suffi, M. de Bismarck en ajouta d'autres par lesquelles il était sûr de toucher M. Thiers et ses ministres et de les amener au point où il

[1] Discours du 12 mai 1871.

voulait les conduire. Il fit répandre le bruit qu'il était en train de renouer avec l'Empire. Il ne cacha pas que ce gouvernement avait les sympathies de la Prusse et que, s'il était bien informé, la majorité des soldats français encore internés en Allemagne était bonapartiste. Le fait est que, vers la fin de mars, des ouvertures avaient été faites à l'empereur Napoléon III. On lui offrit de signer la paix. L'empereur répondit, paraît-il, qu'il y mettrait pour condition la restitution de Metz, et l'affaire en resta là. Ces pourparlers furent connus vaguement à Versailles, et M. de Bismarck profita de l'inquiétude qu'ils y excitaient. Il y avait dans l'Assemblée une grande défiance contre M. Thiers, le pays était fatigué, il n'était question que de complots bonapartistes et de projets de débarquement avec le concours de la Prusse. En même temps M. de Bismarck, dans un discours au *Reichstag,* trouvait piquant de reconnaître qu'il y « avait un noyau de raison » dans la sédition du 18 mars [1]. Le fait est que la Commune servait singulièrement les desseins de l'Allemagne : elle forçait la France à une véritable capitulation diplomatique; elle était, de plus, d'un exemple salutaire pour les Allemands. Le chancelier l'a dit plus tard en propres termes : « Tout le monde connaît les conversions colossales opérées depuis l'*experimentum in corpore vili* fait avec la Commune sous les yeux de l'Europe. Des rouges sont devenus des libéraux et des libéraux sont devenus conservateurs [2]. » C'était bien là, vraiment, « le noyau de raison » des insurgés de Paris et le seul motif des compliments sarcastiques que leur adressait le chancelier.

M. de Bismarck voulait en finir. Lui résister, c'était la guerre, une guerre sans espérance, avec la honte de l'intervention étrangère dans les discordes civiles des Français;

[1] Discours du 2 mai 1871.
[2] Dépêche au comte d'Arnim, 20 décembre 1872.

M. Thiers craignit à la fois pour le salut du pays, pour l'honneur de son gouvernement, pour l'avenir de la République. Il céda. M. J. Favre partit pour Soisy. « M. de Fabrice, dit-il, eut la bonté de comprendre mon irritation et de la calmer par l'expression des sentiments les plus sympathiques. En même temps, il me fit observer que si je voulais éviter un conflit, il était nécessaire de faire des concessions au prince et de lui promettre quelques nouvelles garanties. » M. J. Favre se rendit, et il autorisa le général de Fabrice à télégraphier à Berlin qu'une entente serait possible sur la question des garanties supplémentaires à donner à la Prusse, qu'il était prêt lui-même à en conférer avec le chancelier, mais qu'il lui demandait de faire la moitié du chemin. M. Thiers approuva cette résolution; M. de Bismarck accepta. Les conférences de Bruxelles furent rompues le 4 mai, et il fut convenu que la rencontre de M. J. Favre et de M. de Bismarck aurait lieu le samedi 6 mai à Francfort.

Cette résolution était commandée par les circonstances. Le général de Fabrice ne le dissimulait pas; il indiquait en même temps à quelles propositions il fallait s'attendre de la part du chancelier. « L'état de choses actuel ne peut se continuer, disait-il au colonel Delahaye; l'Allemagne souffre trop de maintenir une armée aussi nombreuse hors de son territoire. Tous ses intérêts sont compromis. Lorsque M. J. Favre et le général de Valdan sont venus me trouver à Rouen, l'insurrection ne devait vivre que huit jours... Plus tard, lorsque M. J. Favre est venu à Soisy, vous comptiez sur des intelligences dans la place et sur une surprise : vos espérances ont encore été déçues; maintenant vous commencez un nouveau siége de Sébastopol. Vous serez certainement vainqueurs, mais combien de temps cela durera-t-il? Les intérêts allemands ne peuvent plus longtemps rester en souf-

france. Il va falloir que vous vous décidiez à accepter notre concours, ou si vous le refusez, à rentrer dans les termes des préliminaires, c'est-à-dire à vous retirer sur les bords de la Loire et à nous laisser agir seuls. Je pense que tout cela va être réglé à Francfort, ou que tout au moins le terrain y sera déblayé... » Le colonel Delahaye répondit qu'une telle prétention était inacceptable, que l'armée française ne pouvait abandonner son poste de son combat et se retirer lâchement derrière la Loire, qu'il faudrait l'y contraindre par la force et recommencer la guerre. Le général de Fabrice jugeait autrement les choses ; méconnaissant l'état d'esprit des Français et confondant l'Allemagne avec le pays du monde qui y ressemble le moins, il offrait au colonel Delahaye l'exemple de sa patrie : « Je ne saurais comprendre vos scrupules, disait-il; nous sommes dans un péril commun, pourquoi ne pas nous réunir? Ce ne serait pas pour vous aider que nous attaquerions Paris, ce serait pour notre propre cause, pour le succès de notre politique. D'ailleurs toute la province battrait des mains à notre entrée en scène, et si votre armée en était blessée, il faudrait en prendre son parti. Les armées ne doivent ni raisonner, ni réfléchir. Ainsi avons-nous fait après Sadowa, et nous ne nous en sommes pas mal trouvés [1]. » Les arguments du général de Fabrice portaient à faux, et l'exemple qu'il invoquait se retournait contre sa propre thèse; si la Saxe s'était réconciliée avec la Prusse après 1866, c'est que la guerre qui les avait divisées, était au fond une guerre civile, et qu'elles sentaient l'une et l'autre la nécessité de se réunir contre l'étranger. Si la France repoussait l'alliance de la Prusse contre la Commune, c'était pour les mêmes raisons : leur guerre était une guerre civile, et l'étranger n'y devait point intervenir.

[1] Favre, III, 328, 345, 348.

CHAPITRE IX

LE TRAITÉ DE FRANCFORT

I

M. Thiers donna des pleins pouvoirs à M. J. Favre pour négocier, sauf, avant de conclure, à en référer à Versailles [1]. Il lui adjoignit le ministre des finances, M. Pouyer-Quertier. « Son esprit souple et fin, heureusement dissimulé sous l'impétueuse vivacité d'une belle humeur constante et d'une inaltérable bonhomie, son habileté consommée en affaires, son merveilleux aplomb, en faisaient, dit M. J. Favre, un négociateur de premier ordre dans un débat où il fallait enlever plus que discuter. » Ayant appris d'ailleurs, par une cruelle expérience, combien il importait, en pareil cas, d'avoir le concours d'hommes du métier et de diplomates habitués aux affaires, M. Jules Favre avait invité M. de Clercq à se rendre de Bruxelles à Francfort; M. de Goulard devait l'y accompagner. Les plénipotentiaires quittèrent Versailles le 4 mai. Les précautions étaient si mal prises, qu'au moment de monter en wagon, à Pantin, M. J. Favre faillit être enlevé par une bande d'insurgés: il fallut, pour les contenir, l'intervention du poste prussien. Le voyage fut pénible : les plénipotentiaires français s'attendaient aux plus dures exigences et n'étaient pas sûrs, malgré la résignation dont ils s'étaient armés, d'éviter une rupture. « Les conjectures les plus vraisemblables, dit M. J. Favre,

[1] Je suis en général le récit de M. J. FAVRE, III, ch. VI, p. 336-437. — Conf. VALFREY, *Traité de Francfort*, I, ch. III.

devaient me faire craindre une rupture avec le chancelier, c'est-à-dire la reprise des hostilités. Telle me semblait être la signification des duretés calculées, des défiances systématiques, des exigences offensantes qui avaient fini par rendre les relations entre les deux gouvernements à peu près impossibles... Nous ne songions, ajoute-t-il, qu'à préserver la capitale et la France, même au prix des plus grands sacrifices, des éventualités terribles qu'entraînerait nécessairement avec elle l'ingérence armée de la Prusse dans la répression de la sédition. Aussi m'étais-je résigné à subir, dans une certaine mesure, les exigences de M. de Bismarck... Mais quelles devaient être ses garanties? J'étais, à ce sujet, dans une ignorance poignante. Très-déterminé à ne pas laisser rouvrir le feu contre Paris, je ne pouvais cependant me rendre à discrétion. »

M. de Bismarck, lorsqu'il partit de Berlin, n'avait guère plus de confiance que M. J. Favre dans le résultat des négociations qu'il allait entreprendre. Il a déclaré depuis qu'il était à peu près convaincu de l'impossibilité d'arriver à une conciliation. Il doutait fort que la France acceptât les conditions nouvelles qu'il voulait lui imposer, et il ne pensait pas qu'il fût possible de conclure la paix définitive; il entendait se borner à régler les questions principales et à renvoyer les antres à une conférence[1]. Dans le cas où la France aurait refusé d'accepter ses propositions, il était décidé à en venir aux moyens extrêmes. « Nous vous aurions sommés de faire retirer au sud de la Loire tout l'excédant des quarante mille hommes que vous accordaient les préliminaires, et nous aurions recommencé le bombardement de Paris, dit-il plus tard à M. J. Favre. Nous supposions qu'en augmentant chaque jour le nombre de

[1] Discours au Reichstag, 12 mai.

vos soldats, vous aviez le dessein de transiger avec la Commune, de vous réunir à ses défenseurs, et de vous jeter ensemble sur nous. Convenez, ajoutait-il, que cette crainte n'était pas déraisonnable, alors surtout que, malgré nos demandes réitérées, vous sembliez prendre à tâche de nous dissimuler le plus possible l'accroissement de votre effectif, et de traîner systématiquement en longueur les opérations du siége [1]. » M. de Bismarck avait fait également appeler à Francfort deux des négociateurs allemands de Bruxelles, MM. d'Arnim et de Hatzfeld.

Les plénipotentiaires français arrivèrent à Francfort le 5 mai, dans l'après-midi; M. de Bismarck y arriva dans la nuit. Il avait annoncé sa visite à M. Jules Favre pour le lendemain; M. J. Favre tint à le prévenir, et le 6 mai à midi, il se rendit, en compagnie de M. Pouyer-Quertier, à l'hôtel du Cygne, où le chancelier était descendu. M. de Bismarck les accueillit avec froideur; ils se montrèrent graves et réservés. M. J. Favre expliqua l'objet de l'entrevue qu'il avait demandée : c'était de s'expliquer loyalement, de part et d'autre, sur les intentions où l'on était : la France était prête à conclure la paix définitive. « Mais, dit-il, tout, même une rupture, serait préférable à l'incertitude qu'avaient fait naître entre les deux gouvernements des débats jusqu'ici stériles et dont nous ne pourrions subir la prolongation. » Tandis qu'il parlait, le chancelier examinait avec une curiosité peu bienveillante le visage de M. Pouyer-Quertier, qu'il ne connaissait pas : il craignait sans doute de trouver en lui un obstacle à ses desseins. Lorsque M. J. Favre eut terminé, il lui répondit par de longues récriminations sur les événements qui s'étaient passés depuis la signature des préliminaires, et sur

[1] Favre, III, 432.

la conduite du gouvernement français pendant cette période.

— Nous ne suspectons pas, dit-il, la bonne foi du gouvernement français, mais nous craignons qu'il n'ait pas la force de dominer les difficultés qui le menacent. Quand nous avons traité avec lui, il était souverain, au moins en apparence; il ne l'est plus; il est possible qu'il ne parvienne pas à triompher des Parisiens; la sédition peut s'étendre à d'autres villes, joindre ses forces à celles de l'armée de Versailles et recommencer la guerre. C'est une situation nouvelle, et qui met l'Allemagne en droit de considérer le traité de préliminaires comme inexécuté, puisque l'exécution des principales clauses de ce traité est devenue impossible. L'armée allemande devait se retirer; le prolongement de l'occupation est fort onéreux au pays et au Trésor; les intendants se sont trompés dans leurs calculs lors de la convention de Ferrières; ils ont compté cinq cent mille hommes; en réalité, il y en a six cent cinquante mille; nous n'avons pas réclamé, croyant qu'il ne s'agissait que de quelques jours; aujourd'hui, cette erreur nous coûte plusieurs millions; votre gouvernement n'en tient pas compte. Il ne tient pas compte non plus des prisonniers que nous lui avons rendus, il ne nous a pas encore restitué tous les navires capturés. Le siége de Paris s'éternise. Vos plénipotentiaires de Bruxelles traînent les choses en longueur et s'efforcent de modifier à votre profit les conditions des préliminaires. Ainsi, poursuivit-il, tout se trouve remis en question, et nous voyons s'évanouir nos garanties. L'empereur m'a ordonné d'en stipuler de nouvelles, et d'en faire l'objet d'une convention additionnelle. Si vous refusez d'y adhérer, nous réclamerons de vous la stricte exécution du traité du 26 février, et notamment la retraite derrière la Loire de la partie de votre armée qui excède quarante mille hommes. Nous nous réservons notre liberté d'action pour la répression de l'insurrection de

Paris, aussi bien que pour le lieu des négociations ultérieures, qui ne peuvent se poursuivre à Bruxelles. — Ce que propose Votre Altesse, répondit M. Jules Favre, n'est ni plus ni moins que la reprise des hostilités. Nous ferons notre possible pour l'éviter, ajouta-t-il ; mais nous nous y résignerons, si vous nous y contraignez par vos exigences. Nous avons atteint la limite des sacrifices. Nous vous offrons, du reste, de couper court à tous les soupçons et à tous les reproches en concluant sur l'heure le traité définitif de paix. On ne pourra, dès lors, nous accuser de traîner volontairement en longueur le siége de Paris. Ce siége tire à sa fin ; ce n'est pas le moment de nous forcer à nous replier sur la Loire et à donner à la Commune l'appui de tous ceux qu'indignera votre intervention. La non-exécution des traités n'est pas notre fait. Nous ne pouvons rien contre la force majeure.

M. de Bismarck ne s'attendait pas à trouver M. J. Favre dans des dispositions aussi conciliantes. A l'idée de conclure immédiatement la paix définitive, son langage s'adoucit. Il répondit qu'il préférait cet accommodement à tous les autres, mais que les événements avaient diminué le crédit de la France, et, par suite, les garanties de l'Allemagne : elle en désirait de nouvelles, surtout en ce qui concernait le payement de la contribution de guerre. « Je crois, ajouta-t-il, que si nous nous entendons sur ce point, nous aurons bien vite réglé tous les autres. » Sur la demande de M. J. Favre, le chancelier fit alors connaître ses conditions. Les préliminaires de paix obligeaient l'Allemagne à retirer ses troupes au fur et à mesure des payements ; M. de Bismarck désirait modifier cette clause et rester maître d'apprécier le moment où le gouvernement français lui paraîtrait assez solidement établi pour que les troupes alliées pussent évacuer la France. « L'Allemagne, dit-il, n'aurait pas intérêt à éloigner ce moment. » Il réclama

en outre pour les troupes allemandes la faculté de garder les portes de Paris et de faire des patrouilles dans la zone neutralisée, entre leurs lignes et les remparts. M. J. Favre ne repoussa point cette clause en principe; mais il demanda d'y réfléchir et d'en référer à M. Thiers. Il proposa de remettre à un autre jour l'examen de ces questions, et de régler en même temps la délimitation de Belfort ainsi que l'affaire du chemin de fer de l'Est. Il pensait que, dans cette première conférence, on devait se contenter de décider la conclusion de la paix définitive. M. de Bismarck n'eut garde de repousser une offre qui dépassait son attente. « Il nous félicita cordialement, dit M. J. Favre, d'avoir ainsi prévenu de graves complications. « Je ne puis vous cacher, ajouta-t-il, que je suis porteur d'un *ultimatum*. Grâce à la franchise de vos explications, je le considère comme inutile ; cependant, je ne puis me soustraire à l'obligation de vous le remettre. » Il ajouta que cette formalité serait accomplie le lendemain. La conférence avait duré près de quatre heures; les plénipotentiaires français se retirèrent. M. Thiers fut averti de l'entrevue. « Il nous répondit, raconte M. J. Favre, par une affectueuse approbation. »

Le lendemain, 7 mai, qui était un dimanche, le chancelier, en grand uniforme, accompagné de toute sa suite, se rendit à l'hôtel de Russie, où les négociateurs français étaient descendus. Bien que la remise de l'*ultimatum* ne fût plus, il le déclara de nouveau, qu'une formalité, il tenait à l'entourer d'une sorte de solennité. Après avoir répété que la pièce qu'il allait faire connaître n'avait aucun sens comminatoire, et qu'après les explications échangées la veille, tout faisait prévoir une entente, il lut, « d'une voix grave et pénétrée, » la note qu'il avait préparée. Cet *ultimatum* n'était que le résumé très-net et très-précis des récriminations que la chancellerie avait tant de fois adressées à la France; quant au supplément de

garanties que demandait l'Allemagne, M. de Bismarck en avait, la veille, indiqué la nature : la France avait à choisir entre deux solutions, ou faire retirer derrière la Loire les troupes françaises qui se trouvaient hors de Paris, ou consentir à ce que les postes de Paris situés sur la rive droite de la Seine, ainsi que la zone neutre et les portes de la capitale qui y donnaient accès, fussent occupés par l'armée allemande ; les troupes alliées n'évacueraient que la Somme, la Seine-Inférieure et l'Eure ; l'évacuation, qui, d'après l'article 9 des préliminaires de paix, devait avoir lieu après le payement du premier demi-milliard et la paix définitive, n'aurait lieu « qu'au moment où la situation politique, en France, serait suffisamment consolidée pour offrir la garantie que le gouvernement français est et restera en mesure de suffire à ses obligations envers l'Allemagne. » M. de Bismarck ajoutait que l'Allemagne n'aurait aucun intérêt à prolonger l'occupation, qui était très-onéreuse pour elle, malgré les frais d'entretien que payait la France. L'*ultimatum* se terminait par la menace, si souvent répétée, d'exiger la stricte observation des préliminaires, de forcer l'armée française à se retirer derrière la Loire, et de recommencer le feu contre Paris si la France ne concédait pas les garanties qu'on lui demandait [1]. — M. J. Favre reçut cette note en déclarant qu'elle répondait à un état de choses qui n'existait plus. Le chancelier n'y contredit point, et l'on convint de commencer, dans le courant même de la journée, les négociations de la paix.

M. J. Favre et M. Pouyer-Quertier se rendirent de nouveau chez M. de Bismarck. Ils discutèrent d'abord la question des garanties. Les conditions de l'Allemagne étaient dures ; les négociateurs français tâchèrent de les adoucir ; M. de Bis-

[1] Voir le texte dans Favre, III, 361-363.

marck perdit bientôt patience et revint à ses étranges accusations de duplicité et d'arrière-pensée de guerre. Il se plaignit que la France cherchât à gagner du temps, à intéresser l'Europe à sa cause, à susciter partout des inimitiés à l'Allemagne; il ajouta que, tout récemment encore, elle s'était adressée à la Russie, une dépêche arrivée le matin même en fournissait la preuve. M. J. Favre répondit que ces paroles étaient blessantes pour lui. « Je ne dissimule pas, dit-il, les efforts que j'ai faits dans le but de réveiller en Europe un sentiment de justice et de solidarité. A l'heure actuelle, je serais encore heureux d'accepter son arbitrage que l'Allemagne a toujours impérieusement repoussé. Mais je suis incapable de jouer un double jeu en vous suscitant des inimitiés au moment même où nous venons signer la paix. » Il insista vivement pour connaître la dépêche de Pétersbourg; M. de Bismarck y consentit. C'était un télégramme de l'ambassadeur prussien rendant compte d'une conversation qu'il avait eue avec le prince Gortchakow : « Le chancelier russe lui avait affirmé que le tzar verrait avec plaisir les cabinets de Versailles et de Berlin renoncer réciproquement à un système de défiance dangereux pour l'un et pour l'autre; que le meilleur moyen pour y arriver était de précipiter la conclusion de la paix définitive. Le prince Gortchakow ajouta qu'il avait reçu communication d'une note de M. J. Favre émettant le vœu que l'empereur de Russie voulût bien user de son influence sur son vénérable oncle, l'empereur d'Allemagne, pour obtenir ce résultat. » M. J. Favre n'eut pas de peine à démontrer que cette demande d'intervention n'avait d'autre objet que de hâter la paix, et il insista pour qu'on en finît avec ces inutiles récriminations. Le chancelier ne refusa pas. — Je n'en constate pas moins, ajouta-t-il, ces tentatives persistantes d'ingérence européenne, en vous répétant, ce que j'ai eu déjà maintes fois

l'occasion de vous faire observer, que nous entendons nous en affranchir d'une manière absolue. — Je le sais, répondit M. J. Favre; et l'on en vint enfin aux garanties.

MM. J. Favre et Pouyer-Quertier s'efforcèrent vainement d'amener le chancelier à se contenter d'un traité de paix définitif. La chute de la Commune était imminente, dirent-ils, le premier demi-milliard était prêt, le rétablissement de la paix sociale facilitera les payements ultérieurs; pourquoi prolonger l'occupation jusqu'à un terme indéfini, attribuer à l'Allemagne une sorte d'ingérence dans les affaires intérieures de la France, augmenter l'irritation du pays et multiplier les chances de conflits? M. de Bismarck répondit que l'occupation était tout aussi onéreuse pour l'Allemagne que pour la France. « Notre armée, disait-il, c'est la nation : transportée sur votre sol, elle appauvrit le nôtre. Chaque famille s'irrite d'une absence que la guerre ne légitime plus. Nous demandons à être seuls juges de l'opportunité de la rentrée de nos troupes, non pour les retenir inutilement chez vous, mais pour ne pas être forcés de les y rappeler. » Il voulait couper court au débat; il ajouta : « Sur ce point, au surplus, les ordres de l'empereur sont formels, et nous ne pouvons rien vous concéder. » Forcés ainsi d'abandonner le principe, les négociateurs français en discutèrent l'application, et ils obtinrent, non sans peine, qu'après le premier payement de 1,500 millions, l'évacuation des quinze départements indiqués par les préliminaires s'opérerait de droit, quelle que fût l'opinion du cabinet prussien sur l'état politique de la France. M. de Bismarck jugea sans doute qu'un gouvernement capable de payer 1,500 millions mériterait quelque confiance, et il consentit à rentrer, après l'acquittement de cette somme, dans les conditions indiquées par le traité du 26 février. C'était la principale des garanties supplémentaires qu'avait exigées l'Allemagne : les autres avaient

moins d'importance. MM. J. Favre et Pouyer-Quertier eurent cependant beaucoup de peine à obtenir du chancelier qu'il renonçât à faire garder par des factionnaires allemands les portes de Paris correspondant à la zone occupée par les armées alliées. Quant au droit de faire des patrouilles dans la zone neutralisée, il fut impossible de persuader le chancelier que l'exercice de ce droit serait plus dangereux qu'utile. Il le maintint.

Les négociateurs abordèrent alors la question de la délimitation de la nouvelle frontière autour de Belfort. MM. J. Favre et Pouyer-Quertier établirent facilement que le système qui consistait à déterminer cette frontière en traçant au compas un rayon de sept kilomètres autour de la ville, était à la fois arbitraire en principe et inapplicable en réalité. Ils demandèrent donc que la frontière fût étendue sur certains points et qu'elle fût, en tout cas, tracée d'une manière plus pratique. M. de Bismarck, après avoir discuté tous leurs arguments, leur dit à la fin qu'il y pourrait peut-être faire droit s'ils lui accordaient un équivalent. Ils se récrièrent contre cette prétention : il ne s'agissait pas d'un marché, mais du règlement équitable d'une question laissée en suspens ; il leur était impossible de céder à l'Allemagne des populations auxquelles le traité de préliminaires avait conservé et garanti leur nationalité française. Le chancelier contesta ce sentiment ; il invoqua les précédents et fit ressortir l'avantage qu'il y avait à transiger, même dans les conventions de ce genre. Il annonça que, d'ailleurs, il en référerait à l'empereur ; MM. J. Favre et Pouyer-Quertier désiraient, de leur côté, recevoir des instructions de M. Thiers : la discussion fut suspendue. Elle commença le lendemain, 8 mai. M. de Bismarck apporta le plan d'échange, qui avait été déjà présenté dans les conférences de Bruxelles. Ce plan accordait à Belfort une ban-

lieue suffisante; il rendait à la France 27,000 habitants et 6,000 hectares de terrain; il lui enlevait 7,000 habitants et 10,000 hectares pris sur la frontière du Luxembourg : ces terrains présentaient des positions stratégiques importantes [1] et contenaient de riches gisements métallifères. Les négociateurs français, qui avaient reçu les instructions de M. Thiers, pensèrent qu'au demeurant l'échange était avantageux et l'acceptèrent.

Il restait à régler un grand nombre d'affaires : on convint d'en renvoyer le détail à des conférences spéciales et de n'en fixer que les principes. M. de Bismarck avait obtenu plus qu'il n'espérait. Il se montra plus courtois, sinon plus accommodant. Il parut surtout apprécier les qualités de M. Pouyer-Quertier, qu'il avait d'abord accueilli avec une certaine méfiance. « La simplicité familière avec laquelle M. Pouyer-Quertier abordait les questions, dit M. J. Favre, le tour à la fois vif et précis de son entretien, le naturel qui lui faisait mêler la plaisanterie aux choses sérieuses, et donner à sa pensée une forme à la fois incisive et mordante, lui conquirent promptement un véritable crédit et lui permirent d'obtenir, sur certains points importants, des concessions inespérées. » Il ne parvint pas cependant à convaincre M. de Bismarck sur le chapitre des traités de commerce. Le chancelier avait indiqué déjà, à plusieurs reprises, qu'il tenait à rétablir le traité de 1862; il prétendait même le faire prolonger pour dix ans. Il voulait ainsi se prémunir contre les tendances protectionnistes de M. Thiers [2]. Les négociateurs français avaient reçu pour instruction de maintenir le *statu quo* et de réserver l'avenir. Les traités de commerce conclus avec l'Angleterre et

[1] Discours de M. de Bismarck, 12 mai.

[2] *Id.*

la Belgique approchaient de leur terme : la France avait l'intention de les dénoncer, et M. Thiers espérait trouver dans de nouveaux arrangements de grandes ressources financières. M. de Bismarck le savait. « Il mit, rapporte M. J. Favre, une véritable véhémence à s'y opposer. Il nous déclara qu'il aimerait mieux recommencer la guerre à coups de canon que de s'exposer à la guerre à coups de tarifs. » M. Pouyer-Quertier résista de son mieux, mais tout ce qu'il put obtenir, ce fut que l'Allemagne renonçât à prolonger le traité de dix ans [1] et qu'elle se contentât du traitement de la nation la plus favorisée.

M. de Bismarck montra plus de complaisance quand il fut question du rapatriement des prisonniers. Il consentit à en renvoyer immédiatement vingt mille, qui seraient dirigés sur l'Algérie, et il promit de hâter le retour des autres. Quant au droit d'option qui fut réclamé pour les Alsaciens-Lorrains, il maintint toutes les exigences élevées à Bruxelles; il consentit seulement à accorder aux habitants des provinces cédées la faculté de transporter leur domicile en France jusqu'au 12 octobre 1872, et d'opter pour la nationalité française. En revanche, le chancelier renonça à réclamer une indemnité pour les Allemands expulsés de France : il tenait qu'ils devaient être satisfaits par la pensée que leur gouvernement encaisserait cinq milliards. Du reste, l'excès de leurs prétentions semble lui avoir causé quelque embarras. Les hommes les plus positifs ont quelquefois, en diplomatie, de ces sortes de pudeurs

« Cette condition n'était pas pratique, a dit M. de Bismarck; les titres à l'indemnité nous auraient été évalués par les ayants droit beaucoup plus haut qu'ils ne valent en réalité; si ce mode d'indem-

[1] Valfrey. *Traité de Francfort*, 97-98.

nité directe n'a pas été adopté, c'est en partie la faute des prétentions tout à fait exorbitantes élevées par quelques-uns des Allemands expulsés. L'intérêt que je prenais à leurs demandes perdit de sa vivacité quand j'appris que la somme totale des réclamations atteignait un milliard... Je désirerais qu'on traitât cette question froidement, comme une affaire, en d'autres termes sans avoir égard à des prétentions excédant ce qui est juste. Le citoyen d'un pays, qui exerce son industrie à l'étranger et auquel les événements de la guerre font essuyer des pertes, ne peut jamais prétendre à une complète indemnisation, et il doit toujours se dire qu'à son activité exercée à l'étranger s'attachent de plus grands risques[1]. »

Ces discussions avaient rempli la journée du 8 mai et une partie de la journée du 9. Il restait à débattre des intérêts fort sérieux, ceux du chemin de fer de l'Est. Sur ce point, on n'était pas encore, le 9 mai au soir, parvenu à s'entendre. Le gouvernement prussien avait hâte de conclure, M. Thiers n'était pas moins pressé d'en finir; les négociateurs français pensèrent qu'il valait mieux ajourner les questions relatives au chemin de fer de l'Est que de suspendre encore la conclusion de la paix. Le 10 mai, à deux heures de l'après-midi, le traité fut signé dans un salon de l'hôtel du Cygne. M. J. Favre venait de recevoir un télégramme de Versailles annonçant la

[1] Discours du 2 juin 1871.— Cette indifférence pour ceux des Allemands que la misère contraint à aller chercher à l'étranger une existence que leur patrie leur refuse, M. de Bismarck l'a depuis exprimée en des termes bien autrement hautains dans un document qui n'était pas destiné à la publicité. Il écrivait le 2 février 1873 au comte d'Arnim : « Les Allemands qui sont allés après la guerre en France pour y chercher leur subsistance, connaissaient les sentiments de la population. Ils devaient s'attendre à des persécutions et à des humiliations; ils se sont crus capables sans doute de les supporter pour de l'argent. S'ils attachent de la valeur à être traités avec des égards, ils ne devraient pas mettre leur travail à la disposition de l'ennemi, mais le réserver à leur propre pays, où ils auraient trouvé en tous temps, avec les égards voulus, une rémunération suffisante. Bien que je considère comme un devoir du gouvernement de Sa Majesté de protéger les intérêts de nos compatriotes, je ne puis sympathiser avec les Parisiens de race allemande, ou du moins je ne puis le faire qu'aussi longtemps qu'ils ont besoin de protection. »

prise du fort d'Issy, et transmettant aux négociateurs français « l'approbation entière du président du conseil ». M. J. Favre communiqua ces nouvelles à M. de Bismarck qui en parut satisfait. Dans le courant de la même journée, l'affaire du chemin de fer de l'Est fut définitivement réglée. Le chancelier, qui voulait d'abord n'accorder que 100 millions à la Compagnie, finit par élever à 325 millions de francs la somme destinée à indemniser les obligataires du réseau de l'Est. En compensation, il demanda que la France s'engageât à ne concéder à cette Compagnie aucune ligne nouvelle qui pût relier le réseau français de l'Est au réseau luxembourgeois. Cette prétention se produisit au dernier moment. Les négociateurs français l'enregistrèrent comme les autres et ne parurent point en comprendre la portée. Or, comme les lignes du réseau de l'Est qui se reliaient au Luxembourg étaient cédées à l'Allemagne, et comme le gouvernement français avait garanti à la Compagnie de l'Est l'exploitation du réseau Guillaume-Luxembourg, la France se trouvait amenée à céder gratuitement à l'Allemagne ce qu'elle avait garanti à la Compagnie de l'Est, et devait, d'après la lettre du traité, obliger cette Compagnie à renoncer à l'exploitation du réseau luxembourgeois [1].

Telles furent, dans leur ensemble, les conférences de Francfort. Ces négociations avaient eu le même caractère que les précédentes : M. de Bismarck avait amené la France à lui demander ce qu'il voulait obtenir d'elle, la paix définitive, et à conclure cette paix dans les conditions qui convenaient le mieux à ses desseins. Le gouvernement français s'était soumis à la fatalité qui continuait de peser sur lui ; il avait cédé à la force des choses, il n'avait pu ni modifier les événements ni les dominer. Les négociateurs obtinrent dans le détail quelques con-

[1] Valfrey, *Traité*, ch. III.

cessions ; sur leurs instances, M. de Bismarck se départit de plusieurs des prétentions exorbitantes qui avaient été élevées à Bruxelles et qu'il avait reproduites à Francfort; mais, dans le fond, le traité définitif aggravait singulièrement les clauses des préliminaires tels que la convention signée le 26 février à Versailles les avait fixés. Il en ajoutait de nouvelles fort pénibles pour la France; le seul avantage qu'il parût offrir était le prix d'un échange.

La convention de Versailles stipulait que les départements de la Somme, Oise, Seine-Inférieure, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Seine et les forts de la rive droite de la Seine autour de Paris seraient évacués après la ratification du traité de paix définitif et le payement de cinq cents millions; le traité de Francfort stipula que les départements de la Somme, de la Seine-Inférieure et les parties encore occupées de l'Eure seraient évacuées après le payement de cinq cents millions; quant aux départements de l'Oise, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Seine, y compris les forts de Paris, rive droite, ils ne seraient évacués que si le gouvernement allemand jugeait l'ordre suffisamment assuré en France. Toutefois cette évacuation aurait lieu, dans tous les cas, après le payement de quinze cent millions : ainsi, il fallait payer un milliard et demi pour arriver au résultat que la convention de Versailles garantissait après le payement d'un demi-milliard. La convention de Versailles ne spécifiait point le mode de payement; le traité de Francfort excluait les billets de la banque française, il exigeait des espèces ou des papiers déterminés. La convention de Versailles ne limitait la garnison de Paris et n'obligeait l'armée française à rester derrière la Loire que jusqu'à la signature de la paix : le traité de Francfort limitait la garnison de Paris à quatre-vingt mille hommes et forçait l'armée française à rester sur la rive gauche

de la Loire jusqu'à l'évacuation des forts de Paris, c'est-à-dire jusqu'au moment où les Allemands jugeraient l'ordre rétabli ou jusqu'au payement de quinze cents millions. La convention de Versailles décidait que les troupes d'occupation s'abstiendraient de faire des réquisitions : le traité de Francfort leur donnait le droit d'en lever « dans les départements occupés et même en dehors », si le gouvernement français n'exécutait pas en temps utile les obligations contractées par lui pour l'entretien de ces troupes.

Les clauses nouvelles n'étaient pas moins onéreuses. La France, conformément à un arrangement conclu le 9 avril entre M. Pouyer-Quertier et les délégués d'Alsace-Lorraine, s'engageait à recevoir en franchise les produits de ce pays jusqu'au 1er septembre. L'Allemagne en outre stipulait pour elle-même, en matière de commerce et de navigation, le traitement des nations les plus favorisées; cette clause entravait indéfiniment la liberté commerciale de la France. Le traité assurait aux Allemands expulsés de France pendant la guerre la jouissance de leurs biens, et maintenait à ceux qui l'avaient obtenue l'autorisation de fixer leur domicile en France ; les délais de naturalisation étaient considérés comme n'ayant pas été interrompus par la guerre : cette dernière stipulation constituait une ingérence dans l'administration intérieure de la France, et elle empruntait aux circonstances un caractère particulièrement rigoureux. Le seul avantage du traité, c'était la fixation du rayon militaire autour de Belfort. Ce rayon était suffisant, mais on le payait cher. « Nous avons garanti nos frontières par l'acquisition de ces territoires », disait M. de Bismarck deux jours après le traité. Le fait est que, malgré l'importance de Belfort et des positions stratégiques que l'on acquérait autour de la place, l'échange était coûteux; on pouvait mettre en doute l'in-

térêt de la France à le consentir. Les négociateurs français en étaient si convaincus eux-mêmes qu'ils laissèrent à l'Assemblée le soin de décider. Il fut entendu que, sur cette question spéciale, l'Assemblée, lorsqu'elle voterait les ratifications, aurait le droit de repousser cette combinaison et de se contenter d'un rayon plus restreint, sept kilomètres et demi au maximum, autour de Belfort[1].

II

C'est en ces termes que la question fut posée dans l'Assemblée nationale, lorsque le 13 mai M. J. Favre y donna lecture du texte du traité. Le gouvernement insista pour la ratification rapide des articles et pour l'acceptation de l'échange des territoires. Des discussions ardentes s'engagèrent à ce sujet dans le sein de la commission qui avait été chargée de l'examen du traité. On y critiqua surtout le plan d'échange. M. Thiers le défendit avec une extrême vivacité. Il finit par poser à son tour un *ultimatum*. Le gouvernement avait fait de son mieux : refuser de ratifier le traité qu'il avait conclu, c'était la guerre. La commission se résigna. Ces débats préparatoires avaient rempli plusieurs jours. Ce ne fut que le 16 mai que la commission nomma son rapporteur. Le 18, le traité vint en discussion publique. Le rapport concluait à l'acceptation. M. de Meaux, chargé par ses collègues de cette pénible mission, rejeta sur ceux qui la méritaient la responsabilité des nouveaux sacrifices que la France devait consentir. « Nous prenons Dieu, notre pays, le monde à témoin, dit-il : non, ce n'est pas nous qui valons à la France ce traité qui la mutile. Le moment de débattre les responsabilités durant la guerre

[1] Valfrey, *id.*, 101, 104.

n'est pas encore venu; mais deux choses apparaissent incontestables et manifestes, c'est que si l'étranger est entré chez nous, il y a neuf mois, c'est l'Empire qui l'a attiré, et s'il y reste aujourd'hui sous Paris, c'est la Commune qui le retient. »
Le débat public ne porta guère que sur l'échange des territoires. Le général Chanzy et le général Chareton en contestèrent l'opportunité; l'amiral Fourichon et le général de Chabaud-Latour le défendirent. L'intervention de M. Thiers mit fin au débat. L'Assemblée crut accomplir un acte patriotique et ratifia le traité.

Cependant M. de Bismarck avait dû songer, au moins pour la forme, à faire ratifier le traité par les États du sud de l'Allemagne qui, ayant pris part à la guerre à titre d'États indépendants, devaient, pour la régularité des actes, prendre part à la paix dans les mêmes conditions. Comme le chancelier était venu à Francfort dans la pensée que la paix n'y serait pas conclue, il n'avait pas averti les « grands-vassaux » du Midi. Il leur notifia donc les articles qu'il avait arrêtés à Francfort. Ils les approuvèrent, et un protocole signé à Berlin le 15 mai constata leur adhésion. M. de Bismarck trouva sans doute que l'Assemblée de Versailles examinait les choses de trop près, car, le même jour, le 15 mai, en annonçant à M. J. Favre que les ratifications de l'Allemagne étaient prêtes, il ajouta qu'il s'étonnait que celles de la France ne le fussent pas encore. M. J. Favre répondit qu'il « avait les coudées moins franches que le prince de Bismarck »; il annonça que les ratifications arriveraient en temps utile, et jugeant que, la paix conclue, une explication sur la politique générale pourrait avoir de l'intérêt pour les deux États, il demanda le 17 mai une nouvelle entrevue à M. de Bismarck. Il comptait régler certains points, encore mal déterminés, et qui touchaient à la nouvelle délimitation dans l'Est. M. de Bis-

marck hésita d'abord à accepter et dit que sa santé le retenait à Berlin, puis il se ravisa et annonça qu'il était prêt à se rencontrer à Francfort avec M. J. Favre. Il l'avertit en même temps que le rapatriement des prisonniers allait être activement poussé, mais que toutefois l'Allemagne ne pourrait les renvoyer en grand nombre qu'après la chute de la Commune. Le général de Fabrice écrivait le 19 mai à M. J. Favre : « Le rapatriement de vos troupes, dont l'ajournement porte atteinte à d'innombrables intérêts, reste nécessairement subordonné à la reconnaissance de l'autorité du gouvernement actuel par la nation française entière. Les vues de mon gouvernement coïncident donc avec celles du vôtre en ce qui regarde d'arriver à la pacification complète le plus promptement possible. »

Le dimanche, 20 mai, MM. J. Favre et Pouyer-Quertier arrivaient à Francfort avec les ratifications [1]. Ils obtinrent quelques concessions pour la délimitation de la frontière autour de Belfort et pour le mode de payement de l'indemnité de guerre : M. de Bismarck accepta cent millions de billets de banque dans le premier versement, bien que le traité donnât à l'Allemagne le droit de les refuser. Ces discussions de détail remplirent la journée du 20 mai. Tandis qu'on préparait l'instrument des ratifications, M. de Bismarck assura que, dès que l'ordre serait rétabli, les troupes allemandes se retireraient en grand nombre. Néanmoins, comme le gouvernement français réclamait encore des prisonniers, il en montra quelque inquiétude et revint à une prétention qu'il avait souvent élevée : le droit pour l'état-major allemand de sommer les insurgés de désarmer les remparts du côté de la zone occupée. M. J. Favre obtint que le chancelier laissât les mains libres au gouvernement français. « Cependant, répondit le

[1] Favre, III, 426-437.

chancelier, nous ne pouvons répondre de rien. Avouez que nous avons mille fois le droit d'user de rigueur. Ce n'est pas un parti contre lequel vous luttez. C'est un ramas de brigands violant les lois sur lesquelles reposent les civilisations. Pouvons-nous assister les bras croisés au renversement des monuments publics, à la destruction des propriétés privées, peut-être au meurtre de l'archevêque? Notre abstention ne se comprend plus, nous ne pouvons vous la promettre que pour bien peu de temps, et encore sans nous engager. » Ces paroles dénotaient, de la part du chancelier, des préoccupations que, pendant toute la durée de la guerre, il avait toujours subordonnées à l'intérêt positif de l'Allemagne : elles inquiétaient encore M. J. Favre, car elles laissaient toujours suspendue la menace de l'intervention.

La signature des ratifications avait dû être ajournée au 21 mai. Ce jour-là, M. J. Favre reçut une dépêche de M. Thiers insistant pour que l'Allemagne laissât la France agir seule et pour que le rapatriement des prisonniers ne fût pas arrêté. M. J. Favre parvint à convaincre M. de Bismarck qui expédia sur-le-champ « les ordres les plus pressants » pour le départ des prisonniers. Le débat terminé, les ratifications furent signées et échangées. Il était quatre heures du soir. M. Pouyer-Quertier repartit immédiatement pour Versailles. M. de Bismarck désirait avoir encore un entretien avec M. J. Favre. Celui-ci y consentit et resta. Dans la soirée il reçut une nouvelle dépêche de M. Thiers annonçant l'entrée des troupes dans Paris. M. J. Favre en fit avertir immédiatement M. de Bismarck. Il le revit le soir à neuf heures. « Il put deviner, raconte-t-il, l'impression produite sur le chancelier par ce dénoûment que, jusqu'à la fin, il avait cru impossible sans l'assistance de l'armée allemande. Je devinai son étonnement où perçait un léger dépit... Cependant il se montra satisfait et

confiant. » Il répéta qu'il ferait tous ses efforts pour hâter le rapatriement des prisonniers français ; puis, revenant sur la crise qui avait amené la signature de la paix définitive, il fit connaître à M. J. Favre les intentions où il était lors de son arrivée à Francfort le 5 mai. » Au surplus, ajouta-t-il, tout cela est maintenant passé, et nous ne devons les uns et les autres songer qu'au moyen de rapprocher deux nations qui ont un intérêt puissant à renouer de bonnes relations. — Je crains, répondit M. J. Favre, que, malgré notre bon vouloir réciproque, il ne soit plus facile de former ce vœu que de le réaliser. Les conditions de la paix que vous nous avez dictées s'y opposent. Nous nous y conformerons scrupuleusement. Nous ne pouvons rien promettre de plus. » M. J. Favre se montrait prêt à renouer les relations diplomatiques ; le chancelier reconnut qu'il n'y avait rien de mieux à faire pour le moment. Il revint alors sur les raisons qui l'avaient déterminé à étendre les frontières de l'Allemagne ; il avait considéré de son devoir de « se mettre en garde contre de nouvelles agressions de la France ». Puis, laissant entendre que, peut-être, dans un avenir fort incertain sans doute, tout espoir de réconciliation ne devait pas être perdu, il ajouta : « Pour ma part au moins, je persiste à croire qu'on doit beaucoup attendre du temps. Je vais peut-être vous étonner : la France gagnera plus à une conduite franchement pacifique qu'à l'excitation systématique des haines suscitées par cette guerre. Vous me permettrez de ne pas m'étendre davantage sur un sujet si délicat ; je tiens seulement à vous répéter que je ne suis pas l'ennemi de votre pays... » Il annonça qu'il avait choisi un ambassadeur « bienveillant » ; il assura que celui que M. Thiers enverrait à Berlin y serait environné d'égards. M. J. Favre lui demanda de hâter l'évacuation ; le chancelier répondit que c'était le vœu de l'armée allemande, et que, d'ail-

leurs, il dépendrait de la France d'avancer le terme de sa délivrance en substituant, après le payement de deux milliards, une garantie financière à la garantie territoriale. Le lendemain, 22 mai, les deux ministres eurent encore une conférence. Ils expédièrent un certain nombre d'affaires *litigieuses*; puis, avant de quitter M. J. Favre, le chancelier s'abandonna à une de ces conversations humoristiques qui sont un de ses divertissements favoris et dans lesquelles, dit-on, il paraît tour à tour vif, subtil, caustique, déploie autant de bonhomie et se montre aussi séduisant qu'il est rude, intraitable et menaçant dans les entretiens diplomatiques où ses intérêts et ses passions se trouvent en jeu.

« Le chancelier me parut radieux », raconte M. J. Favre. Le traité de Francfort semblait en effet le point culminant de la carrière de M. de Bismarck. Jusqu'à ce jour, tous ses calculs s'étaient vérifiés, ses imprudences mêmes l'avaient *servi; il* s'était donné une tâche et l'avait accomplie, les événements et les hommes s'étaient pliés à sa volonté. Il n'était qu'un gentilhomme obscur de Poméranie, il avait voulu devenir le premier dans sa patrie, et se faire un nom historique dans ce dix-neuvième siècle où de si grandes aventures semblaient avoir épuisé l'attention et fatigué l'étonnement du monde. Il n'avait d'abord rencontré sur son chemin que des obstacles. L'œuvre qu'il méditait était une œuvre révolutionnaire; il lui fallait l'entreprendre avec l'aide du prince le plus conservateur de l'Europe et malgré le parti qui soutenait en Allemagne les idées de la Révolution. Pour gagner la confiance du roi, il se rendit odieux aux libéraux; puis il usa de l'influence qu'il avait acquise en combattant la Révolution à l'intérieur, pour entraîner son souverain dans une politique révolutionnaire au dehors; il prépara la guerre contre l'Autriche et le renversement du système de 1815. Toute l'Allemagne était contre lui :

il chercha un soutien hors de l'Allemagne, il obtint l'alliance de l'Italie, il s'assura la neutralité des Russes, il enchaîna la volonté flottante de Napoléon III. L'armée prussienne était brave, soumise, dirigée par un des plus grands hommes de guerre des temps modernes; elle vainquit l'Autriche et l'Allemagne coalisées. Il n'est pas vrai de dire qu'en Allemagne la force prime le droit, elle se confond avec lui : la victoire fortifia la confiance des amis de M. de Bismarck et dissipa la méfiance de ses ennemis. Il n'eut pas besoin de tendre la main au parti libéral, ce parti se jeta à ses pieds; M. de Bismarck se mit résolûment à la tête de la révolution allemande, et la révolution allemande se fit autoritaire. Il dominait l'Allemagne du Nord; le Sud lui résistait encore. L'empereur Napoléon III, qu'il avait cruellement joué, semblait devoir lui opposer un invincible *veto*. Une guerre avec la France devenait une nécessité aussi bien pour triompher de l'opposition de Napoléon III que pour achever l'unification de l'Allemagne. Cette guerre, M. de Bismarck ne pouvait la déclarer, car les Allemands ne l'y auraient point suivi et l'Europe ne l'aurait point soutenu. Il fit si bien que la France se donna devant l'Europe les torts de l'agression et souleva contre elle le patriotisme soupçonneux des Allemands. Sedan fut la suite et la confirmation de Sadowa. La Prusse ne vainquit pas seulement la France, elle acheva de vaincre l'Allemagne. Les peuples allemands demandèrent à la Prusse de fonder l'unité nationale; les princes d'Allemagne offrirent la couronne d'empereur au roi Guillaume. Il restait à dicter la paix à la France; le chancelier la voulait dure, rude, implacable; il fallait que la France la sollicitât et que l'Europe ne s'en mêlât point : la France ne fit point appel à l'Europe et se rendit à merci; l'Europe, quoique inquiète et mécontente, se tut et détourna les yeux. Ainsi le chancelier avait réussi dans toutes ses entreprises; il avait affaibli l'Autriche et

démagogique aussi bien qu'un pouvoir à tendances belliqueuses ou à passions ultramontaines auraient singulièrement aggravé la position de la France : l'un comme l'autre auraient surexcité l'Allemagne sans gagner les sympathies de l'Europe; mais une monarchie sage et libérale, qui aurait trouvé son principe dans les traditions de la France et réglé sa conduite sur les nécessités de la politique moderne, aurait certainement obtenu des puissances un concours qui aurait obligé l'Allemagne à modérer ses conditions. M. de Bismarck le redoutait, il l'a déclaré de la façon la plus explicite dans un document devenu public [1]. Les royalistes se trompaient donc lorsqu'ils trouvaient habile d'ajourner la question de la monarchie; ils se croyaient prudents et politiques alors qu'en réalité, ils n'étaient qu'impuissants. M. Thiers et ses nouveaux amis de la gauche, désireux de fonder la République, voulaient assurer la gloire de la libération du territoire au gouvernement qu'ils préféraient; ils se félicitaient, comme d'un succès pour leur cause, des encouragements apparents et des facilités relatives qu'ils obtenaient de M. de Bismarck. Ils s'aveuglaient également, et M. de Bismarck, lorsqu'il n'a plus eu d'intérêt à les laisser dans l'erreur, a pris soin lui-même de les désabuser : il ne favorisait la république de M. Thiers que par la conviction où il était que ce gouvernement, capable sans doute de rassembler une somme de cinq milliards, serait impuissant à réorganiser la France et à rétablir sa situation en Europe. La république avait, pour les Allemands, l'incontestable avantage de les payer sans les inquiéter; ils se croyaient sûrs que l'Europe n'interviendrait pas pour adoucir les conditions de la dette, et que, la dette acquittée, la France ne serait pas un danger pour eux. Ce

[1] Dépêche à M. d'Arnim du 20 décembre 1872. Voir plus haut, p. 225, le passage de cette dépêche auquel il est fait allusion ici.

double malentendu domine toute l'histoire des négociations relatives à la libération du territoire. Toutefois, à l'époque où ces négociations se poursuivaient, personne ne paraît en avoir eu le sentiment.

On ne se rendit pas compte non plus qu'en mettant cinq milliards aux mains des Allemands dans un délai aussi rapide, on leur donnait une idée exagérée des ressources de la France, on leur suggérait la pensée que la contribution de guerre avait été insuffisante et que la France n'était pas réduite à l'état d'impuissance où ils avaient voulu l'amener; en même temps qu'on leur inspirait cette inquiétude, on leur fournissait le moyen de s'armer à outrance et de se forger le plus redoutable instrument de puissance militaire. Ces observations ont été faites après coup; elles frappent aujourd'hui tous les esprits; en 1871, très-peu de personnes en étaient préoccupées; nul n'osa les présenter publiquement. C'eût été froisser l'opinion publique et s'exposer au reproche de manquer de patriotisme. L'opinion ne voulait considérer qu'un seul côté des choses, celui qui touchait l'honneur national et soulevait le plus les imaginations. Le gouvernement de M. Thiers ne chercha point à réagir contre cet entraînement, très-noble en ses causes, très-naturel aussi, mais à coup sûr fort imprévoyant. Il le partageait, il l'encouragea et il sut en retirer une grande popularité.

L'occupation prussienne était une prise de gage; il s'agissait donc de payer la Prusse; lorsqu'elle serait payée, elle ne pouvait refuser de partir. Le problème qu'on avait à résoudre était un problème de finances encore plus qu'un problème de diplomatie. Mais les données dépassaient les mesures ordinaires, et devant les gigantesques mouvements de fonds qu'il fallait opérer, les financiers les plus experts demeuraient dans la perplexité. M. Thiers aborda ces difficultés

prit une résolution singulière et les trancha avec une rapidité surprenante. Le principal mérite en revient à sa personne, à ses talents financiers non moins qu'à l'énergie qu'il apporta, dans les mois qui suivirent la paix de Paris, à réprimer et à contenir les partis anarchiques. Il fallait emprunter en effet; pour emprunter il fallait inspirer de la confiance. M. Thiers n'y serait pas parvenu sans le concours de la majorité de l'Assemblée, sans l'abnégation patriotique des royalistes, sans la sagesse du parti républicain modéré. L'esprit d'ordre et d'économie, l'assiduité au travail, la souplesse intellectuelle, le sentiment profond de conservation sociale, qui sont les principales sources de la richesse de la France, permirent au gouvernement de réaliser les desseins qu'il avait conçus. Ce n'est point diminuer les services d'un homme d'État que de montrer comment le pays le seconda dans sa tâche. M. Thiers gardera toujours la gloire d'avoir délivré sa patrie de l'occupation étrangère; mais on doit dire que les Français, par leur travail accumulé, furent les véritables auteurs de leur libération. Et s'il est juste de condamner l'Empire pour son impéritie diplomatique et militaire, il serait inique d'oublier que c'est grâce au développement donné dans les vingt dernières années à la fortune publique, que la France put si rapidement effacer les premières traces de ces désastres.

M. Thiers eut longtemps à lutter contre les méfiances systématiques du cabinet de Berlin. La chancellerie persistait à mettre en doute les intentions de la France; il en résulta des difficultés sans cesse renaissantes et dont M. Thiers ne triompha qu'à force de bonne grâce, de patience et d'adresse. Le meilleur et le seul moyen de rassurer l'Allemagne c'était de la payer, c'était aussi le moyen de libérer les départements situés autour de Paris: à peine maître de la capitale, M. Thiers

ouvrit un emprunt de deux milliards. Cette opération, qui semblait alors téméraire, faillit être entravée par un incident singulier. Rien n'est plus propre que cet incident à faire comprendre l'état d'incertitude qui régnait dans les relations de la France et de l'Allemagne, et le genre d'obstacles que M. Thiers rencontrait de la part de la chancellerie impériale. Des détachements français avaient, par inadvertance, occupé quelques territoires réservés aux Allemands du côté du Raincy et de Romainville. Le 16 juin, le jour même où l'armée prussienne faisait dans Berlin son entrée triomphale, M. de Bismarck avertit, par le télégraphe, M. J. Favre de cette contravention. La dépêche se terminait par cette menace que rien ne faisait prévoir. « J'ai l'honneur d'avertir Votre Excellence que s'ils (les soldats français) ne se retirent immédiatement derrière leurs lignes, nos troupes vous attaqueront, aujourd'hui même, à minuit. » Ce télégramme était daté de Berlin, cinq heures et demie du soir; M. J. Favre l'avait reçu à huit heures. Il prit en toute hâte les mesures nécessaires. A onze heures et demie, il savait que les détachements français étaient rentrés dans leurs lignes. Il en avertit M. de Bismarck par le télégraphe. L'incident était terminé. M. J. Favre n'en donne pas l'explication, mais il cite un mot de M. Thiers qui paraît fort significatif, lors surtout qu'on se rappelle avec quelle insistance les banquiers de la chancellerie impériale avaient offert de se charger de payer l'indemnité de guerre. « Un seul coup de fusil, disait M. Thiers, et notre emprunt avortait[1] ! »

Tandis que cet emprunt se préparait, des relations plus régulières se rétablissaient entre la France et l'Allemagne. Le 17 juin, M. de Waldersee fut accrédité à Versailles comme

[1] FAVRE, III, p. 437-442.

chargé d'affaires d'Allemagne; M. de Gabriac fut envoyé à Berlin avec la même qualité. La mission du général de Fabrice prit fin à la même époque. Le commandement en chef de l'armée d'occupation fut confié au général de Manteuffel le 25 juin. Cet officier apporta dans l'exécution de ses devoirs le même esprit de justice et d'impartialité qu'y avait apporté le général de Fabrice. On doutait encore et très-sérieusement à Berlin des intentions du gouvernement français. Le général de Manteuffel avait reçu les instructions les plus rigoureuses pour le cas où l'exécution du traité de paix rencontrerait les moindres difficultés [1]. M. Thiers sut dissiper les méfiances de l'Allemagne; l'accueil qu'il fit au général de Manteuffel, les discours qu'il sut lui tenir le rassurèrent d'abord et finirent par le persuader de la sincérité avec laquelle le gouvernement de M. Thiers travaillait à presser la libération du territoire. Les relations personnelles qui s'établirent entre le président de la République et le commandant en chef de l'armée allemande exercèrent incontestablement une influence favorable sur les négociations. Le mouvement d'évacuation qui suivit l'emprunt de deux milliards fut le premier signe du rétablissement de rapports, sinon amicaux, au moins pacifiques entre les deux États.

L'emprunt s'ouvrit le 27 juin; le 28, la souscription atteignit quatre milliards cinq cents millions. Les payements commencèrent aussitôt. Après l'acquittement des premiers cinq cents millions, l'Eure, la Seine-Inférieure et la Somme furent évacuées (fin juillet). Après l'acquittement d'un milliard, les

[1] « Elles consistaient dans un volumineux dossier, formé de tous les décrets, jugements, actes publics, réquisitions, etc., rendus et exercés en Allemagne par l'empereur Napoléon et ses généraux de 1806 à 1813. Bon nombre de ces actes, l'histoire doit le reconnaître, eussent été de nature à autoriser contre la France de terribles représailles. » VALFREY, *Traité de Francfort*, I, 140.

Allemands abandonnèrent les forts de Paris, rive droite, les départements de la Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne et Oise (milieu de septembre). A la fin de septembre, quatre mois après la chute de la Commune, la France avait payé quinze cents millions, et il ne restait plus que douze départements occupés.

Six de ces départements devaient rester aux mains des Allemands jusqu'à l'acquittement complet de la dette, à moins que l'on ne convînt d'une évacuation anticipée sur garanties financières; les six autres pouvaient être libérés par le payement du quatrième demi-milliard. Mais la France avait épuisé les lettres de change disponibles sur l'Allemagne; les déplacements d'espèces avaient été trop considérables, il s'ensuivait un danger de crise monétaire. Le fait est que cette crise éclata au mois d'octobre. Le gouvernement ne voulut pas ajouter à ce danger celui d'une crise sur le change. Il ne renonçait pas cependant à continuer l'œuvre de la libération, il chercha le moyen de se procurer un délai pour le payement du quatrième demi-milliard, tout en délivrant les six départements dont la libération était liée à l'acquittement de cette partie de la contribution de guerre. La Prusse avait alors de sérieux embarras commerciaux au sujet de l'Alsace-Lorraine. L'Allemagne comptait 2,400,000 broches à filer le coton, 25,000 métiers à tisser et 100,000 machines à imprimer. L'Alsace possède 1,570,000 broches, 20,000 métiers, 100,000 machines[1]. De là une concurrence qui effrayait beaucoup l'Allemagne, et, pour l'Alsace, le danger d'un encombrement de ses produits. Le régime transitoire organisé par le traité de Francfort, et qui concédait aux produits

[1] Lavallée. *Les traités de Berlin*. *Revue des Deux Mondes* du 15 novembre 1871.

alsaciens l'entrée libre en France, avait expiré le 21 septembre. La Prusse était pressée à la fois par les Allemands du Sud, qui craignaient d'être envahis par les tissus d'Alsace, et par les Alsaciens, qui craignaient de ne pouvoir écouler les tissus fabriqués par eux. M. de Bismarck aurait voulu que le privilége accordé par le traité de Francfort fût prolongé pendant six ans. La France refusa. Sans doute, elle continuait de s'intéresser vivement au sort des départements conquis, mais elle n'avait aucune raison de faciliter à la Prusse l'assimilation de ces départements. Si la France cédait sur ce point, elle entendait y trouver un avantage immédiat. C'est alors que l'on eut l'idée de joindre cette négociation à celle de l'évacuation anticipée du territoire français. La Prusse consentirait à évacuer six départements avant le payement du quatrième demi-milliard, et la France prolongerait le privilége douanier de l'Alsace-Lorraine; mais M. de Bismarck prétendait obtenir pour ce quatrième demi-milliard certaines garanties financières. Il fallait ajouter, d'ailleurs, à ces cinq cents millions, cent cinquante millions formant les intérêts des trois derniers milliards. Cela faisait en tout six cent cinquante millions. On ne s'entendit point sur la garantie : la Prusse voulait la signature de banquiers qu'elle connaîtrait, et des traites négociables à sa volonté. Les banquiers refusèrent de s'engager dans ces conditions. Les choses en étaient là au milieu de septembre 1871. L'Assemblée nationale allait se séparer; M. Thiers se décida à lui demander le pouvoir de prolonger, pour des délais déterminés, le régime douanier de l'Alsace-Lorraine. Ce pouvoir lui fut accordé et la négociation se poursuivit.

Depuis le 1er septembre, l'Allemagne avait un ministre à Paris; la gestion de l'ambassade, d'abord confiée à un chargé d'affaires, M. de Waldersee, passa aux mains de M. le comte

Harry d'Arnim. Il continua les pourparlers avec M. Thiers; mais on reconnut bientôt qu'il serait nécessaire de recourir à un entretien direct avec le chancelier. M. Pouyer-Quertier fut chargé de terminer cette affaire, et il partit pour Berlin le 5 octobre. Comme on ne pouvait s'entendre sur la garantie financière pour les six cent cinquante millions qu'il y avait à payer, on s'avisa d'un expédient. Il fut convenu que les Allemands évacueraient les départements qui leur servaient de gage, mais que la France ne les occuperait pas avant le payement intégral des six cent cinquante millions. Jusque-là, les départements seraient neutralisés; la France ne pourrait y conserver que la force armée nécessaire au maintien de l'ordre; en cas d'inexécution de la convention, l'Allemagne aurait le droit de réoccuper les départements. C'est sur ce principe que furent rédigées les deux conventions signées à Berlin le 12 octobre 1871. Par la première, la Prusse s'engageait à évacuer six départements et à réduire ses troupes à cinquante mille hommes quinze jours après l'échange des ratifications. La France s'engageait à payer les six cent cinquante millions en huit termes échelonnés de quinze jours en quinze jours, du 15 janvier au 1er mai 1872 : elle se réservait la faculté d'anticiper les payements. Par la seconde convention, la franchise de douane pour les produits manufacturés de l'Alsace-Lorraine était prolongée jusqu'au 31 décembre; du 1er janvier au 30 juin 1872, ces produits payeraient un quart de droit; du 1er juillet au 31 décembre 1872, demi-droits. Le régime de faveur cesserait au 1er janvier 1873. Les ratifications furent échangées, et, dès la fin d'octobre, l'évacuation commença dans les départements de l'Aisne, de l'Aube, de la Côte-d'Or, de la Haute-Saône, du Doubs et du Jura. A partir du 5 novembre 1871 et jusqu'à l'évacuation totale du territoire, la France ne devait plus avoir à fournir

de rations que pour cinquante mille hommes et dix-huit mille chevaux [1].

Tandis que ces traités s'exécutaient en France, une négociation longue et compliquée se poursuivait en Allemagne. Des conférences qui avaient pour objet de régler les détails d'exécution du traité de paix avaient commencé à Francfort le 6 juillet; elles se terminèrent le 6 décembre. Elles furent remplies par des discussions très-ardues, quelquefois très-vives, toujours très-pénibles, dans lesquelles les négociateurs français déployèrent autant d'énergie que de talent [2]. Les deux hommes au patriotisme desquels cette tâche ingrate avait été confiée étaient M. de Goulard et M. de Clercq. L'objet le plus grave qu'ils eurent à traiter concernait la faculté qui était accordée aux habitants des territoires cédés de conserver la nationalité française. L'article 11 du traité de Francfort semblait leur laisser une certaine latitude dans l'exercice de cette faculté. Il portait que : « Les sujets français originaires des territoires cédés, domiciliés actuellement sur ce territoire, qui entendent conserver la nationalité française, jouiraient jusqu'au 1er octobre 1872 de la faculté de transporter leur domicile en France et de s'y fixer. » Lors des conférences de Francfort, les plénipotentiaires allemands déclarèrent que la cession du territoire entraînait de droit la cession des habitants; que, par conséquent, tous les habitants de l'Alsace-Lorraine étaient devenus Allemands et qu'il s'agissait pour eux, non pas de rester Français, mais de le redevenir. Il en résultait que tous ceux qui n'opteraient pas, dans le délai fixé, pour la nationalité française resteraient Allemands. De plus, ils déclarèrent acquis à l'Allemagne, outre les habitants de l'Alsace et de la

[1] Convention du 10 novembre 1871.

[2] Voir les Protocoles des conférences de Francfort, et VALFREY, *Traité de Francfort*, II, ch. 1er.

Lorraine qui étaient originaires de ce pays et qui y étaient établis, toutes les personnes qui y étaient nées, encore qu'elles n'y eussent point leur domicile et que leurs parents ne fussent ni Alsaciens ni Lorrains. Ils ajoutèrent que les mineurs ne jouiraient point, selon les lois françaises, du droit d'opter lorsqu'ils auraient atteint leur majorité ; l'option devait être faite, en leur nom, dans les délais fixés, par leurs représentants légaux. Malgré tous les efforts des plénipotentiaires français, ces combinaisons prévalurent : elles aggravaient notablement les dispositions du traité de paix [1].

Les négociateurs français ne furent pas plus heureux dans leurs tentatives pour obtenir qu'une clause d'amnistie fût insérée dans la convention additionnelle. Ils demandaient que, selon les usages, les Français condamnés pour des délits commis contre les Allemands pendant la guerre et détenus en Allemagne fussent remis en liberté, et que les habitants des territoires cédés ne pussent pas être poursuivis à raison de la conduite qu'ils auraient tenue pendant la guerre. Les Allemands n'opposèrent pas d'abord un refus absolu à cette réclamation ; mais ils demandèrent, par réciprocité, que la France remît en liberté les Français condamnés pour avoir entretenu des rapports délictueux avec l'ennemi. Il n'y avait aucune corrélation entre ces deux classes de prisonniers ; la France ne refusait nullement d'accorder l'amnistie aux sujets allemands qui seraient détenus en France pour délits commis pendant la guerre ; mais elle ne pouvait reconnaître à l'Allemagne le droit de lui demander la liberté de citoyens français condamnés, d'après les lois françaises, pour avoir secondé les efforts de l'ennemi. Les Allemands persistèrent dans leurs prétentions, et la clause d'amnistie fut exclue de la conven-

[1] Protocoles des conférences de Francfort, nos 1, 2, 4, 5, 7, 10, 11, 12. Article 1er de la *Convention additionnelle*.

tion [1]. Il est vrai d'ajouter que les prisonniers français détenus en Allemagne furent successivement rendus à la liberté : l'empereur leur fit grâce [2]. Les négociateurs français obtinrent sur d'autres objets des concessions assez importantes, notamment en ce qui concernait les services des pensions et le règlement des intérêts de la banque de France.

Les travaux de la conférence furent terminés au commencement de décembre, et le résultat en fut consigné dans une convention additionnelle signée à Francfort le 10 décembre 1871. Elle réglait successivement l'option de nationalité, les pensions civiles et ecclésiastiques, les pouvoirs militaires, l'exécution des jugements, l'échange des condamnés et des aliénés, les droits hypothécaires, les titres et archives des communes, les brevets d'invention, les biens-fonds limitrophes, les commissions de routes, les canaux, les cours d'eau, les chemins de fer. La convention stipulait, en outre, la remise en vigueur des traités et conventions existant entre la France et les États allemands avant la guerre. La convention additionnelle de Francfort était un commentaire du traité de paix; les Allemands avaient eu soin de faire tourner ce commentaire à leur profit.

On connaît le résultat de ces négociations; on n'en connaît pas encore l'histoire. On peut dire cependant que, sans être aussi pénibles que celles qui suivirent l'insurrection de Paris, elles présentèrent encore au gouvernement français de très-grandes difficultés. L'antagonisme qui se manifestait entre M. Thiers et la majorité de l'Assemblée, le désir qu'avait la gauche de constituer la République et la droite de restaurer la Monarchie, le penchant de plus en plus décidé du chef de

[1] Protocoles, nos 1, 6, 7, 8, 10, 11.
[2] Valfrey, *Traité*, II, 361-393.

l'État pour un des partis qui divisaient la nation, affaiblissaient singulièrement la diplomatie française dans ses rapports avec l'étranger. Le gouvernement était précaire : on n'osait négocier avec lui qu'à courte échéance. Les Allemands en profitaient; ils continuaient à se faire escompter largement les concessions auxquelles ils consentaient. A ces embarras s'ajoutait l'état toujours inquiétant des départements occupés. Après une guerre aussi rude, après une paix aussi dure, les relations entre les habitants de ces pays et l'armée d'occupation étaient souvent troublées. Si l'on considère cependant l'état d'esprit où la guerre avait laissé les Français, on ne peut qu'être frappé de la facilité relative avec laquelle les apparences de la paix se rétablirent entre les deux nations : les Français y apportèrent beaucoup de résignation et de patriotisme; la belle et forte discipline de l'armée allemande y contribua dans une très-large mesure. M. de Manteuffel, qui la commandait, se montra toujours bienveillant, désireux d'éviter les conflits et aussi équitable que le comportaient les exigences de son poste. Il avait transporté son quartier général à Nancy. M. Thiers avait accrédité près de lui, depuis le 14 juillet 1872, une mission spéciale, à la tête de laquelle était placé M. le comte de Saint-Vallier, ministre de France à Stuttgard au moment de la déclaration de guerre. M. de Saint-Vallier était chargé de toutes les affaires relatives à l'occupation; il devait suivre et appuyer près du quartier général les réclamations des Français habitant les pays occupés. Il s'acquitta de cette tâche difficile avec une grande activité et y déploya un véritable esprit diplomatique.

Cependant on ne pouvait parvenir à éviter des accidents que les passions populaires expliquent peut-être, mais qui n'entraînaient pas moins les conséquences les plus graves. Il y

avait des rixes; il y eut de véritables crimes : un soldat allemand fut tué à Amiens, un autre à Poligny; à Chelles, au mois d'août, un jardinier du nom de Bertin assassina un Allemand; aux environs de Paris, le nommé Tonnelet avait assassiné deux soldats de l'armée d'occupation. Les coupables furent arrêtés, poursuivis par la justice française et traduits devant le jury. Les jurés de Melun acquittèrent Bertin le 14 novembre 1871; quelques jours après, le 24, les jurés de Paris acquittèrent Tonnelet. C'étaient là des arrêts déplorables. Les Allemands n'en cherchèrent point la cause dans les souvenirs atroces laissés par la guerre. Bien qu'ils se piquent de haute critique et de psychologie objective, il leur convint de juger ces faits d'après les maximes abstraites de la justice absolue. Ils poussèrent des cris d'indignation et dénoncèrent la France au mépris du monde civilisé : « Est-ce là le commencement d'une régénération morale de la France? disait la *Gazette de l'Allemagne du Nord*. La Prusse, au début de ce siècle, fut vaincue, mais elle ne tomba pas jusque-là; nous n'avons pas, nous autres Allemands, joint à la défaite l'abaissement de nous-mêmes. » La *Gazette de Cologne* était plus amère encore : « Ces faits, disait-elle, se sont produits vingt-quatre heures après que M. Thiers, recevant en audience solennelle les ambassadeurs chinois, leur rappelait les devoirs que la justice impose aux gouvernements. Les Chinois avaient cependant fait connaître que, loin de chercher dans le fanatisme religieux ou le patriotisme une excuse pour les assassins de Tien-tsin, les juges chinois les avaient condamnés : ils n'avaient donc aucune leçon à recevoir des Français. » La polémique de plusieurs journaux français n'était pas faite pour modérer les Allemands. M. d'Arnim avait déjà présenté des réclamations[1]. Le gouvernement allemand prit

[1] Au sujet du journal l'*Anti-Prussien*, qui paraissait à Lyon et se donnait

des mesures rigoureuses. Le général Manteuffel eut ordre de proclamer l'état de siége dans les départemenis occupés. Un nouvel assassinat ayant eu lieu dans la Marne, les meurtriers furent arrêtés par les autorités allemandes et fusillés le 29 novembre. Enfin, le prince de Bismarck adressa, le 7 décembre, à M. d'Arnim une dépêche qui fut communiquée au gouvernement français. Elle était hautaine et menaçante : le chancelier parlait nettement de représailles; il rappelait que l'Allemagne avait demandé qu'on lui livrât Bertin et Tonnelet et qu'elle n'avait retiré sa demande que par confiance dans la justice française. Il ajoutait qu'il n'en pourrait être de même à l'avenir; que l'Allemagne serait forcée de prendre des mesures défensives dans les départements occupés. Il ne dissimulait pas l'influence que des faits de ce genre pourraient avoir sur la suite des négociations :

« Votre Excellence se rappelle que les dernières négociations avec M. Pouyer-Quertier avaient été poursuivies dans la confiance que notre occupation pourrait se terminer dans un délai plus court que celui qu'avait prévu le traité de paix. La lumière que les événements de Melun et de Paris ont jetée sur les dispositions des classes éclairées en France, ne nous permet pas de conserver cette confiance; d'autant plus que dans la presse française les représentants de l'ordre et du droit ne se sont pas sentis assez forts pour blâmer la conduite des jurés, des légistes et du public, applaudissant à ces arrêts. Les quelques voix qui ont eu le courage de prononcer un blâme timide, ont appuyé ce blâme sur cette seule considération que les Allemands sont en situation de nuire encore à la France; ils n'ont nullement déclaré que ce genre d'acquittement était incompatible avec les principes éternels de la justice et de l'ordre dans l'État. Il semble donc que ces faibles protestations en faveur du droit cesseront avec notre occupation. Vous voudrez bien présenter ces considérations à M. de Rémusat[1], en ayant

pour tâche de dénoncer les Allemands rentrés en France. M. d'Arnim invoqua l'article 12 du traité de Francfort qui assurait aux Allemands expulsés « la jouissance pleine et entière de leurs biens. » Le journal fut supprimé.

[1] M. de Rémusat avait remplacé M. J. Favre, qui s'était retiré le 22 juillet.

soin toutefois de n'y point donner une tournure qui pourrait faire croire, de notre part, à de la mauvaise humeur contre le gouvernement de la République. Votre Excellence insistera sur le regret et la déception que nous causent des faits de ce genre au moment où nous venions de donner des témoignages incontestables de nos bonnes dispositions; ces mêmes faits me forcent à considérer comme prématurées nos espérances dans le rétablissement d'une confiance réciproque. »

M. Thiers n'avait pas attendu les représentations de M. d'Arnim pour rassurer les Allemands et donner à l'opinion publique en France un avertissement devenu nécessaire. Le 7 décembre, le jour même où la dépêche de M. de Bismarck partait de Berlin, il lisait à l'Assemblée un message où les sentiments pacifiques de la France étaient nettement exprimés : « Notre politique est la paix, disait-il, la paix sans découragement comme sans bravade. » Et, parlant des populations des pays occupés, il ajoutait :

« Nous les supplions de supporter patiemment ce reste de nos malheurs, et de n'y pas ajouter par des imprudences qui n'abrégeraient pas leurs maux et qui pourraient compromettre de nouveau ou la la sûreté de la France ou sa dignité. Il faut ajouter pour ceux qui croiraient que frapper un étranger, ce n'est pas commettre un meurtre, que c'est là une erreur détestable; qu'un étranger est un homme, que pour lui les saintes lois de l'humanité subsistent aussi sacrées qu'envers nos propres compatriotes. Nous supplions les juges de ne pas partager une erreur aussi déplorable, de ne pas oublier surtout que nos villes en expieraient immédiatement les conséquences, et que des milliers de Français seraient exposés à l'instant même à d'affreuses représailles. »

Grâce à la sagesse du Gouvernement et à la bonne volonté des populations, cette triste affaire n'eut pas de suites.

II

Au commencement de 1872, les relations diplomatiques furent entièrement rétablies entre les deux États. Le 8 janvier, le vicomte de Gontaut-Biron, ambassadeur de France, présenta ses lettres de créance à l'empereur Guillaume; le lendemain, le comte d'Arnim, ambassadeur d'Allemagne, présenta les siennes à M. Thiers. Le 14 février, les deux gouvernements signèrent un traité postal auquel l'Allemagne paraissait attacher du prix. Les négociations pour la libération du territoire reprirent en même temps. Elles se ressentirent des incidents que l'on vient de rapporter; elles furent compliquées surtout par les inquiétudes que les Allemands persistaient à garder au sujet des intentions de la France. Ils continuaient à croire qu'après le payement des deux premiers milliards, la France consacrerait ses ressources à préparer une guerre de revanche. M. Thiers ne se lassait pas de les rassurer par ses discours, par ses lettres, par ses conversations; il n'y parvenait qu'à demi, soit que les Allemands eussent intérêt à ne point paraître rassurés, soit que le soin apporté par M. Thiers à la réorganisation de l'armée, ses appréciations singulières sur les causes tout accidentelles des revers de la France, les illusions enfin qu'il laissait paraître sur l'état militaire du pays leur causassent en réalité certaines craintes. Quelque confiance d'ailleurs qu'ils eussent en M. Thiers, ils ne se dissimulaient pas ce qu'il y avait de précaire dans l'existence de son gouvernement, le plus « personnel » peut-être que la France ait jamais possédé.

L'ambassadeur d'Allemagne à Paris, loin de rassurer la chancellerie, cherchait à l'alarmer. M. d'Arnim était assez mal placé pour observer ce qui se passait en France et pour juger

avec équité les choses et les hommes. Il vivait à Paris dans une sorte de séquestration diplomatique. Son amour-propre en était froissé et il en résultait une acrimonie particulière dans les rapports, très-sombres d'ailleurs et souvent inexacts qu'il adressait à son gouvernement. Il avait peu de foi dans le génie politique de M. Thiers; il le jugeait « incapable de dominer les circonstances et de se dominer lui-même ». A ses yeux, les discussions de l'Assemblée n'étaient « qu'un symptôme nouveau de l'état de désorganisation où se trouvait cette masse d'hommes qu'on appelait autrefois la grande nation française[1]. » La « république dite décente » ne pouvait être, selon lui, qu'une transition qui conduisait au radicalisme. Il ne voyait pour la France que deux solutions extrêmes : l'empire ou la république rouge. M. Thiers ne lui paraissait pas un partisan bien sincère de la paix; et le fait est que, s'il faut en croire M. d'Arnim, M. Thiers lui faisait d'assez singulières confidences. Prévoyant le cours des temps, il se plaisait à entretenir l'ambassadeur d'Allemagne de l'avenir de l'Europe. « Après bien des années, disait-il, quand la France aura retrouvé ses forces, on serait naturellement disposé à chercher une compensation pour les pertes subies, et si un jour l'Allemagne devait être entraînée dans des embarras avec d'autres puissances, le moment serait venu de régler ces comptes. Mais cela ne voudrait pas dire que la France devrait se lever contre l'Allemagne: il ne serait pas impossible d'imaginer que l'Allemagne serait alors disposée à acheter l'alliance française par des compensations qui pourraient rendre une guerre inutile. M. Thiers ajoutait qu'il ne verrait rien de ces choses : il était vieux, fatigué, malade et si dégoûté de l'attitude stupidement ingrate de l'Assemblée nationale, qu'il n'avait pas

[1] Rapport du 22 janvier 1872.

d'autre pensée que celle de délivrer son pays de l'occupation et de se retirer ensuite[1]. » C'étaient là, comme on dit, des conversations tout académiques ; M. d'Arnim cependant en concevait de l'inquiétude.

M. de Bismarck y donnait moins d'importance, au moins pour le moment. D'autre part, connaissant mieux que personne l'histoire des rapports de M. Thiers avec la Russie, il engageait, en des termes assez ironiques, M. d'Arnim à ne pas s'émouvoir des propos que l'on pouvait tenir à Versailles et à Paris sur les sympathies du gouvernement russe et de son ambassadeur en France[2]. Quant aux partis qui pouvaient prétendre au pouvoir en France, il les jugeait avec un égal dédain. Il n'avait, les faits l'ont prouvé depuis, qu'une confiance très-médiocre dans les appréciations de M. d'Arnim, et il se rendait plus volontiers aux observations plus sages, plus mesurées et plus pratiques du général de Manteuffel. M. de Manteuffel s'était convaincu de la sincérité avec laquelle M. Thiers poursuivait l'œuvre de la libération ; il assurait à M. de Bismarck que la France avait le désir de payer intégralement sa dette et de la payer le plus tôt possible. Il lui montrait le pays s'apaisant de plus en plus et revenant au travail. M. de Bismarck en concluait qu'il y avait intérêt pour l'Allemagne à profiter de ce calme relatif et à l'entretenir[3] : le chancelier invitait donc ses agents à soutenir M. Thiers. « Notre première règle, écrivait-il au comte d'Arnim[4], reste naturellement toujours de soutenir le gouvernement actuel aussi longtemps qu'il représente pour nous la volonté d'exécuter loyalement le traité de paix. Ce qui vien-

[1] Rapport Arnim, 6 mai 1872.
[2] Dépêche du 29 janvier 1872.
[3] Valfrey, II, *Traité*, 72-73.
[4] 12 mai 1872.

dra après lui devra se légitimer de nouveau à notre égard en ce sens là. » Dans ces conditions, il n'y avait pas à espérer de l'Allemagne une marque de confiance, mais on pouvait attendre d'elle qu'elle accepterait volontiers tous les moyens qu'on lui offrirait d'assurer et de hâter le payement de la contribution de guerre. M. Thiers le reconnut promptement, lorsqu'au printemps de 1872, il fit proposer au gouvernement allemand d'entamer une négociation pour l'acquittement des trois derniers milliards[1].

L'Allemagne occupait encore six départements et Belfort. La France avait jusqu'au 2 mars 1874 pour acquitter sa dette; elle s'était réservé, par le traité de Francfort, le droit de payer par anticipation et d'offrir au lieu du gage territorial une garantie financière; mais le traité ne stipulait pas que les payements anticipés seraient suivis d'une évacuation partielle ou d'une diminution dans l'effectif de l'armée d'occupation. La première pensée de M. Thiers fut d'invoquer la clause du traité de Francfort relative à la garantie financière et d'obtenir ainsi une évacuation complète des départements occupés. En conséquence, au mois d'avril 1872, il proposa au gouvernement allemand deux combinaisons qui lui paraissaient de nature à atteindre ce but. La première consistait en un emprunt de trois milliards qu'aurait fait la France et dont elle aurait versé le produit à l'Allemagne en termes égaux; la seconde consistait à payer un milliard en rentes 5 pour 100, un milliard avec les produits d'un emprunt avec lots, un milliard en titres français et étrangers qui seraient déposés au trésor de Berlin. Mais ces combinaisons ne convenaient point à M. de Bismarck : il tenait à être payé en deniers comptants et ne voulait point abandonner son gage

[1] Conf. VALFREY, *Traité*, II, 74-90.

tant qu'il n'aurait point encaissé les milliards. Bien qu'il jugeât utile de défendre M. Thiers contre les soupçons du comte d'Arnim, il ne dédaigna pas de puiser dans les rapports pessimistes de cet ambassadeur des arguments pour combattre les propositions de M. Thiers. Il répondit que l'état précaire du Gouvernement, les troubles qui existaient, au moins à l'état latent, en différents points du territoire, les travaux de réorganisation de l'armée, les menées du parti radical, enfin les voyages oratoires de M. Gambetta, sa candidature publique à la succession de M. Thiers, inspiraient à l'Allemagne des doutes sur le maintien de la paix et sur l'exécution complète du traité de Francfort. Le chancelier indiquait qu'à ses yeux le meilleur moyen de concilier les intérêts de deux États serait d'appliquer aux derniers milliards le système que l'on avait appliqué aux premiers, c'est-à-dire d'évacuer les départements au fur et à mesure des payements et de neutraliser les départements évacués : l'Allemagne occupait six départements, la France devait payer trois milliards, on pouvait convenir d'évacuer un département chaque fois que la France aurait payé cinq cents millions.

Les choses en étaient là vers la fin du mois de mai. Renonçant au système des garanties financières, M. Thiers accepta en principe le système proposé par M. de Bismark, mais il lui représenta que, si les évacuations partielles ne se combinaient pas avec une réduction de l'armée d'occupation, il en résulterait de grands embarras pour la France, car le fardeau de l'occupation se concentrerait sur un terrain plus restreint et deviendrait ainsi de plus en plus onéreux pour les populations. Sur ce point, M. de Bismarck fut inflexible; il se montra plus conciliant lorsque M. Thiers, qui redoutait une crise monétaire semblable à celle qui avait suivi le premier payement de quinze cents

millions, lui demanda de prolonger les délais de payement. Quant à l'ordre dans lequel l'évacuation aurait lieu, l'Allemagne le disposa de façon à conserver jusqu'au dernier moment Belfort et les positions qui commandaient la route de Paris : c'était un moyen d'activer les payements. Cependant, comme l'opinion publique en France se montrait fort préoccupée des intentions qu'elle prêtait à l'Allemagne au sujet de Belfort, M. de Bismarck consentit sans grande peine à promettre que l'armée d'occupation ne construirait pas d'ouvrages de fortification dans les territoires occupés. Le 29 juin 1872, ces arrangements étaient terminés; ils reçurent la forme d'une convention qui fut signée à Versailles.

La France s'engageait à payer cinq cents millions deux mois après l'échange des ratifications, cinq cents millions au 1er février 1873, un milliard au 1er mars 1874, un milliard au 1er mars 1875; elle gagnait donc un délai d'une année. Elle se réservait la faculté de payer par anticipation. L'Allemagne promettait d'évacuer la Marne et la Haute-Marne quinze jours après le payement de 500 millions; les Ardennes et les Vosges, quinze jours après le payement de deux milliards; la Meurthe-et-Moselle[1], la Meuse et Belfort quinze jours après le payement du troisième milliard et des intérêts qui resteraient à solder. Les départements évacués seraient neutralisés; l'Allemagne se réservait le droit de les réoccuper en cas de non-exécution des engagements conclus par la France. Elle laissait espérer une diminution graduelle de l'armée d'occupation, mais elle ne la promettait pas. Cette armée était donc maintenue sur le pied de cinquante mille hommes; la charge se reportait des départements évacués sur ceux qui restaient occupés.

[1] Par une loi du 7 septembre 1871, les anciens territoires du département de la Moselle qui restaient à la France, formèrent l'arrondissement de Briey et furent joints au département de la Meurthe, qui prit le nom de Meurthe-et-Moselle.

A la suite de cette convention, le 28 et le 29 juillet 1872, le gouvernement français ouvrit un emprunt de trois milliards. La souscription atteignit quarante-deux milliards. La spéculation y était pour une grande part; cet emprunt n'en fut pas moins un succès pour le crédit de la France, mais ce succès fut exagéré; la fanfaronnade s'en mêla : on parla de revanche financière. Les Allemands conçurent de l'inquiétude; ils croyaient avoir épuisé la France, ils trouvèrent qu'elle se relevait trop vite. Ce prodigieux résultat de l'emprunt se rencontrait avec le vote d'une loi militaire qui établissait le service obligatoire (28 juillet). M. Thiers faisait avec un peu trop d'éclat des expériences d'artillerie à Trouville : l'Allemagne crut nécessaire de rappeler ses adversaires vaincus au sentiment de leur défaite. Elle sut engager l'Autriche et la Russie à l'appuyer. Ce fut la cause principale et peut-être le seul objet pratique de la visite que le tzar et l'empereur François-Joseph firent à l'empereur Guillaume le 11 septembre 1872. Ces deux souverains étaient accompagnés de leurs ministres des affaires étrangères. Les souverains causèrent, les ministres eurent des conférences, et l'on ne peut douter que les uns et les autres ne se soient occupés de l'Europe. Il n'y eut point, dit-on, de protocoles. On a prêté ce mot au prince Gortschakow : « Ce qu'il y a eu de meilleur dans cette réunion, c'est qu'on n'y a rien écrit[1]. » L'état de la France, les progrès du socialisme, la question d'Orient furent très-probablement les principaux sujets des entretiens. On assure que les souverains et les gouvernements se mirent d'accord pour se garantir leur état territorial; ils se promirent, en outre, de ne point entamer sans une entente préalable d'affaires de nature à compromettre la

[1] MÜLLER, 1872, p. 145.

paix de l'Europe. L'Allemagne obtenait ainsi des deux puissances ses voisines la consécration de ses conquêtes et de sa nouvelle organisation politique ; elle s'assurait leur appui moral contre toute tentative de revanche de la part de l'ennemi qu'elle venait de vaincre ; il y a lieu de penser que, par compensation, elle s'engageait à ne point poursuivre une politique belliqueuse et à ne point chercher de nouvelles conquêtes sans l'aveu de l'Autriche et de la Russie. Comme ces deux États ont adopté une politique de paix, l'entrevue de Berlin offrait certaines garanties aux États qui pouvaient se croire menacés par l'Allemagne. Sous ce rapport, la France ne devait pas trop s'en plaindre ; elle y trouvait un gage de sécurité ; mais ce qui ressortait le plus clairement de l'accord des trois empereurs, c'était un avertissement sans réplique pour les patriotes égarés qui nourrissaient encore en France le rêve d'un duel de revanche avec l'Allemagne. Ils surent, à partir de ce jour-là, que, s'ils s'abandonnaient à cette folie, l'Europe, bien loin de les soutenir, ne les excuserait même pas.

La France était dans une situation singulièrement difficile et périlleuse : si elle tardait à payer sa dette, on la soupçonnerait d'employer en armements ses immenses épargnes et l'on mettrait en doute sa volonté d'exécuter ses engagements ; si elle précipitait ses payements, elle excitait par la puissance de ses ressources la méfiance de l'Allemagne et lui fournissait en même temps les capitaux nécessaires pour augmenter ses forces militaires. L'état intérieur de la France ne s'améliorait pas ; le pacte de Bordeaux était une œuvre trop artificielle pour contenir longtemps les partis. M. Thiers se prononçait nettement pour la République ; sa rupture avec le parti conservateur semblait imminente. Il avait besoin des voix du parti radical et il le ménageait ; mais, comme ce parti inquiétait les

Allemands, M. Thiers était obligé de les rassurer. A l'époque, même où il se faisait le chef du parti républicain, il écrivait, le 25 octobre 1872, à M. de Saint-Vallier, à Nancy :

« Répétez bien que le radicalisme peut être arrogant, mais est tout à fait insignifiant et le sera tant qu'on prendra pour lui tenir tête un bon terrain, et, quant à moi, je crois avoir choisi le bon, et je m'y maintiendrai résolûment. En somme, les choses vont très-bien. »

Le général de Manteuffel tenait que « l'intérêt de l'Allemagne était que la France restât calme jusqu'au moment où l'indemnité de guerre serait payée; il pensait qu'il fallait éviter toute complication militaire tant que l'armement des troupes allemandes serait dans une période de transition [1]. » Il jugeait donc utile d'établir « des rapports tolérables avec la France » et d'appuyer le gouvernement de M. Thiers, ce gouvernement garantissant un calme momentané en France et paraissant décidé à payer aux Allemands les milliards qui leur permettraient de hâter la transformation de leurs armes. M. d'Arnim n'était pas du même avis, et il s'exprimait, paraît-il, sur le compte de M. Thiers avec une liberté de parole qui ne lui était point commandée par ses instructions. Dans un entretien intime avec M. de Saint-Vallier, il n'avait pas caché que, selon lui, le pouvoir de M. Thiers était éphémère et que, si la France n'établissait pas en temps utile un gouvernement monarchique, elle tomberait aux mains du radicalisme qui la conduirait à la Commune légale [1]. M. de Bismarck désapprouvait ce langage; il écrivait, le 8 novembre 1872, au comte d'Arnim : « Quels que soient les argu-

[1] Dépêche à M. de Bismarck, 1er novembre 1872.

[1] M. de Manteuffel à M. de Bismarck, 1er novembre 1872. — M. de Bismarck à M. d'Arnim, 8 novembre 1872. — M. d'Arnim à M. de Bismarck, 12 novembre 1872.

sante à l'égard des Allemands qui venaient chercher leur vie en France ; quant aux vexations de vanité que pouvaient éprouver les simples voyageurs ou même les diplomates, elles n'étaient pas capables d'émouvoir un politique de cette trempe. Il tenait pour un pur effet de la sensibilité féminine les tentatives bien louables en elles-mêmes et peut-être très-politiques que faisait, dit-on, l'impératrice Augusta afin d'apaiser le ressentiment des Français. S'inspirant de considérations plus positives, il ramenait, comme d'habitude, toute la politique à une question de force ; il écrivait, le 2 février 1873, à M. d'Arnim :

« Il ne rentre pas dans la mission de Votre Excellence d'adoucir l'injuste ressentiment des Français, aussi longtemps que tout effort en ce sens restera aussi chimérique qu'incompatible avec notre dignité. Nous n'avons pas voulu la guerre, mais nous sommes toujours prêts à la faire de nouveau, dès que de nouveaux actes présomptueux de la France nous y contraindraient. *Oderint dum metuant.* »

Cette rude diplomatie, le langage expressif de certains journaux allemands, entretenaient en France une grande inquiétude dans les esprits : on redoutait de voir à la fois l'Allemagne prolonger indéfiniment l'occupation du territoire, refuser au dernier moment de restituer Belfort et, une fois munie de la plus grande partie de l'indemnité de guerre, envahir de nouveau la France et la désarmer pour longtemps. Cette inquiétude servait les desseins de l'Allemagne, qui étaient, comme on le sait maintenant, d'obtenir le plus tôt possible le payement de la contribution de guerre. M. Thiers paraît s'être ému lui-même, et non sans motif, de cette attitude de l'Allemagne. Dans un entretien qu'il eut avec M. d'Arnim au commencement de février 1873, il protesta de nouveau de son désir de maintenir la paix et pressa vivement l'ambassadeur d'Allemagne de l'éclairer sur les

intentions de son gouvernement[1]. M. d'Arnim n'hésita pas à rassurer M. Thiers.

« L'essentiel pour moi, écrivait-il, c'est le fait bien établi d'après toutes les observations de mes conseillers militaires, que l'armée française ne sera pas en mesure dans le courant des années prochaines de soutenir contre nous une guerre même de courte durée... elle ne peut être pour un ennemi de l'Allemagne qu'un allié de peu d'importance... Jusqu'au milieu de l'année prochaine, l'épée gauloise ne pèsera pas plus dans la balance que, par exemple, l'armée de la Belgique... Partant de ce point de vue, j'arrive à la conclusion qu'il serait plus conforme à *notre* intérêt qu'à l'intérêt *français* de procéder à l'évacuation désirée par M. Thiers, *plus tôt* qu'il ne l'a proposé lui-même, sous certaines conditions[2]. »

III

Il est bien difficile de croire que ce désir des Allemands de hâter l'évacuation ait échappé à la perspicacité de M. Thiers; il n'en conclut point, toutefois, que la France devait retarder l'acquittement de sa dette. Il jugea, au contraire, qu'il y avait avantage pour le pays et pour le gouvernement républicain à rapprocher les termes de payement. Il se trouvait, quant à cela, complétement d'accord avec l'opinion publique. La Prusse, voyant l'empressement de M. Thiers à se libérer et connaissant l'impatience générale des esprits en France, trouva moyen de

[1] « Au cours de notre entretien, M. Thiers m'adressa cette question avec une certaine chaleur: « Foi de galant homme, dites-moi s'il est vrai que votre gouvernement cherchera une nouvelle guerre à la France aussitôt que nous aurons payé? Je suis sûr que vous me direz la vérité. Après avoir traité avec moi les plus graves affaires, où vous avez pu constater ma bonne foi, vous ne voudrez pas faire jouer à un vieillard un rôle de dupe ridicule. Je répète que je veux la paix, la paix et encore la paix. Le pays, malgré les apparences, la veut aussi. Il maudit ses juges, mais il accepte le verdict. Ainsi, dites-moi la vérité en gentilhomme. » Rapport Arnim. 7 février 1873.

[2] Rapport Arnim, 7 février 1873.

faire des difficultés pour consentir à une solution qu'elle aurait peut-être achetée, en d'autres circonstances, au prix d'assez grandes concessions. La France avait payé trois milliards; le payement du quatrième était commencé. La Marne et la Haute-Marne avaient été évacuées le 10 novembre 1872, mais la libération de ces deux départements avait été ralentie par les difficultés que l'on avait eues à établir dans les quatre autres départements occupés les baraquements destinés à l'armée allemande. Les mêmes difficultés se représenteraient, sous une forme plus grave, lorsque les cinquante mille hommes de l'armée d'occupation devraient se concentrer dans deux départements. M. Thiers songeait à demander de ce chef des concessions à l'Allemagne en compensation du payement anticipé des derniers milliards[1]. Ce fut l'objet d'une nouvelle négociation qui s'engagea au mois de février 1873. M. Thiers fit proposer au chancelier, soit de libérer à la fois les quatre derniers départements en retardant la libération des uns et en avançant la libération des autres, soit de réduire l'effectif de l'armée à vingt-cinq mille hommes lorsque l'occupation ne porterait plus que sur deux départements. M. d'Arnim, qui était chargé de transmettre cette proposition à Berlin, ne paraît pas l'avoir approuvée; il recommandait à M. de Bismarck, dans un rapport daté du 13 février 1873, un système beaucoup plus compliqué et beaucoup plus onéreux pour la France. La France, d'après lui, devrait s'engager à payer, avant le 15 mai ou le 15 juin, les derniers termes du quatrième milliard; elle remettrait à l'Allemagne six cents ou sept cents millions en lettres de change du 1er au 15 mai; les quatre ou cinq cents millions qui resteraient seraient payés par termes bi-mensuels, du 1er juillet au 1er novembre. M. d'Arnim conseillait les

[1] Conf. Valfrey, *Traité*, II, 148-159.

termes bi-mensuels, « afin, disait-il, de multiplier les occasions de se plaindre d'inexactitude dans les payements. » Belfort resterait occupé jusqu'à la liquidation totale de la dette. Dans ces conditions, l'Allemagne évacuerait les quatre départements occupés avant le 1er mai, en se réservant de les réoccuper en cas d'inexécution des conditions.

« Avec cet arrangement, écrivait M. d'Arnim, l'intensité de la pression que nous exerçons diminue progressivement, mais en revanche elle est prolongée jusqu'à la date où, d'après les stipulations du traité de Francfort, nous devions occuper le territoire français. Les Français oublieront souvent que nous serons encore à Belfort et que nous pourrons à chaque instant revenir. Un mot suffira toujours pour les rappeler à l'ordre; nous serons d'autre part en situation de nous faire une image de l'état de choses qui se présentera quand notre occupation, la matérielle comme la morale, aura cessé... Votre Altesse sait que je ne me promets pas grand'chose de l'attitude soi-disant conciliante des Français... C'est moins sur le temps que sur un événement imprévu que je compterais pour modifier leurs sentiments. Un événement de ce genre pourrait être l'évacuation tout à fait inattendue des quatre départements, Belfort excepté, et je puis très-bien concevoir que, dans leur joie, les Français oublient une foule de choses, entre autres l'aggravation que leur situation subirait en réalité si ma proposition était adoptée. J'attache encore plus de prix à l'influence qu'une telle décision de notre part produirait sur d'autres pays. On saurait très-mauvais gré, je crois, aux Français de se montrer ingrats et de se conduire à notre égard d'une façon inconvenante après une concession qu'au premier abord on regarderait probablement comme imprudente... Cette façon de procéder nous assurerait ainsi, sous la forme d'une concession importante en apparence et précieuse en réalité pour le gouvernement français, de nouveaux avantages qui nous échappent si nous persistons à vouloir appliquer la lettre des traités. »

M. de Bismarck n'approuva point ces idées; il paraît même, à partir de ce moment, avoir enlevé la négociation au comte d'Arnim; il se réserva de la continuer lui-même avec M. de Gontaut-Biron. Sachant que M. de Saint-Vallier possédait

toute la confiance de M. Thiers, il chargea plusieurs fois le général de Manteuffel de lui communiquer ses observations. La mission française à Nancy prit de la sorte une importance plus grande que par le passé, et les intérêts de la France n'eurent point à en souffrir, M. de Manteuffel montrant, assure-t-on, autant d'équité et de bienveillance que M. de Saint-Vallier déployait de zèle et de sagacité [1]. M. Thiers se rendit compte que l'Allemagne était résolue à refuser jusqu'à la fin une diminution d'effectif; il chercha d'autres moyens. Le 23 février 1873, il soumit au chancelier un plan nouveau; il établit d'abord qu'il serait en mesure de payer les derniers termes du quatrième milliard du 1er au 10 mai, et d'acquitter le cinquième par termes égaux, du mois de mai au mois de septembre; dans ces conditions, les Ardennes et les Vosges seraient libérables vers le 11 mai; M. Thiers proposait de retarder de deux mois l'évacuation de ces départements, d'avancer, par compensation, de deux mois l'évacuation de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse et de Belfort, et, par conséquent, d'évacuer tout le territoire occupé le 1er juillet. M. de Bismarck ne refusa point en principe d'accéder à cette proposition; mais, vu l'instabilité du gouvernement français, il éleva la prétention de conserver Belfort jusqu'au payement intégral de la dette, c'est-à-dire jusqu'au 7 septembre. Le général de Manteuffel en avertit M. de Saint-Vallier le 3 mars. Cette contre-proposition mettait M. Thiers dans un grand embarras, car, s'il l'acceptait, il risquait de confirmer les inquiétudes du public au sujet de Belfort, et, dans ces conditions, la libération anticipée du territoire ne produirait pas le grand effet politique qu'il en attendait. Il insista donc, discuta et fut assez heureux pour convaincre le chancelier. Le 13 mars, M. de Manteuffel

[1] VALFREY, *Traité*, II, 238.

annonça que M. de Bismarck proposait de substituer Verdun à Belfort. M. Thiers s'empressa d'accepter; le 15 mars, le traité d'évacuation fut signé à Berlin. La France s'engageait à payer en quatre termes, du 5 juin au 5 septembre, les quinze cents millions qu'elle devait encore. L'Allemagne s'engageait à évacuer en quatre semaines, à partir du 5 juillet, les départements des Ardennes, des Vosges, de la Meuse, de la Meurthe-et-Moselle ainsi que l'arrondissement de Belfort. Verdun serait occupé jusqu'au règlement complet de la contribution de guerre : la garnison de cette place ne dépasserait pas de plus de mille hommes celle qui s'y trouvait auparavant. Les départements évacués seraient, d'ailleurs, neutralisés jusqu'à l'évacuation totale, les Allemands se réservant le droit de les réoccuper en cas d'inexécution des conditions du traité.

Ces conditions furent rigoureusement exécutées de part et d'autre. Le 24 mai 1873, le gouvernement passa des mains de M. Thiers dans celles du maréchal de Mac Mahon : le nouveau président de la République et ses ministres s'empressèrent de déclarer que leur politique extérieure n'aurait, comme celle de leurs prédécesseurs, d'autre objet que le maintien de la paix et la sincère exécution des traités. La Russie, l'Allemagne et l'Autriche, qui n'avaient reconnu à Bordeaux que le gouvernement de M. Thiers, demandèrent une notification particulière de l'avénement au pouvoir du maréchal de Mac Mahon : l'Italie les imita; cette notification fut faite, et de nouvelles lettres de créance furent respectivement adressées aux ambassadeurs. On vit avec raison dans cette conduite commune une manifestation publique de l'entente qui s'était établie à Berlin en 1872. Peut-être les trois empereurs avaient-ils voulu, sous cette forme indirecte, indiquer à la France, une fois de plus, leur ferme résolution de maintenir le traité de Francfort. La France montra qu'elle ne songeait

qu'à vivre en paix avec ses voisins et à terminer l'œuvre de sa libération. Elle y apporta la plus scrupuleuse exactitude. Le 5 septembre 1873, les derniers cinq cents millions et les derniers intérêts furent acquittés ; le 16, l'armée d'occupation passa la frontière. La France avait, dans l'espace de trois ans, payé à l'Allemagne la somme de cinq milliards cinq cent soixante-sept millions soixante-sept mille deux cent soixante-dix-sept francs [1].

Il ne restait plus, pour terminer ce qu'on pourrait appeler la liquidation diplomatique de la guerre, que deux objets à régler : l'un consistait à assurer l'exécution de l'article 4 du traité de paix relatif à la remise à l'Allemagne des dépôts faits par les départements et communes des territoires cédés, des primes d'enrôlement et de remplacement appartenant aux militaires qui

[1] Cette somme se répartit ainsi qu'il suit :

Contributions perçues pendant la guerre.	251,308,425 20
Contributions de guerre, payement en traites et en numéraire.	4,675,000,000 00
Cession des chemins de fer de l'Est.	325,000,000 00
Intérêts de la contribution de guerre.	315,758,852 29
	5,567,067,277 49

La contribution de guerre et les intérêts avaient été acquittés de la manière suivante :

MILLIONS.	
325	par la cession des chemins de fer de l'Alsace-Lorraine,
125	en billets de la Banque de France,
273	en or français,
239	en argent français,
105	en numéraire et billets de banque allemands,
2,485	en thalers,
235	en florins allemands,
265	en marcs Banco (de Hambourg),
79	en marks (nouvelle monnaie allemande),
251	en florins de Hollande,
296	en francs de Belgique,
637	en livres sterling.
5,315	

avaient opté pour la nationalité allemande, le montant des cautionnements des comptables de l'État, les sommes versées pour consignations judiciaires. Une commission mixte avait été instituée à cet effet par la convention additionnelle de Francfort; M. de Clercq fut chargé d'y représenter la France avec un ingénieur des mines, M. Orcel, et un inspecteur des finances, M. Renaudin. La commission mixte commença ses travaux au mois de décembre 1872; elle les continua pendant les années suivantes [1]. Le traité de paix avait laissé en suspens une question très-importante; il avait établi (art. 6) que les « hautes parties contractantes étaient d'avis que les circonscriptions diocésaines des territoires cédés à l'empire allemand devaient coïncider avec la nouvelle frontière, et qu'Elles se concerteraient à cet effet après la ratification du traité. » La convention additionnelle n'avait fait que maintenir le *statu quo*. Cette situation avait les plus sérieux inconvénients; la lutte qui s'était engagée en Allemagne entre le gouvernement prussien et l'Église romaine les augmentait chaque jour; cependant, il ne semble pas que de sérieux efforts aient été faits pour y mettre fin aussi rapidement qu'on pouvait le désirer. Sans doute la solution ne dépendait pas seulement de l'Allemagne et de la France; il fallait, d'après les lois françaises, que la nouvelle démarcation fût approuvée par le Saint-Siége et par les évêques intéressés [1]. Mais la politique conseillait d'éviter tout ce qui pourrait amener même l'apparence d'un conflit religieux entre les deux États. On en eut la preuve à la fin de l'année 1873, lorsque le gouvernement allemand fit citer l'évêque de Nancy devant le tribunal de Saverne pour avoir fait publier un de ses mandements dans les parties de son diocèse qui étaient

[1] Elle est encore en fonctions au moment où l'on imprime ce chapitre.

[2] Valfrey, *Traité*, II, 170-172.

annexées à l'Allemagne. Cet incident contribua beaucoup à hâter la solution. Le gouvernement allemand la demanda; le gouvernement français s'y prêta de très-bonne grâce; le Saint-Siége et les évêques intéressés n'y firent point d'opposition. Le 14 juillet 1874, la cour de Rome rendit les décrets nécessaires pour que les circonscriptions diocésaines concordassent avec la frontière nouvelle; les paroisses détachées du diocèse de Nancy furent rattachées au diocèse de Metz; celles du diocèse de Saint-Dié au diocèse de Strasbourg; les paroisses détachées du diocèse de Metz furent rattachées au diocèse de Nancy; celles du diocèse de Strasbourg au diocèse de Besançon. Un protocole, signé à Paris le 7 octobre 1874, consacra ces arrangements. Ce fut le dernier des actes diplomatiques nécessités par l'exécution du traité de Francfort.

IV

L'insurrection de Paris avait terni l'honneur de la guerre nationale; le payement rapide de sommes colossales, résultat de longues économies, d'un grand esprit d'ordre et d'un labeur incessant, relevait devant l'Europe la dignité du peuple français. Elle apportait une conclusion honnête et sérieuse à cette longue série de fautes et de revers. Mais le départ des troupes allemandes n'était qu'une délivrance apparente; l'acquittement de la contribution de guerre n'était qu'un déplacement de créances. Le territoire français était délivré, la France ne l'était pas. C'est en cela surtout que la libération du territoire en 1873 se distingue de celle qui fut accomplie du temps de la Restauration. On a comparé le traité de Berlin de 1873 au traité d'Aix-la-Chapelle de 1818. C'est un rapprochement superficiel. Ces deux actes diffèrent moins encore par leur

nature propre que par les conséquences qu'ils ont eues pour la France.

En 1871, l'occupation n'était qu'une prise de gage; du moment que la Prusse était payée, elle était contrainte de se retirer : elle ne pouvait, sans violer la foi des traités, maintenir son armée sur le territoire français. Les conventions réservaient, à la vérité, pour la France, la faculté de substituer des garanties financières aux garanties territoriales; mais la France ne fut pas à même d'appliquer cette clause. L'Allemagne ne s'y préta pas. En outre, les évacuations successives qui furent opérées n'amenèrent point une diminution dans l'armée d'occupation : l'Allemagne, qui conservait le droit de réoccuper les départements évacués, concentrait ses troupes dans ceux qu'elle continuait d'occuper, de sorte que la charge n'était enlevée à un département que pour peser plus lourdement sur les autres. Les frais d'entretien restaient les mêmes pour le Trésor français.

En 1815, la situation était fort différente. La France devait payer aux alliés sept cent cinquante millions; elle avait cinq ans pour acquitter sa dette; elle devait en outre, pendant cinq années, subir à ses frais un corps d'occupation de cent cinquante mille hommes. L'occupation n'était pas ici une simple prise de gage; elle avait de plus le caractère d'une précaution politique; elle était destinée à garantir les pays voisins contre « l'état d'inquiétude et de fermentation dont, après tant de secousses violentes, la France devait nécessairement se ressentir[1]. » Les deux conditions de la paix n'étaient pas corrélatives, la France pouvait acquitter sa dette sans mettre fin par cela même à l'occupation du territoire. Pour renoncer à la garantie territoriale qu'ils avaient prise, il fallait que les

[1] Traité du 20 novembre 1815, art. V.

[illegible]

[illegible] de l'Europe moderne. [illegible] première part [illegible] de la paix, des traités sur [illegible] et des rapports mutuels établis et confirmés par [illegible] de l'Europe. »

le cinquième milliard. Ici, la comparaison est tout à la gloire de notre temps, de nos richesses, de la sagacité du gouvernement de M. Thiers. Mais, en 1818, l'Europe évacua parce qu'elle avait confiance; en 1873, la Prusse s'en alla parce qu'on la payait. Les traités d'Aix-la-Chapelle furent une grande œuvre diplomatique; la libération du territoire en 1873 fut un chef-d'œuvre de crédit. C'est à ce titre surtout qu'elle mérite d'être admirée.

Elle ne changea pas sensiblement la situation diplomatique de la France. Le traité de Francfort continua de peser sur elle. Il l'accabla même plus lourdement peut-être, car les Allemands n'avaient plus désormais à ménager un débiteur dont ils devaient auparavant sauvegarder le crédit. Indemnisés de leurs frais de guerre, ils employèrent les sommes énormes qu'ils avaient reçues à réformer et à renforcer leurs armements. Ils firent sentir partout et en toute occasion la puissance formidable qu'ils avaient acquise. La contrainte politique que subissait ainsi la France était la conséquence la plus onéreuse des traités qu'elle avait dû signer. Ces traités ne donnaient à l'Allemagne aucun droit d'ingérence directe dans les affaires de la France, mais dans l'Europe telle qu'elle est organisée, ils obligeaient pour longtemps la France à tenir compte des desseins et des intérêts de l'Allemagne.

M. de Bismarck a pris le soin d'indiquer lui-même, et dans les termes les plus nets, les motifs qui dirigent sa politique à l'égard de la France. Il écrivait à M. d'Arnim, le 2 février 1873 :

« La franchise avec laquelle depuis le traité de Francfort, la haine nationale contre les Allemands est attisée et proclamée en France par tous les partis, ne permet pas de douter que tout gouvernement, à quelque parti qu'il appartienne, regardera la revanche comme sa principale mission. Tout ce dont il peut s'agir, c'est du temps dont les Français auront besoin pour réorganiser leurs armées et leurs

alliances de manière à être capables, d'après leurs opinions, de recommencer le combat. Dès que ce moment sera venu, tout gouvernement français, quel qu'il soit, sera forcé de nous déclarer la guerre. »

Je ne discute point en ce moment la justesse de ces considérations, je me borne à les relever. Je ne les crois point fondées, mais, quoi qu'il en soit, elles passent en Allemagne pour des axiomes et servent à la chancellerie de règle dans les jugements qu'elle porte sur les divers gouvernements qui pourraient, selon ses vues, s'établir en France. Ces gouvernements, M. de Bismarck les apprécie et les définit, au point de vue allemand, avec sa précision habituelle :

« Notre tâche n'est assurément pas de rendre la France puissante par sa consolidation intérieure et par le rétablissement d'une monarchie régulière, de la rendre capable de contracter des alliances avec des États qui ont entretenu jusqu'à présent avec nous des relations d'amitié. L'inimitié de France nous oblige à souhaiter qu'elle soit faible... Si notre politique étrangère contribuait sciemment à fortifier par son union intérieure l'ennemi dont nous avons à craindre la prochaine guerre et à le rendre capable de contracter des alliances en lui donnant un gouvernement monarchique, on ne pourrait pas cacher assez soigneusement une telle conduite, si l'on ne voulait provoquer dans toute l'Allemagne une légitime et violente indignation[1].

« ... Nous ne pouvons marcher en aucune circonstance avec les légitimistes qui seront toujours ultramontains. Aussi longtemps que dure notre conflit avec la curie romaine, lutte dont la fin n'est pas à prévoir, nous ne devons pas favoriser ce parti[2]... Si la France veut rappeler ses anciens rois, c'est son affaire. Mais s'il ne s'agissait pas seulement d'une restauration à l'intérieur de la France, si la restauration de la royauté devait au contraire devenir le signal d'une activité politique dont le but serait le renversement de tout ce qui a été créé dans les dix dernières années, la question deviendrait internationale[3]...

[1] Dépêche au comte d'Arnim, 20 décembre 1872.

[2] M. de Balan à M. d'Arnim, 23 novembre 1872.

[3] Déclaration de M. d'Arnim au duc de Broglie, d'après les instructions du chancelier. Rapport du 17 octobre 1873.

« ... Le parti impérial bonapartiste est probablement celui avec l'aide duquel on pourrait se flatter le plus raisonnablement d'établir des rapports tolérables entre l'Allemagne et la France. Nous n'avons aucun motif pour faire quoi que ce soit qui puisse l'affaiblir, lui nuire aux yeux de la nation ou rendre sa position plus difficile[1]...

« ... Si la France représentait devant l'Europe un second acte du drame interrompu de la Commune (chose que je ne désire point par humanité), elle contribuerait à faire apprécier davantage aux Allemands les bienfaits d'une constitution monarchique et augmenterait leur attachement aux institutions de la monarchie...

« ... Ce dont nous avons besoin, c'est que la France nous laisse en repos, c'est, dans le cas où elle voudrait la guerre, de l'empêcher de trouver des alliés. Tant qu'elle n'en aura aucun, nous n'aurons rien à craindre d'elle. Tant que les monarchies marcheront d'accord, la république ne pourra rien leur faire. C'est pour cette raison que la République française trouvera très-difficilement un allié parmi les États monarchiques. Ceci est ma conviction, et elle m'empêche de conseiller à Sa Majesté de contribuer à encourager en France le droit monarchique qui implique pour nous un raffermissement de l'élément ultramontain qui nous est hostile[2]. »

Ainsi, le gouvernement que l'Allemagne redouterait le plus et dont elle ne pourrait cependant combattre l'établissement, ce serait, si elle était possible, la monarchie historique de la France, restaurée dans des conditions de force et stabilité; garantissant l'exercice des libertés publiques; retrempée dans le courant des idées modernes; revenant à l'une des traditions qui avaient fondé sa puissance : une grande indépendance en matière religieuse et l'aptitude à se plier aux nécessités des temps; respectée en Europe, capable d'y trouver des al-

[1] M. de Bismarck au comte d'Arnim, 12 mai 1872. C'était une réponse à une lettre de M. d'Arnim du 6 mai 1872, où cet ambassadeur disait : « Le parti bonapartiste compte que nous lui viendrons en aide dans notre propre intérêt... Nous ne devons pas repousser ses tentatives pour entrer en connexion avec nous, d'autant plus qu'il est, de tous les partis, le seul qui cherche ouvertement notre appui et qui inscrit sur son drapeau la réconciliation avec l'Allemagne. »

[2] Dépêche à M. d'Arnim, 20 décembre 1872.

liances durables, mais assez sage pour éviter les aventures et assez confiante en son avenir pour pratiquer avec honneur une politique de paix. Le gouvernement qui conviendrait le mieux à l'Allemagne serait, Empire ou République, un gouvernement faible, contesté, combattu, usant son énergie à maintenir une apparence de pouvoir, cachant sous un ordre extérieur et une prospérité menteuse, une décadence constante, trop incertain pour avoir des alliés, trop agité pour soutenir une guerre : l'anarchie décente et impuissante.

Quels qu'ils soient d'ailleurs, et tant que l'état de l'Europe ne sera pas modifié, tous les gouvernements de la France seront mis en demeure de fournir à l'Allemagne certaines garanties qui sont la conséquence même des traités de 1871. Ces garanties, M. d'Arnim reçut pour instruction de les demander au duc de Broglie, au moment même où la restauration de la monarchie semblait assurée. Le 16 octobre 1873, l'ambassadeur d'Allemagne se rendit chez le ministre des affaires étrangères; il résume en ces termes le discours qu'il lui tint :

« Nous sommes animés du sincère désir de vivre dans la meilleure entente avec la France, maintenant que la guerre est terminée. Nous avons soutenu contre d'autres pays des guerres heureuses et nous vivons aujourd'hui avec leurs gouvernements dans les meilleurs rapports. Rien de notre côté ne s'oppose à la réalisation de l'idée que les relations de la France avec l'Allemagne peuvent également prendre une tournure tout à fait amicale. Mais nous ne pouvons rester en paix qu'avec une France et un Gouvernement français qui nous garantissent, par l'ensemble de leur attitude, qu'ils regardent comme définitif l'état politique actuel de l'Europe, notamment celui de la carte actuelle de cette partie du monde, en tant qu'il nous intéresse. Les limites de la France d'aujourd'hui et la constitution politique de l'Allemagne sont à nos yeux les bases désormais indiscutables d'après lesquelles les États et les peuples européens doivent régler leurs relations internationales d'après leurs intérêts. Qui

accepte cette base avec nous sans arrière-pensée pourrait saluer dans l'Allemagne une puissance amie et bienveillante. Qui ne l'accepte pas, Non[1]! »

M. de Broglie répondit dans des termes tels que l'ambassadeur d'Allemagne dut s'en déclarer satisfait. « Lui aussi, écrit M. d'Arnim, partait de ce principe que la constitution actuelle de l'Europe était définitive. Si les ambitions déçues, les princes dépossédés et Sa Sainteté elle-même espéraient de la France la réalisation de leurs vœux, on se préparerait de pénibles désappointements. » Depuis lors, les mêmes déclarations furent faites par le duc Decazes, à diverses reprises, et notamment dans un discours prononcé à Bordeaux.

« Nous avons mis la paix sous une double sauvegarde, dit-il; l'affirmation du droit de la France et notre respect religieux pour toutes nos obligations internationales. C'est bien là, en effet, j'ose le dire, messieurs, tout le secret de notre politique étrangère, trop souvent méconnue et injustement attaquée. Elle repose uniquement et absolument sur l'accomplissement rigoureux et scrupuleux des traités qui nous lient envers les autres puissances. Certes, et vous ne sauriez me reprocher cette prudence, je n'essayerai point aujourd'hui de provoquer et de poursuivre une modification à ces conventions que le passé nous a léguées : j'en réclame la stricte observance, et j'en offre de mon côté la loyale exécution. N'est-ce point là, messieurs, ce que nous commandent et notre dignité et nos intérêts? »

Quelque temps après, dans un message du 3 décembre 1873, le maréchal président de la République donnait à ces paroles une sanction solennelle lorsqu'il disait :

« Mon gouvernement n'a négligé aucune occasion d'affirmer, par ses paroles comme par ses actes, la résolution de tenir fidèlement tous ses engagement et de respecter rigoureusement tous les traités. »

Ce langage, tout gouvernement devra le tenir. La situation

[1] Rapport d'Arnim, 17 octobre 1873.

de l'Europe le commande, les intérêts de la France l'imposent. Toute autre politique que celle de la paix serait frivole et coupable : elle serait une révolte contre la force des choses.

CONCLUSION

I

La guerre de 1870 n'a pas été un simple accident dans l'histoire de la France moderne. Elle avait ses causes profondes dans les mouvements politiques qui agitent l'Europe depuis le commencement du siècle : ce n'était pas la rivalité de deux États et de deux dynasties, c'était un conflit de races. Je ne prétends pas dire que cette lutte était inévitable, que la France y devait fatalement succomber, ni qu'il était impossible pour elle d'y trouver un bénéfice ; mais on est forcé de constater que, placés devant une révolution européenne, nos diplomates ont été également impuissants à la contenir et à en profiter. Ceux qui conseillaient de la combattre n'ont fait qu'en précipiter le cours; ceux qui songeaient à l'exploiter ont été emportés par elle. Dans l'un et l'autre parti, les hommes ont manqué, et l'on n'a vu, dans aucune des périodes de cette révolution, se dégager de la conscience nationale des Français un sentiment précis des intérêts que la France y devait faire prévaloir.

Bien qu'en 1870-71 il n'y ait eu de lutte militaire qu'entre les Français et les Allemands, le conflit politique s'est étendu sur toute l'Europe. Certains États en sont sortis singulièrement fortifiés, d'autres beaucoup affaiblis. L'Italie a trouvé le moyen de compléter sa constitution unitaire: elle a occupé Rome. La Russie s'est replacée au premier rang des puissances: elle a

repris le prestige et l'influence que les imprudences de Nicolas lui avaient fait perdre; elle a reconquis sa liberté d'action en Orient et brisé les dernières entraves du traité de Paris. L'Autriche, au contraire, n'a su tirer aucun avantage des événements: tenue en échec par la Russie, elle a été forcée, au moment de la paix, de faire amende honorable à la Prusse; elle a joué le rôle des conservateurs timides pendant la Terreur: elle a vécu, et, la tempête passée, elle a cédé le pouvoir aux plus audacieux. L'Angleterre s'est isolée du continent; les puissances ses rivales ont appris qu'on n'avait plus à compter avec elle; en acceptant le protocole de Londres, elle a signé, sous une forme pompeuse, une véritable abdication diplomatique.

Les raisons pour lesquelles l'Allemagne, la Russie et l'Italie ont grandi sont au fond les mêmes. Il y avait dans ces trois États une direction politique très-déterminée et suivie depuis longtemps, des hommes intelligents et résolus pour conduire le gouvernement, un peuple travaillé par des ambitions précises, un souverain qui personnifiait dans la pensée de ce peuple les ambitions nationales. A des degrés divers et sous des apparences différentes, ces qualités manquaient aux trois autres États. En Autriche, les races se combattent, les intérêts s'opposent, les ambitions se contredisent; il y a des nationalités, il n'y a pas de nation; il y a un empereur, il n'y a pas d'État. En Angleterre, les dehors revêtent une dignité admirable, mais la royauté n'est plus qu'une fiction constitutionnelle; le pouvoir est aux partis; le bien-être politique aveugle les classes supérieures; les questions sociales absorbent les classes populaires; l'Europe échappe aux unes comme aux autres, elles n'ont plus d'ambitions, elles croient leur rôle terminé sur le continent, oubliant que si l'Angleterre est assez tranquille et assez puissante pour se désintéresser mo-

mentanément des affaires de l'Europe, elle n'a conquis naguère son repos et sa puissance qu'en se mêlant avec passion à la politique européenne.

En France, le mal est plus grave, plus étendu et plus ancien. Il y a encore des familles princières, il n'y a plus de dynastie, et la République n'a point su s'imposer à tous les esprits; les républicains eux-mêmes sont fort divisés sur la manière de la concevoir et de l'organiser : c'est une formule sur laquelle on discute, ce n'est pas une réalité vivante. Un siècle de luttes sociales et de révolutions a conduit chaque parti, chaque individu au sentiment exagéré de sa valeur personnelle et de la vérité de ses conceptions. Il n'y a plus de principes généraux, il n'y a que des paradoxes contradictoires. Au lieu que tous s'inclinent devant une idée supérieure et se soumettent à une volonté commune, chacun entend faire prévaloir son idée et imposer sa volonté personnelle : les uns se croient seuls dépositaires des traditions du passé, les autres se croient seuls capables de discerner les tendances de l'avenir; et, comme ces partis sont également convaincus qu'ils possèdent la vérité, ils s'excommunient avec la même intolérance. Chaque parti parodie et commente à sa guise le mot que l'on prête à Louis XIV : L'État c'est moi! L'Empire se lave les mains des fautes de la République; la République répudie la responsabilité des fautes de l'Empire. La notion de l'État s'obscurcit et s'efface ainsi dans les esprits : on se crée à soi-même une patrie restreinte, et le sentiment des intérêts généraux échappe successivement aux gouvernements. Dans cet éparpillement de la société française, l'Europe se demande où est la vraie France et ne la retrouve plus.

Ce caractère déplorable, ces effets désastreux du mal dont nous souffrons sont marqués profondément dans l'histoire de la dernière guerre. Deux systèmes de gouvernement, on

peut dire deux sociétés différentes, se sont succédé au pouvoir; ils ont commis les mêmes fautes et pour les mêmes raisons; ils ont succombé l'un et l'autre par l'excès de leur personnalité et l'étroitesse de leurs conceptions. Comme l'Empire, la République du 4 septembre s'est identifiée avec la France, et comme ni l'Empire ni la République n'avaient dans le pays de racines très-profondes, comme ni l'un ni l'autre ne tenaient à la nation par ces attaches puissantes que forment seuls des siècles de vie commune et d'efforts partagés, la France leur a tour à tour échappé à tous les deux.

II

Le traité de Francfort, à n'en considérer que la *lettre*, ne présentait rien de contraire aux coutumes diplomatiques qui forment le droit public réel de l'Europe : les cessions de territoire sont restées jusqu'à ce jour une conséquence naturelle des guerres; la conquête n'a jamais, en fait, disparu des mœurs des États. Les conquêtes de l'Allemagne ne semblaient point, par leur étendue matérielle, dépasser la grandeur des victoires qui les avaient rendues possibles; la contribution de cinq milliards n'excédait pas les ressources financières de la France. Il n'y eut donc point de scandale dans les chancelleries; les unes avaient profité de la guerre, elles enregistrèrent la paix sans répugnance; les autres, qui n'avaient point su l'éviter, ne crurent point devoir se compromettre par d'inutiles protestations. Mais si l'histoire présente des traités plus humiliants pour le vaincu, elle en présente peu qui aient été aussi douloureux à subir. Le traité de Francfort séparait de la mère patrie des populations qui y étaient unies, les unes par les liens

les plus intimes de la race, les autres par une longue communauté d'affections et d'intérêts; la France avait mis autant d'acharnement à les défendre que l'Allemagne en avait mis à les conquérir. Partant de ce principe que les Français vaincus garderaient de leur défaite une invincible rancune, l'Allemagne leur a fait une guerre violente qui les a révoltés, et leur a imposé une paix rigoureuse pour étouffer cette révolte dans leurs âmes. La lutte, entreprise par la France avec une surexcitation maladive, par l'Allemagne avec une énergie passionnée, s'est continuée de part et d'autre avec une fureur qui tenait du fanatisme.

C'est ici que se marque le trait le plus triste et le plus menaçant de cette histoire. Après les guerres de Crimée, d'Italie et de Bohême, les adversaires de la veille ont pu sinon se réconcilier très-sincèrement, au moins suivre les mêmes routes et reprendre l'un à côté de l'autre les habitudes de la vie diplomatique. La Russie était en commerce amical avec la France dès 1857; en 1869, l'Autriche s'alliait à l'Italie; en 1871, elle unissait sa politique à celle de la Prusse. C'est que, dans aucune de ces guerres, le corps du vaincu n'avait été entamé : la Russie n'avait fait qu'une perte d'influence, et l'influence se regagne; l'Autriche n'avait cédé que des territoires étrangers et des populations qu'elle n'avait jamais pu s'attacher. Enfin, sous des nuances différentes, la Russie et l'Autriche étaient des monarchies qui n'avaient pas rompu avec leur passé, qui croyaient en leur propre avenir et qui, ne limitant point leur horizon à l'étendue d'une vie d'homme, se résignaient sans trop de peine à un effacement momentané.

Ce n'était plus, en 1870, le fait de la France. Elle ne se fie plus à l'avenir, elle se renferme dans le présent. Comme il n'y a plus, au-dessus de la nation, un lieu où tous les Français

puissent concentrer leurs gloires. [illegible] rances, chacun les concentre en [illegible] patriotisme se transforment ainsi en [illegible] les passions nationales en passions [illegible] leur caractère impersonnel, elles perdent [illegible] sorte de leur noblesse, mais elles [illegible] impétueuses. L'impatience gagne le [illegible] génération vivante lutte avec désespoir et [illegible] car, n'apercevant rien au delà d'elle-même, elle [illegible] comme définitifs les échecs qu'elle subit. Les Allemands n'ont point fait entrer dans leurs comptes ce caractère de la société française. Bien plus, la nature même de la [illegible] qu'ils poursuivaient, la constitution de leur armée, [illegible] à la modération, tendaient à irriter leurs [illegible] La guerre était une guerre de nationalité et la [illegible] était sous les armes. Il ne suffisait pas aux Allemands [illegible] la France, ils entendaient établir la [illegible] des peuples germaniques sur la nation française.

[illegible] se réunissaient pour augmenter [illegible] des Allemands et l'exaspération des [illegible] passions sauvages en un siècle qui [illegible] perfectionné les hommes était un [illegible] aux sectateurs des dogmes nou[illegible] des vérités absolues et s'imaginent [illegible] deviennent meilleurs lorsqu'ils changent [illegible] revêtent des costumes différents. Il [illegible] philosophes imperturbables, que [illegible] les peuples à la fraternité et que le [illegible] fonderait la paix universelle. La [illegible] les mœurs, les a rendues plus [illegible] l'égoïsme et non l'abnégation dans les [illegible] nationalités a déjà provoqué et

provoquera plus de guerres que ne l'ont fait autrefois les querelles religieuses et que ne le font de nos jours les ambitions des rois. Les convoitises des nations sont plus âpres, leurs triomphes sont plus hautains, leurs mépris sont plus insultants que ceux des princes; ils soulèvent aussi des ressentiments plus amers et plus durables. L'homme n'est plus atteint dans un principe abstrait, l'État ou la royauté, il est atteint dans son sang et dans sa race : les passions qui n'agitaient autrefois que quelques individus gagnent la masse du peuple, et elles deviennent d'autant plus terribles que les esprits dont elles s'emparent sont plus bornés. Si le système des nationalités, si l'extension excessive de la démocratie sont un progrès, ce progrès s'accomplit comme les autres, par flux et reflux, et les avantages qu'il paraît apporter se payent par des souffrances équivalentes. C'est surtout dans le développement de cette belle hypothèse appelée le droit des gens, que l'on ne doit jamais perdre de vue cette pensée digne de Pascal, si réellement elle n'est pas de lui : « Les inventions des hommes vont en avançant de siècle en siècle; la bonté et la malice du monde en général reste la même. »

III

Les traces matérielles de nos désastres s'effacent de jour en jour; les causes de nos désastres subsistent. C'est donc un devoir pour nous de chercher, chacun selon ses forces, à tirer des épreuves que nous avons traversées les leçons qu'elles renferment.

La première de toutes, c'est la nécessité de maintenir la paix. Les sympathies de l'Europe sont à ce prix. La paix est

aussi le seul moyen de déjouer les calculs de la politique allemande. Elle part de ce principe que tous les Français sans exception n'ont qu'une idée : la revanche, qu'ils s'y préparent sans relâche et qu'ils en attendent l'heure avec une impatience fiévreuse. Cette crainte est à l'état chronique en Allemagne, la presse officieuse l'entretient soigneusement, c'est sa plus formidable machine de guerre contre les catholiques et les particularistes. Cependant les populations allemandes ne désirent pas la guerre : celle de 1870 leur a coûté trop cher et leur a rapporté trop peu d'avantages pratiques. Elles se prêteraient difficilement à une agression pure et simple contre la France. Pour les entraîner, il faudrait les persuader qu'elles sont menacées; mais cette démonstration suffirait, et les colères germaniques éclateraient alors avec d'autant plus de violence que les Allemands se croient plus de droits au repos. Dans le cas ou ils jugeraient inévitable une guerre de revanche, ils considéreraient que leur gouvernement ferait son devoir en prévenant une attaque de la France, en ne lui laissant pas le temps de réorganiser son armée et de trouver des alliances. Il est très-probable qu'en ce cas l'Allemagne ne prendrait pas à son compte une rupture de la paix; une circonstance imprévue, comme l'a été en 1870 la candidature Hohenzollern, mettrait la France en demeure d'opter entre la paix et la guerre, entre le maintien des traités de 1871 et la lutte immédiate. Malheur à nous, si la France s'abandonnait alors à ses passions, même les plus sacrées, à ses colères même les plus légitimes! L'Allemagne entière courrait aux armes avec le même élan, la même rage implacable qu'en 1815 et en 1870, et l'Europe nous laisserait, sans s'émouvoir, subir les conséquences d'un acte qu'elle considérerait comme une injustifiable folie.

Il nous importe de prouver à l'Europe que les Allemands

ont mal jugé la France. Elle est plus sage qu'ils ne l'imaginent; elle le devient de plus en plus à mesure que le temps l'amène à réfléchir sur ses devoirs envers elle-même. La grande majorité de la nation, qui est économe et laborieuse, veut retourner à ses travaux et refaire sa fortune. Quant aux hommes qui réfléchissent, ils comprennent combien il est nécessaire de réagir contre cette tendance propre aux démocraties, qui est de se concentrer dans le présent et de fermer les yeux sur l'avenir. Ils comprennent les raisons qui ont rendu si cruelles, dans le premier moment, les blessures de la guerre; mais ils se disent que cette surexcitation est une cause de faiblesse pour le pays et qu'en la nourrissant on facilite des desseins dirigés contre nous. L'impatience est un vice politique. C'est une idée chimérique de croire qu'après une guerre de revanche l'histoire s'arrêterait et que la paix universelle régnerait sur le monde. Les luttes entre les nations ne sont pas une suite de duels; elles ont des causes plus profondes, elles se règlent d'après des lois moins arbitraires. On ne les termine pas par une audace heureuse ou par un coup de main. C'est ainsi qu'une conception plus élevée de notre avenir et qu'un sentiment plus précis de nos intérêts dans le présent, doivent nous conduire à faire du « recueillement », pratiqué par la Russie après le traité de Paris, le principe de notre diplomatie.

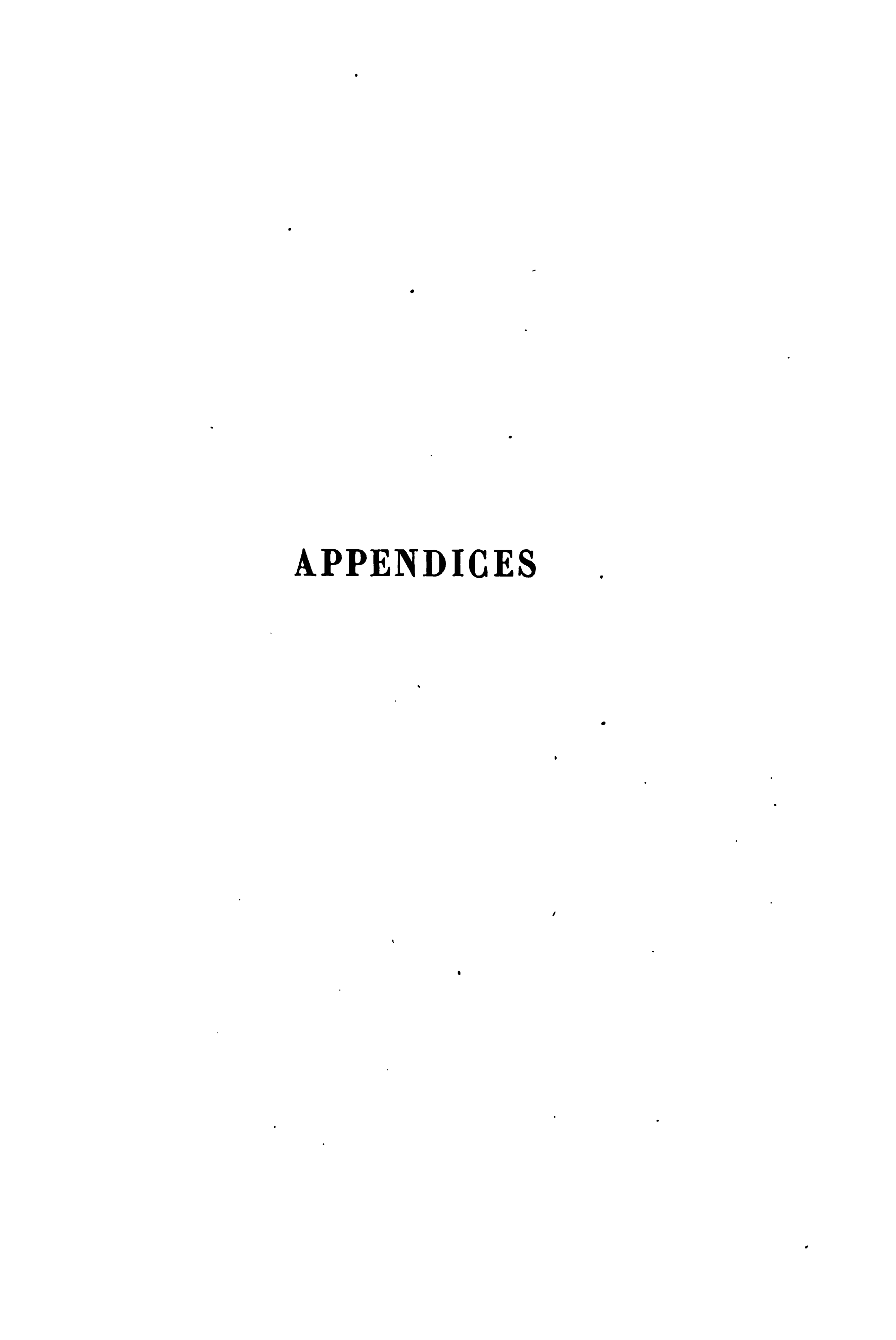
C'est de nous que dépend notre salut, et c'est contre nous-mêmes que nous avons à prendre la vraie et féconde revanche des désastres de 1871. Si pénible qu'elle soit, la situation qui nous est faite est loin d'être désespérante. Malgré les pertes cruelles qu'elle a subies, la France reste par ses ressources une des premières puissances de l'Europe, elle conserve les richesses que lui a prodiguées la nature et les dons incomparables qui ont fait son génie. Il n'appartient qu'à elle d'en mieux régler l'emploi. Il faut que la France se guérisse du

mal qui a causé sa perte, et c'est dans la source même de ce mal qu'elle en doit chercher le remède.

Ce mal, c'est l'exaltation du *moi*, du *moi* qui, en politique, n'est pas seulement haïssable, mais criminel. Ce n'est pas, à la vérité, le patriotisme qui nous manque, mais les partis sont divisés jusque dans leur manière d'aimer le pays, et ces cultes de la France, d'autant plus jaloux qu'ils sont plus sincères, s'excluent, se contredisent et s'anéantissent réciproquement. Tant que cette division durera, les œuvres nationales ne seront qu'éphémères. Sans doute, comme en 1870, en un moment de crise aiguë, le vieil esprit français pourrait se réveiller et réunir toute la nation contre un même ennemi; mais, comme il faudrait des chefs pour diriger ce mouvement, comme ces chefs prétendraient l'exploiter au profit de leur parti, l'union cesserait bientôt, et la crise, loin d'avoir rassemblé les âmes, les laisserait, comme en 1871, plus séparées et plus irritées que jamais les unes contre les autres.

Il faut donc que cette division cesse, et le seul moyen de la détruire c'est l'étude positive, la critique sévère de nos fautes, la comparaison de notre histoire avec celle de nos pères et celle des peuples qui nous entourent. Cette étude, conduite avec méthode, poursuivie sans arrière-pensée, amènera peut-être ceux qui s'y livreront à concevoir de la même manière les motifs de nos revers. On arriverait ainsi à quelques notions très-simples qui pourraient être communiquées au peuple entier. Chacun se ferait une plus petite idée de sa personne, une plus grande idée du pays; la France reprendrait alors une conscience claire d'elle-même, une idée précise de ses destinées, et elle trouverait sans peine dans son sein des hommes capables de la guider selon ses vœux. Elle a rencontré dans sa longue carrière plusieurs de ces idées supérieures qui s'imposent en même temps à toute une

nation et permettent aux grands hommes de surgir : c'est ainsi qu'elle a pu présenter au monde quelques-unes des formes les plus nobles que la civilisation ait encore revêtues. Devons-nous désespérer de traduire à notre tour, dans le langage qui convient à notre temps, la pensée commune qui animait nos pères? Si c'est une utopie, elle est belle et vaut la peine que chacun de nous y consacre ses efforts.



APPENDICES



APPENDICES

N° 1.

TRAITÉS ET CONVENTIONS CONCLUS ENTRE LA FRANCE ET L'ALLEMAGNE.

On n'a pas cru nécessaire de reproduire ici le texte des traités et conventions conclus entre le gouvernement français et le gouvernement allemand à la suite de la guerre. On a pensé qu'il suffirait de dresser une table aussi complète que possible des traités qui ont été publiés et de renvoyer le lecteur aux recueils spéciaux. Ces recueils sont :

I. *Traités de la France avec l'Allemagne, janvier* 1872 *à octobre* 1873. Paris, Imprimerie nationale, novembre 1873, 1 vol. in-8°, 295 pages.

Ce recueil est le plus court et le plus complet. Il contient : 1° le texte des traités et conventions depuis la convention d'armistice du 28 janvier 1871 jusqu'aux actes de la commission mixte de Strasbourg du 6 septembre 1873 ; 2° les textes des traités remis en vigueur après la guerre ; 3° des tableaux indiquant le mode de payement de l'indemnité de guerre et le mode d'évacuation du territoire. — Une table alphabétique dressée avec soin permet au lecteur de trouver facilement le texte dont il a besoin.

II. *Recueil des traités, conventions, lois, décrets et autres actes relatifs à la paix avec l'Allemagne.* Paris, Imprimerie nationale, juin-août 1872, 2 vol. gr. in-8°, 416-624 pages.

Cet ouvrage est le plus important de tous ceux qui ont été publiés sur la matière. Par l'abondance des documents, par le soin avec lequel ils ont été classés, par les facilités qu'offrent au lecteur les tables alphabétiques et les répertoires qui y sont joints, il mérite une mention particulière. Il contient tous les éléments nécessaires pour connaître et pour étudier le droit public de la France et de l'Allemagne depuis la guerre. Il est divisé en deux parties :

Premier volume : *Conventions diplomatiques et militaires, actes législatifs*, janvier 1871 à juin 1872.

Ce volume contient : 1° le texte des traités et conventions du 28 janvier 1871 au 27 mai 1872; 2° les déclarations des États allemands relatives à la remise en vigueur des traités conclus avant la guerre; 3° les protocoles des conférences de Francfort; 4° un répertoire des traités remis en vigueur; 5° le texte des capitulations militaires; 6° les lois ratifiant ou approuvant les traités ; 7° les lois et actes relatifs à l'Alsace-Lorraine; 8° les lois d'indemnité; 9° diverses lois relatives à la guerre.

Deuxième volume : *Documents complémentaires*, février 1871 à août 1872.

Ce volume contient les documents qui peuvent servir à expliquer, à commenter, à éclairer le texte des traités, conventions et lois contenus dans le premier volume. On y trouve : 1° le compte rendu des débats législatifs sur les traités ; 2° les pièces relatives à l'exécution des traités; 3° les travaux du conseil d'enquête sur les capitulations; 4° les documents relatifs aux lois d'indemnité ainsi qu'aux autres lois ; 5° des documents

allemands sur la contribution de guerre et l'organisation de l'Alsace-Lorraine; 6° un supplément contenant la convention relative au payement des trois derniers milliards; 7° diverses conventions et lois relatives à l'exécution de la paix.

III. *Recueil des traités de la France*, par M. DE CLERCQ, ministre plénipotentiaire, t. X, 1867-1872. Paris, Amyot, 1872.

Ce recueil, justement estimé des historiens, a été continué par l'auteur jusqu'au mois de juillet 1872. Il ne contient pas seulement les textes des traités et des conventions et les protocoles des conférences de Francfort, mais encore les principaux documents législatifs relatifs à la validation des traités.

IV. *Recueil des traités, conventions, actes, notes, capitulations concernant la guerre franco-allemande*, par le comte D'ANGEBERG. Paris, Amyot, 5 vol. in-8°.

Ce recueil, où les documents diplomatiques français et étrangers sont classés par ordre chronologique, contient, à leurs dates, les textes des traités et conventions, ainsi que la plupart des documents législatifs qui s'y rapportent.

Le répertoire suivant indique la date et l'objet des traités, conventions et protocoles. Ceux qui ne sont accompagnés d'aucun renvoi se trouvent dans le volume intitulé : *Traités de la France avec l'Allemagne*. Pour ceux qui ne se trouvent point dans ce volume, on a indiqué les ouvrages dans lesquels le lecteur doit les rechercher, et qui sont soit le *Recueil* publié par l'Imprimerie nationale, soit le *Recueil des Traités* de M. de Clercq.

Janvier 1871, 28. Convention d'armistice. (Versailles.)

29. Annexe à la Convention du 28 janvier. (Démarcation devant Paris. — Remise des forts et de l'armement.)

Janvier 1871, 30. Convention relative à la reprise du service des chemins de fer en vue du ravitaillement de Paris.

31. Convention de démarcation entre l'armée française du Nord et l'armée allemande.

Février 1871, 2. Convention pour les télégraphes.

3. Arrangement postal (exécution de l'article 15 de la convention d'armistice).

5. Convention additionnelle de démarcation entre l'armée du Nord et l'armée allemande.

11. Convention relative à l'évacuation des blessés par le chemin de fer de Ceinture.

15. Convention de démarcation dans l'Est.

16. Convention pour la reddition de Belfort. (De Clercq. *Recueil.*)

26. Préliminaires de paix. (Versailles.)

26. Convention additionnelle.

26. Convention relative à l'occupation d'une partie de Paris.

Mars 1871, 2. Procès-verbal d'échange des ratifications des préliminaires de paix. (De Clercq.)

4. Convention pour l'évacuation des forts de la rive gauche et le mouvement de retraite de l'armée allemande sur la rive droite de la Seine.

6. Convention complémentaire de la précédente.

9. Convention de Ferrières pour la reprise du service des chemins de fer. (De Clercq.)

10. Convention concernant l'exécution du service postal dans les départements occupés.

11. Conventions de Ferrières relatives à l'exécution des préliminaires de paix.

Annexe n° 1. (Rations.)

Annexe n° 2. (Logements.)

Annexe n° 3. (Service des chemins de fer.)

11. Convention concernant la remise des prisonniers.

16. Convention pour la remise à l'autorité française de l'administration des départements occupés.

Mars 1871. 16. Convention relative aux impôts et contributions.

28. Convention pour l'augmentation provisoire de l'effectif de l'armée de Versailles.

Avril 1871, 9. Arrangement sur le régime douanier des produits alsaciens importés en France. (De Clercq.)

Mai 1871, 10. Traité de paix. (Franfort.)

10. Articles additionnels.

10. Protocole.

20. Procès-verbal d'échange des ratifications[1].

21. Convention pour le payement d'une somme de 125 millions de francs en billets de banque.

Juillet 1871, 6, 13, 24, 26. Protocoles des conférences de Francfort. (De Clercq. — *Recueil.*)

Septembre 1871, 14. Délimitation pour les forêts de Larmont et de Joux.

Octobre 1871, 12. Convention pour l'évacuation de six départements et le payement du quatrième demi-milliard de l'indemnité de guerre. (Berlin.)

12. Convention additionnelle au traité de paix entre la France et l'Allemagne. (Douanière et territoriale.) (Berlin.)

12. Protocole de signature des deux conventions qui précèdent.

19. Protocole des conférences de Francfort. (De Clercq. — *Recueil.*)

Novembre 1871, 10. Convention qui fixe la date du payement du troisième demi-milliard et modifie le tarif d'alimentation de l'armée allemande.

2, 4, 7, 24, 28. Protocoles des conférences de Francfort. (De Clercq. — *Recueil.*)

Décembre 1871, 2-11. Protocoles des conférences de Francfort. (De Clercq.)

[1] Les ratifications furent échangées le 20 mai dans la soirée; mais comme l'instrument n'était pas complet, les signatures n'y furent apposées que le 21. Le procès-verbal n'en porta pas moins la date du 20 mai, jour où l'échange avait eu lieu réellement. Conf. p. 313-314. Favre, III, 426.

Décembre 1871, 11. Convention additionnelle au traité de paix. (Francfort.)
11. Protocole de clôture.
11. Protocole de signature.
11. Actes d'adhésion des divers États allemands à la remise en vigueur des traités.
Janvier 1872, 11. Procès-verbal d'échange des ratifications.
Février 1872, 12. Convention de poste.
22. Règlement d'ordre et de détail pour l'exécution de la convention du 12. (DE CLERCQ.)
28. Traité pour l'anticipation des payements de l'indemnité de guerre.
Mars 1872, 20. Convention pour la délimitation de la zone réservée autour de la place de Langres.
Avril 1872, 26. Convention au sujet des archives de l'académie de Strasbourg et de ses facultés.
Juin 1872, 14. Déclaration relative à la légalisation des actes de l'état civil et autres documents relatifs à l'Alsace-Lorraine.
29. Convention à l'effet de régler le payement des trois derniers milliards de l'indemnité de guerre et l'évacuation du territoire français. (Versailles.)
Août 1872, 24-27. Convention pour la délimitation de la frontière dans la commune d'Avricourt.
28-31. Convention pour la délimitation de la frontière dans les communes de Raon-lez-l'Eau et Raon sur-Plaine.
Septembre 1872, 24. Commission mixte de Strasbourg. — Décision relative aux consignations administratives et judiciaires.
Novembre 1872, 4. Déclaration pour affranchir du timbre les actes de l'état civil des Alsaciens-Lorrains.
Décembre 1872, 22. Commission mixte de Strasbourg. — Décision pour les transferts de livrets des caisses d'épargne d'Alsace-Lorraine.
22. Commission mixte de Strasbourg. — Liquidation des territoires cédés. — Premier compte. Tableau.

Mars 1873, 15. Convention relative au payement complet de l'indemnité de guerre et à l'entière évacuation du territoire français. (Berlin.)

Avril 1873, 17. Conventions pour régler les conditions de l'occupation de Verdun.

23. Commission mixte de Strasbourg. — Règlement pour l'alimentation du canal de la Marne au Rhin.

23. Commission mixte de Strasbourg. — Règlement pour l'alimentation du canal du Rhône au Rhin.

Septembre 1873, 6. Commission mixte de Strasbourg. — Décision sur les cautionnements des officiers ministériels et des comptables.

6. Commission mixte de Strasbourg. — Décision pour la ventilation des charges du chemin de fer de Nancy à Château-Salins et à Vic.

6. Commission mixte de Strasbourg. — Liquidation des territoires cédés. — Deuxième compte. Tableau.

Octobre 1873, 8. Déclaration interprétative de l'article 11 de la convention du 12 octobre 1871, relatif aux marques de fabrique ou de commerce.

N° 2.

LE MARÉCHAL NIEL.

Après l'exemple de Sadowa, une réforme de l'armée était nécessaire en France. Les voix les plus autorisées le répétaient : il nous fallait plus d'hommes, plus de chevaux, plus de canons, plus d'études aussi et un renouvellement complet de la discipline militaire. Le livre du général Trochu obtint un grand succès littéraire, souleva contre son auteur de vives animosités et n'exerça sur l'opinion publique qu'une influence insignifiante. La France avait alors la rare fortune de posséder l'homme qui semblait le mieux fait pour cette grande tâche de réformateur d'armée. Ame élevée, intelligence d'élite, le maréchal Niel s'imposait à la fois au pays et au gouvernement; il avait donné des marques d'une bravoure peu commune ; on le savait homme de conseil ; il parlait avec autorité; il y avait dans ses discours une conviction qui était de l'éloquence; enfin il s'adressait à une Assemblée qui avait donné au pouvoir des gages répétés de condescendance; il échoua cependant. On vit un spectacle nouveau depuis l'Empire : un ministre disait la vérité tout entière à la Chambre, et la Chambre ne l'écoutait pas; l'opposition s'accordait avec la majorité pour écarter ses demandes : c'est que l'intérêt électoral était en jeu; il fallait ménager le maître commun: le suffrage universel.

La réforme proposée par le maréchal Niel en 1867 parut trop lourde; on l'écarta. Cette loi n'était pourtant qu'une réduction très-effacée du projet primitif. Il est douteux que la garde mobile, même sérieusement organisée, aurait pu nous sauver. Toujours est-il que l'organisation en devint impossible. La Chambre entendait se mettre en règle avec sa conscience, elle vota la loi; elle entendait aussi ménager le corps électoral, et la loi fut tel-

lement amendée qu'elle perdit tout caractère pratique. La discussion ne se termina point sans que quelques orateurs, voués au culte superstitieux d'un passé légendaire, n'apportassent à la tribune les traditions de 1792. Le maréchal répondit en homme qui avait étudié l'histoire de la Révolution autre part que dans les drames, les romans et les chansons de Béranger, Il montra que la France avait été sauvée « malgré la levée en masse », et ajouta : « La vraie levée en masse, c'est le système prussien ». Les chiffres produits au sujet des forces allemandes avaient été contestés. M. Thiers n'avait pas hésité à les traiter de « fantasmagorie », de « fables qui n'ont jamais eu aucune espèce de réalité. » Le maréchal affirma que ces chiffres étaient exacts; puis, s'engageant à être prudent et économe : « J'attache le plus grand prix, dit-il, à ce que tous les hommes puissent être exercés au tir à la cible ou au tir au canon. Mais il se présente une grande difficulté : la commission ne veut pas admettre un déplacement de plus de douze heures... Je n'ai pu la convaincre... mais, ce que vous me refusez aujourd'hui, vous me l'offrirez plus tard ». La Chambre passa outre, et deux cents voix contre soixante décidèrent que la garde mobile ne serait pas sérieusement exercée. Il semblait qu'alors le maréchal Niel dût se retirer; mais, en 1867, nous étions loin de la logique parlementaire; le maréchal resta ministre. Ne pouvant faire le bien qu'il désirait, il s'efforça du moins d'atténuer le mal qu'il ne pouvait éviter; si nous n'avons pas été surpris absolument sans ressources, nous en devons remercier sa mémoire. « A chaque amendement que vous proposerez, disait-il aux députés, je lutterai pour vous empêcher de l'accorder. » La lutte se renouvela chaque année, chaque fois que le contingent ou le budget de la guerre furent soumis à l'Assemblée.

Rapprochement singulier : les réductions imposées par les différentes commissions de finances portèrent justement sur les points par lesquels nous avons succombé : augmentation excessive du chiffre des congés, infériorité numérique de la cavalerie

et de l'artillerie. La nécessité de hâter les mouvements de concentration était l'un des enseignements les plus clairs de la guerre de 1866. La Prusse avait mis sur pied, en *quatorze jours*, 326,000 hommes; en *vingt et un jours*, 179,000 hommes, 55,000 chevaux, 5,200 voitures avaient été transportés à la frontière; quelques jours après, l'effectif de l'armée de Bohême s'élevait à 254,000 hommes et 900 canons. Depuis lors, la Prusse se flattait d'avoir encore gagné du temps; il était aisé de voir que le réseau des chemins de fer rhénans était bien supérieur, au point de vue militaire, à celui des chemins de Saxe et de Silésie. Une première discussion s'engagea à propos du budget rectificatif de 1868. La commission proposait d'augmenter le nombre des soldats en congé, assurant que ces hommes seraient « aussi bien à la dispoition du ministre ». Le ministre n'était point de cet avis; il assura qu'il avait atteint la limite extrême. « Nous avons, dit-il, 330,000 hommes sortant du recrutement; si vous en enlevez 90,000, vous compromettez l'action de l'armée... Mon système est d'avoir une armée toujours disponible. » Il y eut alors du bruit sur les bancs et l'on interrompit. Le maréchal continua : « Il y a dans ce moment une transformation bien plus importante que celle de l'armement, c'est le passage du pied de paix au pied de guerre dans l'espace de quinze jours. Qu'une grave complication vienne à se présenter; qu'il faille parer à une attaque dirigée rapidement contre nous, une puissance comme la France doit pouvoir, quinze jours après avoir déclaré la guerre, avoir 500,000 hommes sous les armes, et quinze jours plus tard, 700,000 hommes. Il faut en moyenne, ajoutait-il, douze jours pour qu'un homme en congé regagne son régiment; mais ces hommes en congé, si on les renvoie trop tôt, reviennent sans instruction et sans discipline; ils sont isolés et désorganisés. Il n'y a qu'un moyen, c'est d'avoir un effectif de 4 à 500,000 hommes, *ce que vous ne voudriez pas*. La tactique est changée, poursuivait-il; ne vous figurez pas que les attaques, que les mouvements sur le champ de bataille puissent

se faire comme par le passé... Si vous me faites exagérer le nombre des hommes en congé, nous aurons des régiments sans effectif suffisant, les officiers découragés, les sergents et les caporaux partis. » L'amendement de la commission fut voté néanmoins; il y eut une amertume profonde dans la parole du ministre lorsqu'il s'écria : « Comment se fait-il que celui qui a l'honneur de parler devant vous, et qui n'a d'autre espoir que celui d'arriver à l'organisation la plus économique, soit mis dans l'impossibilité d'atteindre le but qu'il se propose? » Et comme la Chambre l'interrompait : « Oui, messieurs, vous me rendez la tâche impossible. »

La Chambre persista dans son système, et il arriva même qu'un jour, à la veille de la guerre, le successeur du maréchal Niel fut obligé de se défendre de maintenir à sa disposition plus d'hommes que ne le faisait le gouvernement prussien. Le nombre des congés s'accrut toujours, à ce point qu'en 1870, l'exposé de la situation en fait foi, nous avions un effectif de 325,525 hommes sous les armes, 108,000 hommes en congé, 218,816 en réserve : soit un écart de 326,816 hommes entre le pied de paix et le pied de guerre. De là ce spectacle lamentable que présentaient toutes nos gares au mois de juillet 1870, ces soldats isolés, mal vêtus, démoralisés, accablés de fatigue, ivres le plus souvent, qui rejoignaient leurs dépôts et cherchaient, au milieu de l'effarement de l'attaque, à rattraper leurs régiments, que l'on venait de jeter à peine armés sur la frontière. La Chambre de 1868 ne prévoyait ni des résolutions si brusques ni des préparatifs aussi désordonnés. Elle aimait à croire et se plaisait à répéter qu'entre les premiers froissements diplomatiques et l'entrée en campagne, on aurait toujours, d'après le mot de M. Thiers, « deux ou trois mois » pour se préparer. C'était compter sans la Prusse, sans l'effervescence populaire, sans l'expérience enfin. En 1859, avait dit M. Rouher, dont les chiffres, ce jour-là, ne furent pas contestés, nous avions 630,000 hommes sur le papier; nous n'avons pu en envoyer en Italie que 229,000; à Solferino, il n'y en avait que 107,000.

Le maréchal Niel demandait 144 millions pour armer les troupes avec les nouveaux fusils, la Chambre ne lui en accorda que 113, malgré les observations de M. Thiers. C'était de quoi fabriquer 1,200,000 fusils, le nécessaire pour l'armée de ligne. Il fallait 14 millions pour la garde mobile, on n'en vota que 5. « Vous avez voulu, dit un membre de la majorité, que la garde mobile ne fût pas un accessoire de l'armée, et c'est pour cela que vous n'avez pas permis que les jeunes gens qui la composent fussent enlevés à leur domicile pendant plusieurs jours, ainsi que le gouvernement l'avait demandé. » La supériorité des effectifs de la cavalerie allemande nous a surpris : notre cavalerie avait été réduite de trente-six escadrons ; la commission du budget voulait en supprimer encore quatre en 1868. Nos places fortes n'étaient ni armées ni approvisionnées ; les forces vives de la France s'étaient écoulées peu à peu par la plaie du Mexique. Le maréchal Niel estimait à 110 millions la somme nécessaire pour remettre les choses en état. C'était l'indispensable, disait-il. On lui accorda 36 millions. « Vous cédez à une illusion désastreuse », s'écria M. Thiers, qui, dans cette discussion, soutint le maréchal.

A voir l'effet terrifiant causé dans la dernière campagne par les obus prussiens, on serait tenté de croire que les canons d'acier sortaient d'une officine secrète, comme nos mitrailleuses, par exemple. Il n'en était rien; ces effets de l'artillerie étaient parfaitement prévus. « Nous avons moins d'artillerie que toutes les autres puissances de l'Europe, disait le maréchal Niel en 1868; nous avons deux pièces par 1,000 hommes; partout ailleurs on en compte trois... Savez-vous, ajoutait-il, ce qui arrive lorsque deux armées se trouvent en présence et que l'une pèche par une trop faible proportion d'artillerie ? L'arme la plus meurtrière, c'est le fusil, mais la blessure n'est pas apparente, elle ne démoralise pas... Le boulet, au contraire, produit des effets effrayants. Il est très-difficile de laisser des troupes sous le feu du canon sans répondre par un feu de même nature... Où en sommes-nous?... Nous avons l'artillerie nécessaire pour le service de

240,000 hommes... Il serait souverainement imprudent de descendre au-dessous... Je vous supplie, laissez-nous ces chevaux d'attelage (on voulait en réduire le nombre)... C'est au moment où vous me faites dire que c'est un minimum que vous allez enlever 3,000 chevaux nécessaires à la sûreté de notre armée ». La Chambre interrompit de nouveau, et le maréchal ajouta ces paroles dont le pays aurait dû se souvenir deux ans plus tard : « Le combat a lieu dans les cabinets avant d'avoir lieu sur les champs de bataille. On a vu que l'armée, dans son état actuel, devait être respectée... Mais si vous portez atteinte à son organisation... si l'on s'aperçoit que toutes les résolutions sont prises contre le ministre de la guerre... il y a de grands inconvénients... Je dis que vraiment les choses publiques de l'armée ne peuvent être conduites de cette façon. » M. Thiers appuyait énergiquement le ministre. Il ne parvint pas à convaincre l'Assemblée. Les 13 millions demandés pour l'artillerie furent réduits à 2,500,000 francs. La conséquence fut que l'armée du Rhin n'eut que 942 canons et qu'il était « impossible de lui en donner plus de 984 ».

« Je ne pourrai, dit le maréchal Niel, soutenir longtemps le rôle qui consisterait à venir vous dire à chaque instant que ce que vous faites pour l'armée est insuffisant... » Le maréchal s'épuisait à poursuivre cette tâche ingrate ; il succomba dans l'été de 1869.

N° 2

LA PRUSSE ET LES DEUX EMPIRES
1806-1807[1]

Après avoir vécu en confidence des hommes d'État dont la politique avait amené la catastrophe de leur pays, Gentz écrivait dans son journal[2] : « J'étais suffisamment instruit pour porter un jugement définitif. J'avais vu avant mon arrivée que la grande majorité des personnes estimables à Berlin avaient désiré et demandé cette guerre par des motifs dont ils n'avaient pas à rougir : pour mettre un frein aux progrès d'une puissance monstrueuse, pour briser les chaînes de l'Allemagne, pour relever leur propre pays de la dégradation cruelle où il était tombé aux yeux des contemporains. Je savais à présent que les ministres du roi avaient embrassé le même parti, d'abord par la crainte que leur inspiraient les instances toujours renouvelées de leurs adversaires et la fermentation générale des esprits, ensuite par leur propre conviction de la perfidie du gouvernement français et par le chagrin d'en avoir été joués et bafoués, enfin par la perspective séduisante que leur offrait la chance du succès... Aucun des individus ou des partis qui avaient concouru à ce projet n'en avait mesuré la profondeur... Dès que l'on se méprenait sur le caractère de l'entreprise, l'assimilait aux guerres d'autrefois, la confiait à des hommes de routine, l'enfermant dans la

1 *Cette étude, écrite en* 1872, a paru en partie dans la *Revue des Deux Mondes, en partie dans le Moniteur universel.*

2 *Journal de ce qui m'est arrivé de plus marquant dans le voyage que j'ai fait au quartier général de Sa Majesté le roi de Prusse le* 2 *octobre* 1806 *et jours suivants.* — *Mémoires* et lettres inédites du chevalier de Gentz. Stuttgart (*en français*).

sphère de quelques combinaisons vulgaires et mesquines, elle n'offrait plus que des dangers sans équivalent et des désastres sans remède. » S'il avait pu voir Paris pendant les jours d'orage pesants et fiévreux qui précédèrent le coup de foudre de Wœrth, Gentz n'aurait eu que quelques traits à changer à ce tableau pour rester dans le vrai. Il y a d'étranges et profondes analogies entre ces deux crises; elles étonnent au premier aperçu des événements, elles saisissent quand on les observe de plus près. Le hasard semble s'être fait un jeu de rapprocher jusqu'aux incidents même les plus caractéristiques. On retrouve en 1806 et l'ambassadeur insulté dont l'affront soulève les passions populaires, et l'escarmouche d'avant-postes après laquelle on se replie et dont on prétend jeter le bulletin triomphal aux quatre vents d'Europe. Le seul attrait d'une vaine curiosité ne vaudrait point pourtant que l'on entreprît cette étude; elle a des titres plus sérieux à notre attention. Dans l'état douloureux et critique où nous sommes réduits, il y a quelque chose de fortifiant pour nous à considérer que les mêmes fautes, les mêmes passions, les mêmes imprévoyances, avaient amené les mêmes désastres chez le peuple qui nous a vaincus. Ce peuple s'est relevé; nous savons par quels moyens. Ce n'est pas la seule leçon qui ressorte de ces événements. On voit une fois de plus à quels égarements déplorables se laisse entraîner un peuple ébloui par la victoire. Les systèmes politiques sont, à cet égard, aussi dangereux que les hommes. Le sophiste qui fanatise les foules n'est pas moins funeste que le césar qui les fascine. Tous les deux poussent aux mêmes abîmes et aveuglent également la conscience des nations. Béranger ne se trompait pas lorsqu'il mêlait dans ses chansons le culte de l'empereur à celui de la Révolution. Les théories de la Révolution sont la préface du système continental. La France révolutionnaire pensait sincèrement qu'elle assurait son indépendance lorsqu'elle étendait sa domination sur les pays voisins, et s'entourait d'un cercle de républiques vassales. La France impériale n'a pas cessé de désirer la paix, de l'attendre et d'y croire, et comme chaque guerre nouvelle lui paraissait entreprise pour

la défense de ses droits, elle s'enivrait sans scrupules des triomphes dont la cause lui semblait légitime. L'Allemagne est victime aujourd'hui des mêmes illusions : elle s'est soulevée, elle a combattu pour une grande idée, l'unité. Elle proteste constamment de son amour pour la paix; elle s'irrite quand on parle de ses emportements belliqueux et de ses ardeurs conquérantes; elle n'a, dit-elle, étendu sa frontière que pour protéger son repos; les chefs l'affirment, la nation le croit. Il n'est pas moins vrai qu'en six ans ce peuple pacifique a entrepris trois guerres, et que, par l'effet de ces guerres, l'Europe est en armes.

I

En 1791, la Prusse négociait une alliance avec l'Autriche. Il s'agissait d'arrêter la Révolution, de rétablir l'autorité du roi de France et de revendiquer les droits des princes allemands possessionnés en Alsace. Les ministres prussiens prévoyaient le cas où l'on ne réussirait point dans cette entreprise; ils se demandaient quelle conduite les alliés devraient tenir si la Révolution triomphait et si Louis XVI était renversé de son trône. « Que ferions-nous alors, écrivaient-ils au ministre prussien à Vienne, si nos armes avaient conquis l'Alsace et la Lorraine? Quel motif aurions-nous de les restituer? Et si nous ne les rendions pas, qui de nous devrait les posséder? L'Autriche les conserverait-elle? Mais alors quelle acquisition équivalente à celle-ci nous serait accordée? Ces questions pourraient occasionner la rupture complète de l'alliance; il est donc indispensable de les résoudre avant de commencer la guerre. » Elles ne furent point résolues et la guerre éclata sans que les alliés se fussent mis d'accord. On sait ce qui s'ensuivit. Les Prussiens s'avancèrent jusqu'à Valmy; Dumouriez les força de battre en retraite. La Prusse continua la guerre mollement : elle ne pensait plus qu'à la Pologne, et pour être libre d'y agir à sa guise, elle se détacha peu à peu de la coalition. Dès qu'il y eut en France un gouvernement avec

lequel il fut possible de traiter, elle traita : ce fut la paix de Bâle en 1795. Les Allemands lui ont reproché cet acte comme une trahison. « Elle ne livrait pas elle-même les frontières allemandes aux Français, dit M. de Sybel, mais elle renonçait à les défendre avec les forces prussiennes. » Ce fut le point de départ des relations amicales entre la Prusse et la France; elles durèrent dix années.

La situation que la Prusse s'était faite en Europe et en Allemagne, assez embarrassée d'abord, devint bientôt irritante et presque insupportable. En butte aux reproches et aux méfiances, soupçonnée de convoitises secrètes et d'ambitions envahissantes, elles se trouva sans alliés, et vit diminuer à la fois son prestige et son influence. « Prendre et garder pour soi, écrivait M. de Pradt en 1815, ont à peu près composé tout le dictionnaire diplomatique de l'Europe. » La Prusse avait beaucoup pris depuis cinquante ans; elle gardait avec un soin jaloux. Comme tous les corps robustes destinés à grossir démesurément, elle s'affaiblissait cependant faute de nourriture; elle avait des appétits impérieux, et la diète la mettait en fièvre. Le Hanovre était un morceau de roi : on y pensait à Berlin; mais le Hanovre était le patrimoine particulier du souverain d'Angleterre, il y tenait avec entêtement. C'était une grosse partie à jouer, où Napoléon était seul en mesure de faire gagner son partenaire. Il occupait le Hanovre, et le conservait en gage. Pourquoi, en attendant la paix, la Prusse ne serait-elle point commise à la tutelle de ce pays? Faute de mieux, cette « garde noble » aurait ses avantages : la possession est un titre comme un autre quand il s'agit de régler le droit du plus fort. Napoléon ne défendait point à la Prusse d'y songer. Il en avait été question à diverses reprises entre les chancelleries de Paris et de Berlin; mais les entretiens avaient toujours manqué de précision, de suite, de conclusion surtout. A l'automne de 1805, lorsque la triple alliance de l'Angleterre, de l'Autriche et de la Russie se noua contre lui, Napoléon jugea le moment venu de parler plus nettement. Il était assez malaisé de se faire entendre. Le roi de Prusse était scru-

puleux; il aurait désiré obtenir le Hanovre sans laisser de tache à sa mémoire, « sans manquer aux règles de la morale, sans perdre en Europe l'estime des gens de bien ». Laforest, l'envoyé impérial, s'efforçait d'endormir sa conscience; il lui présentait des arguments spécieux: « unies ensemble, la France et la Prusse deviendraient les arbitres de l'Europe[1]... » Le roi n'écoutait qu'à demi. Napoléon fit une démarche décisive; il envoya Duroc à Berlin pour offrir positivement le Hanovre et demander en retour une démonstration comminatoire contre l'Autriche.

La tentation était forte. Il s'agissait de rendre l'acceptation honorable. Les diplomates de Berlin ont toujours été gens de bon conseil. Ils engagèrent le roi, « inébranlable dans son indécision », à prendre un biais et à tourner politiquement les choses: il ferait une déclaration en règle, il y dirait à quelles conditions l'équilibre de l'Europe semblerait garanti: ces conditions seraient précisément celles que posait Napoléon; puis il réclamerait pour lui-même une juste compensation des remaniements territoriaux opérés par l'empereur[2]. Malheureusement il y avait un point noir: un mot sur lequel on ne s'entendait pas. Napoléon ne voulait garantir, pour le moment, que l'*intégrité* de la Hollande. Au lieu d'*intégrité*, la Prusse désirait que l'on écrivît *indépendance*.

[1] Les arguments ne furent pas perdus; la chancellerie prussienne les nota sans doute, et les retrouva plus tard quand elle en eut besoin. M. Benedetti écrivait en juillet 1866: « M. de Bismarck me répondit que la France et la Prusse *unies*, et résolues à redresser leurs frontières respectives en se liant par des engagements solennels, étaient désormais en *situation de régler ensemble ces questions* » (les difficultés en Europe)... Quant à la combinaison, « nous devrions la chercher en Belgique, et il m'a offert de s'entendre avec nous. » — Dépêches du 15 et du 20 juillet 1866. — M. de Bismarck disait à Berlin au prince Napoléon: « Vous cherchez une chose impossible. Vous voulez prendre les provinces du Rhin, qui sont allemandes. Pourquoi ne pas vous adjoindre la Belgique?... J'ai déjà fait dire cela à l'Empereur... » (GRAMONT, dépêche du 3 août 1870.)

[2] « Nous ne pourrions songer à l'extension de nos frontières que si la carte de l'Europe venait à être modifiée au profit exclusif d'une grande puissance. » Suivaient les *desiderata* de l'Europe: la Prusse à arrondir, l'Allemagne à constituer, l'Italie à terminer. — Lettre de l'empereur Napoléon III à M. Drouyn de Lhuys, 11 juin 1866.

C'était un admirable prétexte de tergiversation; le roi s'y accrocha. Le ministre des affaires étrangères, Hardenberg, se désolait de ces malencontreux scrupules : Frédéric n'eût certes pas manqué une si bonne occasion de s'arrondir; mais tel était le roi « que les plus grands avantages ne sauraient le déterminer à se rendre agresseur[1] ».

Cependant les armées russes avançaient vers la frontière de Silésie. Napoléon tenta un dernier effort pour que la Prusse leur interdît le passage. Il fit écrire le 20 septembre à Duroc : « Si les scrupules du roi ne peuvent être vaincus, si la gloire ni l'intérêt ne le touchent plus, si enfin il n'y a plus un mot à placer pour l'alliance, vous êtes autorisé à conclure un traité de neutralité dont la remise du Hanovre, à titre de simple dépôt pendant toute la durée de la guerre, serait la condition fondamentale. » Les diplomates français se rendaient parfaitement compte de la situation où ils mettaient la Prusse, mais ils gagnaient du temps; c'était tout ce qu'ils voulaient.. On voyait assez clair en ce temps-là au ministère des relations extérieures; nous avons une bien curieuse dépêche du chef de la division du Midi, auquel Talleyrand avait confié l'intérim, tandis qu'il suivait de loin, *pede claudo* et comme il convient à la justice diplomatique, le quartier général. M. d'Hauterive lui écrivait de Paris le 1er novembre 1805 : « La destinée prochaine du cabinet de Prusse dépend de la détermination qu'il va prendre. Il peut aller encore quelque temps avec une neutralité telle que celle de la dernière guerre. Il dépérira rapidement sous la honte d'une neutralité passive et déshonorée. Il courra vers l'abîme, s'il se joint à nos ennemis... La cour de Vienne sera pacifiée dans le cours de

[1] Le fils, bien qu'autrement décidé de caractère et convaincu de *sa mission*, montrait en 1866 les mêmes scrupules que le père en 1805. « Le roi est essentiellement rebelle aux procédés que lui conseille son ministre. » (BENEDETTI, 14 janvier 1866.) — « Le Roi n'a pas cessé de redouter la guerre pour l'histoire de son règne et pour le bien de son peuple, sans pouvoir se résoudre à résister aux entraînements d'une politique qui séduit l'ambition traditionnelle de sa race. » Id., 13, 29 mai 1866.

l'hiver, et la première campagne verra commencer la décadence de la Prusse et consommer sa ruine. »

La Prusse en était arrivée à l'heure où il n'y a plus que des fautes à commettre. La remise du Hanovre, on la briguait depuis longtemps à Berlin, presque sans l'espérer. On l'obtenait maintenant, on n'osa l'accepter. C'est que les agents russes circonvenaient le roi, et trouvaient dans son entourage, dans sa plus proche intimité, un appui d'autant plus efficace qu'il partait de la plus pure conviction. Il y avait chez eux un « parti pris d'entraîner la Prusse par des caresses ou de la décider par des menaces ». Ils se hâtèrent un peu trop toutefois et prirent le silence pour un consentement. Alexandre donna ordre à ses troupes d'entrer en Silésie. Frédéric-Guillaume tenait à ses prérogatives souveraines; il se fâcha et fit mobiliser l'armée. Napoléon lui offrit aussitôt de le protéger contre toute agression de ses voisins. Il y avait cette fois des chances sérieuses de conclure l'alliance, l'empereur la tint pour décidée, et il agit en allié, c'est-à-dire qu'il traversa les principautés franconiennes du roi de Prusse sans en prévenir ce prince. L'irritation fut grande à Berlin. Le parti de la guerre se récria; on avait interdit le passage à Alexandre, pouvait-on le permettre à Napoléon?

Il y eut un revirement : Duroc et Laforest, que l'on entourait la veille, furent mis en interdit. L'armée fut portée de la Vistule à la frontière du Sud. On décida que le passage serait accordé aux Russes en représailles de la violation d'Anspach, et que l'on se saisirait du Hanovre, *pour prévenir, de ce côté, de nouvelles violations*. Sur ces entrefaites, l'empereur Alexandre arrivait à Berlin; il était dans tout l'éclat de sa première passion pour la gloire. La cour fut séduite, Hardenberg se prononça contre la France, l'entraînement devint général. Les alliés laissaient entrevoir au roi qu'ils lui abandonneraient le Hanovre, s'il leur apportait un appui décisif. L'Angleterre cependant fit quelques restrictions quant au patrimoine de son souverain, mais elle ne se montra pas moins généreuse du bien d'autrui : elle offrit la Hollande. Il fallait se hâter; la campagne avait commencé, et

les nouvelles de la guerre portaient au plus haut degré la surexcitation des états-majors. Une armée autrichienne était enveloppée dans Ulm. Napoléon menaçait de la passer au fil de l'épée, si elle ne se rendait point : Mack capitula. Le roi de Prusse finit par céder aux obsessions dont il était l'objet; mais il ne prit encore qu'un parti moyen. Il se décida pour un projet de médiation entre les belligérants : la frontière de l'Autriche serait reportée de l'Adige au Mincio, le roi de Sardaigne recevrait une indemnité pour la réunion du Piémont à la France, l'indépendance de la Suisse, de Naples et de la Hollande serait garantie. M. de Haugwitz reçut l'ordre de porter ces propositions au quartier général français, et un mois après qu'elles auraient été remises, s'il n'y était point fait droit, la Prusse entrerait en campagne. Ce fut l'objet d'un traité signé à Potsdam le 3 novembre 1805 entre le roi Frédéric-Guillaume et l'empereur Alexandre. Les deux souverains s'embrassèrent sur le tombeau du grand Frédéric et se jurèrent une éternelle amitié.

Haugwitz arriva au quartier général français le 1er décembre. L'empereur le reçut fort bien ; « il lui dit qu'il allait se battre le lendemain, qu'il le reverrait après, s'il n'était pas emporté par un boulet de canon, et qu'alors il serait temps de s'entendre avec le cabinet de Berlin. » Il l'invita ensuite à se rendre à Vienne, ou il trouverait M. de Talleyrand, et le fit conduire « à travers le champ de bataille d'Hollabrünn, qui présentait un spectacle horrible. — Il est bon, écrivait-il à M. de Talleyrand, que ce Prussien apprenne par ses yeux de quelle manière nous faisons la guerre. »

Le lendemain, l'Autriche était abattue et la coalition brisée. La nouvelle d'Austerlitz éclata à Berlin comme un coup de tonnerre. La Prusse se sentit vaincue sans avoir livré bataille. On vit le cabinet en désarroi, la cour divisée, le monarque indécis, le peuple inquiet, stupéfait, irrité, l'incertitude partout, partout la conscience confuse d'une défaite morale pour le pays, d'un grand danger pour l'avenir, d'une impéritie inqualifiable ou de calculs équivoques de la part du gouvernement. Napoléon négo-

ciait à Brünn avec l'Autriche, il n'y admit pas M. de Haugwitz; il ne le reçut que le 13 décembre à Schönbrünn, dans le cabinet de Marie-Thérèse. Le diplomate prussien était venu en médiateur, apportant des conditions; il devait en subir. Napoléon, après une de ces scènes de colère et d'intimidation dans lesquelles il excellait, se radoucit peu à peu et revint à ses propositions d'autrefois, une alliance payée par le Hanovre. Haugwitz argumenta quelques instants, puis consentit. « Eh bien, dit Napoléon, c'est chose décidée, vous aurez le Hanovre. Vous m'abandonnerez en retour quelques parcelles de territoire dont j'ai besoin, et vous signerez avec la France un traité d'alliance offensive et défensive; mais, arrivé à Berlin, vous imposerez silence aux coteries, vous les traiterez avec le mépris qu'elles méritent, vous ferez dominer la politique du ministère sur celle de la cour. » Il est à croire qu'il laissa entrevoir derrière cette alliance des perspectives aussi vagues que séduisantes, que ce brouillard lumineux éblouit les yeux de Haugwitz, que l'empereur enfin eut recours avec cet homme d'État à quelques-unes de ces séductions habiles, de ces flatteries d'autant plus décevantes qu'elles partaient de plus haut. Le fait est que le négociateur prussien signa le traité le 14 décembre, et partit pour Berlin, convaincu qu'il avait gagné l'empereur, dominé la situation et ménagé l'avenir.

Il s'agissait d'imposer silence non pas seulement à une coterie, mais à une armée, à toute une nation passionnée, orgueilleuse, avide de gloire, qui se croyait la première puissance militaire de l'Europe, pour laquelle tout succès d'une puissance rivale était une blessure d'amour-propre, qui trouvait enfin que depuis Rosbach la France avait tiré en Europe trop de coups de canon sans sa permission. Appelons les choses par leur nom : ce qu'on demandait au roi de Prusse, c'était un blanc seing pour la diplomatie napoléonienne, c'était une violation de l'amitié jurée un mois auparavant sur le tombeau de Frédéric. Le Hanovre, sans doute, était un beau présent; mais, déduction faite des cessions exigées par Napoléon en Franconie et sur le Rhin, le présent se

réduisait à 500,000 âmes. C'était un prix médiocre pour l'honneur d'une monarchie; puis il faudrait peut-être faire la guerre aux Anglais. Les Allemands s'écriaient que la Prusse livrait la patrie commune aux envahisseurs. On racontait que l'empereur avait dit aux négociateurs autrichiens : « La Prusse est au plus offrant; je lui donnerai plus que vous, et je la rangerai de mon côté. » Le cabinet de Berlin avait voulu jouer au plus fin, réserver ses chances, attendre la tempête pour prononcer le *quos ego*, et pêcher en eau trouble les épaves du naufrage. Il se trouvait maintenant entre ses alliés de la veille qui lui rappelaient ses promesses, Napoléon qui exigeait qu'il les démentît, et la nation blessée et mécontente. Ce Hanovre tant convoité depuis trois ans, circonvenu par tant et de si tortueux chemins d'approche, n'était plus qu'un instrument d'humiliation et de ruine. On en était venu à cette crise faute d'avoir su prendre un parti, on ne sut pour en sortir trouver qu'un expédient. On remania le projet de traité : au lieu d'une alliance pure et simple, on inscrivit en marge une alliance conditionnelle, on stipula des *casus fœderis*, comme on dit là-bas. Ce fut pour Haugwitz l'heure des *angoisses patriotiques*[1]; mais il avait été fasciné par Napoléon à Schönbrünn; il croyait « l'avoir dans ses poches » : il conseilla de refuser la cession des territoires franconiens, et de demander les villes hanséatiques. On espérait ainsi dorer la pilule au peuple prussien et endormir sa passion.

Laforest ratifia, sous toutes réserves, le traité ainsi amendé; Haugwitz se rendit à Paris pour le faire accepter de Napoléon. Il était plein de confiance. En arrivant, il dit au ministre prussien, marquis de Lucchesini : « Soyez tranquille, aussitôt que je l'aurai vu, tout s'arrangera; je sais ce qu'il m'a dit à Vienne. » Il attendit cinq jours sans audience, et se trouva fort désappointé. C'est que le vent avait tourné de nouveau : il soufflait à l'orage

[1] Il a écrit depuis qu'il n'avait signé le 14 décembre que le *sous le couteau*, que de retour à Berlin il avait *supplié le roi de le renvoyer et de le désavouer*. Il est sur ce point en contradiction avec Lucchesini et, ce qui est plus grave, avec sa propre conduite.

du côté de la Prusse. Pitt était mourant; Fox avait des chances de prendre le portefeuille des affaires étrangères, et la paix devenait possible. Napoléon ordonna à Talleyrand de refuser les ratifications. « Vous comprenez, lui écrivait-il le 4 janvier 1806, que ceci a deux buts : de me laisser maître de faire ma paix avec l'Angleterre, si d'ici à quelques jours les nouvelles que je reçois se confirment, ou de conclure avec la Prusse un traité sur une base plus large. Vous serez sévère et net dans la rédaction; mais vous y ajouterez de vive voix toutes les modifications, tous les adoucissements, toutes les illusions qui feront croire à M. de Haugwitz que c'est une suite de mon caractère, qui est piqué de cette forme, mais que, dans le fond, on est dans les mêmes sentiments pour la Prusse. Mon opinion est que, dans les circonstances actuelles, si véritablement M. Fox est à la tête des affaires étrangères, nous ne pouvons céder le Hanovre à la Prusse que par suite d'un grand système tel qu'il puisse nous garantir de la crainte d'une continuation d'hostilités. »

Les nouvelles ne se confirmèrent point. Fox n'était pas ministre, il ne le fut qu'un mois plus tard, le 3 mars, et le dernier souffle de Pitt semblait agiter encore l'Angleterre. Napoléon se retourna vers la Prusse. « Je ne veux pas vous contraindre, dit-il à Haugwitz, je vous offre toujours de remettre les choses sur l'ancien pied, c'est-à-dire de reprendre le Hanovre en vous rendant Anspach, Clèves et Neuchâtel; mais, si nous traitons, si je vous cède de nouveau le Hanovre, je ne vous le céderai plus aux mêmes conditions, et j'exigerai en outre que vous me promettiez de devenir les fidèles alliés de la France. Si la Prusse est franchement, publiquement avec moi, je n'ai plus de coalition européenne à craindre, et sans coalition européenne, je viendrai bien à bout de l'Angleterre; mais il ne faut pas moins que cette certitude pour vous faire don du Hanovre, et pour avoir la conviction que j'agis sagement en vous le donnant. » Haugwitz, cette fois, fut bien forcé d'ouvrir les yeux. C'était trop tard pour résister, il se résigna. Un traité fut signé le 15 février : la Prusse s'engageait à fermer aux produits anglais l'Elbe et le Weser;

elle garantissait en outre les résultats éventuels de la guerre commencée entre la France et Naples. Ainsi chaque entrevue avec Napoléon entraînait de nouvelles exigences de sa part, de nouvelles concessions plus humiliantes de la part de la Prusse. Lucchesini fut chargé de porter le projet à Berlin. S'il trouvait l'armée réunie, il devait engager le roi à refuser sa ratification. Il trouva l'armée dissoute : il fallut céder; mais le roi, dit plus tard Haugwitz, « crut dès lors que tout ce qu'il avait gagné, c'était du temps. Je lui expliquai que je n'avais obtenu qu'un dernier et triste répit, que la paix et la convention de Paris ne pouvaient pas tenir six mois, qu'il fallait se préparer à la guerre et *saisir la première occasion pour prévenir notre prétendu allié*, qui n'avait d'autre projet que celui de nous asservir et de nous détruire[1]. » En revenant à Berlin, il trouva le roi mécontent de lui-même et des autres, désirant la paix et se sentant entraîné à la guerre, n'ayant ni le courage de s'y résoudre, ni l'habileté nécessaire pour l'éviter. La cour, l'armée, toutes les classes de la société exprimaient tout haut leur indignation. Une nuit, on brisa les vitres de Haugwitz. Tout le monde sentait l'abaissement et comprenait le péril. Les âmes s'irritaient, on ne parlait que de revanche à prendre. Ce sont les prodromes ordinaires des fièvres nationales.

II

Les cours s'inquiétaient. Elle avaient eu vent de ce qui se tramait. La Prusse chercha d'abord à s'excuser près de la Russie, qui se montra bienveillante et proposa une *sous-alliance*. L'Angleterre ne voulut rien entendre et déclara la guerre. Napoléon avait l'amitié soupçonneuse, jalouse et exigeante. Hardenberg,

[1] « J'étais également convaincu que, coûte que coûte, la Prusse ferait la guerre et la ferait à bref délai. C'était absolument infaillible... » « Le gouvernement dut enfin reconnaître qu'il se trouvait désormais en présence d'un adversaire décidé à l'amener, au besoin à le traîner sur le terrain du combat. » (GRAMONT, p. 10 et 21.)

le chef du cabinet prussien, lui portait ombrage. Déjà, dans un bulletin daté de Vienne, il l'avait accusé de n'avoir pas été insensible à la pluie d'or. Il lui reprocha dans le *Moniteur* « de s'être prostitué aux éternels ennemis du continent, » il l'appela *traître* et parjure, et fit dire à Haugwitz par Talleyrand « qu'on avait toujours supposé que M. de Hardenberg se retirerait. » Hardenberg se retira; à partir de ce jour, son rôle était tracé : il devenait un ennemi radical de la France et le plus populaire des ministres prussiens. Comme Hardenberg quittait le ministère à Berlin, Fox y entrait à Londres. Talleyrand l'avait connu pendant ses séjours en Angleterre; ils se mirent immédiatement en relations. Lord Yarmouth fut chargé d'entamer officieusement les pourparlers. Dès le mois d'avril, Talleyrand lui déclara que « la restitution pure et simple du Hanovre ne ferait point de difficulté. » La négociation devint officielle, pendant qu'elle s'engageait, la chancellerie impériale en poursuivait une autre à Saint-Pétersbourg et en terminait une troisiène en Allemagne. Napoléon notifia un jour à la diète de Ratisbonne qu'elle avait perdu toute raison d'être, et que les États du sud et de l'ouest de l'Allemagne s'étaient formés en confédération du Rhin sous le protectorat de l'empereur des Français. Le saint-empire romain des nations germaniques était dissous.

La Prusse avait été tenue à l'écart et très-rigoureusement dans ces trois affaires. Elle en était réduite aux confidences intéressées, aux bavardages de chancellerie, aux indiscrétions officieuses de la presse. Non-seulement on ne la traitait plus en amie, mais on cessait de la traiter en puissance. En guerre avec l'Angleterre et la Suède, elle savait que l'Autriche ne lui pardonnait pas l'abandon de 1805; la Russie parlementait en arrière d'elle avec Napoléon, et Napoléon, son seul allié, disposait des affaires allemandes sans daigner seulement l'en avertir. C'était une situation intolérable. Le roi cependant espérait encore éviter une rupture qui l'épouvantait. Napoléon avait fait miroiter devant ses yeux un nouvel appât. En annonçant à la cour de Berlin la création de la ligue du Rhin, Laforest dit à M. de Haugwitz : «Sa Majesté

prussienne peut réunir sous une nouvelle loi fédérative les États qui appartiennent encore à l'empire germanique et faire entrer la dignité impériale dans la maison de Brandebourg. Elle peut, si elle le préfère, former une fédération des États du nord de l'Allemagne, qui se trouvent plus particulièrement placés dans sa sphère d'activité. » Il est assez intéressant de voir suggérer à la Prusse par Napoléon l'idée que M. de Bismarck devait réaliser plus tard, à la suite de manœuvres diplomatiques qui perdent une partie de leur originalité pour qui étudie de près les événements de 1806. Cette idée, du reste, n'était pas nouvelle : on en trouve la trace dans les négociations qui précédèrent et qui suivirent la paix de Bâle; au mois d'octobre 1805, Talleyrand écrivait à d'Hauterive : « Plus d'empereur d'Allemagne; trois empereurs en Allemagne, — France, Autriche et Prusse. Plus de diète de Ratisbonne. » C'était la fameuse théorie des trois tronçons, avec cette différence que la France en aurait tenu un, tandis qu'au temps des métaphores politiques et des *entités* de M. Rouher, ces tronçons, fort près de se joindre, se tournaient tous les trois contre nous.

La Prusse se mit en campagne; une confédération du Nord, l'empire peut-être, c'était enfin une compensation sérieuse et de quoi satisfaire les patriotes les plus exigeants. Il ne manquait que des confédérés. On s'adressa à la Saxe, à la Hesse : elles élevèrent d'inadmissibles exigences. Quant aux villes hanséatiques, Napoléon signifia qu'elles devaient rester indépendantes et isolées de toute confédération, « parce que, disait-il, l'Angleterre en faisait une condition de la paix. » Restaient peut-être les deux Mecklembourg. Cette fois, la déception dépassait la mesure. Comme il arrive toujours, la rumeur populaire grossit les choses. On affirma que Napoléon détournait la Saxe et la Hesse d'entrer dans la confédération, et machinait sous main pour empêcher la combinaison d'aboutir. La Hesse dénonça de prétendues intimidations dont elle aurait été l'objet. Le langage des officiers français campés en Allemagne, tout près de la frontière prussienne, devenait menaçant. Murat, qui se trouvait à l'étroit dans son grand-duché

de Berg, annonçait qu'on lui découperait bientôt dans le territoire de la Prusse un royaume à sa taille. Bernadotte, établi à Anspach, racontait à tout venant ses plans d'invasion. Les états-majors parlaient de leur visite à Berlin; Augereau buvait au succès de la prochaine guerre. Napoléon faisait fortifier et enclavait dans la 25e division militaire Wesel, que le roi de Prusse lui avait cédé dans la confiance motivée que cette forteresse demeurerait à l'Allemagne.

Tous ces récits, répétés à Berlin, y excitaient les esprits, déjà trop disposés à s'emporter. On avait dans l'armée, dans son organisation, dans ses généraux, une confiance aveugle et absolue[1]. Les Français avaient battu l'Autriche; mais qui ne l'avait battue? Les Prussiens en avaient fait plus d'une fois bon marché. Il faudrait voir ces révolutionnaires aux prises avec les vieilles troupes, la tactique savante et les invincibles lieutenants de Frédéric. La Prusse seule était capable de faire la leçon à ces présomptueux et de rétablir le bon ordre en Europe. Tels étaient les propos quand, au commencement du mois d'août, le bruit se répandit que Napoléon négociait avec l'Angleterre et lui rendait le Hanovre, cédé à la Prusse par trois traités. C'était une dépêche de Lucchesini qui en avait apporté la nouvelle. Lord Yarmouth, dans un moment d'abandon, peut-être calculé, lui avait, après boire, livré le secret de l'affaire. « La vérité n'étant pas toujours dans le vin, écrivait l'envoyé prussien, il est possible que le plénipotentiaire anglais n'ait voulu que semer la défiance entre Berlin et Paris; » mais il ajoutait que les rumeurs les plus étranges circulaient depuis quelque temps, qu'il était question d'une entente secrète entre Napoléon et la Russie, d'un rétablissement de la Pologne au profit du grand-duc Constantin... Comme si ce complot n'avait pas suffi, on apprend que cette dépêche, où

1 ... « Je croyais à la force et à la grandeur de mon pays *presque autant qu'à ma sainte religion...* » L'empereur « croyait à la victoire; nous y croyions tous; ce fut là notre faute... Si on avait eu un doute, *un seul* doute sur notre aptitude à la guerre, on eût immédiatement arrêté la négociation. » (Gramont, p. 318, 319, 321.)

se dévoile sa perfidie, Napoléon n'a pas craint de l'intercepter au passage; et qu'il exige maintenant le rappel de Lucchesini. La mesure était comble. La colère éclate partout. On peut se figurer le spectacle que présentait alors Berlin; nous l'avons vu à Paris lorsque, au mois de juillet 1870, M. de Gramont évoquait à la tribune le fantôme de Charles-Quint, et que M. Émile Ollivier dénonçait à la France l'outrage infligé publiquement à son ambassadeur.

L'aventure de Lucchesini se trouva fort à point pour tirer d'embarras le ministère prussien. La collision était fatale. « Depuis deux ans, disait à Gentz le secrétaire du roi, nous n'y échappions plus que par des tours de force, par des expédients désespérés comme tous ces maudits traités. » Les plus déterminés partisans de la France, comme Haugwitz, se sentaient joués par Napoléon et ne lui pardonnaient pas; ils devenaient les plus belliqueux pour regagner la faveur publique et échapper aux reproches de trahison dont on les accablait. « Ce n'est pas moi, disait plus tard Lucchesini, qui ai voulu qu'on commençât la guerre dans ce moment; j'ai fait mon devoir en écrivant ce que je savais; *mais la résolution était prise avant que l'arrivée de mes dépêches à Berlin fût connue.* » Le fait est qu'il n'y avait plus à délibérer; le public avait décidé la question; les têtes ardentes l'avaient emporté. La fermentation était au comble, le cabinet ne pouvait plus y résister. Quant à la dépêche interceptée et au rappel demandé de l'ambassadeur, ce fut, disait Haugwitz à Gentz, « tout ce qui put nous arriver de plus heureux. Nous consentîmes de la meilleure grâce du monde. » Et Gentz ajoute : « A en juger d'après plusieurs circonstances, je ne crois pas me tromper en soupçonnant que cet *incident avait été prévu et amené à dessein... La cour de Berlin fut secrètement enchantée de cet orage; rien ne lui parut plus favorable pour masquer ses projets.* »

Elle se remit à négocier avec la Russie, et envoya à Paris un nouveau ministre, M. de Knobelsdorf, « pour compléter l'illusion. » Lucchesini fut reçu en audience de congé par l'em-

pereur, qui l'entretint de la meilleure grâce du monde, puis il partit pour Berlin, où il trouva le public et l'armée également impatients de venger ses outrages. Quant à Knobelsdorf, pour être sûr de son jeu, on avait évité de lui livrer le secret de la pièce. C'était un ami de la France et un partisan de Napoléon. Il fut lui-même complétement dupe de sa mission. Il se croyait appelé à rétablir la paix. « Je suis bien aise de vous voir ici, lui dit Napoléon, j'aime les hommes simples et ronds comme vous; mais je suis bien mécontent de votre cour. Qu'est-ce que ces chicanes sur la confédération du Nord et sur le séjour de mes troupes en Allemagne?... Avant tout, ajouta-t-il, il faut que votre roi désarme, qu'il désarme complétement, que toutes vos troupes rentrent dans leurs quartiers de paix. » Knobelsdorf fut un peu inquiet après cette sortie vigoureuse; mais, lorsque le lendemain matin il reçut en présent quatre chevaux et une voiture (chose qui n'avait jamais eu lieu que pour l'ambassadeur turc), il se crut de nouveau au pinacle de la faveur. Il écrivit à sa femme qu'elle pouvait être parfaitement tranquille, et qu'on ne pensait pas à la guerre.

Tandis que cette pitoyable comédie se jouait à Paris, elle se répétait à Berlin entre M. de Haugwitz et M. de Laforest. Comme l'opinion publique demandait des réparations, au moins des éclaircissements, et qu'il fallait bien paraître la satisfaire, le ministre s'adressait à l'envoyé français. Celui-ci avait eu ordre de démentir les récits de Lucchesini, mais ses instructions se bornaient là, et quand on le pressait davantage, il ne répondait pas. Il avait pour cela des raisons puissantes, les mêmes que Knobelsdorf pour se croire en faveur à Paris. Napoléon avait écrit le 2 août à Talleyrand : « Réitérez à Laforest qu'à tout prix je veux être bien avec la Prusse, et laissez-le, s'il le faut, dans la conviction que je ne fais point la paix avec l'Angleterre à cause du Hanovre. » Et le 26 août : « Dites-lui qu'il doit rester tranquille, observer tout en me mandant tout; battre froid : que, si on lui parle de la confédération du Nord, il dira qu'il n'a pas d'instructions. » Cependant Haugwitz commençait à s'effrayer de

son propre ouvrage : il se sentait débordé. Il dit à Laforest que tout était perdu, si l'empereur ne se décidait pas à une concession; qu'il était impossible de contenir plus longtemps le peuple, qu'il fallait une satisfaction pour la multitude, par exemple l'éloignement de l'armée française[1]. Laforest se tut. « Ce silence perd tout, » dit Haugwitz. Il y eut une réponse cependant aux cris de la foule qui demandait la guerre, une réponse sanglante, et dans laquelle cette fois la menace ne se dissimulait plus. Il y avait à Nuremberg un libraire nommé Palm; il avait vendu un pamphlet de Gentz, intitulé : le *Profond abaissement de l'Allemagne*[2]. Napoléon en fut averti; le 5 août il écrivit à Berthier : « Mon cousin, j'imagine que vous avez fait arrêter les libraires d'Augsbourg et de Nuremberg. *Mon intention est qu'ils soient traduits devant une commission militaire et fusillés dans les vingt-quatre heures*. Vous mettrez les coupables au milieu d'une division et vous nommerez sept colonels pour les juger... Vous ferez répandre la sentence dans toute l'Allemagne. » Palm fut enlevé sur le territoire bavarois, jugé, condamné, et fusillé le 26 août 1806.

La guerre était devenue inévitable; il s'agissait de savoir qui la déclarerait. Napoléon eut le talent de la faire déclarer par la Prusse. Le 21 septembre, le roi Frédéric-Guillaume partit pour Magdebourg. Les princes, la reine surtout, belle et chevaleresque, parée des plus nobles séductions que puisse envier une souveraine, soutenaient l'enthousiasme de l'armée et du peuple.

[1] Je dis à M. de Werther « qu'il était nécessaire, dans une situation aussi tendue, de tenir compte de l'opinion publique d'une manière toute particulière... Je m'en remettais à son appréciation sur la question de savoir si le véritable expédient ne serait pas une lettre du Roi à l'Empereur. » (GRAMONT, p. 126-121.)

[2] Abaissement bien profond en effet. On peut s'en convaincre en lisant les adresses serviles envoyées à Napoléon. Les princes et les municipalités rivalisèrent de platitudes. Il y eut cependant un moment d'abaissement plus grand encore : ce fut Erfurt, en 1809, le parterre de rois et de courtisans de tout ordre (il y avait deux hommes de génie) devant lequel se donna la fameuse accolade sur un vers de Voltaire.

Les troupes étaient acclamées au passage, partout éclataient les chants patriotiques. Le spectacle contagieux de ces entraînements acheva d'égarer le gouvernement. Il perdit toute prudence et se précipita en avant : il fallait prévenir les Français. Il ne faut pas oublier que l'armée de Napoléon était prête et massée à la frontière, qu'elle était en campagne depuis un an, reposée de ses victoires récentes et dévorée d'ardeur. En Prusse, au contraire, tout était à préparer; les levées étaient incomplètes et les approvisionnements inachevés. Le commandement, la division des corps, le plan de campagne, étaient à décider. On n'y réfléchit pas; on ne songea pas davantage à prévenir l'Europe, à l'avertir de ce changement de front, à la rassurer sur les intentions à venir, après lui avoir donné le spectacle de volontés aussi chancelantes, de rechutes aussi fréquentes, d'ambitions aussi invétérées. Le roi reçut du tzar une lettre « qui ne laissait rien à désirer. » On se croyait prêt et sûr du succès. Le 1er octobre, le ministre de Prusse à Paris pose l'ultimatum de son gouvernement. Il demande que les troupes françaises repassent le Rhin, qu'il ne soit plus mis d'obstacle à la création d'une confédération du Nord, que Wesel soit rendu à l'Allemagne. Napoléon refuse, et la guerre est déclarée.

L'empereur en était venu à ses fins. Le 3 octobre, il se fit présenter un rapport par son ministre des relations extérieures. « La Prusse, disait Talleyrand, n'en est plus à méditer la guerre, elle la fait. Par quels motifs? Je l'ignore, et je ne lui en connais aucun[1]. » — « Nous avons vu à Berlin, continuait-il, les préparatifs se poursuivre, l'arrogance s'accroître, les provocations s'accumuler[2]. Le ministre de Sa Majesté n'est plus que le témoin

[1] « Tout prétexte pour la guerre manquait... Il n'y avait aucune cause quelconque de guerre. » (Le comte de Bismarck au comte Bernstorff, 18 juillet 1870.)

[2] M. de Bismarck disait le 13 juillet à lord Loftus : « Nous ne pouvons laisser la France prendre l'avance sur nous en ce qui concerne les armements... J'ai des informations positives que des préparatifs militaires ont été faits et se font en France pour la guerre... Il était impossible que la Prusse demeurât humble et impassible sous l'affront infligé au roi et à la nation par le langage

de procédés et de mesures contraires à la dignité de la France[1]. Les troupes prussiennes menacent le territoire de la confédération du Rhin. » — Napoléon envoya un message au sénat; il y développait les mêmes idées, puis, s'adressant à ses troupes, il chercha, en rappelant les outrages anciens, à réveiller en elles les passions de 1792[2]. « La même faction, le même esprit de destruction qui amena il y a quatorze ans les Prussiens en Champagne, *à la faveur de nos divisions*, animent et dirigent nos ennemis. Si ce n'est plus Paris qu'ils veulent brûler, ce sont les capitales de nos alliés, au milieu desquelles ils prétendent planter leurs drapeaux, c'est la Saxe qu'ils ont forcée par un traité honteux de renoncer à son indépendance,... ce sont enfin vos lauriers qu'ils veulent arracher de vos fronts[3]. » La France croyait ces choses; elle était sincère et marchait. Les éblouissements de la gloire sont une explication, ils ne sont pas une excuse. Cet égarement n'était pas moins funeste que celui dont, à la même heure, la Prusse était possédée. Les ministres y faisaient dans un manifeste diffus l'apologie embarrassée de leur conduite. Une proclamation était aussi adressée à l'armée. « Tous les efforts du roi pour maintenir la paix ont été infructueux, et si toute l'Allemagne septentrionale et peut-être l'Europe entière ne doivent pas être abandonnées à la volonté arbitraire d'un ennemi qui ne connaît pas de repos et de ses armées dévastatrices, la guerre est

menaçant du gouvernement français. » (Lord Loftus, au comte Granville, 13 juillet 1870.)

[1] « Les deux ministres demandèrent (à l'ambassadeur de Prusse) que Sa Majesté le roi écrivît une lettre d'excuse à l'empereur Napoléon... L'insolence de la presse gouvernementale française devançait le triomphe désiré. » (M. de Bismarck à M. de Bernstorff, *id.*)

[2] Le 19 juillet 1870 le roi de Prusse rétablit l'ordre de la Croix de fer « en souvenir des grandes années de la guerre d'indépendance. »

[3] « A l'exemple de nos pères, nous combattrons pour notre liberté et pour notre droit contre la violence de conquérants étrangers... L'Allemagne a supporté en silence dans les siècles passés de semblables atteintes à ses droits et à son honneur, elle les a supportées uniquement parce que, *dans sa division,* elle ne savait pas combien elle était forte. » (Discours du roi de Prusse au *Reichstag,* 19 juillet 1870.)

inévitable [1]... » Le cabinet de Berlin ne dissimulait point les difficultés de l'entreprise, il s'en remettait aux soldats et à Dieu. « Nous allons combattre un ennemi qui a vaincu des armées nombreuses, humilié des monarchies puissantes;... mais une victoire constante et une prospérité durable ne sont accordées qu'à la cause de la justice [2]. La voix des contemporains a prononcé pour vous [3]. »

On raconte que, soixante ans plus tard, au lendemain de Sadowa, le général de Moltke, considérant comme inévitable une guerre avec la France, proposa de l'entreprendre immédiatement. Les revendications territoriales de l'empereur Napoléon III auraient fourni le prétexte. L'Allemagne se serait soulevée. Le plan était tracé, l'armée pleine d'élan; M. de Moltke offrait de retourner ses colonnes et de se précipiter sur la France réveillée en sursaut, surprise en pleine désorganisation militaire. De même qu'en Prusse après Austerlitz, il y avait là un peuple ardent à la gloire, jaloux d'honneur, plein de confiance dans son armée, à la fois dédaigneux de ses rivaux et froissé par leurs triomphes, habitué surtout à ne point laisser tirer en Europe de coups de canon sans donner son avis, ni modifier la carte sans qu'il s'en mêlât; comme en 1806, il y avait en présence deux gouvernements : l'un audacieux, sans scrupules, heureux même dans ses imprudences, soutenu par des victoires éclatantes et porté par l'enthousiasme d'une nation encore sous le coup des fièvres révolutionnaires; l'autre caduc et déchu, ne payant plus que d'apparences, présomptueux et irrésolu, irritable et mobile, sans conseils, sans volonté, et sentant frémir sous lui un peuple qui s'inquiète, une

1 « La Prusse n'a tenu aucun compte de notre bon vouloir et de notre longanimité. Lancée dans une voie d'envahissement, elle a éveillé toutes les défiances et fait de l'Europe un camp où règnent l'incertitude et la crainte du lendemain. » (Napoléon III, proclamations, 1870.)

2 « Vous allez combattre une des meilleures armées de l'Europe... Dieu bénisse nos efforts ! Un grand peuple qui défend une cause juste est invincible. » *Id.*

3 « Nous attendons sans inquiétude le jugement de nos contemporains comme celui de la postérité. » (Duc de Gramont, 31 juillet 1870.)

armée qui s'impatiente, jouant au plus fin d'abord, jouant au plus fort ensuite, et toujours manquant l'heure et perdant la partie. Tromper les ambitions de la Prusse, flatter ses irrésolutions, entraîner cette pensée flottante par l'attrait décevant d'un butin à partager, — engager un prince incertain et chancelant, un gouvernement sans consistance, par des promesses vagues et des engagements ambigus, — promettre ce qu'on ne tiendra pas, donner ce qu'on ne possède point; discréditer l'adversaire devant son peuple et devant ses voisins, l'isoler en Europe, lui faire le renom d'un allié sans conscience, l'amener peu à peu à cet état critique où tout parti est une faute et la résolution impossible, où l'énergie même devient une folie, où l'on ne s'éveille que pour courir aux abîmes; cela fait, retirer une à une concessions et promesses, entasser les exigences, élever la parole jusqu'au ton de l'outrage, puis, le *moment psychologique* venu, donner le choix entre une paix qui est l'abdication et une guerre qui est la ruine, voilà ce que fit Napoléon pour la Prusse en 1806, la leçon qu'il laissa aux conquérants futurs, et dont la Prusse sut profiter lorsque, instruite par son passé, elle se retrouva forte, puissante et victorieuse, devant une France oublieuse de son histoire, énervée et incertaine, passionnée, frivole et sans armes, entre les mains débiles du troisième Napoléon.

III

Un Autrichien nous disait en 1870 : Comment voulez-vous que nous arrivions ensemble à quelque chose? Vous allez toujours trop vite, nous allons toujours trop lentement! Ce fut le cas avec la Prusse en 1806. Elle ne s'enquit de ce qu'on pensait à Vienne qu'une fois la guerre engagée. Le comte de Haugwitz manda au quartier général le fameux pamphlétaire Frédéric de Gentz. Silésien d'origine, Gentz s'était mis au service de Metternich, qui lui donna le rang de conseiller aulique. La France de la Révolution n'avait pas d'ennemi plus acharné; partout où il y

avait un manifeste à écrire, une polémique à engager, Gentz apportait son esprit incisif, sa dialectique pénétrante, les ressources inépuisables d'une nature à la fois subtile et passionnée. Il ne manqua point à l'appel, et il partit de Dresde le 2 octobre pour rejoindre la chancellerie prussienne. Il a écrit jour par jour pendant ces deux semaines mémorables le journal de ses impressions. C'est une peinture saisie sur le vif et fixée de main de maître. Nous voyons se dérouler devant nous à la fois sur la scène et dans les coulisses, le terrible drame qui allait se dénouer par le foudroyant coup de théâtre d'Iéna.

Gentz s'était d'abord demandé, en voyant ce brusque revirement de la Prusse, si elle était sincère, et s'il ne s'agissait pas, entre elle et Napoléon, d'une nouvelle partie double. Des « raisons péremptoires » mirent fin à ses doutes. Alors il se demanda si la Prusse était sage, si le « moment choisi pour cette levée de boucliers inattendue » était convenable ou propice. La Prusse était en guerre avec l'Angleterre et avec la Suède; elle devait prévoir que « l'Autriche, dont elle n'avait rien à se promettre sous le rapport d'une réciprocité de services, ne s'exposerait pas à de nouveaux dangers pour *partager les premiers coups d'une guerre qui semblait comme tombée des nues*[1]. » La Russie était trop loin pour arriver à temps; du reste, on ne l'avait point appelée assez tôt; on entrait donc en campagne « sans aucun allié... La Prusse se précipitait toute seule dans une arène où tant d'autres avaient succombé. » Quant aux moyens militaires dont elle disposait, Gentz partageait l'opinion

[1] La situation était la même avec Napoléon III en 1870. « En supposant que l'on comptât assez sur les *promesses* de l'Autriche pour l'entraîner avec soi, contre son gré, dans un moment inopportun, il n'en était pas moins vrai que son concours effectif ne pourrait nous être donné qu'à la fin d'août, au plus tôt... En proclamant immédiatement son alliance, l'Autriche courait un réel danger; la Prusse pouvait... porter sur elle les premiers coups sans qu'elle fût en état de résister.... sans qu'il y eût possibilité de l'appuyer. Cette perspective, dont nos hommes d'État ne s'étaient sans doute pas rendu compte, effraya à bon droit ceux qui dirigeaient les affaires de la monarchie austro-hongroise. » (*Metz*, D'Andlau. Paris, 1871).

favorable d'une quantité de juges compétents qui lui avaient inspiré beaucoup de confiance. « En jugeant les dispositions de l'armée d'après celles que je voyais en eux, je devais les croire excellentes. Pour ce qui était du plan de campagne et de la direction centrale des opérations, ils en étaient trop éloignés eux-mêmes pour me communiquer des notions bien correctes. »

Tel était l'état d'esprit dans lequel Gentz arrivait le 3 octobre au quartier général à Naumbourg. Il y trouve le roi avec toute sa suite militaire; la reine accompagnée de sa grande-maîtresse et de deux dames d'honneur, une quantité de princes, de généraux, d'officiers de tout grade et de personnages diplomatiques y étaient réunis. Tout ce monde part le lendemain pour Erfurth; c'est un spectacle superbe : la berline du roi et de la reine suit la route au milieu des régiments; les voitures, les batteries qui cheminent, s'enchevêtrent et s'entravent. Gentz ne peut se défendre d'un pressentiment sinistre. « La réflexion que ces souverains allaient à la rencontre d'un combat dont le succès pouvait changer la face l'Europe, mais dont l'issue contraire, en les ruinant eux-mêmes, détruisait la dernière chance de salut pour tant de pays et de peuples, rendait cette marche en même temps imposante et lugubre. » Le général Kalkreuth avait son quartier-général à Auerstaedt; Gentz s'y arrête, y déjeune et y passe la moitié de la journée. C'est là que des doutes plus positifs et des craintes plus motivées commencent à l'assaillir. Kalkreuth commandait la réserve du centre, l'élite de l'armée. C'était un vieux lieutenant de Frédéric, un des vétérans de la guerre de sept ans; il n'avait point le rôle auquel il aurait pu prétendre. Naturellement caustique et persifleur, il voyait les choses en noir et jugeait sévèrement les hommes. C'était, comme on dit chez nous, un grognard et un mécontent, mais c'était aussi un homme de sens et d'expérience, et les confidences qu'il fait à Gentz jettent à celui-ci la mort dans l'âme. Il lui dit que personne plus que lui n'avait désiré une guerre avec la France, que personne n'en avait mieux reconnu la nécessité, mais qu'aujourd'hui personne ne serait plus enchanté qu'il

se trouvât un moyen honorable pour en prévenir l'explosion. Engagée comme elle l'est, continuait-il, la guerre ne peut pas réussir sans un bonheur presque fabuleux; le commandement est entre les mains du vieux duc de Brunswick; le roi n'est « plus qu'un volontaire étranger dans son armée, personne n'est consulté sur rien; le maréchal de Möllendorf, le seul général que le duc ait l'air d'admettre à sa confiance, n'est que l'écho de sa volonté; » Brunswick est au-dessous de sa tâche, il n'a ni la vigueur nécessaire, ni la largeur d'esprit qu'il faudrait; l'armée est sans confiance, la valeur des troupes ne compensera pas les défauts de la direction supérieure; si avant huit jours un événement fortuit n'a pas changé la face des choses, « cette campagne finira ou par une retraite dans le genre de celle de 1792, ou par quelque catastrophe mémorable qui fera oublier la bataille d'Austerlitz. » On ne parle dans l'état-major que de la nécessité de « prendre l'offensive et de marcher en force sur l'ennemi. Rien n'est plus absurde que ces propos, puisque non-seulement rien n'y répond dans les mesures prises, mais que, de plus, le moment de l'offensive est déjà passé sans remède[1]. »

Ainsi on a déclaré la guerre le 1er octobre; on s'est précipité pour surprendre Napoléon. On a tout sacrifié à cette pensée, et dès le 4 on reconnaît qu'il n'est plus possible de la réaliser. Le 5, Gentz rejoint le quartier général à Erfurt; il évalue à 2,000 le nombre des personnes qui y sont attachées. Le même jour, il a une longue entrevue avec Haugwitz, qui lui explique toute sa conduite : il a tout prévu, il n'a commis aucune faute; il n'a rien à rétracter. Il est d'accord avec la Russie, les pourparlers sont

[1] Revenons à Metz, à la fin de juillet 1870. « Du moment où... on avait eu la hardiesse de jeter le gant à l'Allemagne, il fallait de l'audace et de la décision pour lui en imposer et profiter de son premier trouble; ce n'était qu'à ce prix que le succès était possible et que la provocation pouvait se justifier. Parler avec tant de hauteur et de décision pour agir ensuite avec tant d'hésitation et de timidé, c'était au moins un contre-sens... On se berçait de la malheureuse illusion qu'on avait une grande avance sur les mobilisations prussiennes... On était décidé à rester sur la défensive la plus absolue, afin de laisser à l'armée le temps de se constituer. » (*Metz*, p. 16-15.)

engagés avec Londres. S'il a paru pactiser avec Napoléon, c'était pour sauver les apparences et gagner du temps. Il n'a jamais été sa dupe. « S'il a jamais existé une puissance que nous ayons eu l'intention de tromper, c'était la France; la nécessité nous en avait fait la loi; nous avons constamment voulu le bien de toutes les autres. » Gentz demande s'il peut s'exprimer en toute franchise; Haugwitz l'y engage, et Gentz ne s'en fait pas faute. Ce qu'il a vu depuis un an, dit-il, l'a affligé et dégoûté au plus fort; le traité d'alliance avec « l'ennemi commun » répugne à tous ses principes, et quant à l'occupation du Hanovre, ce peut être un stratagème fort ingénieux, mais il ne se réconciliera jamais avec des habiletés de ce genre.— N'y aurait-il pas moyen, reprend Haugwitz, en s'expliquant avec le public, de déraciner le malheureux soupçon de mauvaise foi qui pèse sur le cabinet de Berlin? — Gentz répond : « L'Allemagne souffre ; la tyrannie qui l'oppresse est devenue insupportable; l'usurpateur cruel qui l'exerce est exécré partout... *Laissez-là le passé;* montrez le présent sous une forme qui ne laisse aucun doute sur la justice de votre cause, sur la fermeté de vos résolutions ; *éloignez absolument toute idée d'intérêt personnel, et j'ose répondre non-seulement de l'opinion, mais encore de la faveur et de la confiance générales.* » Ce langage paraît mettre Haugwitz plus à l'aise. « Nous *aurons* des alliés, dit-il [1]. L'empereur de Russie s'est déjà prononcé d'une manière qui nous autorise à tout espérer de lui. *Les Français n'ont jamais soupçonné nos véritables rapports avec ce souverain.* » Quant à l'Autriche, Haugwitz est plein de confiance dans ses dispositions amicales. On s'occupe depuis quinze jours d'y envoyer quelque militaire de distinction. On a hésité jusque-là pour ne pas compromettre l'empereur, et aussi « parce que la guerre n'était pas déclarée, et le plan de campagne pas

[1] A Metz, en 1870, « un des conseillers les plus intimes de l'empereur avait dit : « Nous entamons une grande partie, et il est à craindre que nous n'ayons des revers au début; mais l'issue de la lutte n'est pas douteuse, elle se terminera par notre triomphe, grâce aux alliances qui *viendront* nous appuyer. » (*Metz*, p. 24.)

assez fixe. » Puis on cause de ce qu'on fera, si l'on est victorieux. Gentz « avait jeté ses idées sur le papier. » Il a un plan tout prêt, et un plan d'ensemble. On reformera l'Allemagne, on la partagera en deux grandes confédérations sous la tutelle des deux grandes puissances, on étendra la frontière de l'Italie jusqu'au Mincio « comme condition indispensable de l'indépendance réelle de l'Allemagne et d'un arrangement solide de ses affaires. » — « Vous parlez comme si vous aviez lu dans mes pensées, et j'ajouterais presque dans mes papiers, » dit Haugwitz.

La journée du 6 est employée à discuter avec le conseiller privé Lombard la rédaction du manifeste à lancer à l'Europe. C'était une pièce de la plus haute importance : il s'agissait de justifier la conduite de la Prusse; Lombard et Gentz en décident la forme presque sans contrôle. « J'avoue, dit Gentz, que plus d'une fois pendant cette séance je m'étais livré à des réflexions sérieuses sur la manière singulièrement leste dont se traitaient les affaires dans ce cabinet que l'Europe était accoutumée à croire si prudent, si artificieux et si profond. » Le lendemain il rapporte sa traduction au conseiller privé, et celui-ci s'épanche comme Haugwitz l'avait fait quelques jours auparavant. Comme Haugwitz, on l'a accusé d'être *vendu*. Il voyait clair, mais *il ne pouvait rien faire.* « Vous vous étonnez, dit-il, de ce qu'avec tant de motifs puissants je n'aie pas insisté pour un changement de politique. Connaissez-vous le roi? Ma justification tout entière est dans cette question. J'aurais bien voulu vous voir à ma place. Qu'auriez-vous fait pour engager à la guerre un souverain qui en déteste l'idée, et qui, pour comble de malheur, ne se croit pas la capacité de la faire. Voilà le grand secret de toutes nos irrésolutions et de tous nos embarras... Depuis longtemps, il a vu, comme les autres, que l'état actuel des choses ne pouvait pas durer, que bon gré, mal gré, il serait obligé de tirer l'épée; mais il a toujours capitulé avec lui-même, il s'est toujours flatté que quelque catastrophe, étrangère à ses résolutions, viendrait résoudre le problème... L'armée est belle et brave, ajouta-t-il,

mais où est l'âme puissante qui en dirige les mouvements? Vous ne croyez plus, j'espère, au duc de Brunswick, et quelle idée pouvez-vous avoir de ses plans? »

Ce vieillard indécis et entêté à la fois, jaloux de son autorité et dépourvu de résolution, dont les incertitudes et l'incapacité avaient déjà commencé de perdre l'armée prussienne, Gentz le vit le lendemain. « J'ai trouvé Brunswick, dit-il, tel que les autres l'avaient caractérisé et absolument au-dessous de sa tâche. Il y avait dans toute sa manière d'être, dans sa contenance, dans ses regards, dans ses gestes, dans son langage, quelque chose de louche, de mal assuré, qui n'annonçait rien moins que la conscience de ses forces; un genre de politesse qui semblait demander pardon d'avance des revers qui devaient arriver; une modestie outrée qui ne pouvait être qu'affectation toute pure ou excès de crainte de ne pas pouvoir répondre à l'attente publique... Il me répéta, une fois après l'autre, d'un ton qui achevait de me déconcerter : Pourvu qu'on ne fasse pas de grandes fautes! Et lorsque enfin je pris la liberté de lui dire : Mais, monseigneur, tout le monde doit espérer qu'on n'en fera pas sous votre direction, il reprit : Hélas! je puis à peine répondre de moi-même; comment voulez-vous que je réponde des autres? »

Il n'y avait point d'autorité ni d'intelligence qui s'imposât à l'armée. La discorde était partout : l'esprit de coterie, qui avait formé les cadres des états-majors, en paralysait toute l'activité. Les généraux se plaignaient, critiquaient et n'agissaient point. On s'en remettait au commandement, et le commandement n'existait pas. Le 8 *octobre seulement,* un capitaine envoyé en reconnaissance apporta des nouvelles authentiques des Français. Toutes leurs forces sont du côté de Bamberg. On les attendait ailleurs. Le tiers de l'armée prussienne se trouvait entre Gotha et la Werra, on rêvait un grand mouvement en avant. Ce mouvement aurait peut-être surpris et déconcerté les Français, en les forçant à renoncer à l'envahissement de la Saxe, à établir le théâtre de la guerre sur les points choisis par les Prussiens; mais

on avait attendu : « on avait flotté sans cesse entre un système maladroitement défensif et le projet d'une campagne offensive, et rien n'était arrêté lorsque déjà un ennemi entreprenant, familiarisé depuis longtemps avec la victoire, en concentrant toutes ses forces sur un point, avait simplifié et tranché la question. » Il faut opérer un revirement général ; les troupes reçoivent l'ordre de se porter en toute hâte sur la Saale. « Ce que j'entendis de plus satisfaisant, ajoute Gentz, fut toujours l'observation stérile que rien n'était encore perdu. »

Rien n'était encore perdu ! Voilà où on en était huit jours après l'entrée en campagne. On comptait toujours sur les alliances. L'Angleterre se montrait assez froide, mais l'empereur de Russie avait écrit une lettre qui « serait un monument éternel de sa grandeur d'âme. » Dans ce corps affaibli et désorganisé qui ne pouvait plus désormais que chercher en tâtonnant une place pour s'abattre et mourir, il y avait cependant une âme, c'était la reine. Gentz lui fut présenté le 9 octobre ; il redoutait cette audience, car il n'espérait plus rien. La reine ne lui rendit point une confiance déjà perdue sans retour, mais au moins elle releva son cœur. Il garda de cette entrevue une impression profonde. La reine « s'exprima avec une précision, avec une fermeté, avec une énergie, et en même temps une mesure et une prudence qui m'auraient enchanté dans un homme, et cependant elle répandit sur tout ce qu'elle disait une teinte de sensibilité profonde qui ne me laissa pas oublier un instant que c'était une femme que j'admirais... C'était un assemblage de dignité, de douceur et de charme tel que je crus ne l'avoir jamais rencontré. » Il y avait en elle un fonds d'inquiétude secrète, l'agitation cachée des pressentiments. Elle se préoccupait du jugement porté par l'Europe sur la conduite du roi. Elle avait sur ce point « nourri des doutes, et des doutes bien pénibles... Elle ne savait que trop qu'on n'aimait pas la Prusse, et elle comprenait aussi pourquoi on ne l'aimait pas. » Les nouvelles reçues la rassuraient cependant. Elle parla de la guerre de 1805 avec une émotion communicative ; ses yeux se mouil-

lèrent au souvenir d'Austerlitz. Le jour où elle avait appris ce désastre, son fils, le prince royal, avait mis pour la première fois l'habit militaire. Elle lui dit: « J'espère qu'au jour où tu pourras faire usage de cet habit, la seule pensée qui t'occupera sera celle de venger tes malheureux frères. » Ce mot et cette idée revenaient dans sa bouche; elle était « intimement persuadée que le grand moyen de salut se trouvait dans l'union la plus étroite de tout ce qui porte le nom d'Allemand. » Quant à la guerre, elle l'avait approuvée, « la position était dévenue si équivoque qu'il fallait en sortir à tout prix, mettre un terme aux reproches et aux soupçons. » Gentz lui parla de quitter l'armée pour se rendre à Dresde. « Je le dis franchement, répondit-elle, autant que cela dépendra de moi, je resterai; le roi m'a heureusement permis de l'accompagner encore demain, je ne partirai que lorsqu'il le voudra... Je crains de retourner à Berlin, je crains les bruits alarmants auxquels on est toujours en proie à une grande distance du théâtre des événements... »

Au sortir de cette audience, Gentz aperçut un grand mouvement de troupes. Le roi est à cheval. Tout le monde est joyeux. « Excellente nouvelle, dit un des officiers; les Français ont attaqué Tauentzien, et il les a bravement repoussés. » Gentz va aux informations, et lit le rapport du général : l'affaire se réduit à une reconnaissance offensive; Tauentzien a en effet repoussé les Français, qui ont perdu quelques hommes; puis il a lui-même opéré sa retraite, selon les ordres qu'il avait reçus. Haugwitz veut faire imprimer un bulletin de cette prétendue victoire et dépêcher des courriers à Berlin, Vienne, Dresde et Pétersbourg. Gentz et quelques autres personnes l'en détournent, non sans peine. Haugwitz se résigne, il renonce au bulletin imprimé et n'enverra de courrier qu'à Dresde; mais il s'enferme trois heures pour « chercher une rédaction qui ne donne ni trop ni trop peu d'espérance à l'électeur de Saxe[1]. » Voilà donc à quoi

[1] Il est désagréable de penser que dans le pays de Voltaire il ne s'est pas trouvé un seul homme d'esprit assez influent pour arrêter sur le chemin de l'imprimerie le ridicule bulletin de Sarrebrück.

l'on s'occupait au quartier général prussien, tandis que Napoléon s'avançait à marches forcées et accomplissait contre Brunswick l'une de ses plus belles et de ses plus audacieuses combinaisons stratégiques. Le vieux Kalkreuth, arrivé à Erfurt dans la journée, persiste dans ses sinistres prédictions. « Le terme fatal avance à grands pas », dit-il. Le roi et ses ministres n'y paraissent guère songer; ils discutent minutieusement les termes d'une proclamation à l'armée.

Le lendemain était le 10 octobre. Gentz eut une longue conversation avec Lucchesini. Assiégé par les plus tristes prévisions, inquiété au delà de toute mesure par le spectacle des tergiversations auxquelles il assistait, Gentz veut s'éclairer sur les raisons qui ont déterminé la Prusse à risquer cette terrible partie et à précipiter ainsi les choses. Pourquoi choisir ce moment-là? Les motifs étaient justes, les griefs puissants; mais il n'y avait rien d'urgent en tout cela. Pourquoi ne pas attendre, ne pas familiariser en secret les autres puissances avec cette évolution politique? La réponse de Lucchesini est curieuse. Elle nous montre que nous n'avons pas eu le monopole des situations ambiguës, des imprudences funestes, des fautes irréparables et des ministres au cœur léger. « La Prusse, dit l'ex-ambassadeur, avait perdu la confiance de l'Europe; cette confiance ne pouvait être reconquise qu'à coups de canon. Si, sans entrer en guerre, elle avait fait des propositions à ses voisins, personne ne l'aurait seulement écoutée. Telle était sa condition fâcheuse, qu'elle se voyait obligée aujourdui de commencer par là où on aurait mieux aimé finir[1]. »

Pendant qu'ils dissertaient de la sorte sur les origines de la guerre, une première catastrophe en présageait la fin. Un des corps avancés de la Prusse était écrasé à Lawfeld; l'armée française s'enfonçait entre les positions ennemies. Gentz avait passé

[1] En 1870, dans les projets d'alliance avec l'Autriche et l'Italie, il y avai une condition expresse à l'exécution des traités, c'était que la France serait entrée dans l'Allemagne du Sud. Conf., tome I, p. 240 et suiv.

une partie de la nuit à rédiger ses notes : il partit le matin pour Weimar avec Haugwitz. Ce dernier était silencieux ; ce n'était point son habitude. Gentz flaira une mauvaise nouvelle : — J'ai mal aux dents, lui répondit le comte. Ils arrivèrent à Weimar à 11 heures. Les rues étaient encombrées de soldats, de chevaux, de canons, de chariots ; les ordres se croisaient, les officiers couraient en tout sens ; c'était une bagarre épouvantable, l'effarement de la première surprise, la stupéfaction qui suit le premier désastre. Les voitures s'arrêtent ; le conseiller de cabinet Lombard, qui se trouvait là, s'approche de Gentz. « Vous ne savez pas ce qui se passe, lui dit-il ; nous avons perdu une bataille ; le prince Louis est tué. » Gentz se précipite, il s'informe, on ne lui répond que ces mots : le quartier général est ici, le roi et la reine viennent d'arriver, la marche des troupes est suspendue, le duc fait former un camp, tout est dans la plus grande consternation. « A ces mots, dit-il, mes forces m'abandonnent ; quelques faibles débris d'espérance qui s'étaient cachés dans mon cœur disparaissent comme un rêve trompeur, et l'abîme s'ouvre devant moi. Le tourbillon me porte en avant ; j'arrive à ce qu'on appelle l'Esplanade. J'y vois trois ou quatre officiers de tout grade et de toute couleur. J'y vois aussi des hussards prussiens et Saxons, plusieurs d'entre eux grièvement blessés. Je demande des nouvelles à droite et à gauche. J'apprends en même temps les nouvelles fâcheuses du corps de Tauentzien, attaqué le 9 près de Schleitz, et repoussé avec une perte considérable[1]. »

Le mécontentement et la méfiance se peignent sur toutes les figures ; les murmures éclatent partout. « On perd la tête[2], cela

[1] Les choses se passèrent ainsi à Metz le 6 août. « Au moment même où avait lieu le combat de Spickeren (6 août, général Frossard), se livrait la terrible bataille de Reichsoffen ; le corps du maréchal de Mac Mahon y était anéanti et entraînait dans sa déroute celui du général de Failly. La Lorraine et l'Alsace étaient envahies à la fois, et deux armées prussiennes qu'allaient suivre une troisième marchaient de concert pour se réunir de ce côté-ci des Vosges. » (*Metz*, p. 50.)

[2] « Ces désastres simultanés avaient atterré le quartier général, où l'on ne

ira furieusement mal », dit un officier supérieur. « Bientôt, dit Kalkreuth, nous compterons non plus par jours, mais par heures. » *Le roi s'enferme et ne veut voir personne.* On ne s'aborde que les larmes aux yeux. « Ce qu'il y avait de désolant, c'était l'ignorance profonde dans laquelle on se trouvait sur les projets et les mouvements de l'ennemi[1]. *On ne savait pas même quelle direction donner à ses craintes.* Le soir, une députation d'officiers vient trouver Kalkreuth. « Le roi, disent-ils, ignore l'état des choses, le duc de Brunswick ne sait absolument plus ni ce qu'il fait, ni ce qu'il veut faire, ni où il est, ni où il va; son projet de camp, son mouvement rétrograde sont une faute sans remède, il s'est brouillé à propos de cette mesure avec son confident habituel Scharnhorst. Le roi a perdu déjà la moitié de sa couronne; il perdra incessamment l'autre moitié, si le duc de Brunswick continue à nous commander. » — Le vieux maréchal les calme du mieux qu'il peut; resté seul avec Gentz, il lui dévoile toute l'étendue du péril : le duc n'a pas de plan sur l'ensemble des opérations, il en dirige les détails d'une façon pitoyable. Il « fatigue les troupes par des dispositions confuses et contradictoires, par des marches et contre-marches inutiles, par une mauvaise répartition des cantonnements, par des difficultés continuelles pour la subsistance, par une infinité de fausses mesures qui épuisent leurs forces en pure perte[2]. — Les Français, ajoute-

savait plus que faire en présence d'une situation presque perdue au début... Le spectacle auquel l'armée assista pendant les quelques jours qui suivirent aurait suffi à lui seul pour la démoraliser à jamais. » (*Metz*, p. 50.)

[1] « Après le petit combat de Sarrebrück, qui méritait à peine les honneurs d'un bulletin, on retrouve les mêmes faiblesses, les mêmes incertitudes, le même manque de décision et d'énergie. *On ne s'occupa pas davantage de savoir où était l'ennemi*, ni ce qu'il faisait; sa présence était-elle constatée, on se gardait bien de l'aller chercher, et l'on vécut ainsi au jour le jour, en attendant les événements, sans vouloir rien prévoir. » (*Id.*, p. 28.)

[2] « Il semblait aussi impossible de comprendre ce que l'on faisait que de deviner la pensée qui présidait à nos destinées... Les ordres et les contre-ordres se succédaient sans intervalle; les troupes, ballottées sur les routes d'un point à un autre, ne savaient plus que devenir; dégoûtées par des marches et des déplacements inutiles, elles perdaient toute confiance dans le commandement. » (*Id.*)

t-il, vont pousser des forces considérables vers Leipzig; si on leur permet de s'emparer du pont de Kœsen, la Saxe est perdue. Le projet du duc de concentrer l'armée près de Weimar est un trait de déraison militaire qui surpasse celle de Mack. Si cela ne change pas, il est à craindre que les troupes, excédées de fatigues et de misère, ne fassent que médiocrement leur devoir. »

Cela ne changea que pour empirer. Le mouvement des Français se dessine; ils occupent Géra et Zeitz. C'est un coup de main, pense-t-on; on a intérêt à les voir se porter ailleurs : ils doivent s'y être portés [1]. Les projets et les plans se succèdent à mesure qu'arrivent des nouvelles toutes incomplètes, toutes contradictoires sur les mouvements de Napoléon. Comme il est impossible de prendre un parti, on reste dans l'indécision, on se divise. Épouvanté par ce spectre de Mack, que l'on dresse devant lui, Brunswick se décide à battre en retraite vers l'Elbe, et il se dirige sur Auerstaedt avec 70,000 hommes; le prince de Hohenlohe défendra le passage de la Saale à Iéna avec une armée égale. Ces décisions ne furent arrêtées que le 13. Gentz avait quitté le quartier général depuis le matin; sa mission était terminée : il avait achevé son travail de rédacteur, et les diplomates prussiens avaient constaté qu'il était trop tard désormais pour négocier avec Vienne. Le 14 octobre, il traversait les collines qui entourent Mansfeld; il entend une canonnade terrible. Le 15, à Cœthen, deux négociants anglais, qui arrivent de Leipzig, lui racontent que Hohenlohe a battu les Français. Il retrouve les mêmes nouvelles à Wittenberg, les lettres de Leipzig ont confirmé la victoire de la veille; l'allégresse est générale. A Torgau, où il passe le 17, les officiers saxons assurent que tout va bien,

[1] « L'empereur et le major général se rattachaient à l'espoir que l'ennemi tenterait une attaque contre nos positions... Vainement leur démontrait-on que les Prussiens exécutaient de point en point le plan d'invasion depuis si longtemps médité, tracé par Clausewitz lui-même en 1831; ils ne voulurent pas y croire et caressèrent la seule idée où ils pensaient devoir trouver la réparation de nos premiers désastres. » (*Metz*, p. 51.)

et que la guerre s'éloigne. Ce n'est qu'à Dresde qu'il apprend la vérité : l'écrasement complet de Hohenlohe à Iéna, la victoire de Davoust à Auerstaedt, où avec 26,000 hommes il avait arrêté la grande armée prussienne. Les troupes battaient en retraite dans le plus grand désordre. « Je quittai Dresde deux jours après, dit Gentz; les portes de l'espérance ont paru se fermer derrière moi sur l'Allemagne et sur l'Europe. » Il n'y avait plus de Prusse; l'armée de Frédéric était détruite, et sa monarchie dispersée.

IV

L'effondrement fut effroyable. L'armée vaincue, le pays se laissa subjuguer presque sans résistance. Les autorités locales se soumettaient; les places fortes se rendirent. Magdebourg capitula avec 18,000 hommes sur une menace de bombardement. Un bataillon d'infanterie s'empara de Cüstrin; Stettin ouvrit ses portes à un régiment de cavalerie légère. Le prince de Hohenlohe, enveloppé à Prenzlow, se rendit avec 16,000 hommes. En un mois, l'armée était abattue, les places occupées; Napoléon avait 100,000 prisonniers. A Berlin, les ministres voulaient d'abord essayer de se défendre; le gouverneur déclara que « la tranquillité était le premier devoir du citoyen, » et quitta la ville en y installant comme commandant le prince de Hatzfeld. Celui-ci défendit qu'on emportât les poudres; il y en avait de grandes provisions; on craignait d'attirer la colère du vainqueur. Hatzfeld n'en était pas moins arrêté quelques jours après comme traître et espion, et n'échappait à la mort que par un miracle de clémence de Napoléon. Les fonctionnaires prussiens recevaient les ordres des autorités françaises et les exécutaient. « Sept ministres consentirent, sans demander l'autorisation du roi, à prêter le serment de fidélité à l'ennemi[1]. » La chute était complète, la désorganisation absolue. Rarement un peuple s'est affaissé si vite et si

[1] Pertz.

misérablement. Les armées prussiennes ont envahi la France quatre fois depuis quatre-vingts ans; elles ont vu crouler devant elles deux empires; elles ont vu deux fois le peuple affolé se précipiter dans la révolution; elles ont déporté des préfets, arrêté des otages, et forcé de vieux magistrats à monter, pendant les nuits d'hiver, sur des locomotives; elles n'ont trouvé ni fonctionnaires pour les servir, ni ministres pour leur prêter le serment d'allégeance. Elles en ont d'abord montré quelque surprise et plus tard quelque irritation[1]. C'est une différence de caractère qu'il est intéressant de noter.

Pendant qu'il négociait avec la Prusse, Napoléon n'avait jamais caché son mépris pour elle; il l'afficha cyniquement après la victoire. Il fit abattre et emporter la pierre qui rappelait la victoire de Rosbach. Il enleva lui-même et envoya aux Invalides l'épée de Frédéric. Le 27 octobre, il entrait triomphalement dans Berlin. La famille royale, pressée par les coureurs français, s'était réfugiée à Kœnigsberg. Napoléon ne craignit pas de souiller sa victoire et d'avilir son génie en insultant la reine dans les bulletins de la grande armée. Il fit équiper, ravitailler et remonter son armée aux frais du pays; puis il continua sa route. Un an après, la Russie étant vaincue et son empereur fasciné, Napoléon consentit *à restituer* au roi de Prusse la moitié de ses États.

Frédéric-Guillaume III avait été forcé de souscrire au blocus continental. Il dut renvoyer son ministre Stein : Napoléon trouvait à cet homme trop de foi, d'intelligence et de patriotisme. Stein servait bien son pays, il devenait un danger; Napoléon le mit au ban de l'Europe (décret de Madrid, 16 décembre 1808). La Prusse cependant n'en avait pas fini : en 1812, Napoléon l'obligeait à entrer dans la coalition contre la Russie; sur les 42,000 hommes qu'il lui avait laissés, il en exigea 20,000 pour

[1] « Rien ne nous a plus frappés dans cette guerre que l'incapacité radicale des Français à reconnaître la réalité des choses... De là vient qu'ils ne surent point à temps se résigner à l'inévitable,... qu'ils poussèrent jusqu'à l'épuisement du pays une résistance insensée, puisqu'elle était inutile. » (BLUNTSCHLI, *Das moderne Völkerrecht*. Heidelberg, 1871.)

marcher sous ses ordres. La grande armée traversa le territoire prussien; le pays commençait à se refaire, les charges nouvelles, les réquisitions eurent promptement achevé de l'irriter et de l'épuiser. Les alliés de l'empereur, les Allemands surtout, se montraient les plus exigeants, les plus durs, les plus insatiables. Le feu couva jusqu'au jour où l'on apprit que Napoléon avait abandonné ses généraux, qui battaient en retraite, où l'on vit arriver à Kœnigsberg affamés, en haillons, rongés de fièvre, les premiers blessés français, dépouilles vivantes de la grande armée. Ce fut alors que le commandant du contingent prussien eut à choisir entre deux trahisons : servir sa patrie et abandonner Napoléon, rester fidèle à l'alliance jurée et manquer l'occasion de délivrer son pays. L'histoire présente peu de situations aussi tragiques que celle-là. York passa aux Russes avec ses troupes. « C'est, dit M. de Pradt, l'homme de ces temps modernes qui a frappé le coup le plus décisif. » Le roi de Prusse hésitait, la nation lui força la main. Elle donna l'exemple, et l'Allemagne entière se souleva.

C'était le résultat fatal du système excessif de Napoléon. La monarchie prussienne était discréditée, il lui fit une auréole de martyre; l'état prussien se désorganisait, il le régénéra; l'aristocratie s'était corrompue dans le repos et le plaisir, il la força de rentrer en elle-même et de lutter pour l'existence; la Prusse était un corps sans âme, il lui en rendit une; l'Allemagne n'avait pas le sentiment de la patrie, il le lui donna. Sa politique imprévoyante et hautaine ne réussit qu'à préparer Waterloo pour lui-même, Sedan pour son neveu. Il semait des haines si profondes, des méfiances si radicales, qu'après deux invasions, des représailles sanglantes et cinquante années de paix, il suffit de quelques mots lancés du haut d'une tribune, de quelques chansons dans des théâtres, de quelques turbulences de presse et du seul nom de Napoléon pour les rallumer d'un bout à l'autre de l'Allemagne. La France, ses orateurs, ses historiens, ses poëtes, ont réprouvé très-hautement la conduite de Napoléon. Chose étrange, la Prusse, qui en a tant souffert et qui en a tiré de si rudes le-

çons, ne paraît pas en avoir compris le plus grave enseignement. Elle a retenu pour maudire, mais aussi pour imiter. Elle a eu à son tour des victoires prodigieuses : elle n'a pas évité les excès et les fautes. Mais elle a su attendre en silence, profiter de ses épreuves et réparer ses revers. C'est le grand exemple qu'elle nous donne. Méditons-le sans cesse. L'histoire serait le plus frivole et le plus dissolvant des divertissements de l'esprit, si l'on ne pouvait dégager peu à peu des contradictions qu'elle renferme une notion plus élevée de la justice, une vue plus détachée des choses, une assurance plus ferme dans la conduite du présent, une confiance plus solide dans les solutions de l'avenir. Il n'est pas interdit d'espérer qu'un jour viendra où un peuple, instruit par ses malheurs, aura de ses destinées une conscience assez pure pour éviter cette impardonnable faute d'infliger à ses adversaires les souffrances qu'il a subies, au risque d'entraîner les mêmes représailles.

V

C'est en 1807, au moment où elle était tombée le plus bas que la Prusse commença de se relever. Sa régénération date du temps même où Napoléon la tenait sous le joug. Elle comprit qu'elle n'avait plus rien à perdre et qu'il ne lui restait plus de fautes à commettre. Se soumettant à la force des choses, elle laissa Napoléon accomplir sa destinée : elle se replia sur elle-même; elle sacrifia le présent et travailla pour l'avenir. Elle fit loyalement son examen de conscience, elle regarda le mal en face, en chercha les causes. Il y en avait de superficielles : le mauvais armement, la désorganisation des services militaires; à celles-là il était facile de trouver le remède. Mais il y en avait de plus profondes, de plus éloignées, de plus générales. L'organisme même du corps social était atteint. La vie était ralentie partout : il y avait des membres paralysés, des organes corrompus. Il régnait dans les hautes classes un dilettantisme

dissolvant qui absorbait toutes les forces vives et détruisait le ferment de toutes les vertus morales. « On vit, dit un auteur allemand, se développer les conséquences d'une administration qui avait semé l'égoïsme et l'avidité. Les gouvernements mettaient en première ligne la richesse nationale; les particuliers de toutes les classes voulaient gagner, entasser, jouir — oubliant que tous les intérêts matériels doivent être subordonnés aux intérêts nationaux, lorsqu'un peuple entend garder son indépendance. » L'esprit formaliste, le mandarinisme, l'optimisme impertinent où se renferment les administrations surannées avaient passé de la bureaucratie dans les états-majors. Kleist, Wartensleben et dix-sept généraux, dit Pertz, dont l'âge total formait 1,300 ans, rendirent Magdebourg, le bastion du pays. Et ce n'étaient pas tant les hommes qui étaient usés que les systèmes, les idées, les habitudes, les règlements, les formes et tout l'inextricable réseau des routines administratives.

La décrépitude des institutions avait amené la décadence du peuple, il fallait le doter d'institutions plus jeunes; mais cela ne suffisait pas : à ces moules renouvelés il fallait préparer un métal neuf et purifié : de là un système de réformes combiné beaucoup moins en vue des générations présentes, gâtées dès leur naissance et épuisées par la défaite, qu'en vue des générations à venir; conception vraiment haute et qui honore d'autant plus les grands patriotes qui l'entreprirent que beaucoup d'entre eux ne pouvaient espérer d'en recueillir les fruits. Ils ne songèrent ni à leur gloire ni à leurs passions : ils ne considérèrent que leur patrie — et le temps leur a donné raison. Ils comprirent que les lois et les règlements ne sont rien en eux-mêmes, que tout dépend des hommes qui les appliquent, des instruments auxquels on les fait exécuter. Il ne suffit pas non plus de changer les hommes, si le milieu où on les place ne se modifie pas. Les révolutions se succèdent en France, les traditions administratives ne s'amendent point. Les empires tombent, la routine reste. Les démagogues les plus hardis et les plus aventureux se sont bornés à chasser les fonctionnaires de leur fauteuil pour y

asseoir leurs amis. La Convention a renchéri sur l'ancien régime, et le Consulat n'a fait que rassembler les rouages de la machine et régulariser le jeu des engrenages. Tout le génie révolutionnaire de la Commune de 1871 s'est concentré dans une préposition ; elle a écrit sur ses affiches : l'*ex-préfecture* et l'*ex-ministère,* puis elle est entrée en possession, s'est installée au milieu des cartons et a juré pompeusement qu'elle régénérerait la patrie. Les réformateurs prussiens osèrent briser l'arche sainte : ils furent plus audacieux sur ce point que tous nos radicaux, tous nos commissaires, tous nos délégués ne l'ont jamais été. C'est qu'ils méditaient une réforme et non une révolution, ils voulaient sauver l'État et non s'emparer du pouvoir.

Ils bouleversèrent donc de fond en comble l'état bureaucratique créé par Frédéric-Guillaume Ier et qui subsistait depuis un siècle sans changements sérieux ; ces praticiens hardis avaient sondé la plaie jusqu'au fond ; ils tranchèrent en plein dans les chairs mortes ; ils ne se contentèrent pas de changer les systèmes et les principes ; ils modifièrent la division des départements ministériels, la distribution même des éléments bureaucratiques, tous les *impedimenta* de l'armée des fonctionnaires. Les candidats durent subir des *examens professionnels,* justifier — non qu'ils avaient, à grand renfort de mémoire, enfoncé dans leur tête des noms, des chiffres et des formules, — mais qu'ils étaient capables de remplir leur mission et savaient leur métier. En même temps qu'on leur imposait plus d'attention et de travail, on leur donnait des garanties plus sérieuses de stabilité. On établit à la fois leur indépendance et leur responsabilité. « Les employés, écrivait Stein, doivent cesser d'être des instruments muets et mécaniques entre les mains du prince, des machines qui exécutent des ordres sans volonté propre, sans vues propres ; je veux que désormais ils fassent les affaires avec indépendance et de leur propre mouvement. » Des ministères et des gouvernements provinciaux, on passa aux provinces mêmes, puis aux communes ; le même système fut appliqué partout. Le pays se mourait : on chercha à rendre la vie à chacun de ses organes. La propriété

fut affranchie des charges féodales; l'égalité légale fut proclamée entre les citoyens. Les grades de l'armée furent ouverts à tous, en même temps que tous étaient forcés de servir dans ses rangs. Et ce qu'il y eut de plus précieux dans cette œuvre, c'est qu'elle fut originale. On ne fit point de replâtrages, on ne se contenta pas de plaquer sur le mur effrité des pièces empruntées d'ailleurs; on tira du sol même les pierres de l'édifice nouveau. On considéra la nature, les instincts, les vices du peuple prussien pour instituer l'hygiène qui le devait guérir. Les idées et les principes étaient ceux de toutes les révolutions sociales; l'application que l'on en fit, tout empirique d'abord, resta profondément prussienne.

Le pays prussien était sincèrement religieux : mais loin de le soutenir, sa foi s'était affaissée au contraire dans la dissolution générale. La nation prussienne était la plus instruite de l'Europe, le clergé y distribuait largement l'instruction depuis la Réforme, et depuis quarante-six ans cette instruction était obligatoire : ce prétendu spécifique avait perdu toute sa vertu; il n'avait ni arrêté, ni même suspendu le mal. On se dit qu'il fallait remonter à la source et amender avant tout les guides et les instituteurs du peuple, ses pasteurs et ses maîtres d'école. Il fallait que l'esprit nouveau soufflât d'abord sur les séminaires et les écoles normales avant de passer de là dans les écoles primaires et de s'infiltrer peu à peu dans les familles. Tout était là, et lorsque, forcé par Napoléon d'abandonner sa patrie, l'homme dont l'âme ardente avait conçu ce plan si simple et si profond, Stein, fit ses adieux à ses collaborateurs, ce fut sur ce point qu'il insista. Ces paroles mémorables doivent être méditées; elles renferment le secret de la rénovation prussienne :

« A l'intérieur, dit Stein après avoir énuméré les institutions nouvelles, il s'agissait de détruire la division entre les classes, de donner à chacun la faculté de développer librement ses forces selon une direction morale, d'amener ainsi chacun à aimer le roi et la patrie jusqu'à leur sacrifier ses biens et son existence. — Mais pour que ces réformes atteignent complétement leur but, qui est le développement

intérieur du peuple, — pour que l'amour du roi et de la patrie se répandent, il faut ranimer l'esprit religieux de la nation. Des instructions et des règlements ne suffiront point à cette tâche. C'est le devoir du gouvernement de la prendre à cœur, d'éloigner les ecclésiastiques indignes, de refuser les candidats frivoles ou incapables, d'améliorer les instituts de préparation théologique, d'améliorer la situation des pasteurs.

« C'est de l'instruction et de l'éducation de la jeunesse que l'on doit attendre les plus grands résultats. Si on nourrit et stimule les principes qui ennoblissent la vie, si on évite les enseignements bornés, si on cultive avec soin ces instincts trop négligés et sur lesquels se fondent la force et la dignité humaine — l'amour de Dieu, du roi et de la patrie — nous pourrons espérer de voir grandir une génération plus forte au physique et au moral, et de voir aussi s'ouvrir devant nous un meilleur avenir. Si l'on travaille sérieusement dans ce sens, tous les défauts secondaires de notre constitution, aussi bien que nos difficultés financières disparaîtront bientôt. Je vous félicite d'être appelés à cette mission. »

« Kœnigsberg, le 24 novembre 1808. »

Stein écrivait ces lignes à la veille de l'entrevue d'Erfurt; Napoléon était au faîte de sa puissance; la Prusse, réduite à la moitié de son territoire, forcée de renfermer son état militaire dans les limites tracées par le vainqueur, écrasée de contributions, ne trouvait en Europe ni amis pour la plaindre, ni alliés pour la soutenir. Les hommes qui entreprenaient ainsi de panser ses plaies et de les guérir ne pouvaient croire ni à une restauration rapide ni à une revanche. Fichte disait en 1807 : « Nous ne pouvons plus commettre la faute de ne songer qu'au présent; ce présent n'est plus à nous... notre existence est ruinée, et cependant nous la prolongeons. Sommes-nous donc des lâches? comment écarter un tel reproche? En nous décidant à ne plus vivre pour nous-mêmes; en ne nous considérant plus que comme la semence d'où sortiront un jour de plus dignes descendants; en n'ayant plus d'autre raison de vivre que nos enfants et la préparation des jours meilleurs que nous rêvons pour eux. » Ces hommes étaient forcés de voir en avant et de regarder de haut.

C'est de là que vint leur force, c'est ce qui fit leur œuvre féconde.

La Prusse prit une part active à la chute de Napoléon; mais ce serait une grande erreur de croire qu'en 1813 elle fût en mesure. Les réformes à longue portée qu'elle avait entreprises n'avaient pu donner encore que des résultats insignifiants. Ses troupes, à peine formées, n'apportaient au champ de bataille qu'un enthousiasme fanatique. Les officiers n'étaient ni plus instruits ni mieux inspirés qu'en 1806, le matériel manquait autant que le talent. Les Prussiens furent battus par les conscrits de Napoléon, les débris de sa garde et de sa formidable artillerie. La coalition vainquit; mais c'était une coalition. Considérez que la France était épuisée par vingt ans de guerre, qu'elle était rassasiée de gloire et que le sang lui manquait. La Révolution d'abord, Napoléon après elle avaient exaspéré l'Europe par une tyrannie sans trêve et l'abus systématique de la victoire; à mesure que la France se dégoûtait de son maître, la colère des peuples s'élevait contre lui; il avait fallu pour qu'elle se déchaînât des violences bien prolongées, des fautes irréparables, surtout d'immenses désastres. N'oublions pas que l'Europe avait passé le Niémen sous les drapeaux de l'Empire. Napoléon vainquit encore à Lutzen, à Bautzen, à Dresde et sur les bords de la Seine. Et cependant il cherchait en vain autour de lui les soldats d'Austerlitz. Macdonald écrivait, après la Katzbach, « que son armée n'avait ni force, ni consistance, ni organisation, et que si dans ce moment on l'exposait à un échec, il y aurait dissolution totale. » — « Je ne suis ni secondé ni assisté, » écrivait l'empereur. Les maréchaux blâmaient cette lutte à outrance; ils avaient des richesses, des titres, de hautes positions. L'empereur leur avait fait faire de beaux mariages et les avait comblés de dotations fastueuses. Ils étaient las de la guerre; leur génie et leur élan s'étaient engourdis. Les fautes de Napoléon, la déroute de Russie, l'épuisement de la France et la coalition de l'Europe, poussée hors des gonds, voilà ce qui fit en 1813, 1814 et 1815 le succès des alliés.

Ce fut le mérite supérieur et l'originalité des réformateurs

prussiens d'avoir pénétré les causes profondes de la crise qu'ils traversaient. Ils comprirent que si la chute de Napoléon les délivrait d'un ennemi dangereux, si elle enlevait à leur patrie de redoutables occasions de désastres, elle ne la guérissait pas du mal qu'elle portait en elle-même. Comme après Iéna ils n'avaient pas attribué leurs défaites au seul génie de Napoléon, mais en avaient cherché la cause dans leur constitution sociale; de même après Waterloo, ils se rendirent compte que le milieu politique avait seul changé, que la Prusse n'avait recouvré que les apparences de la vie et que cela ne suffisait pas : si elle s'abandonnait au repos, les germes de dissolution qui avaient failli la perdre en 1806 reprendraient leur empire. Ils se remirent donc au travail, et ce travail dura tout un demi-siècle. L'organisation militaire prussienne date de 1814 : lors de la guerre d'indépendance, il n'y eut que des improvisations et des tâtonnements. Encore cette organisation de 1814 était-elle très-défectueuse. Il fallut la remanier après les épreuves de 1849, de 1850 et 1859. Elle ne donna ses fruits qu'au bout de cinquante ans, lorsque la nation eût été façonnée à la discipline nouvelle, et qu'il se trouva, pour compléter l'œuvre de Scharnhorst, un roi convaincu jusqu'à l'entêtement et un grand homme de guerre. Nous avons vu se révéler à nous, en 1866 et en 1870, le travail d'un demi-siècle, l'effort combiné de toutes les énergies morales, de toutes les forces matérielles d'un peuple laborieux, appliqué et soumis.

Les hommes d'État prussiens de 1808 ont eu assez de foi dans leur patriotisme pour ne considérer que l'avenir de leur patrie. Ils ont compté avec toute une génération; cette génération a suffi. L'empereur Guillaume avait dix ans en 1807. Celui qui s'est fait proclamer empereur d'Allemagne dans le palais de Louis XIV est le fils de la reine Louise; il avait connu l'exil de Memel et les humiliations de Tilsitt. Le peuple comprit qu'il se passait autour de lui quelque chose de grand et qu'il naissait un ordre de choses nouveau. La défaite avait porté ses rudes leçons jusqu'au sein des campagnes les plus retirées, au fond des âmes

les plus obscures. La nation se serra autour de ses chefs : ses croyances ranimées les ramenèrent à l'amour du pays. Sa devise devint une réalité : Avec Dieu, pour le Roi et la Patrie. C'est ainsi que s'accomplit la révolution prussienne, et que cette révolution fut, pour ce peuple, féconde et bienfaisante. C'est ainsi que nos soldats apportèrent en ce pays les principes de 89. C'est de même, et de même seulement, que la Prusse pourra, si nous le voulons, dire un jour que son invasion de 1870 nous a moralisés.

N° 4

INDEX DES OUVRAGES CITÉS

ANGEBERG. *Recueil des traités, conventions, actes, notes, etc., concernant la guerre franco-allemande.* Paris, Amyot, 5 vol.

Annuaire des deux mondes, tome XIV.

Archives diplomatiques, 13e année, tome III, *Le traité de Paris et les conférences de Londres de* 1871. Paris, Amyot.

ARTAUD. *Vie du comte d'Hauterive.* Paris.

AURELLE DE PALADINES (D'). *Déposition,* Enquête sur la défense nationale, tome III.

BAZAINE. *Procès,* compte rendu sténographique. Paris, *Moniteur universel.*

BEAUFORT (DE). *Déposition,* Enquête sur la défense nationale, tome III.

BENEDETTI. *Ma mission en Prusse.* Paris, Plon.

BIANCHI. *Storia documentata della diplomazia Europea in Italia* (1815-1861). Turin, 8 vol.

BIGNON. *Histoire de Napoléon Ier.* Paris.

BISMARCK. *Les discours de M. le prince de Bismarck.* Berlin (en français).

BLUNTSCHLI. *Das moderne Völkerrecht.* Heidelberg.

BOUCHER. *Récits de l'invasion.*

BRÉAL. *Quelques mots sur l'instruction publique en France.* Paris, Hachette.

CALVO. *Le droit international théorique et pratique.* Paris, Amyot, 2 vol.

CHANZY. *Déposition,* Enquête sur la défense nationale, tome III.

CHAPER. *Rapport* au nom de la commission d'enquête sur les actes du gouvernement de la défense nationale.
CHAUDORDY. *Dépositions*, Enquête sur la défense nationale : première déposition, tome II ; seconde déposition, tome III.
CHERBULLIEZ. *L'Espagne politique*. Paris, Hachette.
CLERCQ (DE). *Les traités de la France*. Paris, Amyot, 10 vol.
Considérations sur l'histoire du second empire (attribué à M. de Parieu). Paris, Sauton.
Correspondance de Napoléon Ier. Paris.
Dernier des Napoléon (le). Paris, Lacroix.
DRÉO. *Notes*. Voir CHAPER.
DRÉOLLE. *Déposition*, Enquête sur la défense nationale, tome I.
DUCROT. *La journée de Sedan*. Paris.
Déposition, Enquête sur la défense nationale, tome III.
DUVERNOIS. *Déposition*. Enquête sur la défense nationale, tome I.
Enquête parlementaire sur les actes du gouvernement de la défense nationale : 1° dépositions des témoins, 2° rapports de la commission. Paris, Germer-Baillière.
Enquête sur l'insurrection du 18 mars. *Id.*
ÉTAT-MAJOR PRUSSIEN. Voir la *Guerre franco-allemande*.
FAVRE. *Déposition*, Enquête sur la défense nationale, tome I.
Gouvernement de la défense nationale. Paris, Plon, 3 vol.
Rome et la république française. Paris, Plon, 1 vol.
FERNIQUE. *Déposition*, Enquête sur la défense nationale, tome II.
FREYCINET. *Déposition*, Enquête sur la défense nationale, tome III.
GARDEN. *Histoire générale des traités de paix*. Paris, Amyot.
GENTZ. *Mémoires et lettres inédites*. Stuttgard (en français).
GLAIS-BIZOIN. *Dictature de cinq mois*. Paris, Dentu.
GIRAUDEAU. *La vérité sur la campagne de* 1870. Paris, Amyot.
GRAMONT. *La France et la Prusse avant la guerre*. Paris, Dentu.
Déposition, Enquête sur la défense nationale, tome I.
Guerre franco-allemande de 1870-1871, par le grand état-major prussien. Traduction française, Paris, Ghio.
HEILLY. *Mémorial du siége de Paris*. Paris, Maillet.

HIRTH. *Tagebuch der deutsch-französischen Krieges*. Leipzig, 3 vol.

JÆHNS. *Das französische Heer*. Leipzig.

KÉRATRY (DE). *Déposition*, Enquête sur la défense nationale, tome I.

KLACZKO. *Études de diplomatie contemporaine*. Paris, Furne.

Les préliminaires de Sadowa. Paris, Amyot.

KLÜPFEL. *Geschichte der deutschen Einheitsbestrebungen*. Berlin, 2 vol.

LA MARMORA. *Un po' piu di luce...* Florence.

Traduction française. Paris, Dumaine.

LAVALLÉE (Théophile). *Les frontières de France*. Paris, Hetzel.

LAVOLLÉE. *Les traités de Berlin* (*Revue des Deux Mondes* du 15 novembre 1871).

LE BOEUF. *Déposition*, Enquête sur la défense nationale, tome I.

LEFEBVRE. *Histoire des cabinets de l'Europe*, 1808-1815. Paris.

LE FORT. *Déposition*, Enquête sur la défense nationale, tome III.

MACHIAVEL. *Le prince*.

MAQUEST. *La France et l'Europe pendant le siége de Paris*. Paris, Polo.

MARC-DUFRAISSE. *Déposition*, Enquête sur la défense nationale, tome IV.

MASSARI. *Il conte di Cavour*. Turin.

MAZADE. *La guerre de France*. Paris, Plon, 2 vol.

Metz, campagne et négociations, par un officier supérieur de l'armée du Rhin (le colonel D'ANDLAU). Paris, Dumaine.

MÜLLER. *Politische Geschichte der Gegenwart*, 1870-1871-1872-1873. Berlin, 4 vol.

Papiers et correspondance de la famille impériale. Paris Beauvais.

Papiers parlementaires anglais : Accounts and papers, 1870-1871.

I. *Franco-german war*.

II. *Black sea*.

III. *Luxemburg*.

IV. *Rome*.

PERROT. *Rapport* sur la défense nationale.

PERTZ. *Leben des Ministers von Stein*. Berlin.

PICARD. *Déposition,* Enquête sur la défense nationale, tome I.

Procès du comte D'ARNIM. Berlin (en allemand).

Procès du maréchal BAZAINE. Paris (*Moniteur universel*).

Prusse et la France devant l'histoire (la). Paris, Amyot.

Quel est votre nom? par Régnier. (Bruxelles).

QUINET (Madame). *Journal du siége de Paris*. Paris.

RAINNEVILLE. *Rapport* sur la diplomatie de la défense nationale.

RAMBAUD. *Les Français sur le Rhin*. Paris, Didier.

RANKE. *Aus dem Briefwechsel Friedrich Wilhems IV mit Bunsen*. Leipzig, 2 vol.

Recueil des traités, conventions, lois, décrets et autres actes relatifs à la paix avec l'Allemagne. Paris, Imprimerie nationale, 2 vol.

RÉGNIER. *Quel est votre nom?* Bruxelles.

RENAN. *La réforme intellectuelle et morale*. Paris, Lévy.

SAINT-MARC GIRARDIN. *Rapport* sur les origines de la guerre.

SCHULTHESS. *Europäischer Gechichtskalender,* 1870-1871-1872-1873. Nordlingen, 4 vol.

SCHMEIDLER. *Europa und der deutsch-französische Krieg*. Leipzig, 2 vol.

SCRUTATOR. *Qui est responsable de la guerre?* Paris, Amyot.

SERRES. *Deposition*, Enquête sur la défense nationale, tome IV.

SIMON. *Déposition,* Enquête sur la défense nationale, tome I.

SOREL. *Le traité du* 20 *novembre* 1815. Paris, Germer-Baillière.

STOFFEL. *Rapports militaires*. Paris, Garnier.

SYBEL. *Der Frieden von* 1871. Düsseldorf.

Geschichte der Revolutionszeit. Düsseldorf, 5 vol.

Tableau de la guerre franco-allemande. Berlin (en français).

TALHOUET. *Déposition,* Enquête sur la défense nationale, tome I.

THIERS. *Déposition,* Enquête sur la défense nationale, tome I.

Déposition, Enquête sur le 18 mars.

Histoire du Consulat et de l'Empire. Paris.

Traités de la France avec l'Allemagne. Paris, Imprimerie nationale.

TROCHU. *L'Empire et la défense de Paris*. Paris, Hetzel.

Pour la vérité et pour la justice. Paris, Hetzel.

Déposition, Enquête sur la défense nationale, tome I.

VALDAN. *Déposition,* Enquête sur la défense nationale, tome III.

VALFREY. *Histoire de la diplomatie du gouvernement de la défense nationale*. Paris, Amyot, 3 vol.

Histoire du traite de Francfort et de la libération du territoire. Paris, Amyot, 2 vol.

VITET. Lettres au directeur de la *Revue des Deux Mondes*, 1870-1871.

VOGT. *Lettres politiques*. Traduction française, Paris, Cherbulliez.

WACHENHUSEN. *Tagebuch*. Berlin, 2 vol.

WELLINGTON. *Correspondance*.

WICKEDE. *Geschichte des Krieges*. Hanovre.

Kriegsbilder. Hanovre.

WIMPFEN. *Sedan*. Paris.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER.

LA CAPITULATION DE METZ.

(30 septembre. — 25 octobre 1870.)

CHAPITRE II.

LA DIPLOMATIE DE TOURS.

(4 septembre. — 31 octobre 1870.)

CHAPITRE III.

LES NÉGOCIATIONS D'ARMISTICE.

(30 octobre.—17 novembre 1870.)

CHAPITRE IV.

LA CONFÉRENCE DE LONDRES.

(29 octobre 1870. — 10 janvier 1871.)

CHAPITRE V.

L'EMPIRE ALLEMAND.

(fin novembre 1870. — 23 janvier 1871.)

CHAPITRE VI.

L'ARMISTICE.

(23 janvier. — 18 février 1871.)

CHAPITRE VII.

LES PRÉLIMINAIRES DE PAIX.

(16 janvier. — 13 mars 1871.)

CHAPITRE VIII.

LES CONFÉRENCES DE BRUXELLES.

(28 février. — 6 mai 1871.)

CHAPITRE IX.

LE TRAITÉ DE FRANCFORT.

(4-23 mai 1871.)

CHAPITRE X.

LA LIBÉRATION DU TERRITOIRE.

(23 mai 1871 — 16 septembre 1873.)

CONCLUSION.

APPENDICES.

